

# OMPI



A/40/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 23 juillet 2004

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

F

## ASSEMBLEES DES ETATS MEMBRES DE L'OMPI

Quarantième série de réunions  
Genève, 27 septembre – 5 octobre 2004

RAPPORT SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME  
AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003

*Document établi par le Secrétariat*

### I. INTRODUCTION

1. Le présent document (ci-après dénommé “rapport”) constitue le rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI pour l'exercice biennal 2002-2003 et a été établi dans le cadre de la programmation et de la préparation du budget de l'OMPI axées sur les résultats.
2. Ce rapport a été établi compte tenu des critères définis dans le programme et budget pour 2002-2003 (document A/36/2) approuvé par les assemblées des États membres de l'OMPI (ci-après dénommées “assemblées de l'OMPI”) en septembre 2001.
3. Ce rapport présente une évaluation de l'exécution des programmes de l'OMPI pendant l'exercice biennal 2002-2003 par rapport aux objectifs et aux résultats escomptés pour cet exercice biennal. Il rend compte de manière séquentielle des programmes principaux 02 à 18, avec des évaluations au niveau des différents sous-programmes correspondants, suivies de tableaux récapitulant les *objectifs*, les *résultats escomptés*, les *résultats obtenus* et les *indicateurs d'exécution*. La II<sup>e</sup> partie récapitule les progrès accomplis en 2002-2003 dans le sens de la réalisation des objectifs stratégiques de l'OMPI, en fonction des résultats atteints au niveau des programmes principaux.
4. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une liste de sigles. L'annexe II contient un index.

## II. RÉSUMÉ DES PROGRÈS ACCOMPLIS PENDANT L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003 EN VUE DE LA RÉALISATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE L'OMPI

5. La vision d'avenir et l'orientation stratégique de l'OMPI (document A/34/3) à moyen terme, ainsi que le Plan d'action de l'OMPI dans le domaine du numérique, ont été approuvés par les assemblées des États membres de l'OMPI en septembre 1999. Les objectifs stratégiques présentés par le directeur général dans ce document constituent les principes directeurs pour l'exécution des activités de l'Organisation au cours de l'exercice biennal 2002-2003.

6. Les objectifs stratégiques de l'OMPI doivent également être replacés dans le contexte plus large de la Déclaration du millénaire pour le développement adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2000, qui inscrit les huit objectifs de développement pour le millénaire au cœur du programme de la communauté mondiale. L'OMPI ne doute pas que, en coopération avec ses États membres et d'autres parties prenantes, des contributions importantes pourront être apportées à la réalisation de ces objectifs, la propriété intellectuelle devenant de plus en plus un moteur du développement économique et social, qui est un préalable à la réalisation de beaucoup de ces objectifs.

7. Dans ce contexte, les principales réalisations et les principaux résultats obtenus par l'Organisation pendant l'exercice biennal 2002-2003 sont récapitulés ci-après dans le cadre des domaines d'activité stratégiques suivants :

- création d'une culture de la propriété intellectuelle;
- protection de la propriété intellectuelle et développement du système de la propriété intellectuelle; et
- renforcement de l'efficacité du Secrétariat.

8. Par suite de contraintes budgétaires apparues pendant l'exercice biennal, principalement imputables à un nombre de dépôts de demandes selon le PCT reçus par l'OMPI inférieur aux prévisions et à la structure révisée des taxes du PCT, plusieurs activités n'ont pas été menées à bien de la façon envisagée et certains résultats ont par conséquent été retardés

### CRÉATION D'UNE CULTURE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9. La création d'une culture de la propriété intellectuelle par la démythification et la sensibilisation tant du grand public que de groupes cibles est demeurée une priorité pour l'OMPI pendant toute la durée de l'exercice biennal.

10. La portée et l'intensité des relations extérieures de l'OMPI avec les États membres et les organisations nationales et internationales, y compris d'autres organismes des Nations Unies, ont continué de progresser, renforçant la visibilité de l'Organisation et accroissant la connaissance du système de la propriété intellectuelle. La création de deux nouveaux bureaux de coordination de l'OMPI à Washington et à Bruxelles, visant à élargir et à renforcer les liens de l'OMPI avec les milieux intergouvernementaux, gouvernementaux, commerciaux et autres, a constitué une étape marquante dans la stratégie de sensibilisation mise en œuvre par l'OMPI.

11. Pendant l'exercice biennal, l'OMPI a continué d'organiser et de promouvoir la célébration de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, le 26 avril. Chaque année environ 70 pays et plusieurs organisations internationales et régionales ont informé l'OMPI des activités prévues pour célébrer cet événement.

12. Les activités menées par le Secrétariat sous l'égide du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore ont aidé un large éventail de parties prenantes à davantage prendre conscience des options concrètes et de politique générale offertes par le système de la propriété intellectuelle pour préserver les intérêts des détenteurs de savoirs traditionnels et à jeter les bases conceptuelles de l'examen et de l'élaboration des politiques futures dans ce domaine.

13. Une vaste campagne de sensibilisation destinée aux petites et moyennes entreprises (PME) a permis d'obtenir des résultats importants s'agissant de faire mieux connaître et utiliser le système de la propriété intellectuelle par les PME du monde entier. En mai 2003, l'OMPI a lancé une version actualisée de son CD-ROM intitulé "La propriété intellectuelle pour les petites et moyennes entreprises (PME)", disponible en six langues.

14. Au titre de la démythification de la propriété intellectuelle, on peut citer parmi les réalisations les plus importantes en 2002-2003 une nouvelle publication intitulée "La propriété intellectuelle, moteur de la croissance économique", dans laquelle le directeur général de l'OMPI montre comment les pays peuvent utiliser le système de la propriété intellectuelle pour exploiter leurs actifs intangibles en vue de promouvoir le développement économique et la création de richesses. En outre, le site Web de l'OMPI a été amélioré et complété et la version en chinois de ce site a été lancée. L'OMPI est l'une des rares organisations du système des Nations Unies à être dotée de sites Web dans les six langues officielles de l'ONU.

## PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

15. La reconnaissance de plus en plus nette de l'importance des droits de propriété intellectuelle, à une époque où la croissance économique est de plus en plus fonction du savoir et de l'information, s'est concrétisée dans le nombre de pays ayant signé les traités administrés par l'OMPI, l'augmentation des demandes reçues dans le cadre des systèmes mondiaux de protection, en particulier celui du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), les progrès accomplis dans le domaine du droit international de la propriété intellectuelle et l'évolution concernant certaines questions d'actualité en rapport avec la propriété intellectuelle.

16. En 2002-2003, 106 instruments d'adhésion ou de ratification de traités ont été déposés auprès du directeur général de l'OMPI.

17. En 2002, Djibouti a adhéré à la Convention instituant l'OMPI, portant à 179 le nombre total d'États membres de l'Organisation.

*La propriété intellectuelle et les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore*

18. Un forum international au niveau ministériel, organisé par l'OMPI et le Gouvernement du Sultanat d'Oman, intitulé "La propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels : notre identité et notre avenir", a débouché en janvier 2002 sur l'adoption de la Déclaration de Mascate, qui encourage les détenteurs de savoirs traditionnels à tirer pleinement parti du système de propriété intellectuelle.

19. Au cours de l'exercice biennal, le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore a renforcé son rôle d'instance internationale d'échange de vues et de données d'expérience sur différents aspects de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles. Le comité intergouvernemental est arrivé au terme de son mandat initial en 2003; en septembre 2003, il a reçu de l'Assemblée générale de l'OMPI un mandat élargi pour l'exercice biennal suivant. En vertu de ce nouveau mandat, le comité intergouvernemental doit accélérer ses travaux, et ses activités sont axées en particulier sur la dimension internationale de la propriété intellectuelle et des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore; en outre, aucun résultat de ses travaux n'est à exclure, y compris l'élaboration éventuelle d'un ou de plusieurs instruments internationaux dans ce domaine.

*Commerce électronique*

20. En décembre 2002, l'OMPI a publié une importante étude intitulée "Étude des questions relatives à la propriété intellectuelle sur l'Internet", qui portait sur les incidences des techniques numériques en général, et de l'Internet en particulier, sur la propriété intellectuelle et le système international de propriété intellectuelle. Cette étude fait également le point sur l'état d'avancement du Plan d'action de l'OMPI dans le domaine du numérique.

*Application des droits*

21. Pendant les assemblées de l'OMPI réunies en septembre 2002, les États membres ont décidé de regrouper les activités de l'Organisation dans le domaine de la sanction des droits au sein d'un comité consultatif unique de l'application des droits chargé à la fois des droits de propriété industrielle et du droit d'auteur et des droits connexes. Le mandat du comité porte sur l'assistance technique et la coordination axées sur une large coopération avec les organisations compétentes et avec le secteur privé. Il comprend aussi des initiatives d'éducation du public et des programmes d'assistance technique aux niveaux national et régional. Le comité a tenu sa première réunion en juin 2003, à Genève.

*Règlement extrajudiciaire des litiges*

22. En plus de l'administration des affaires d'arbitrage et de médiation dont il a été saisi, le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a publié une nouvelle brochure présentant les procédures pertinentes, l'accent étant mis en particulier sur la propriété intellectuelle et, à titre de comparaison, l'application des droits de propriété intellectuelle dans le cadre du système judiciaire.

### *Classifications*

23. L'Albanie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Kazakhstan, le Mozambique et l'Ouzbékistan ont adhéré à l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques. Le nombre total d'États contractants était de 72 le 31 décembre 31, 2003.

24. L'Azerbaïdjan, le Kazakhstan et le Royaume-Uni ont adhéré à l'Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels. Le nombre total d'États contractants était de 43 le 31 décembre 2003.

25. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, la République populaire démocratique de Corée et la Slovénie ont adhéré à l'Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets. Le nombre total d'États contractants était de 53 le 31 décembre 2003.

26. La réforme de la Classification internationale des brevets (CIB) s'est poursuivie en 2002-2003 et la plupart des tâches ont été achevées avec succès. Plusieurs secteurs nouveaux correspondant à des techniques nouvelles ont été créés dans la CIB, dans laquelle a aussi été incorporé un schéma de classement étendu pour la médecine traditionnelle.

#### a) Systèmes et services mondiaux de protection

### *Brevets*

27. L'année 2003 a marqué le 25<sup>e</sup> anniversaire des activités du PCT. En 2002-2003, le Botswana, l'Égypte, la Namibie, le Nicaragua, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République arabe syrienne, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et les Seychelles ont adhéré au Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Le 31 décembre 2003, le nombre total d'États contractants était de 123, dont 69 pays en développement, soit 56%.

28. Pour la troisième année consécutive, le nombre total des demandes internationales reçues par l'OMPI selon le PCT a dépassé la barre des 100 000. Environ 224 113 demandes ont été déposées dans le monde entier selon le PCT en 2002-2003, soit 15% de plus que pendant l'exercice biennal précédent. Toutefois, l'augmentation des dépôts pendant cet exercice a été inférieure aux prévisions (4,2 et 10,6% en 2002 et 2003 respectivement), par suite de la baisse des dépôts nationaux de demandes de brevet auprès de plusieurs des principaux offices nationaux et régionaux de propriété industrielle, alors que le nombre de demandes reçues directement par le Bureau international en tant qu'office récepteur a progressé de 150%. Le nombre de demandes reçues en provenance de pays en développement est resté constant en 2002 par rapport à 2001, mais s'est accru de 11% en 2003 par rapport à 2002.

29. Dans le cadre de la réforme du système du PCT, l'Assemblée de l'Union du PCT a adopté, pendant ses sessions annuelles d'octobre 2002 et d'octobre 2003, un certain nombre de mesures destinées à rationaliser et à simplifier le système de dépôt selon PCT. Ces mesures prévoient un système renforcé de recherche internationale et d'examen préliminaire international, un nouveau système de désignation des pays dans lesquels un brevet est demandé et une réduction de taxes pour les demandes internationales déposées sous forme électronique. Ainsi que les États membres en ont décidé, certaines de ces mesures sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et la plupart d'entre elles le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

30. Un travail de préparation important a été effectué pendant l'exercice biennal en vue du lancement officiel prévu en février 2004 d'un système de dépôt totalement électronique des demandes de brevet. Pendant la phase pilote prolongée du logiciel PCT-SAFE, la première demande PCT totalement électronique a été reçue par le Bureau international en tant qu'office récepteur le 25 août 2003.

### *Marques*

31. Les perspectives de croissance du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques sont encourageantes compte tenu des faits nouveaux intervenus pendant l'exercice biennal 2002-2003. Pendant cette période, l'Albanie, le Bélarus, la Chypre, Croatie, les États-Unis d'Amérique, pays le plus actif dans le monde en ce qui concerne les marques, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Iran (République islamique d') et la République de Corée, ont adhéré au Protocole de Madrid. Le nombre total des pays parties au Protocole de Madrid était de 61 le 31 décembre 2003 et le nombre total de membres du système de Madrid était de 74. Également en 2003, la Communauté européenne a annoncé son intention d'adhérer au Protocole de Madrid dans un délai d'un an, à la suite de l'adoption par l'Assemblée de l'Union de Madrid de modifications relatives au règlement d'exécution assurant la compatibilité du système de la marque communautaire et du système international des marques.

32. En 2002-2003, l'OMPI a enregistré 44 083 marques dans le cadre du système de Madrid, ce qui constitue une diminution d'environ 6,5% par rapport à l'exercice biennal précédent.

33. Différentes améliorations ont été mises en œuvres en avril 2002 afin de rendre le système de Madrid plus souple et plus simple d'utilisation. Il s'agit notamment d'une nouvelle disposition relative à l'inscription des licences de marques au niveau international et de modifications apportées aux règles régissant la présentation des requêtes en inscription de modifications au registre international, prévoyant en particulier que ces requêtes peuvent être déposées directement auprès du Secrétariat. En 2003, l'Assemblée de l'Union de Madrid a adopté l'espagnol comme langue de travail du Protocole de Madrid. Les propriétaires de marques seront autorisés à déposer en espagnol les demandes internationales en vertu du protocole à partir d'avril 2004.

### *Noms de domaine*

34. Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a apporté une contribution importante à la sanction des droits attachés à des marques en sa qualité de principale institution de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine et d'autres litiges de propriété intellectuelle. En 2002, le Centre a reçu de loin le plus grand nombre de plaintes relatives à des noms de domaine depuis le lancement des activités de l'OMPI en matière de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine, en décembre 1999. En mai 2003, il a reçu sa 5000<sup>e</sup> plainte en matière de noms de domaine selon les principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP). En particulier, de plus en plus de grands services bien établis d'enregistrement de noms de domaine de premier niveau qui sont des codes de pays (ccTLD) ont désigné le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI comme institution de règlement des litiges.

35. Une base de données contenant des informations détaillées sur les milliers d'affaires de "cybersquattage" traitées par le Centre d'arbitrage et de médiation a été mise en ligne le 5 juillet 2002 et constitue la première du genre à être publiée par une institution de règlement des litiges selon les Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP). Cette base de données aidera les parties à rédiger leurs communications, les experts à rendre leurs décisions et le public à accéder plus facilement à la masse de données relatives à ces litiges et à la jurisprudence au titre des principes UDRP, dont le volume s'accroît.

#### *Appellations d'origine*

36. Une révision majeure du règlement d'exécution de l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international est entrée en vigueur en 2002; elle permet de simplifier et de préciser les procédures, renforçant ainsi la facilité d'utilisation et la transparence du système. Six nouvelles appellations d'origine ont été enregistrées au cours de la période considérée, portant à 849 le nombre total d'appellations d'origine enregistrées au niveau international.

#### *Dessins et modèles industriels*

37. Pendant l'exercice biennal, l'Espagne, l'Estonie, la Géorgie, le Kirghizistan, le Liechtenstein, la Slovaquie, la Suisse et l'Ukraine ont adhéré à l'Acte de Genève de 1999 de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels. Le nombre total des Parties contractantes était de 11 le 31 décembre 2003. Cet acte est entré en vigueur le 23 décembre 2003 et sera appliqué à partir du 1<sup>er</sup> avril 2004. L'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye comporte plusieurs éléments nouveaux qui rendent le système plus intéressant, tels que la possibilité de retarder la publication d'un dessin ou modèle de 30 mois au maximum et la possibilité de déposer des spécimens du dessin ou modèle plutôt que des photographies ou d'autres représentations graphiques. Ces éléments sont particulièrement intéressants pour l'industrie textile.

38. Le nombre de dessins et modèles industriels dont la protection a été demandée dans le cadre du système de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels pendant l'exercice biennal 2002-2003 a atteint un total de 33 857, contre 41 930 pendant l'exercice 2000-2001. Depuis janvier 2002, les utilisateurs bénéficient d'une réduction moyenne de 10% des taxes d'enregistrement en raison de l'adoption d'une méthode simplifiée de calcul des taxes. À la fin de 2003, le nombre des Parties contractantes de l'Arrangement de La Haye était de 36.

#### b) Développement du droit international de la propriété intellectuelle

39. En 2002-2003, l'Arabie saoudite, Djibouti, la Namibie et les Seychelles ont adhéré à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle. Le nombre total des États contractants était de 164 le 31 décembre 2003.

### *Droit des brevets*

40. Au cours de l'exercice biennal, l'Estonie, le Kirghizistan, le Nigéria, la Slovaquie, la Slovénie et l'Ukraine ont adhéré au Traité sur le droit des brevets (PLT). Le nombre total des États contractants était de sept le 31 décembre 2003. Le Traité sur le droit des brevets entrera en vigueur trois mois après que 10 instruments de ratification ou d'adhésion auront été déposés auprès du directeur général par des États.

41. Pendant ses sessions de décembre 2002 et de mai 2003, le Comité permanent du droit des brevets (SCP) a progressé dans l'examen des dispositions du projet de Traité sur le droit matériel des brevets (SPLT), qui vise à simplifier, rationaliser et rapprocher les législations et pratiques nationales en matière d'examen des demandes de brevet et de délivrance de brevets. Un accord provisoire est intervenu sur plusieurs dispositions, étant entendu que toute délégation pourrait à tout moment ouvrir de nouveau le débat sur ces questions. Toutefois, dans un certain nombre de domaines, les différences importantes qui existent entre les systèmes appellent une réflexion plus approfondie. Les propositions relatives à la protection de la santé publique, des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et un certain nombre d'autres questions relevant de la politique des pouvoirs publics, que le SCP était convenu d'incorporer dans le projet de traité à sa session de décembre 2002, n'ont pas été examinées en mai 2003.

42. Dans le contexte du Plan d'action de l'OMPI dans le domaine des brevets, un rapport sur le développement du système international des brevets (document A/37/6) a été soumis aux États membres à la session de septembre 2002 de l'Assemblée générale de l'OMPI, de l'Assemblée de l'Union de Paris et de l'Assemblée de l'Union du PCT. Ce rapport était fondé sur un appel à commentaires destiné aux États membres (annexe du document A/36/14) diffusé en novembre 2001 et sur les délibérations de la Conférence de l'OMPI sur le système international des brevets tenue du 25 au 27 mars 2002. En septembre 2003, les assemblées de l'OMPI ont pris note de quatre études sur les incidences du système des brevets pour les pays en développement. Ces études, réalisées à la demande du directeur général, visaient à cerner plus facilement les questions à prendre en considération pour que le système des brevets puisse apporter le maximum d'avantages aux États, quel que soit leur niveau de développement. Un certain nombre de pays en développement ont souligné que, si cette démarche a été utile, il n'en demeurerait pas moins nécessaire d'approfondir la réflexion, surtout dans un certain nombre de domaines présentant une importance politique particulière.

43. En 2002-2003, l'Albanie, l'Azerbaïdjan, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Kazakhstan et le Kirghizistan ont adhéré au Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets. Le nombre total des États contractants était de 58 le 31 décembre 2003.

### *Droit des marques*

44. Pendant l'exercice biennal, l'Estonie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la République de Corée et la Slovénie ont adhéré au Traité sur le droit des marques (TLT). Le nombre total d'États contractants était de 31 le 31 décembre 2003.

45. Les États membres participant aux sessions de mai et novembre 2002 et 2003 respectivement du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) ont souligné l'importance de la poursuite de la simplification et de la rationalisation des procédures concernant l'enregistrement des marques,



telles que celles relatives au dépôt électronique des communications auprès des offices de propriété intellectuelle, et ont fait de la révision du TLT une priorité. En novembre 2003, le SCT a examiné une proposition sur les communications qui marque une rupture par rapport à l'utilisation du papier comme support des communications prévu par le TLT, et selon laquelle "toute Partie contractante peut choisir le mode de transmission des communications". Il a aussi examiné une disposition relative aux mesures à prendre en cas d'inobservation de délais. En outre, les États membres sont convenus de recenser les pratiques nationales existantes en vue de promouvoir la convergence des pratiques dans le cadre du droit international des marques. Un résumé des réponses sera présenté aux États membres en 2004.

46. En ce qui concerne les indications géographiques, le SCT a pris note, à sa session de mai 2003, d'une étude réalisée par le Secrétariat de l'OMPI sur les questions relatives à la protection des indications géographiques dans différents systèmes de propriété intellectuelle. L'étude visait à fournir des orientations quant à la définition des indications géographiques et des informations en particulier aux membres qui s'emploient à créer leur propre système de protection. Une autre réalisation a consisté dans l'organisation d'un colloque mondial sur les indications géographiques, qui s'est tenu en juillet 2003 à San Francisco (Californie).

47. À sa session de novembre 2002, le SCT a aussi abordé la question des dessins et modèles industriels, y compris les liens entre la protection des dessins et modèles industriels et les marques tridimensionnelles.

#### *Droit d'auteur*

48. En 2002-2003, l'Arabie saoudite, Djibouti, la Micronésie (États fédérés de) et la République populaire démocratique de Corée ont adhéré à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques. Le nombre total d'États contractants était de 152 le 31 décembre 2003.

49. Au cours du même exercice, le Bélarus, le Kirghizistan, la Serbie-et-Monténégro et le Togo ont adhéré à la Convention de Genève pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes. Le nombre total d'États contractants était de 72 le 31 décembre 2003.

50. En 2002-2003, le Bélarus, la Fédération de Russie, Israël, le Kirghizistan, le Portugal, la Serbie-et-Monténégro, le Togo et l'Ukraine ont adhéré à la Convention de Rome sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion. Le nombre total d'États contractants était de 76 le 31 décembre 2003.

51. En 2002-2003, Chypre, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Guatemala, la Guinée, le Honduras, la Jamaïque, le Mali, la Mongolie, le Nicaragua, les Philippines, la Pologne, le Sénégal, la Serbie-et-Monténégro et le Togo sont devenus parties au Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT). Le nombre total d'États contractants était de 42 le 31 décembre 2003. Le WCT est entré en vigueur le 6 mars 2002.

52. Le Guatemala, la Guinée, le Honduras, la Jamaïque, le Japon, le Kirghizistan, la Mongolie, le Nicaragua, le Pérou, les Philippines, la Pologne, le Sénégal, la Serbie-et-Monténégro et le Togo ont adhéré au Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT). Le nombre total d'États contractants était de 42 le 31 décembre 2003. Le WPPT est entré en vigueur le 20 mai 2002.

53. L'entrée en vigueur du WCT et du WPPT, a marqué un jalon dans l'histoire du droit international de la propriété intellectuelle. Ces traités établissent le cadre juridique de la protection des intérêts des créateurs dans le cyberspace et font entrer le droit d'auteur dans l'ère du numérique. De nouveaux horizons se sont ouverts pour les compositeurs, artistes, écrivains et autres auteurs, qui peuvent ainsi créer et diffuser leurs œuvres et en réglementer l'utilisation dans l'environnement numérique, et ce en confiance.

54. Les États membres ont progressé dans leurs travaux au sein du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) en novembre 2002, juin 2003 et novembre 2003 s'agissant de l'étendue des droits à accorder aux organismes de radiodiffusion dans un traité multilatéral qui, s'il était adopté, actualiserait les règles internationales pertinentes en les adaptant aux réalités de l'ère de l'information. Les États membres sont convenus qu'un texte regroupant les dispositions d'un futur traité élaboré à partir des propositions des États membres sera examiné à la session de juin 2004 du SCCR. Le comité évaluera ensuite les progrès éventuels qui auront été accomplis et décidera s'il y a lieu de recommander à l'Assemblée générale de l'OMPI l'organisation d'une conférence diplomatique en vue de la conclusion d'un traité multilatéral sur la protection des organismes de radiodiffusion. En outre, des consultations informelles ont eu lieu sur la nécessité d'actualiser les droits des artistes interprètes ou exécutants sur leurs prestations audiovisuelles. Les délibérations sur la protection des bases de données non originales ont été reportées à 2004, compte tenu du peu d'éléments nouveaux réunis à ce sujet.

#### *Noms de domaine*

55. En ce qui concerne les noms de domaine, l'adoption par l'Assemblée générale de l'OMPI, en septembre 2002, de la plupart des recommandations du SCT relatives à cette question est un autre résultat important. L'assemblée a notamment adopté la recommandation du SCT visant à élargir le champ d'application des principes UDRP afin de protéger les noms et sigles d'organisations intergouvernementales internationales dans le système des noms de domaine. Les États membres ont par ailleurs prié le Secrétariat de transmettre cette recommandation à l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN).

56. Pendant ses réunions de mai et novembre 2003, le SCT a étudié trois questions en suspens dans le domaine de la protection des noms de pays : a) l'élargissement de la protection aux noms sous lesquels les pays sont généralement connus, b) l'application rétroactive de la protection, et c) l'établissement d'un mécanisme de recours fondé sur l'arbitrage. Le SCT a décidé de ne pas adresser de recommandation à l'ICANN sur ces questions.

#### c) Coopération pour le développement

57. En 2002-2003, l'OMPI a continué d'aider les pays en développement à optimiser leurs systèmes de propriété intellectuelle pour en retirer des avantages économiques, sociaux et culturels. L'accent a été placé sur les activités visant à faciliter l'action des décideurs des pays en développement s'agissant de mettre au point des politiques adaptées et en connaissance de cause, concernant en particulier les questions émergentes de propriété intellectuelle. À cet égard, trois réunions ont été organisées au niveau ministériel : le Forum sino-africain de l'OMPI sur la propriété intellectuelle tenu à Beijing (Chine), le Forum ministériel international de l'OMPI sur "La propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels : notre identité, notre avenir" tenu à Mascate (Oman) et la Réunion ministérielle sur la propriété intellectuelle pour les pays des Caraïbes tenue à Paramaribo (Suriname). Au

cours de l'exercice biennal, un nombre croissant de pays en développement ont commencé à mettre en place des procédures d'élaboration de politiques et de stratégies orientées vers l'action afin de stimuler l'innovation locale, le progrès technique autochtone et la création et l'utilisation des actifs de propriété intellectuelle. De même, plusieurs activités entreprises au cours de l'exercice ont été axées sur la facilitation de la réorientation du rôle et des responsabilités des offices de propriété intellectuelle, qui, de simples organismes de délivrance de titres de protection deviennent des promoteurs de l'utilisation de la propriété intellectuelle aux fins du développement.

58. L'aide aux pays les moins avancés (PMA), notamment dans le cadre de l'initiative commune lancée par les directeurs généraux de l'OMPI et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 2001 a revêtu un caractère de plus en plus urgent compte tenu du délai fixé à 2006 pour la mise en conformité générale avec l'Accord sur les ADPIC, s'agissant en particulier de l'élaboration de politiques de mise en œuvre et d'utilisation efficaces des systèmes de propriété intellectuelle au service des objectifs de développement de ces pays. Pendant l'exercice biennal, des progrès considérables ont été accomplis dans la réalisation des objectifs de l'OMPI en faveur des PMA définis à la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA tenue à Bruxelles en mai 2001, notamment : mise en valeur des ressources humaines par l'Académie mondiale de l'OMPI; facilitation de l'accès à des prix abordables aux techniques de l'infocommunication et de l'échange de données dans le cadre du réseau mondial d'information de l'OMPI (WIPONET); création de sociétés de gestion collective; optimisation de la création de richesses par les savoirs traditionnels, les ressources génétiques et les expressions du folklore; aide aux petites et moyennes entreprises pour leur permettre de tirer pleinement parti de leurs capacités d'innovation et de création grâce à une meilleure utilisation du système de propriété intellectuelle.

59. En novembre 2003, les gouvernements de plusieurs pays des Caraïbes ont signé un accord de coopération étendu avec l'OMPI visant à promouvoir l'utilisation de la propriété intellectuelle en tant qu'instrument de la croissance économique et du progrès social. L'accord définit les modalités d'un projet destiné à favoriser une intégration effective de la région dans l'économie mondiale en encourageant l'innovation technologique, la créativité et la compétitivité grâce à une mobilisation et une utilisation de la propriété intellectuelle intensives et efficaces.

60. La promotion des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye dans les pays en développement et les pays en transition s'est traduite, en 2002-2003, par l'adhésion de huit pays en développement au PCT, de six pays en développement et pays en transition au Protocole de Madrid et de sept pays en développement et pays en transition à l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye.

61. La mise en valeur des ressources humaines dans les pays en développement et dans les pays en transition aux fins de la mise en œuvre et de l'utilisation efficaces du système de propriété intellectuelle s'est poursuivie dans le cadre de l'Académie mondiale de l'OMPI. Le nombre de participants du cours général en ligne sur la propriété intellectuelle a continué de croître (13 306 au total pendant l'exercice biennal). En outre, le cours a été élargi à des étudiants de langues arabe, chinoise, portugaise et russe. Le programme de formation des cadres a enregistré en 2002-2003 un léger recul en ce qui concerne le nombre de cadres techniques provenant des offices de propriété intellectuelle de pays en développement et de

pays en transition. Différentes manifestations de haut niveau ont été organisées pour renforcer les connaissances et les compétences des décideurs, conseillers et autres hauts fonctionnaires en matière d'analyse et de mise en œuvre de nouvelles orientations de propriété intellectuelle.

62. Des contributions importantes ont été apportées au renforcement des systèmes de propriété intellectuelle dans certains pays d'Europe et d'Asie, notamment en ce qui concerne la rédaction du chapitre de propriété intellectuelle du Code civil type pour les pays de la Communauté des États indépendants (CEI). Les fonctionnaires nationaux, les milieux commerciaux et les PME, les agents de propriété industrielle et le grand public ont été sensibilisés au rôle central des actifs de propriété intellectuelle en tant que moteur de la croissance économique.

63. En 2002, l'assistance à l'automatisation fournie par l'OMPI aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux pays en transition a été recentrée et redéfinie. Une approche plus globale et harmonisée a été adoptée pour l'installation et la maintenance de solutions d'automatisation destinées aux offices de propriété intellectuelle et aux organisations de gestion collective des droits d'auteur et des droits connexes. Elle a permis d'obtenir des résultats concrets en termes de solutions d'automatisation intégrées et d'un bon rapport coût-efficacité et de conseils techniques utiles dispensés aux États membres.

#### RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DU SECRÉTARIAT

64. Le 27 mai 2003, M. Kamil Idris a été officiellement reconduit, pour un deuxième mandat, dans ses fonctions de directeur général de l'OMPI. Dans son allocution, M. Idris s'est engagé à tirer parti des réalisations passées et à faire en sorte que la propriété intellectuelle occupe la place qui lui revient dans le programme de travail des dirigeants jusqu'au plus haut niveau et soit reconnue comme un puissant facteur de développement économique, social et culturel.

#### *Ressources humaines*

65. La rationalisation des procédures de recrutement du personnel de l'OMPI s'est poursuivie en 2002-2003. Diverses mesures ont été prises pour améliorer les conditions de travail du personnel, telles que la création d'un poste de médiateur.

66. La mise en place progressive des équipes de traitement du PCT s'est poursuivie, la moitié des équipes prévues étant opérationnelle à la fin de 2002. Le déploiement de l'ensemble des équipes de traitement et la mise en service du Système de gestion de l'information pour le Traité de coopération en matière de brevets (IMPACT) devraient permettre d'accroître considérablement l'efficacité des opérations du PCT.

#### *Bâtiments*

67. Lors de leurs assemblées de septembre 2002, les États membres ont approuvé la construction d'un nouveau bâtiment administratif destiné à agrandir les locaux de l'Organisation, ainsi que d'une salle de conférence. Le permis de construire a été délivré par les autorités genevoises en septembre 2002. En août 2003, une entreprise générale a été désignée pour la construction du bâtiment à la suite d'un appel d'offres et les travaux préliminaires ont débuté en novembre 2003.

68. La rénovation et l'agrandissement de l'ancien bâtiment de l'OMM ont été achevés au dernier trimestre 2003 et le PCT a commencé d'emménager dans le bâtiment au mois de novembre 2003.

#### *Techniques de l'information*

69. L'infrastructure informatique de l'OMPI a été modernisée et rationalisée grâce à l'achèvement du projet FOCUS (Failsafe Organization-Wide Customer-Oriented Upgradeable IT System), qui non seulement met en œuvre une architecture technique capable de prendre en charge les systèmes actuels, mais tient compte des besoins des nouveaux systèmes tels qu'IMPACT et le WIPONET.

70. À la fin de 2003, le projet WIPONET a été officiellement achevé avec l'installation du KIT WIPONET dans 98 offices de propriété intellectuelle. À la même époque, WIPONET comptait 950 utilisateurs inscrits (essentiellement des membres du personnel d'offices de propriété intellectuelle), parmi lesquels 245, venant de 222 offices de 157 États membres, ont reçu une formation relative au WIPONET dans le cadre de 22 ateliers régionaux organisés par le Secrétariat. L'exploitation du WIPONET sera renforcée au cours du prochain exercice biennal.

71. En ce qui concerne les mesures prises par l'OMPI pour automatiser les procédures du PCT, les services de communication systématique sur demande (COR) visant à permettre aux offices de propriété intellectuelle de recevoir les copies des brochures sous forme électronique ont été lancés en 2002 dans le cadre du projet IMPACT. À la fin de 2003 ces services étaient totalement opérationnels.

72. En novembre 2002, le projet PCT-SAFE a donné lieu à l'installation d'un système pilote pour le dépôt électronique selon le PCT auprès de 40 utilisateurs sélectionnés. Dans le cadre du projet pilote prolongé, le PCT a reçu la première demande sous forme totalement électronique le 25 août 2003.

73. Le projet de système de gestion administrative intégrée (AIMS), destiné à remplacer le système financier vieillissant de l'OMPI par un système intégré de gestion budgétaire et financière, a été mis en œuvre dans les délais pendant l'exercice biennal; les modules "dépenses" ont été terminés à la fin de 2003. Les modules "recettes" devraient être achevés en 2004.

#### *Structure institutionnelle*

74. En septembre 2002, l'Assemblée générale de l'OMPI a autorisé le directeur général à poursuivre la procédure de rationalisation et de simplification de la structure institutionnelle et statutaire de l'OMPI afin d'en renforcer la transparence, l'efficacité et l'efficience. La Conférence de l'OMPI et les assemblées compétentes de certaines unions administrées par l'OMPI ont adopté à l'unanimité, le 1<sup>er</sup> octobre 2003 des modifications à apporter à la Convention instituant l'OMPI ainsi qu'à d'autres traités administrés par l'OMPI.

### III. RAPPORT SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL, PAR PROGRAMME PRINCIPAL

## **PROGRAMME PRINCIPAL 02 - Direction générale**

75. Le programme principal 02 regroupe les fonctions de la Direction générale de l'Organisation. Des liens systématiques ont été créés, la coordination interne a été renforcée et la supervision a été mise en œuvre de manière effective. Tous les efforts nécessaires ont été déployés pour promouvoir les relations entre le directeur général et les États membres. Des conseils de politique générale, un appui administratif et d'autres services spécifiques relatifs au fonctionnement interne et externe de l'Organisation ont été fournis au directeur général par son Groupe de la haute direction (SMT).

### **Sous-programme 02.1 – Cabinet du directeur général**

**OBJECTIF : Fournir au directeur général l'appui administratif nécessaire.**

76. Le Cabinet du directeur général a fait en sorte que le directeur général puisse prendre les décisions de direction relatives à toutes les questions relevant de l'orientation générale, de la gestion et de l'exécution des politiques – et ce, pour l'ensemble des programmes et activités de l'OMPI en assurant l'appui administratif exigé par le directeur général, au jour le jour. Le cabinet travaille en étroite collaboration avec d'autres services de la direction générale tels que le Bureau du conseiller juridique, le conseiller spécial, le Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques, le Bureau du contrôleur, le Département de la gestion des ressources humaines, et la Division de l'audit et de la supervision internes. Le Cabinet du directeur général a également apporté son aide au directeur général dans les domaines suivants : établissement de la correspondance avec les gouvernements des États membres, des organisations régionales, des organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres institutions, ainsi qu'avec des personnalités éminentes; rédaction de discours et de déclarations et préparation de documents; services du protocole, synthèse des contributions de fond des chefs de programme; coordination du secrétariat des assemblées et conférences des États membres, et fourniture d'un appui organique au Groupe de la haute direction et suivi de ses décisions.

77. Au cours de l'exercice biennal, le directeur général a entrepris 19 missions à l'étranger et a reçu 480 visites de représentants d'États membres, dont des chefs d'État ou de gouvernement, des ministres, des ambassadeurs et des chefs d'organisations internationales et nationales, dont la Division du protocole a assuré la bonne exécution sur le plan logistique.

## Sous-programme 02.2 – Conseiller spécial et commissions consultatives

**OBJECTIFS :** Fournir au directeur général des conseils de politique générale pour faciliter les relations avec les États membres, ainsi qu'avec les organisations internationales et nationales, dans l'exécution des politiques et programmes de l'OMPI.

Fournir des conseils de politique générale au directeur général en matière de coordination interne, ainsi que sur des questions ayant trait aux ressources humaines et aux programmes.

Apporter aux commissions consultatives des politiques et du monde de l'entreprise l'appui administratif et organique nécessaire pour leur permettre de fournir en permanence les services attendus d'un groupe de réflexion de haute qualité.

78. En 2002 et 2003, les relations extérieures de l'OMPI avec les États membres, ainsi qu'avec des organisations nationales et internationales n'ont cessé de se développer de manière substantielle. Une série d'activités a contribué à établir de nouveaux contrats et à renforcer les liens existants. Elles ont contribué à la réussite de nombreux politiques et programmes de l'Organisation, compte dûment tenu de la nécessité d'éviter les chevauchements et la répétition des travaux.

79. En assurant un échange d'informations constant et poussé avec les chefs de programme, le conseiller spécial a contribué à faire mieux connaître à travers le monde les systèmes internes de coordination, de coopération et de fonctionnement des programmes de l'OMPI. Des conseils de politique générale ont été dispensés quotidiennement au directeur général, contribuant de manière substantielle au bon fonctionnement de l'Organisation. Des mesures importantes ont été prises sur le plan interne afin d'améliorer les conditions de travail, telles que la création d'un poste de médiateur au sein du Secrétariat.

80. Le poste de médiateur a été créé en vue de donner des avis en toute impartialité et indépendance sur des conflits du travail par le biais de la médiation ou la conciliation. En 2002 et 2003, l'assistance fournie pour résoudre ces conflits a permis d'améliorer le cadre de travail global, les relations entre les membres du personnel et les employés et la direction, ainsi que l'efficacité aux niveaux administratif et opérationnel. Ce service, qui a commencé ses activités à la fin de 2002, avait traité en 2003 55 cas que lui avaient soumis des membres du personnel. En 2003, le médiateur a participé à la réunion annuelle des médiateurs du système des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods et à la réunion des médiateurs européens.

81. L'administration courante des affaires interinstitutions a donné lieu à la réception d'environ 920 objets de correspondance et d'une soixantaine de documents et publications officiels par semaine, émanant d'organisations internationales telles que les départements et institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil économique et social, et l'OMC, qui ont été analysés, traités et redistribués, le cas échéant, aux secteurs concernés au sein du Secrétariat. Environ 150 réponses correspondantes ont été établies, comprenant notamment des contributions à des rapports et des réponses aux demandes de renseignement, et des déclarations de politique générale. Il a été répondu à environ 105 questions émanant de membres du personnel de l'OMPI en ce qui concerne la coopération et la collaboration entre l'Organisation, l'ONU et d'autres organisations internationales. L'OMPI a rédigé plusieurs contributions à des rapports établis par le Secrétaire général de l'ONU aux fins de communication à l'Assemblée générale des Nations Unies, au Conseil économique et social et à d'autres organes de haut niveau. Des contributions importantes ont été apportées au renforcement des liens de l'OMPI avec les gouvernements des États membres, les milieux de la propriété intellectuelle, les entreprises, les organismes professionnels, ainsi que

l'Organisation des Nations Unies et la communauté diplomatique de New York. Pour ce faire, l'OMPI a organisé, ou participé à, une série de réunions internationales qui ont permis nouer des contacts personnels avec des membres des groupes susmentionnés afin de renforcer les liens et d'améliorer la coopération et la collaboration.

82. La participation de l'OMPI aux rencontres internationales de haut niveau les plus marquantes tenues en 2002 et 2003, telles que le Sommet mondial sur le développement durable ou la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement, et le Sommet mondial sur la société de l'information, a renforcé la notoriété de l'Organisation. L'OMPI est parvenue à mieux faire connaître le système de la propriété intellectuelle parmi les gouvernements, les organisations et les organismes professionnels. L'OMPI a également favorisé une meilleure compréhension des questions de propriété intellectuelle en participant à des réunions avec, notamment, la CNUCED, le Conseil économique et social, la FAO, le HCDH, l'OIT, l'OMC, l'OMS, le PNUD, l'UIT, l'UNESCO et l'UPOV, et aux sessions du Groupe d'étude de l'ONU sur les technologies de l'information et des communications (dont une accueillie à l'OMPI) et du Comité d'organisation de haut niveau du Sommet mondial sur la société de l'information, ainsi qu'à toutes les sessions ordinaires du Conseil des chefs de secrétariat et de ses organes que sont le Comité de haut niveau sur la gestion et le Comité de haut niveau sur les programmes.

83. En 2002 et 2003 la coopération entre l'OMPI et l'OMC s'est intensifiée à tous les niveaux des deux secrétariats. Les directeurs généraux de l'OMC et de l'OMPI ont confirmé l'importance de la collaboration entre les deux organisations en 2002 et approuvé la tenue de deux ateliers régionaux à l'intention des PMA sur la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC et des questions d'actualité concernant la propriété intellectuelle. Le premier, destiné aux PMA d'Afrique sub-saharienne et d'Haïti, s'est tenu en avril 2002 dans la République-Unie de Tanzanie, et le second, destiné aux PMA de la région Asie et Pacifique et du Yémen, en décembre au Bangladesh. Une conférence régionale commune s'est tenue, également en avril 2002, au Qatar à l'intention des pays arabes pour examiner notamment les questions de propriété intellectuelle figurant dans la déclaration de Doha. En 2003, l'OMPI et l'OMC ont organisé conjointement un Atelier international à Genève sur les droits de propriété intellectuelle et le transfert de technologie en novembre, et des séminaires au Bénin et au Mali en mars. En outre, l'OMPI a organisé quatre séances d'information à l'intention des membres du personnel sur des questions en rapport avec l'OMC, telles que l'"Accord sur les ADPIC et la santé publique", "le règlement des litiges de propriété intellectuelle selon le mécanisme de règlement des différends de l'OMC", "les négociations relatives aux indications géographiques" et "l'examen de l'article 27:3.b)", qui se sont tenues en mars, mai, juin et juillet respectivement. Ces séances d'information visaient à tenir les membres du personnel de l'OMPI concernés au courant des discussions qui se déroulent à l'OMC, à donner au personnel compétent de l'OMPI et de l'OMC la possibilité de se concerter sur certaines questions et vice versa, à échanger des informations selon que de besoin et à renforcer la coopération entre les deux secrétariats.

84. Pendant l'exercice biennal, l'OMPI a suivi de près les négociations relatives au Programme de Doha pour le développement, notamment les questions relatives à la propriété intellectuelle. Elle a également suivi les délibérations ordinaires au sein de différents organes de l'OMC, tels que la Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Cancún, le Conseil général, les sessions ordinaires et extraordinaires du Conseil des ADPIC, le Comité du commerce et du développement et le Comité du commerce et de l'environnement. Comme les années précédentes, l'OMPI a envoyé des experts aux stages et séminaires de formation de l'OMC.



85. Au fil des décennies, la coopération entre l'OMPI et l'UPOV s'est intensifiée de manière harmonieuse. Conformément à l'Accord de 1982, la coopération porte sur les éléments suivants : des questions de politique, des questions administratives, des activités menées dans le domaine de la coopération pour le développement, la formation et l'information, la biotechnologie et les ressources génétiques, et des activités conjointes concernant des questions relatives aux deux organisations. Pendant l'exercice biennal, l'OMPI a organisé à l'intention des membres du personnel une séance d'information intensive sur l'UPOV, qui a permis de faire mieux connaître les éléments fondamentaux de la Convention UPOV et qui devrait faciliter la coopération et la renforcer. La coordination des questions administratives s'est poursuivie, l'OMPI fournissant à l'UPOV, en fonction de ses besoins, des services dans les domaines suivants : finances, personnel, traduction et documentation, ainsi que des services techniques. L'OMPI et l'UPOV ont notamment organisé conjointement deux colloques internationaux sur "la coexistence des brevets et du droit d'obtenteur dans la promotion des innovations biotechnologiques" en 2002, et sur "les droits de propriété intellectuelle dans le domaine de la biotechnologie végétale" en 2003. En outre, l'OMPI a suivi de près toutes les questions et tous les faits nouveaux pertinents évoqués au cours des réunions de l'UPOV.

86. Un appui administratif et logistique a été assuré aux opérations des commissions consultatives des politiques et du monde de l'entreprise. Le groupe d'étude de la Commission consultative des politiques (CCP) s'est réuni en mai 2002 à Beijing, en présence du directeur général et de huit hauts dignitaires représentant des gouvernements et des institutions internationales. Afin de mettre au point les thèmes qui seraient abordés à la prochaine session plénière, il a examiné trois documents de travail portant sur les domaines suivants : brevets et santé, droit d'auteur, culture et développement; rôle de la propriété intellectuelle et de l'OMPI dans les industries culturelles; et sanction des droits. Un rapport établi par le groupe d'étude a été distribué aux États membres de l'OMPI à leurs assemblées en septembre 2002.

87. En novembre 2003, une réunion plénière de la CCP, accueillie par le président de la Roumanie et présidée par le président de Malte, s'est tenue à Sinaia (Roumanie). Vingt membres de la CCP, dont deux chefs d'État et quatre anciens chefs d'État ou de gouvernement, y ont participé. Deux questions de fond étaient inscrites à l'ordre du jour : la gestion des actifs culturels et les politiques en matière de propriété intellectuelle, et l'économie japonaise. Le rapport final sera présenté à la prochaine réunion des assemblées aux fins de son examen par les États membres.

88. Dans le cadre de Commission consultative du monde de l'entreprise, de nombreuses réunions et consultations ont été tenues avec un large éventail de représentants du secteur privé afin de renforcer les liens avec des entreprises du monde entier. L'OMPI a notamment organisé une Table ronde d'information à l'intention des chefs d'entreprise de la région Amérique latine et Caraïbes, en coopération avec la Fédération des industries de l'État de Sao Paulo et du Ministère du développement, de l'industrie et du commerce extérieur du Brésil. Une liste de candidats potentiels a été établie en vue du renouvellement de la Commission consultative du monde de l'entreprise et la formule de la table ronde à l'intention des chefs d'entreprise a été expérimentée avec succès afin d'être reproduite dans d'autres régions.

## Sous-programme 02.3 – Supervision interne

89. Le rapport sur l'exécution du programme pour 2002 (document A/39/7) a été approuvé par les États membres à leurs assemblées en septembre 2003. Ce rapport rend compte, pour la première fois, des progrès accomplis vers la réalisation des orientations stratégiques de l'OMPI.

90. De nouvelles mesures ont été prises pour consolider l'utilisation des concepts et des instruments d'évaluation au sein de l'Organisation, y compris la refonte complète des pages de l'Intranet relatives à la Division de l'audit et de la supervision internes pour faciliter l'accès des chefs de programme à ces outils.

91. Durant l'exercice biennal, l'utilisation accrue par les chefs de programme du cadre d'évaluation de l'exécution du programme au cours de la phase de planification a montré qu'ils connaissaient mieux la démarche axée sur les résultats et s'y référaient plus systématiquement. En outre, deux évaluations internes indépendantes ont été entreprises, dont une portant sur un projet important concernant les technologies de l'information.

92. L'auditeur interne a vérifié si les activités étaient conformes au règlement d'exécution, règles et procédures de l'OMPI, les contrôles internes étaient satisfaisants et si les opérations réalisées étaient d'un bon rapport coût-efficacité en procédant à un certain nombre de contrôles financiers et opérationnels. Un projet de charte de la vérification interne a été établi, aux fins d'examen interne, sur la base des normes révisées relatives à la pratique professionnelle de la vérification interne établies par l'Institut des vérificateurs internes et adoptées par les représentants des vérificateurs internes du système des Nations Unies en juin 2002.

93. Une assistance a aussi été fournie dans le cadre de la procédure d'évaluation du nouveau projet de construction, entreprise par les vérificateurs externes. À cet égard, deux rapports contenant des informations d'ordre général et des statistiques ont été établis au début de 2002.

94. L'échange d'informations et de données d'expérience sur les pratiques en matière d'évaluation, de vérification des comptes et de supervision avec d'autres institutions des Nations Unies et organisations internationales s'est poursuivi.

**OBJECTIFS : Renforcer la planification et l'exécution des programmes dans l'Organisation.**

**Accroître la cohérence, l'utilité et l'efficacité des activités de l'Organisation par rapport à leurs objectifs.**

Résultat escompté : *Suivi et évaluation systématiques de l'exécution des programmes.*

| <u>Résultats obtenus</u>                                | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|---|--|
| Renforcement du suivi et de l'évaluation des programmes | <i>Utilisation élargie du système en place pour assurer le suivi l'évaluation régulière et systématique des résultats :</i><br>Utilisation accrue des instruments et des méthodes de suivi et d'évaluation par les chefs de programme.<br>Réalisation de deux évaluations internes indépendantes.<br>Échange d'informations et de données d'expérience avec des institutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales à la réunion annuelle du Groupe de travail interinstitutions sur l'évaluation tenue à Vienne en juin 2002, à la |

|  |   |
|--|---|
|  | Conférence de la Société européenne d'évaluation tenue à Séville en octobre 2002, et à l'atelier sur "les partenaires du développement" organisée par le Comité d'aide au développement de l'OCDE et accueillie par le Ministre français des finances, de l'économie et de l'industrie à Paris en avril 2003. |
|--|---|

Résultat escompté : *Recours permanent aux indicateurs d'exécution pour mesurer les résultats par rapport aux objectifs.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|--|---|
| Recours accru aux cadres d'évaluation des résultats par les chefs de programme dans la planification et l'évaluation de l'exécution des activités. | <p><i>Retour d'information périodique de la part des chefs de programme sur la façon dont l'évaluation de l'exécution est utilisée en tant qu'outil de gestion et sur les mesures d'ajustement prises le cas échéant :</i></p> <p>Les contributions des chefs de programme aux rapports sur l'exécution du programme pour 2000-2001 et pour 2002 ont fait apparaître une utilisation accrue et plus systématique des instruments de mesure de l'exécution du programme.</p> |

**OBJECTIF :** **Garantir une utilisation responsable et efficace des ressources dans les activités, les systèmes et les procédures de l'OMPI, et préserver l'actif de l'Organisation.**

Résultat escompté : *Conformité avec les règlements et procédures de l'OMPI.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|--|--|
| Les opérations administratives et financières ont continué d'être exécutées conformément aux règlements et procédures de l'OMPI. | <p><i>Rapport et avis satisfaisants des vérificateurs externes des comptes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En 2002, les vérificateurs externes ont rendu un avis favorable sur les comptes de l'Organisation pour l'exercice 2000-2001.</li> <li>- Le rapport des vérificateurs externes portant sur l'exercice biennal 2002-2003 n'était pas disponible au moment de la publication du présent rapport sur l'exécution du programme</li> </ul> |

Résultat escompté : *Amélioration des procédures administratives et de gestion.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|---|---|
| Contribution à l'amélioration des procédures d'administration et de gestion grâce à une interaction régulière avec les autres secteurs de l'Organisation. | <p><i>Nombre d'ordres de service visant à améliorer les procédures :</i></p> <p>Plus de 15 ordres de service et autres communications publiés par le Secrétariat concernaient l'amélioration des procédures.</p> <p>Échange d'informations et de données d'expérience avec des institutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales aux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Conférences des vérificateurs internationaux tenue à Washington en mars 2002 et à Bruxelles en avril 2003;</li> <li>- 33<sup>e</sup> et 34<sup>e</sup> réunions des représentants des services de vérification interne des comptes qui s'est tenue à New York en juin 2002 et à Panama en juin 2003.</li> </ul> |

**Montant total des dépenses au titre du programme principal 02 au cours de l'exercice biennal 2002-2003 :**

**11 792 000 francs suisses**

## PROGRAMME PRINCIPAL 03 – Conseiller juridique

95. En 2002-2003, il y eu 106 adhésions (ou ratifications) aux traités administrés par l'OMPI, dont 46% émanait de pays en transition, 45% de pays en développement et 9% de pays développés.

96. Parmi les faits marquants, il convient de citer l'entrée en vigueur du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT), les 6 mars et 20 mai 2002 respectivement, et de l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels, le 23 décembre 2003. En outre, la Conférence de l'OMPI et les assemblées compétentes de certaines unions administrées par l'OMPI ont adopté des modifications apportées à la convention instituant l'OMPI, ainsi qu'à d'autres traités administrés par l'OMPI à savoir, la dissolution de la Conférence de l'OMPI, l'officialisation de la pratique actuelle dans les traités en ce qui concerne le système de contribution unique et les modifications apportées aux classes de contribution, et une annualisation des sessions ordinaires de l'Assemblée générale de l'OMPI et des autres assemblées, qui se tenaient auparavant tous les deux ans. Ces modifications entreront en vigueur un mois après que le directeur général de l'OMPI ait reçu des notifications écrites d'acceptation émanant des trois quarts des États membres de l'OMPI au moment de l'adoption des modifications.

97. Le Bureau des affaires juridiques a géré le nombre important et la diversité des questions juridiques soulevées dans le cadre des activités de l'Organisation et a assuré la bonne exécution des fonctions de dépositaire de l'Organisation, notamment en procédant à des vérifications juridiques internes et en formulant des avis sur un nombre considérable de contrats passés avec des entités extérieures et en veillant à la protection juridique de l'Organisation. Un temps considérable a été consacré à l'examen de questions contractuelles, relatives à l'ancien bâtiment de l'OMM et au nouveau bâtiment de l'OMPI.

98. Le Comité d'examen des contrats, qui a été établi en 2002, a supervisé avec succès les projets de contrats afin de s'assurer qu'ils avaient été passés au mieux des intérêts de l'Organisation.

**OBJECTIFS :** Conseiller le directeur général, le Secrétariat et les États membres sur les aspects juridiques du travail de l'Organisation, notamment les questions de droit administratif et statutaire, les contrats et les questions juridiques d'ordre général.

**Faciliter les relations entre la direction et le personnel par le biais de la prévention et du règlement des conflits.**

Résultats escomptés : *Conseils et assistance de qualité et en temps utile, au bénéfice des États membres, du Secrétariat et d'autres entités, concernant des questions juridiques très diverses touchant au travail de l'Organisation.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|---|--|
| Les services ont été assurés avec rapidité et efficacité, malgré une augmentation nette de la charge de travail du Bureau et une diminution du nombre | <i>Nombre, nature et date des demandes de conseils reçues; nombre de réponses et délai de réponse :</i><br><br>Quelque 250 demandes d'autorisation de reproduction de documents de l'OMPI ont été traitées et des conseils juridiques ont été fournis à des membres du personnel, à des organisations du système des Nations Unies et à des entités privées ou publiques au sujet de diverses questions juridiques relatives à l'Organisation, à ses privilèges et immunités, à l'utilisation de son nom, de son acronyme et de son logo, ainsi qu'à la création d'hyperliens extérieurs vers le site Web de l'OMPI. |

|  |   |
|--|---|
| des effectifs.   | Réponse à plus de 500 demandes d'information sur diverses questions telles que le statut de certains pays ou territoires, des résolutions de l'ONU, ainsi que les adhésions aux traités administrés par l'OMPI et les ratifications de ces traités.   |
| <p><u>Résultat escompté</u> : <i>Conformité des contrats conclus par l'Organisation avec le règlement interne et le droit applicable.</i></p>  |   |
| <p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>Négociation de contrats relatifs aux projets conformément aux principes de bonne gestion, de reddition de comptes et de transparence.</p> <p>Les négociations ont abouti à la signature d'un contrat le 27 octobre 2003 avec un consortium chargé de la construction du nouveau bâtiment de l'OMPI.</p>                                       | <p><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p><i>Nombre et nature des problèmes juridiques relatifs à l'interprétation et à l'exécution des contrats :</i></p> <p>Examen de nombreux contrats et conseils fournis en la matière afin de s'assurer qu'ils ont été conclus au mieux aux intérêts de l'Organisation et de réduire au minimum les risques d'actions juridiques. Les contrats passés en revue portaient notamment sur des travaux de construction, les techniques de l'information, des baux commerciaux, des questions relatives aux ressources humaines, des questions bancaires et financières et des services de compagnies aériennes.</p> <p>Pendant les négociations, des conseils ont été donnés au consortium chargé de la construction du nouveau bâtiment de l'OMPI.</p> <p>Le Comité d'examen des contrats, établi en 2002, s'est assuré que les contrats proposés ont été passés au mieux des intérêts de l'Organisation.</p> |
| <p><u>Résultat escompté</u> : <i>Mesures adoptées en cas d'action intentée contre l'Organisation ou par celle-ci.</i></p>  |   |
| <p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>Malgré le nombre de grands projets relatifs à la nouvelle construction ou aux techniques de l'information, aucune action juridique n'a été intentée par une entité extérieure en 2002 ni en 2003.</p> <p>Plusieurs conflits impliquant le personnel ont été résolus ou évités par la négociation et la fourniture de conseils juridiques.</p> | <p><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p><i>Nombre de mesures juridiquement adéquates prises pour répondre à des actions intentées contre l'Organisation, et nombre et qualité des conseils fournis à propos de mesures prévues par l'Organisation :</i></p> <p>Des avis juridiques ont été émis dans le contexte d'initiatives proposées ou existantes de l'Organisation afin de veiller à la prise en considération des intérêts juridiques de l'Organisation.</p> <p>En 2002 et 2003, trois recours ont été formés par des membres du personnel auprès du Comité d'appel de l'OMPI, et un auprès du Tribunal administratif de l'OIT</p>  |
| <p><u>Résultat escompté</u> : <i>Amélioration du cadre juridique sur lequel s'appuie la réalisation des activités de l'Organisation dans le domaine informatique.</i></p>  |   |
| <p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>Aucune action juridique n'a été intentée en ce qui concerne le WIPONET ou les sites Web de l'OMPI nonobstant la fréquentation nombreuse des sites et l'expansion rapide du WIPONET.</p>   | <p><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p><i>Nombre et nature des politiques pertinentes visant à protéger les intérêts de l'Organisation dans le domaine informatique :</i></p> <p>Des conseils ont été dispensés sur un certain nombre de politiques dans le domaine des techniques de l'information, notamment en ce qui concerne les politiques d'utilisation admissible des outils informatiques pour les utilisateurs internes et externes, la politiques générale de l'OMPI concernant le site Web et la politique concernant le site Web du WIPONET.</p>   |

**OBJECTIF :** Fournir des services de secrétariat pour les réunions du Groupe de travail sur la réforme statutaire ainsi que les réunions des assemblées, des comités permanents et des autres organes des États membres.

Résultat escompté : *Simplification et amélioration de la structure institutionnelle de l'Organisation.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|--|---|
| <p>La Conférence de l'OMPI et les assemblées compétentes de certaines unions administrées par l'OMPI ont adopté à l'unanimité, le 1<sup>er</sup> octobre 2003, les modifications apportées à la Convention instituant l'OMPI, ainsi qu'à d'autres traités administrés par l'OMPI.</p> <p>Acceptation croissante de la modification apportée à l'article 9.3) de la Convention instituant l'OMPI.</p> | <p><i>Réduction du nombre d'organes directeurs de l'Organisation :</i></p> <p>La procédure statutaire en vue de la dissolution de la Conférence de l'OMPI est en cours.</p> <p><i>Acceptation par les États membres des recommandations du Groupe de travail sur la réforme statutaire :</i></p> <p>Les modifications apportées à la Convention instituant l'OMPI et à d'autres traités administrés par l'OMPI, qui ont été adoptées, sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- dissolution de la Conférence de l'OMPI;</li><li>- en ce qui concerne le système de contribution unique et les modifications apportées aux classes de contribution, officialisation de la pratique actuelle dans les traités;</li><li>- annualisation des sessions ordinaires de l'Assemblée générale de l'OMPI et des assemblées des unions, qui se tenaient auparavant tous les deux ans.</li></ul> <p>Les modifications adoptées entreront en vigueur un mois après la réception par le directeur général de l'OMPI des notifications écrites d'acceptation émanant des trois quarts des États membres de l'Organisation au moment de l'adoption des modifications.</p> <p>Huit acceptations de la modification apportée à l'article 9.3) de la Convention instituant l'OMPI ont été reçues, ce qui porte le nombre total d'acceptations à 45.</p> |

**OBJECTIF :** Renforcer l'efficacité de la fonction de dépositaire des conventions et des arrangements administrés par l'OMPI exercée par le directeur général.

Résultat escompté : *Gestion plus efficace et large diffusion d'informations statistiques sous forme conviviale concernant les traités administrés par l'OMPI*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|---|---|
| <p>Bonne exécution des fonctions de dépositaire en ce qui concerne les traités administrés par l'OMPI, y compris la notification d'actes accomplis en rapport avec des traités administrés par l'OMPI.</p> <p>Réponses en temps utile aux demandes d'information envoyées à l'adresse <a href="mailto:treaties.mail@wipo.int">treaties.mail@wipo.int</a></p> <p>Le lancement sur l'Internet de la base de données sur les traités est prévu à la fin de 2004.</p> | <p><i>Nombre de notifications d'adhésion et d'autres actes accomplis en rapport avec les traités administrés par l'OMPI :</i></p> <p>Réception et traitement de 106 instruments de ratification et d'adhésion, publications de 120 notifications d'actes accomplis en rapport avec des traités administrés par l'OMPI (adhésions, déclarations, territoires particuliers), établissement de 52 copies certifiées conformes de traités et de 26 instruments d'adhésion.</p> <p><i>Nombre de consultations de la base de données sur les traités :</i></p> <p>À la fin de 2003, il y avait plus de 6119 abonnés à la liste de diffusion sur les traités, soit le double du nombre d'abonnés à la fin de 2002.</p> <p>Progrès importants (plateforme de techniques de l'information et saisie des données) réalisés en ce qui concerne la base de données sur les traités.</p> |

**Montant total des dépenses au titre du programme principal 03  
au cours de l'exercice biennal 2002-2003 :**

**3 985 000 francs suisses**

## **PROGRAMME PRINCIPAL 04 – Planification, préparation du budget et contrôle financier**

99. Comme auparavant, ce programme a aidé le directeur général et les chefs de programmes à améliorer la coordination interne, à adapter les activités et à les aligner sur le “Plan à moyen terme concernant les activités de programme de l’OMPI – vision d’avenir et orientation stratégique de l’OMPI” (document A/39/5), ainsi qu’à assurer la mise à disposition et le contrôle des ressources financières. Compte tenu de l’évolution considérable de la perception de la propriété intellectuelle, observée récemment, l’OMPI a réexaminé ses politiques sur un certain nombre de nouvelles questions, en consultant les États membres et d’autres parties prenantes concernées. L’un de ces enjeux a consisté à étudier la façon de donner aux créateurs, aux chefs d’entreprise, aux inventeurs et aux autres agents contribuant à l’économie fondée sur le savoir les moyens d’utiliser efficacement les systèmes de propriété intellectuelle, par le biais de diverses mesures adaptées aux différents pays, en particulier dans le monde en développement.

100. Outre le contrôle de la conformité avec le règlement financier de l’OMPI et son règlement d’exécution, l’accent a été mis sur l’existence de liens entre une activité proposée et le programme et budget approuvé. Le contrôle des ressources financières a été également renforcé par l’établissement du Comité d’examen des contrats de l’OMPI qui se réunit à intervalles réguliers tout au long de l’exercice biennal. Un appui constant a été assuré en vue de l’élaboration et de la mise en œuvre du projet AIMS. Enfin, un examen du nouveau projet de construction a été entrepris.

### **Sous-programme 04.1 – Planification stratégique et élaboration des politiques**

101. Le Bureau de la planification stratégique et de l’élaboration des politiques a continué de fournir une assistance et un appui au Cabinet du directeur général en assurant le secrétariat des organes statutaires des États membres (Programme principal 01) et en donnant des conseils au directeur général (Programme principal 02). Il a notamment assuré la coordination et l’exécution des activités de programme, élaboré et établi des politiques ou des plans stratégiques dans le cadre des réunions du groupe de la haute direction, et renforcé la coopération intersectorielle, et la mise en œuvre de certaines activités complexes. Il a également renforcé la coordination et communication internes dans le cadre des réunions d’information professionnelle hebdomadaires.

102. Les chefs de programme ont bénéficié d’une aide pour adapter les activités et les aligner sur la vision d’avenir et l’orientation stratégique de l’OMPI tout au long de l’exercice biennal 2002-2003. Deux projets pilotes distincts ont été mis en œuvre dans le cadre de la coopération pour le développement : le premier porte sur l’élaboration de politiques de propriété intellectuelle tenant compte de stratégies nationales ou régionales pour promouvoir la gestion des actifs de propriété intellectuelle; le second projet a permis de jeter les bases nécessaires en vue de l’élaboration d’une stratégie de fond relative à la création de partenariats entre les secteurs public et privé. Ces initiatives sont à la base des nouveaux sous-programmes 11.1 : Politique de propriété intellectuelle et économie et 11.3 : Coopération avec le secteur privé, établis dans le cadre du programme et du budget pour 2004-2005. Enfin, le Bureau de la planification stratégique et de l’élaboration des politiques a animé des débats de politique interne et organisé des consultations avec les États membres qui ont

débouché sur les nouvelles orientations des politiques stratégiques qui figurent dans le Plan à moyen terme et le programme et budget pour 2004-2005 (document A/39/4).

**OBJECTIFS : Seconder le directeur général dans ses tâches de gestion et pour déterminer et affiner la planification stratégique et la politique globale de l'Organisation.**

**Assurer la cohérence et l'intégration des programmes de l'OMPI.**

Résultat escompté : *Cohérence et intégration accrues des programmes de l'OMPI.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|--|---|
| Cohérence et intégration accrues des programmes de l'OMPI.   | <i>Nombre et nature des activités issues de la planification des politiques et de la coordination des programmes :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>- coordination et organisation des réunions des assemblées des États membres;</li><li>- table ronde sur "la propriété intellectuelle dans le plan d'action mondial" tenue en marge des assemblées des États membres de l'OMPI en septembre 2002;</li><li>- douze réunions du SMT;</li><li>- environ 55 réunions d'information professionnelle;</li><li>- coordination interne pour renforcer la sécurité à l'OMPI;</li><li>- coordination extérieure avec le Contrôle fédéral des finances de la Confédération suisse pour l'évaluation du projet relatif à la nouvelle construction de l'OMPI et la préparation d'un projet de budget révisé;</li><li>- consultations concernant le programme et budget pour 2004-2005 tenues avant les réunions d'avril et de septembre 2003 du Comité du programme et budget;</li><li>- un projet pilote concernant la prise en considération des actifs de propriété intellectuelle dans l'élaboration des stratégies nationales relatives à la propriété intellectuelle a débouché sur l'établissement d'un prototype de base de données empiriques à usage interne;</li><li>- travaux de recherche et élaboration de documents en liaison avec le sous-programme du programme et budget pour 2004-2005 portant sur la création de partenariats entre les secteurs public et privé.</li></ul> |
| Poursuite de l'adaptation et de la réorientation des programmes.   |   |
| Ajustement de la stratégie pour l'exercice biennal 2004-2005 et élaboration des orientations stratégiques et politiques pour la période 2006-2009. |   |

## **Sous-programme 04.2 – Contrôle budgétaire des programmes et contrôle financier**

103. Des activités relatives au contrôle budgétaire des programmes et au contrôle financier ont été axées sur l'élaboration de divers documents officiels, y compris les programmes et budgets proposés de l'OMPI et de l'UPOV, et de documents budgétaires sur le nouveau projet de construction. Le Secrétariat a tenu compte des recommandations figurant dans le rapport d'évaluation établi par le Contrôle fédéral des finances de la Confédération suisse et fourni certaines informations complémentaires sur le nouveau projet de construction (documents A/37/2, A/37/9 et A/37/14). Le Secrétariat a également apporté son appui à l'examen des contrats de passation de marchés et à l'élaboration et la mise en œuvre du projet AIMS. D'autres activités ont porté sur les questions suivantes : établissement, à l'intention des chefs de programmes, d'avis d'allocation de crédit pour 2002 et 2003 et perfectionnement du système de répartition budgétaire; examen et suivi des plans d'exécution pour 2002 et 2003; et contrôle des ressources financières grâce au visa des engagements de dépenses pour l'OMPI, l'UPOV, les fonds fiduciaires et les projets financés par le PNUD.



**OBJECTIF : Faciliter les délibérations du Comité du programme et budget et de l'Assemblée générale sur le budget des programmes et les questions financières et assurer une bonne gestion financière de l'OMPI.**

Résultat escompté : *Documents budgétaires et rapports financiers de haute qualité et disponibles aux dates voulues.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|---|--|
| <p>Approbation par les États membres de la proposition modifiée portant sur le nouveau projet de construction et des documents révisés relatifs au programme et budget.</p> <p>Approbation par les États membres de la proposition révisée de programme et budget pour 2004-2005.</p> | <p><i>Approbation par les États membres de documents budgétaires de haute qualité, axés sur les résultats :</i></p> <p>Élaboration en temps voulu :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- d'une contribution à l'élaboration du Rapport de gestion financière 2000-2001, établi par la Division des finances, qui portait sur l'OMPI et l'UPOV, et contenait, pour la première fois, une explication des variations budgétaires par programme, conformément aux recommandations faites par les États membres à la session d'avril 2001 du Comité du programme et budget;</li><li>- d'une proposition modifiée portant sur le nouveau projet de construction et d'un programme et budget révisé pour 2002-2003;</li><li>- d'une proposition révisée de programme et budget pour 2004-2005 (WO/PBC/7/2) faisant suite à la proposition initiale (WO/PBC/6/2) et à la tenue de nombreuses consultations avec les États membres (WO/PBC/7/3);</li><li>- à l'intention de l'UPOV, d'une proposition de programme et budget pour 2004-2005 (C/37/4) et d'un programme et budget révisé pour 2002-2003.</li></ul> |

Résultat escompté : *Rapports et outils de suivi pour étayer la prise de décisions éclairées en ce qui concerne l'exécution des programmes.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|--|--|
| <p>Le taux d'exécution pour l'exercice biennal a été de 93% par rapport au budget révisé, conformément à l'évolution de la mise en œuvre du nouveau projet de construction et des mesures de maîtrise des coûts compte tenu de l'insuffisance de recettes prévue.</p> <p>Utilisation accrue des avis d'affectation de crédit et des rapports sur les dépenses par les chefs de programmes.</p> | <p><i>Nombre de rapports de suivi présentés au directeur général et aux chefs de programme :</i></p> <p>présentation au directeur général de rapports trimestriels internes sur les recettes et les dépenses, contenant des propositions spécifiques de gestion.</p> <p><i>Utilisation accrue d'outils de suivi par les chefs de programme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- fourniture d'avis annuel d'allocation de crédit et examen des plans d'exécution en 2002 et 2003;</li><li>- appui à la mise au point d'un système automatisé de gestion de l'information (AIMS).</li></ul> |

Résultat escompté : *Contrôle financier exercé conformément au Règlement financier, au règlement d'exécution de celui-ci et aux principes et directives pertinents.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|--|---|
| Comptes de l'exercice 2000-2001 pleinement conformes au Règlement financier et à son règlement d'exécution.<br><br>Les dépenses effectives n'ont pas dépassé le budget approuvé. | <i>Rapport et avis satisfaisants des vérificateurs externes des comptes sur les états financiers de l'OMPI :</i><br><br>En 2002, les vérificateurs externes ont rendu un avis favorable sur les comptes de l'Organisation pour l'exercice 2000-2001. Le rapport des vérificateurs externes pour la période 2002-2003 n'était pas encore disponible.<br><br>Quelques 10 000 engagements de dépenses ont été examinés et approuvés chaque année au cours de la période 2002-2003. |
| <b>Montant total des dépenses au titre du programme principal 04 au cours de l'exercice biennal 2002-2003 :</b>  |   |
| <b>7 418 000 francs suisses</b>  |   |

## **PROGRAMME PRINCIPAL 05 – Développement du droit de la propriété industrielle**

104. Parmi les principaux résultats obtenus au cours de l'exercice biennal, il convient de mentionner les activités de promotion sur les formalités en matière de brevets relatives au Traité sur le droit des brevets (PLT), qui ont contribué à la ratification ou à l'adhésion de six États (Estonie, Kirghizistan, Nigéria, Slovaquie, Slovénie et Ukraine). Par ailleurs, le Comité permanent du droit des brevets (SCP) a tenu au cours de l'exercice biennal trois sessions, qui ont été consacrées à l'examen du projet de traité sur le droit matériel des brevets (SPLT).

105. Dans le domaine du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, des résultats importants ont été obtenus au sein du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT), notamment sous forme d'un accord concernant la révision du Traité sur le droit des marques (TLT) et l'orientation à suivre pour cette révision. Cinq nouvelles adhésions au TLT ont été enregistrées au cours de l'exercice biennal (Estonie, Kazakhstan, Kirghizistan, République de Corée et Slovénie). L'OMPI a confirmé son rôle moteur dans le domaine des indications géographiques avec l'organisation, en coopération avec le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, d'un colloque mondial sur les indications géographiques qui s'est tenu à San Francisco (Californie), en juillet 2003.

### **Sous-programme 05.1 - Droit des brevets**

106. L'objectif majeur consistant à faire mieux connaître l'importance et les avantages de l'harmonisation de certaines notions du droit et de la pratique en matière de brevets a été atteint dans le cadre du SCP, qui a poursuivi pendant trois sessions l'examen de projets de dispositions relatives à l'harmonisation du droit matériel des brevets dans le cadre du projet de traité sur le droit matériel des brevets (SPLT). En particulier, le SCP est convenu en principe d'un certain nombre de dispositions contenues dans le projet de SPLT et a fait des progrès utiles dans la compréhension mutuelle des points de convergence et de divergence sur de nombreuses questions. Sur quelques autres points (tels que les dispositions relatives à l'objet de la protection ou aux exceptions à prévoir dans le traité), des divergences fondamentales entre les États membres ont fait apparaître la nécessité d'approfondir les

débats. Ayant décidé de se concentrer sur la poursuite de l'harmonisation du droit et de la pratique en matière de brevets, le SCP a reporté à une date ultérieure l'examen d'autres projets, portant notamment sur l'intérêt et la possibilité d'établir un système d'inscription centralisée des changements apportés aux brevets et aux demandes de brevet. Dans ce contexte, il est fait référence aux délibérations du Groupe de travail sur la réforme du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) concernant la possibilité d'établir un tel système, dans le cadre du PCT, à l'égard des demandes internationales qui sont entrées dans la phase nationale. En outre, des investigations préliminaires ont été entreprises pour recenser les questions relatives à la nécessité et à la possibilité de réviser le Traité de Budapest. En ce qui concerne l'objectif consistant à donner des informations sur les questions actuelles relatives au droit des brevets, l'OMPI a examiné, au cours de l'exercice biennal considéré, des questions relatives au système international des brevets, dans le cadre d'une conférence sur le système international des brevets qui s'est tenue à Genève en mars 2002, et un document d'information (document A/37/6) a été établi et soumis aux assemblées des États membres de l'OMPI en septembre 2002. Enfin, la promotion de l'adhésion aux traités sur les brevets administrés par l'OMPI et de la mise en œuvre de ces traités, a débouché sur un certain nombre d'adhésions à ces traités.

**OBJECTIF :** Davantage sensibiliser les États membres et les autres parties concernées à l'importance et aux avantages de l'harmonisation du droit des brevets et avancer sur la voie de l'adoption d'un instrument juridique sur une nouvelle harmonisation du droit des brevets.

Résultat escompté : Plus grande sensibilisation à l'importance et aux avantages de la poursuite de l'harmonisation du droit des brevets et progrès important sur la voie de l'adoption éventuelle d'un instrument juridique relatif à une nouvelle harmonisation du droit des brevets.

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|---|---|
| Accord de principe parmi les États membres sur un certain nombre de dispositions, bien que des divergences demeurent sur d'autres questions. Meilleure compréhension des points de convergence et de divergence et volonté de poursuivre les discussions. | <p><i>Nombre de réunions du Comité permanent du droit des brevets et progrès sur la voie de l'adoption d'un instrument juridique relatif à une nouvelle harmonisation du droit des brevets :</i></p> <p>Le Comité permanent du droit des brevets (SCP) a tenu au cours de l'exercice biennal trois sessions pour examiner le projet de traité sur le droit matériel des brevets (SPLT), ainsi que son règlement d'exécution et les directives pour la pratique.</p> |

**OBJECTIFS :** Promouvoir l'adhésion aux traités relatifs aux brevets administrés par l'OMPI, en particulier le Traité sur le droit des brevets (PLT), et la mise en œuvre de ces traités ainsi que fournir des informations sur des questions d'actualité concernant le droit des brevets. Étudier l'opportunité et la possibilité d'établir des principes relatifs aux aspects de propriété industrielle du droit de l'espace.

Étudier l'opportunité et la possibilité d'établir des principes relatifs aux incidences sur la brevetabilité des divulgations sur l'Internet et des atteintes aux brevets sur l'Internet.

Résultat escompté : Sensibilisation accrue aux avantages de l'adhésion aux traités relatifs aux brevets administrés par l'OMPI, et en particulier au Traité sur le droit des brevets (PLT).

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|---|--|
| Adhésion de quatre États à la Convention de Paris (Arabie saoudite, Djibouti, Namibie et Seychelles). | <p><i>Nombre de missions, réunions et ateliers consacrés à la promotion des traités et retour d'information à leur sujet :</i></p> <p>Outre la participation à de nombreux séminaires et autres événements tenus à Genève, 30 missions ont été entreprises dans 18 pays et des contacts réguliers avec les États</p> |

|   |  |
|---|--|
| <p>Un État, membre de l'Union de Paris, est devenu partie à l'Acte de Stockholm de la Convention de Paris (République arabe syrienne).</p> <p>Adhésion de cinq États au Traité de Budapest (Albanie, Azerbaïdjan, Ex-République yougoslave de Macédoine, Kazakhstan et Kirghizistan).</p> <p>Adhésion de six États au PLT (Estonie, Kirghizistan, Nigéria, Slovaquie, Slovénie et Ukraine).</p> | <p>membres ont été maintenus. En ce qui concerne le Traité de Budapest, des séminaires ont eu lieu dans cinq pays et des documents d'information ont été mis à jour.</p> |
|---|--|

Résultat escompté : *Plus large sensibilisation aux questions d'actualité dans le domaine des brevets et meilleure compréhension de ces questions.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|--|---|
| <p>Incorporation dans les directives pour la pratique correspondant au SPLT du principe général de l'effet sur l'état de la technique des divulgations sur l'Internet.</p> | <p><i>Nombre d'études et de guides publiés sur les questions d'actualité dans le domaine du droit des brevets :</i></p> <p>Comme suite à un questionnaire portant sur la divulgation d'informations sur l'Internet et d'autres questions relatives à l'Internet distribué aux États membres en 2001, un débat sur ce thème a eu lieu au sein du SCP. Le comité a décidé de revenir sur cette question à un stade ultérieur, si nécessaire, lorsque le principe général sur l'état de la technique aura été admis.</p> <p>Un document d'information sur le système international des brevets (A/37/6) a été soumis aux assemblées des États membres de l'OMPI en septembre 2002, et quatre études réalisées par des experts indépendants sur les effets du système international des brevets sur les pays en développement ont été soumises aux assemblées des États membres de l'OMPI en septembre 2003. Les assemblées des États membres de l'OMPI ont pris note du contenu du document A/37/6 et des quatre études et en ont débattu.</p> <p>Une conférence sur le système international des brevets s'est tenue à Genève en mars 2002. Elle a été suivie par un nombre considérable de délégués (près de 400). Une soixantaine de conférenciers ont fait part de leurs différents points de vue sur une grande variété de questions.</p> |

**OBJECTIFS :** Étudier l'opportunité et la possibilité de développer le Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets, en particulier en créant un système de dépôt de données des listages de séquences d'ADN mentionnés dans les demandes de brevet.

Étudier l'opportunité et la possibilité de créer un système d'enregistrement central des modifications touchant aux brevets et aux demandes de brevet.

Résultat escompté : *Accord des États membres sur la façon d'étudier plus avant ces questions.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|--|---|
| <p>Recensement d'un certain nombre de questions relatives à la</p> | <p><i>Progrès des discussions pertinentes :</i></p> <p>Au cours de l'exercice biennal, des investigations préliminaires ont été entreprises pour recenser les questions relatives à la nécessité et à la possibilité de réviser le Traité de Budapest. Les questions ainsi recensées devront être soumises aux États membres en vue</p> |

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| révision du Traité de Budapest. | <p>d'un examen ultérieur.</p> <p>L'établissement d'un système d'inscription centralisée des modifications apportées aux brevets et aux demandes de brevet n'a pas été examiné par le SCP en raison d'autres priorités. Toutefois, il est fait référence aux délibérations du Groupe de travail sur la réforme du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) concernant la possibilité d'établir un tel système, dans le cadre du PCT, à l'égard des demandes internationales qui sont entrées dans la phase nationale.</p> |
|---------------------------------|---|

## Sous-programme 05.2 - Droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

107. Les États membres de l'OMPI sont convenus que les travaux devraient se poursuivre, au sein du SCT, en vue de réviser le Traité sur le droit des marques (TLT). Cette révision viserait principalement à insérer dans le TLT des dispositions relatives au dépôt électronique des demandes d'enregistrement de marques et d'autres communications entre les déposants ou les titulaires et les offices des marques, aux sursis en cas d'inobservation de délais et à la création d'une assemblée du TLT. Par ailleurs, le SCT a élaboré un questionnaire qui est utilisé pour évaluer les besoins et les perspectives en matière d'harmonisation future des législations nationales relatives aux marques et la pratique des offices des marques. En ce qui concerne les indications géographiques, le SCT s'est penché sur les définitions, la protection dans le pays d'origine, la protection à l'étranger, les différences entre les systèmes de protection existants, les conflits entre les marques et les indications géographiques et les conflits entre indications géographiques homonymes. Outre les travaux du SCT, l'année 2003 a été marquée par la tenue du colloque mondial sur les indications géographiques organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement des États-Unis d'Amérique. En ce qui concerne les activités relatives à la sensibilisation aux avantages de l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI ou de l'application des recommandations communes dans les domaines du droit de marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, des avis juridiques ont été dispensés à plusieurs pays en développement et pays en transition.

**OBJECTIFS :** Accroître la sensibilisation et bâtir un consensus au sein des États membres et des autres parties concernées quant à la nécessité d'harmoniser certains principes et règles du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques.

**Réviser et moderniser le Traité sur le droit des marques.**

Résultat escompté : *Plus grande sensibilisation à la nécessité d'harmoniser certains principes et règles du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques et obtention d'un consensus en vue d'une action dans ce sens.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|--|---|
| <p>Accord au sein du SCT en vue de poursuivre les travaux sur la révision du TLT et d'évaluer les perspectives d'harmonisation du droit des marques.</p> | <p><i>Retour d'information et rapports du SCT sur la nécessité d'harmoniser certains principes et règles du droit dans ces domaines :</i></p> <p>Le SCT a poursuivi pendant quatre sessions consécutives ses travaux sur les modifications à apporter éventuellement au TLT, notamment en ce qui concerne des dispositions relatives au dépôt électronique des demandes d'enregistrement de marques et d'autres communications entre les déposants ou les titulaires et les offices de marques, ainsi que certains sursis en cas d'inobservation de délais.</p> <p>Compte tenu des réductions de coûts et des gains d'efficacité que pourraient représenter aussi bien pour les propriétaires de marques que pour les offices l'harmonisation du droit matériel des marques et la convergence des pratiques des offices de propriété intellectuelle</p> |

|   |  |
|---|--|
|   | <p>en matière d'examen des marques, le SCT est convenu de réaliser une enquête sur les législations et les pratiques actuelles des offices et a établi un questionnaire à cet effet.</p> <p>Les quatre sessions du SCT tenues au cours de l'exercice biennal ont été suivies par des délégués représentant plus de 75 États membres et une vingtaine d'organisations observatrices.</p>  |
| <p><b>OBJECTIF : Fournir des renseignements sur les questions d'actualité ayant trait au droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques.</b></p>  |  |
| <p><u>Résultat escompté</u> : <i>Plus large sensibilisation aux questions d'actualité dans le domaine des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques.</i></p>   |  |
| <p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>Connaissances sensiblement meilleures des États membres et des observateurs en ce qui concerne les questions clés relatives aux marques et aux indications géographiques.</p>  | <p><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p><i>Nombre d'études et de guides publiés sur les questions d'actualité dans le domaine du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques :</i></p> <p>En ce qui concerne les indications géographiques, le SCT s'est penché sur les questions relatives aux définitions, à la protection dans le pays d'origine, à la protection à l'étranger, aux différences pratiques entre les systèmes existants, aux conflits entre les marques et les indications géographiques et aux conflits entre indications géographiques homonymes. Dans le domaine des dessins et modèles industriels, un document largement apprécié sur la protection des dessins et modèles industriels et ses rapports avec les arts appliqués et les marques tridimensionnelles a été publié.</p> <p>Un atelier sur les indications géographiques a été organisé en 2002 à l'intention des délégués des missions permanentes à Genève. En juillet 2003, un séminaire mondial sur les indications géographiques a été organisé conjointement avec le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, qui a réuni quelque 200 participants et 25 conférenciers du monde entier, représentant les administrations des États membres ainsi que les producteurs d'indications géographiques et des groupes d'intérêt.</p> |
| <p><b>OBJECTIF : Promouvoir l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI dans le domaine du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques et la mise en œuvre de ces traités.</b></p>   |  |
| <p><u>Résultat escompté</u> : <i>Sensibilisation accrue aux avantages de l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI ou de la mise en œuvre des recommandations communes dans le domaine du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques.</i></p> |  |
| <p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>Plusieurs pays en développement et pays en transition ont continué d'incorporer les dispositions de la recommandation commune dans leur législation nationale.</p>   | <p><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p><i>Nombre de missions, réunions et ateliers consacrés à la promotion des traités et des recommandations communes et retour d'information à leur sujet :</i></p> <p>Deux séminaires nationaux et deux cours de formation régionaux organisés par l'OMPI en coopération avec les offices nationaux de propriété industrielle de l'Algérie, de la République de Moldova et de Sainte-Lucie et avec le Gouvernement marocain.</p> <p>Participation à deux séminaires et cours de formation à l'invitation de l'Office national de la propriété industrielle de la Roumanie et de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI), en Roumanie et en Thaïlande.</p> <p>Participation à 18 séminaires, conférences, colloques, ateliers ou autres réunions à l'invitation d'organisations gouvernementales, intergouvernementales ou non gouvernementales.</p> <p>Formation, à son siège, du personnel de l'Office national de la propriété industrielle du Belize.</p> <p>Missions en Chine et au Japon pour rencontrer des fonctionnaires nationaux.</p>  |

|   |   |
|---|---|
| <p>Accroître le nombre de parties au TLT.</p> <p>Administration efficace de l'article 6ter de la Convention de Paris.</p>   | <p>Participation à de nombreux séminaires et ateliers organisés par l'Académie mondiale de l'OMPI.</p> <p>Fourniture d'avis juridiques sur demande à divers États membres, concernant en particulier la mise en œuvre de la recommandation commune.</p> <p>Entretiens avec diverses délégations gouvernementales et non gouvernementales en déplacement à Genève.</p> <p>Publication de la recommandation commune concernant la protection des marques, et autres droits de propriété industrielle relatifs à des signes, sur l'Internet (n° 845).</p> <p>Cinq États ont adhéré au Traité sur le droit des marques (Estonie, Kazakhstan, Kirghizistan, République de Corée et Slovaquie).</p> <p>Vingt-quatre communications en vertu de l'article 6ter.3) de la Convention de Paris (cinq concernant des pays et 19 concernant des organisations intergouvernementales). Production de la 4<sup>e</sup> édition d'un CD-ROM entièrement consultable concernant les notifications selon l'article 6ter et distribution à tous les États parties à la Convention de Paris et à tous les membres de l'Organisation mondiale du commerce qui ne sont pas liés par cette convention. Préparatifs en vue de la publication d'une base de données consultable en ligne sur l'article 6ter (6ter Express).</p> |
| <p><b>Montant total des dépenses au titre du programme principal 05<br/>au cours de l'exercice biennal 2002-2003 :</b> <span style="float: right;"><b>7 447 000 francs suisses</b></span></p> |   |

## **PROGRAMME PRINCIPAL 06 – Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)**

108. Avec 110 065 demandes reçues en 2003, les dépôts selon le PCT ont dépassé la barre des 100 000 pour la troisième année consécutive. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, les demandes selon le PCT ont augmenté de 15% par rapport à l'exercice 2000-2001. Le nombre de pays parties au système du PCT a été porté à 123 avec l'adhésion du Botswana, de l'Égypte, de la Namibie, du Nicaragua, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de la République arabe syrienne, de Saint-Vincent-et-les-Grenadines et des Seychelles.

109. Au cours de l'exercice biennal, le Bureau international a pris plusieurs mesures importantes pour passer d'un environnement presque exclusivement fondé sur le papier pour le dépôt et le traitement des demandes selon le PCT à un environnement partiellement automatisé, ouvrant la voie à une automatisation croissante du système au cours du prochain exercice.

110. La réforme du système du PCT a franchi une étape importante avec l'adoption par l'Assemblée de l'Union du PCT, en octobre 2002 et en octobre 2003, d'une série de mesures visant à rationaliser et à simplifier le système du PCT. Les dispositions nécessaires ont été prises pour permettre l'entrée en vigueur de quelques-unes de ces mesures le 1<sup>er</sup> janvier 2003, et de la plupart d'entre elles le 1<sup>er</sup> janvier 2004. L'examen de nouvelles mesures visant à moderniser le système, et notamment à améliorer la qualité et l'utilité de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international, s'est poursuivi en 2003.

## **Sous-programme 06.1 – Fonctionnement du système du PCT**

111. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, le nombre de demandes internationales reçues et traitées a augmenté de 15% par rapport à l'exercice 2000-2001, alors que le nombre de demandes déposées directement auprès du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur a progressé de 150% par rapport à la même période. Cela étant, le nombre total de dépôts selon le PCT enregistré au cours de l'exercice biennal, notamment en 2003, a été inférieur aux prévisions. Ce phénomène tient essentiellement au fait que les dépôts nationaux auprès de plusieurs grands offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle – qui sont à l'origine des dépôts selon le PCT – ont commencé à décroître en 2001.

112. En conséquence, non seulement le nombre de nouvelles demandes internationales à publier a été moins élevé que prévu, mais le nombre de demandes d'examen préliminaire international a enregistré un fort déclin en raison d'un facteur supplémentaire, à savoir une modification du traité adoptée par l'Assemblée de l'Union du PCT dans le cadre de la réforme du PCT avec effet à compter d'avril 2002.

113. La diminution du nombre de nouvelles demandes internationales à publier a permis au Bureau international de faire face à une augmentation importante et imprévue de 167% (par rapport à l'exercice biennal précédent) du nombre de nouvelles publications, dues pour la plupart à la réception tardive de certains documents par le Bureau international.

114. La nouvelle structure d'équipes de traitement, établie sur la base des combinaisons entre les offices récepteurs et les langues de dépôt et de traitement, et dont les membres sont censés accomplir des tâches polyvalentes, a été mise en place au cours de l'exercice biennal. Au mois d'avril 2003, conformément aux prévisions initiales, toutes les demandes internationales étaient instruites par les équipes de traitement. Des programmes de formation intensive destinés à préparer le personnel à l'exécution de ces tâches polyvalentes ont continué d'être dispensés tout au long de l'exercice biennal.

115. Les arriérés liés à l'augmentation des dépôts selon le PCT enregistrée en 2001 et en 2002, ainsi qu'à la réception tardive par le Bureau international de demandes internationales déposées auprès de certains offices récepteurs en 2001 et en 2002, ont été éliminés en 2002 et 2003, malgré le temps d'adaptation rendu nécessaire par la mise en place de la nouvelle structure fondée sur les équipes de traitement et la non-livraison de certains modules du système IMPACT qui auraient dû être disponibles à la fin de 2002.

116. Les systèmes de numérisation des documents du PCT mis en place au troisième trimestre de 2001 ont été améliorés en 2002 et constituent le seul système fondé sur le projet IMPACT qui ait été mis en service en 2003. À la fin de 2003, les procédures manuelles et fondées sur le papier pour le traitement de certains documents du PCT ont été largement remplacées par un système automatisé de numérisation et de reproduction. En conséquence, de nouvelles catégories de documents du PCT (en particulier, les documents standard tels que brochures, documents de priorité, rapports d'examen préliminaire international et traductions de ces rapports) ont été numérisées et communiquées aux offices nationaux sous forme électronique (CD et DVD). Il en est découlé une diminution du volume de papier utilisé et des frais d'expédition connexes, ainsi qu'une souplesse considérablement accrue pour le Bureau international concernant les types de documents et de communications qu'il peut désormais proposer aux offices nationaux. À la fin de 2003, tous les documents standard dont les offices nationaux peuvent demander la communication ont été numérisés et plus de 76% d'entre eux ont été communiqués sous forme électronique.



**OBJECTIFS :** Assurer avec rapidité, fiabilité et un bon rapport coût-efficacité les services impartis au Bureau international en vertu du PCT.

**Améliorer la diffusion, sur support papier ou par les moyens électroniques, de l'information sur les demandes internationales et de l'information connexe.**

Résultat escompté : *Traitement rapide, fiable et d'un bon rapport coût-efficacité de volumes pouvant aller jusqu'à : demandes internationales : 114 000 en 2002 et 122 000<sup>1</sup> en 2003; demandes d'examen préliminaire international présentées en vertu du chapitre II : 79 000 en 2002 et 84 000 en 2003; demandes internationales déposées auprès du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur : 2500 en 2002 et 2900 en 2003; et brochures à publier : 106 000 en 2002 et 113 000 en 2003.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|---|--|
| <p>Le nombre de demandes internationales et de demandes d'examen préliminaire international reçues a été inférieur aux prévisions (de 4,2% et 10,6% respectivement) en raison, respectivement, du ralentissement des dépôts nationaux dans le monde entier et de l'entrée en vigueur, en avril 2002, d'une modification du traité adoptée par l'Assemblée de l'Union du PCT en octobre 2001.</p> <p>Le Bureau international agissant en tant qu'office récepteur a reçu et traité 129% de demandes internationales de plus que prévu.</p> <p>Bien que le Bureau international ait publié 3,2% de brochures standard de moins que prévu, il a dû faire face à un accroissement important et imprévu du nombre de nouvelles publications.</p> <p>2003 a été la première année entière où tous les documents standard exigés par les offices nationaux ont été numérisés en ce qui concerne les demandes</p> | <p><i>Nombre de demandes internationales et de demandes d'examen préliminaire international reçues et traitées, et nombre de brochures publiées :</i></p> <p>Les demandes internationales reçues et traitées en 2002 et 2003 se sont élevées à 114 048 et 110 065 respectivement, soit 224 113, ce qui représente une augmentation de 15% par rapport à 2000-2001(194 895).</p> <p>Les demandes d'examen préliminaire international reçues et traitées au titre du chapitre II se sont élevées à 80 853 en 2002 et 64 840 en 2003, soit 145 693 ou une augmentation de moins de 1% par rapport à 2000-2001 (144 773).</p> <p>Agissant en tant qu'office récepteur, le Bureau international a reçu et traité 5862 demandes internationales en 2002 et 6487 en 2003, soit 12 349 ou une augmentation de 150% par rapport à 2000-2001 (4 939).</p> <p>Au total, 294 149 brochures ont été publiées en 2002-2003, comprenant à la fois les "brochures standard" (qui contiennent les demandes internationales publiées pour la première fois) et les "nouvelles publications" (brochures ultérieures contenant soit les demandes internationales republiées pour différentes raisons soit les rapports de recherche internationale établis avec un retard important par certaines administrations chargées de la recherche internationale), ce qui représente une augmentation de 40% par rapport à l'exercice 2000-2001 (210 245). Les demandes internationales standard reçues et traitées en 2002 et 2003 se sont élevées à 104 173 et 107 732 respectivement, soit 211 905, ce qui représente une augmentation de 15% par rapport à 2000-2001 (179 464). Les nouvelles publications se sont élevées à 40 397 en 2002 et 41 847 en 2003, soit 82 244, ce qui représente une augmentation de 167% par rapport à l'exercice 2000-2001 (30 781).</p> <p>Les documents standard (brochures, documents de priorité, rapports d'examen préliminaire international et traductions anglaises correspondantes) numérisés en 2002 et 2003 se sont élevés à 210 210 (7 148 663 pages) et 414 115 (12 193 003 pages), respectivement, soit 624 325 au total (19 341 666).</p> |

<sup>1</sup> 120 000 selon le programme et budget révisé adopté par le Comité du programme et budget en septembre-octobre 2003.

|   |  |
|---|--|
| <p>internationales reçues et traitées en 2003.</p> <p>Plus de 76% des documents exigés par les offices nationaux ont été communiqués sous forme électronique.</p> <p>Traitement en temps voulu de toutes les demandes internationales et demandes d'examen préliminaire international reçues.</p> <p>Toutes les brochures ont été distribuées aux déposants et aux offices et administrations du PCT en temps voulu.</p> <p>Tous les numéros de la Gazette du PCT ont été publiés en temps voulu.</p> | <p>En 2003, première année d'existence du nouveau système de communication aux offices, les versions numérisées des documents standard exigés par les offices nationaux communiquées par le Bureau international sous forme électronique (CD ou DVD) se sont élevées à 6 207 684, soit 76% de l'ensemble des documents concernés, les 24% restants étant communiqués sur papier.</p> <p><i>Traitement en temps voulu (publications et demandes d'examen préliminaire international au titre du chapitre II compris) des demandes internationales :</i></p> <p>Toutes les demandes internationales reçues (y compris celles déposées directement auprès du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur) ont été traitées et publiées en temps voulu, compte tenu de leur nombre moins élevé que prévu.</p> <p>La publication en temps voulu de toutes les brochures (toutes catégories confondues) a été possible grâce au nombre moins élevé que prévu de brochures standard à publier.</p> <p>52 numéros hebdomadaires et trois numéros spéciaux de la Gazette du PCT ont été publiés chaque année en 2002 et 2003, soit 110 numéros au total, sur papier et sous forme électronique.</p> |
|---|--|

Résultat escompté : *Productivité accrue en matière de traductions d'abrégés et de rapports de recherche internationale.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|---|--|
| <p>Amélioration de la qualité et de l'efficacité des activités de traduction grâce à la formation du personnel, aux outils de traduction assistée par ordinateur et aux mécanismes de contrôle de la qualité.</p> | <p><i>Nombre de traductions par catégorie :</i></p> <p>Le nombre d'abrégés traduits en 2002 et 2003 s'est élevé à 125 200 et 129 280 respectivement, soit 254 480, ce qui représente une augmentation de 16% par rapport à 2000-2001 (219 285).</p> <p>Le nombre de rapports d'examen préliminaire international traduits en 2002 et 2003 s'est élevé à 19 941 et 15 106 respectivement, soit 35 047, ce qui représente une augmentation de 35,4% par rapport à 2000-2001.</p> <p>Ces chiffres comprennent, pour 2002, 13 941 rapports d'examen préliminaire international et 6000 rapports d'examen préliminaire international rationalisés et, pour 2003, 11 436 rapports d'examen préliminaire international et 3670 rapports d'examen préliminaire international rationalisés.</p> |

**OBJECTIF : Améliorer l'aptitude du Bureau international à traiter le volume croissant de demandes internationales.**

Résultat escompté : *Gain de productivité des opérations du Bureau international relatives au PCT.*

| <u>Résultats obtenus</u>                                      | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|---|---|
| <p>La productivité des opérations du PCT a été maintenue.</p> | <p><i>Rapport entre le nombre total de fonctionnaires du PCT et le nombre de demandes internationales :</i></p> <p>Le rapport annuel moyen entre le nombre total de demandes internationales et le nombre total de fonctionnaires du PCT au titre du sous-programme 6. 1 a été de 336 pour 1.</p> <p><i>Comparaison entre l'accroissement du total des dépenses afférentes au PCT et l'accroissement du nombre de demandes internationales :</i></p> <p>Les dépenses du PCT ont augmenté de 1,5% en 2002-2003 par rapport à 2000-2001, alors que le nombre des demandes selon le PCT a augmenté de 15% au cours de la même période.</p> |

---

Résultat escompté : *Augmentation du pourcentage de demandes internationales établies au moyen du logiciel PCT-EASY.*

---

| <u>Résultats obtenus</u>                 | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|--|--|
| Utilisation accrue du logiciel PCT-EASY. | <p><i>Nombre de demandes internationales déposées au moyen du logiciel PCT-EASY :</i></p> <p>Le nombre de demandes internationales établies à l'aide du logiciel PCT-EASY reçues en 2002 et 2003 s'est établi à 45 300 et 49 054 respectivement, soit 94 354, ce qui représente une augmentation de 53,8% par rapport à l'exercice 2000-2001 (61 359).</p> |

---

## **Sous-programme 06.2 – Cadre juridique, activités d'information et de formation; réforme du PCT**

117. L'adoption par l'Assemblée de l'Union du PCT, en 2002 et 2003, de modifications importantes du règlement d'exécution du PCT doit rationaliser le système du PCT en le rendant plus convivial, efficace et économique. Ces améliorations apportées au cadre juridique du PCT bénéficieront aux déposants qui utilisent le système du PCT pour obtenir une protection par brevet au niveau mondial. Les modifications, dont la plupart sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004, ont donné naissance à un système renforcé de recherche internationale et d'examen préliminaire international, supprimé le système des désignations et aligné certaines exigences du PCT sur celles du PLT. L'année 2003 a vu le déploiement d'efforts intenses de la part du Bureau international pour mettre en œuvre en temps voulu les modifications du règlement d'exécution du PCT découlant de la réforme, étant entendu que tous les textes juridiques subsidiaires (instructions administratives, directives et formulaires) ont dû être revus et, dans une large mesure, modifiés. Des consultations détaillées avec tous les offices et toutes les administrations du PCT, ainsi qu'avec les principaux utilisateurs du système, ont été entreprises par le Bureau international tout au long de 2003. Tous les aspects essentiels de la mise en œuvre ont été achevés au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

118. L'examen de nouvelles mesures visant à moderniser le système, et notamment à améliorer la qualité et l'utilité de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international, s'est poursuivi en 2003.

119. Le fonctionnement et les avantages du système du PCT ont été au centre des activités de sensibilisation suivantes, à l'intention de ses utilisateurs actuels ou potentiels, des agents de propriété industrielle, des gouvernements et des organisations intergouvernementales : le programme de séminaires du PCT; l'établissement de moyens de communication efficaces avec des parties plus nombreuses dans un nombre croissant d'offices de propriété intellectuelle; l'utilisation accrue du site Web du PCT (la partie la plus fréquentée du site Web de l'OMPI) et des outils connexes de diffusion de l'information sur le PCT; et la fourniture d'avis juridiques personnalisés sur des questions spécifiques.

120. Afin de pourvoir à la publication internationale de plus de 100 000 nouvelles demandes internationales par an, le cadre juridique a été ajusté, et les dispositions nécessaires ont été prises pour assurer la mise en service des éléments suivants : un nouveau système de numérotation à six chiffres pour les demandes internationales publiées avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002; un nouveau système de numérotation à six chiffres pour toutes les nouvelles demandes internationales, ainsi qu'un format annuel à quatre chiffres pour toutes les demandes internationales nouvelles et en instance avec effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004. Dans le domaine de la biotechnologie, le cadre juridique a été élargi et les mesures de mise en œuvre technique ont été achevées afin de permettre le dépôt et la publication sous forme

électronique des tableaux relatifs aux listages de nucléotides et des séquences d'acides aminés.

**OBJECTIF : Améliorer le cadre juridique du PCT, simplifier et rendre plus économique l'obtention de la protection par brevet dans le monde entier grâce au PCT.**

Résultat escompté : *Amélioration du cadre juridique régissant l'obtention de la protection des inventions selon le PCT, de manière en particulier à faciliter le dépôt électronique des demandes internationales.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|---|---|
| <p><u>Réforme du PCT</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'importantes mesures visant à rationaliser et à simplifier le système du PCT ont été adoptées par l'Assemblée de l'Union du PCT en 2002;</li><li>- D'autres mesures ont été examinées en vue de poursuivre la modernisation du système du PCT et d'accroître la qualité et l'efficacité de la nouvelle procédure associant la recherche internationale et l'examen préliminaire international;</li><li>- L'Assemblée de l'Union du PCT a adopté de nouvelles modifications du règlement d'exécution et du barème de taxes du PCT en 2003.</li></ul> <p>La mise en œuvre du nouveau système renforcé de recherche internationale et d'examen préliminaire international a été achevée pour l'entrée en vigueur du système le 1<sup>er</sup> janvier 2004.</p> <p>La partie la plus pertinente de la mise en œuvre des modifications du règlement d'exécution du PCT adoptées par l'Assemblée de l'Union du PCT en 2002 et 2003 a été achevée en temps voulu.</p> | <p><i>Adoption des modifications qu'il convient d'apporter au règlement d'exécution et aux instructions administratives du PCT :</i></p> <p>Sur la base des travaux préparatoires intenses effectués par le Groupe de travail et le Comité sur la réforme du PCT, l'Assemblée de l'Union du PCT a adopté en 2002 des modifications du règlement d'exécution du PCT instaurant un "système renforcé de recherche internationale et d'examen préliminaire international", un système de désignation globale automatique, une taxe internationale forfaitaire, un système de "communication sur demande" de tous les documents relatifs aux demandes internationales désignant un État désigné, ainsi que des exigences davantage alignées sur celles du PLT.</p> <p>Les travaux relatifs à la réforme du PCT se sont poursuivis en 2003, avec deux sessions du Groupe de travail sur la réforme du PCT consacrées à la simplification, la rationalisation et la modernisation de la procédure.</p> <p>En 2003, l'Assemblée de l'Union du PCT a adopté des modifications du barème de taxes (complétant celles adoptées en 2002) et des changements mineurs du règlement d'exécution du PCT.</p> <p>Un projet de directives révisées concernant la recherche internationale et l'examen préliminaire international selon le PCT a été examiné et arrêté, notamment dans le cadre de trois sessions de la Réunion des administrations internationales instituées en vertu du PCT et de l'utilisation d'un forum électronique consacré à cette réunion.</p> <p>48 instructions administratives ainsi que trois annexes des instructions et 71 formulaires du PCT ont été modifiés. Les directives à l'usage des offices récepteurs ont été révisées et promulguées. Les procédures internes du Bureau international (notamment en tant qu'office récepteur) ont été passées en revue et modifiées.</p> |

La mise en œuvre de la modification du délai visé à l'article 22 du PCT et des modifications de la règle 90*bis* du règlement d'exécution qui en découlent a été menée à bien en temps voulu. Tous les États contractants ont reçu des avis juridiques sur les incidences de cette modification.

La modification du système de numérotation pour les demandes PCT publiées est entrée en vigueur le 4 juillet 2002, et pour toutes les demandes internationales nouvelles et en instance, la mise en œuvre de la modification du système de numérotation a été achevée à temps pour entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Le cadre juridique a été étendu avec effet au 6 septembre 2002 et les dispositions nécessaires à la mise en œuvre ont été prises.

Les modifications du règlement d'exécution du PCT concernant les questions linguistiques et le rétablissement des droits (adoptées par l'Assemblée de l'Union du PCT à sa trente et unième session, en septembre 2002, et entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003) ont été mises en œuvre en temps voulu.

Les modifications du règlement d'exécution du PCT concernant une réduction de taxe pour les demandes selon le PCT déposées sous forme électronique (adoptées par l'Assemblée de l'Union du PCT à sa trente et

Des avis juridiques ont été dispensés sur les incidences de la modification du délai prévu à l'article 22 du PCT qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2002 et la nécessité éventuelle pour les offices de déposer une notification d'incompatibilité.

Des avis supplémentaires ont été fournis sur demande aux États qui envisageaient de retirer la notification qu'ils avaient faite.

22 formulaires du PCT ont été modifiés.

La mise en œuvre de la modification du système de numérotation pour les demandes selon le PCT publiées a été achevée à temps pour l'entrée en vigueur le 4 juillet 2004 (concernant la date de la première publication).

La mise en œuvre de la modification du système de numérotation pour les nouvelles demandes internationales et du format d'année à quatre chiffres pour toutes les demandes internationales nouvelles et en instance a été achevée en temps voulu pour l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Les changements à apporter à certaines tâches des procédures internes et aux systèmes informatiques ont été recensés et finalisés.

Le cadre juridique existant pour le dépôt et la publication, sous forme électronique, des listages des séquences de nucléotides et d'acides aminés contenus dans les demandes PCT a été élargi aux tableaux y relatifs.

Modification de six instructions administratives et d'une annexe de ces instructions.

12 instructions administratives et 12 formulaires du PCT ont été modifiés.

Deux instructions administratives et deux formulaires du PCT ont été modifiés.

unième session, en 2002, et entrées en vigueur le 17 octobre 2002) ont été mises en œuvre en temps voulu.

**OBJECTIF : Faire davantage et mieux connaître le fonctionnement et les avantages du système du PCT à ses utilisateurs actuels ou potentiels, aux agents de propriété industrielle, aux gouvernements et aux organisations intergouvernementales.**

Résultat escompté : *Faire davantage connaître le système du PCT.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|---|--|
| <p>Disponibilité et utilisation accrues de l'information relative au PCT, notamment sous forme électronique, pour répondre aux besoins différents des utilisateurs.</p> | <p><i>Meilleure qualité et plus grande quantité de l'information relative au PCT et meilleure accessibilité de cette information :</i></p> <p>Information générale sur le PCT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en 2002 et 2003, 44 et 36 notifications électroniques du serveur de listes du PCT ont été adressées respectivement à 3250 et 5277 abonnés pour les tenir au courant des dernières nouvelles concernant le PCT;</li> <li>- le Guide du déposant du PCT a été mis à jour au moins deux fois par mois sur le site Web en 2002-2003, l'édition imprimée étant mise à jour deux fois par an;</li> <li>- la PCT Newsletter est parue chaque mois;</li> <li>- des informations ont été mises à disposition sous diverses formes, telles que tableaux comparatifs, lites, foires aux questions et annonces, et régulièrement publiées et mises à jour sur le site Web du PCT; un nouveau prototype de la Gazette du PCT sous forme électronique, contenant des améliorations telles qu'une présentation simplifiée, des champs "réactifs" et la possibilité d'effectuer des recherches dans le texte intégral de la description et des revendications des demandes publiées, les données de republication et les images, a été mis à la disposition des utilisateurs à titre d'essai;</li> <li>- tous les formulaires du PCT ont été publiés sur le site Web en français et en anglais, certains même dans cinq langues. En outre, le nombre de formulaires du PCT modifiables en ligne par les déposants ou les offices récepteurs a été accru (52 formulaires en quatre langues). L'index des formulaires du PCT est l'une des dix pages les plus consultées sur le site Web de l'OMPI, avec près de 5000 visiteurs par mois;</li> <li>- les documents disponibles en français, en arabe, en anglais, en chinois et en russe ont été augmentés et mis à jour et plusieurs documents fondamentaux, tels que les textes en vigueur du Traité de coopération en matière de brevet et de son règlement d'exécution, ont été ajoutés sur les pages des ressources en japonais et en allemand. Le site Web en espagnol a été considérablement étoffé, avec la publication de la collection intégrale des textes juridiques du PCT et des formulaires du PCT relatifs à l'examen préliminaire international;</li> <li>- un volume croissant d'informations pertinentes et essentielles pour les utilisateurs du PCT et les offices de propriété intellectuelle a été publié en quatre langues au moins (français, allemand, anglais et espagnol);</li> <li>- le service d'information du PCT a répondu à plus de 38 000 demandes de renseignements.</li> </ul> |
| <p>Des avis juridiques personnalisés ont continué d'être dispensés au cas par cas à l'intention des offices nationaux et régionaux.</p>                                 | <p>Des avis juridiques ont été dispensés sur quelque 1200 questions relatives au PCT en 2002 et 1300 en 2003, ainsi qu'en réponse à plus de 1200 demandes de consultation émanant des offices nationaux ou régionaux.</p> <p>Neuf lois nationales ont été analysées du point de vue de leur conformité avec le PCT.</p>  |
| <p>Sensibilisation permanente de groupes cibles d'utilisateurs effectifs ou potentiels du système du PCT.</p>   | <p>Séminaires et exposés sur le PCT : 67 et 78 (155 au total) séminaires, cours de formation et exposés ont été donnés en sept langues, dans 15 et 16 pays respectivement, en 2002 et 2003. Cela correspond à un total de plus de 12 674 utilisateurs effectifs et potentiels, dont plusieurs ont été formés dans le cadre de programmes d'enseignement spécialisé en propriété intellectuelle dispensés dans des universités ou des facultés de droit, par</p>  |

|  |  |
|--|--|
| Meilleure connaissance du système du PCT parmi les membres du personnel de l'OMPI.   | exemple le Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI), à Strasbourg.   |
| Meilleure connaissance du système du PCT parmi les milieux de l'entreprise et les groupes de conseils en brevets privés qui se rendent à l'OMPI. | Dix-huit et neuf sessions et cours spécialisés de formation (soit 27 au total) ont été organisés en 2002 et en 2003 à l'intention de 414 et 216 membres du personnel de l'OMPI, respectivement.<br><br>Huit exposés spécialisés ont été présentés à 23 participants représentant les milieux de l'entreprise et des groupes de conseils en brevets privés se rendant à l'OMPI.<br><br>En 2003, sept entretiens sur le PCT ont été conduits avec sept représentants de conseils en brevets privés se rendant à l'OMPI.<br><br>Neuf exposés spécialisés ont été dispensés à l'intention de 21 participants de nouveaux États contractants. |

### **Sous-programme 06.3 – Classification internationale des brevets (CIB)**

121. Le développement de la CIB s'est poursuivi en 2002 et 2003 sur la base des programmes de révision et de réforme de la classification. La révision de la CIB est un processus permanent visant à tenir compte du progrès technique. L'objectif principal de la réforme de la CIB consiste à permettre l'utilisation de la classification dans l'environnement électronique et à accélérer son développement. Ces deux programmes sont appuyés par des outils informatiques modernes élaborés dans le cadre des projets IBIS (IPC Information System*bis*) et CLAIMS (Système automatisé d'information en matière de classement).

122. La huitième édition de la CIB, qui entrera en vigueur en 2005, sera plus adaptée à la recherche de la documentation de brevets et de la littérature associée aux brevets. Durant l'exercice biennal, la révision de la CIB a déjà donné lieu à la création de nombreux domaines pour des produits, des appareils et des procédés utilisés dans des domaines tels que la chimie combinatoire. La prochaine édition comprendra également un système de classement étendu pour la médecine traditionnelle, qui améliorera considérablement l'accès à la documentation relative aux savoirs traditionnels. Une grande série de données électroniques, comprenant notamment des définitions relatives au classement, des formules chimiques à titre d'exemple et d'autres graphiques, a été élaborée pour la prochaine édition afin de faciliter la recherche électronique de l'information en matière de brevets.

123. La réforme de la CIB s'est poursuivie de manière fructueuse en 2002 et 2003 et la plupart des tâches prévues dans le programme de réforme ont été achevées. Les documents de base nécessaires à l'application et au développement de la CIB après sa réforme, tels que les Principes et procédure de révision de la CIB, les cycles de révision de la CIB et le déroulement des opérations pour la CIB après sa réforme, ont aussi été établis et approuvés. La prochaine édition représentera la classification après sa réforme et contiendra de nouveaux éléments tels qu'une structure à deux niveaux et des données électroniques facilitant l'utilisation de la CIB. Suite à cette publication, la réforme se poursuivra avec la mise en œuvre des résultats complets de la réforme et l'établissement d'un système global de création, de traitement et de diffusion de l'information de classement.

**OBJECTIFS :** Accroître l'efficacité et l'utilité de la CIB en tant qu'outil de recherche de l'information en matière de brevets indépendamment des langues.

**Promouvoir l'utilisation de la CIB dans le monde entier pour le classement et la recherche de documents de brevet et de la documentation relative aux brevets.**

Résultat escompté : *Augmentation de l'efficacité et de l'utilisation de la CIB en tant qu'outil de recherche de la documentation de brevet et de la littérature associée aux brevets.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|---|--|
| Le programme de révision de la CIB pour la préparation de la 8 <sup>e</sup> édition de la classification a été pratiquement achevé. | <p><i>Nombre d'entrées nouvelles et d'autres modifications élaborées en vue de leur introduction dans la huitième édition de la CIB :</i></p> <p>Le Groupe de travail sur la révision de la CIB a tenu deux sessions chaque année et examiné 30 projets de révision de la CIB, débouchant sur l'établissement de près de 800 entrées nouvelles et plus de 500 autres modifications pour la huitième édition de la CIB. Les modifications établies, qui se rapportent à 54 sous-classes, ont été approuvées par le Comité d'experts de l'Union de l'IPC. Plusieurs domaines nouveaux, tenant compte de techniques émergentes telles que la chimie combinatoire, ont été insérés dans la CIB, de même qu'un système de classement étendu pour les remèdes traditionnels.</p> |
| Le Guide d'utilisation révisé de la CIB a été établi.   | <p><i>Élaboration du guide d'utilisation révisé de la CIB :</i></p> <p>L'équipe d'experts chargée de la révision du guide d'utilisation de la CIB, ayant tenu une réunion en 2002 et deux en 2003, a établi le texte du nouveau guide. En octobre 2003, le comité d'experts a approuvé la teneur de la version anglaise du guide révisé.</p>   |
| La réforme de la CIB s'est poursuivie avec succès.  | <p>Le comité d'experts s'est réuni une fois en 2002 et deux fois en 2003 et a examiné le programme de réforme de la CIB et le plan de mise en œuvre de la réforme de la CIB. Sur les 19 tâches inscrites à son programme, 14 ont été menées à bien. En 2003, le comité a approuvé trois documents qui serviront de base à l'application et à la révision de la CIB après sa réforme : les Principes et procédure de révision de la CIB après sa réforme, les Cycles de révision de la CIB et les Principes généraux permettant de déterminer la matière à classer.</p>   |
| Le contenu du site Web consacré à la CIB a été étoffé.  | <p>À la demande de l'Office espagnol des brevets et des marques, la version Internet en espagnol de la CIB a été établie et publiée sur le site Web de l'OMPI en 2002. Des renseignements supplémentaires à l'intention des utilisateurs ont été publiés sous forme de réponses aux questions fréquemment posées sur la CIB.</p>   |

**OBJECTIF :** Assurer l'utilisation efficace de la CIB dans un environnement électronique en procédant à la réforme de la CIB et en élaborant des outils de classement informatiques.

Résultat escompté : *Élaboration d'outils automatisés pour la tenue à jour et la révision de la CIB et la création de bases de données pour le classement.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|--|---|
| La réforme de la CIB s'est poursuivie en vue d'adapter la CIB à son utilisation dans l'environnement électronique. | <p><i>Mise en œuvre d'un nouveau système de gestion de la CIB élaboré dans le cadre du projet IBIS :</i></p> <p>Le Groupe de travail sur la révision de la CIB a poursuivi la mise en œuvre des résultats de la réforme de la CIB et élaboré une série de données électroniques qui facilitera l'utilisation de la classification, y compris une collection de plus de 3000 formules chimiques à titre d'exemple, une version électronique de la CIB avec la séquence normalisée des groupes principaux, les définitions relatives au classement et d'autres documents explicatifs rendus nécessaires par la réforme de la CIB.</p> |
| L'élaboration du nouveau système de publication pour la CIB est achevée.   | <p>L'évaluation technique du nouveau système IBIS de gestion électronique de la CIB effectuée en 2002 a permis d'accroître les performances du système, lequel est passé en phase de production. Dans le cadre du projet CLAIMS, des prototypes d'instruments de classement automatisé, d'outils de traduction assistée par ordinateur</p>  |



|  |   |
|--|---|
| Les spécifications relatives à la base de données centrale de classification ont été établies.   | et de didacticiels relatifs à la CIB fondés sur l'Internet ont été élaborés en 2003.<br><br>Les principes relatifs à la création, à la mise à jour et au fonctionnement de la base de données centrale de classification ont été élaborés et décrits en 2002 dans un document sur le déroulement des opérations pour la CIB après sa réforme. Le déroulement des opérations a été approuvé par le Comité d'experts de l'Union de l'IPC en 2003. |
| <b>Montant total des dépenses au titre du programme principal 06 au cours de l'exercice biennal 2002-2003 :</b> <span style="float: right;"><b>127 943 000 francs suisses</b></span> |   |

## **PROGRAMME PRINCIPAL 07 - Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne**

124. Au cours de l'exercice biennal, sept États sont devenus liés par le Protocole de Madrid et deux ont adhéré à l'Arrangement de Madrid; le nombre total des États parties au Protocole de Madrid est ainsi passé à 61, celui des États parties à l'Arrangement de Madrid à 54 et le nombre des membres de l'Union de Madrid à 74. Afin de rendre le système de Madrid plus facile à utiliser et davantage adapté aux besoins des Parties contractantes actuelles et futures, le règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Protocole relatif à cet Arrangement a été modifié en vue de l'adjonction de l'espagnol comme langue de travail du système de Madrid et de façon à faciliter, dans la perspective d'une éventuelle adhésion de la Communauté européenne au Protocole de Madrid, la création d'un lien entre le système de Madrid et le système de la marque communautaire. L'Assemblée de l'Union de Madrid a approuvé ces modifications en septembre 2003.

125. L'Acte de Genève de 1999 de l'Arrangement de La Haye est entré en vigueur le 23 décembre 2003 à l'égard de 11 États, à la suite du dépôt de l'instrument d'adhésion de l'Espagne. En outre, cinq États sont devenus liés par l'Acte de 1960, ce qui a porté le nombre total des Parties à l'Arrangement de La Haye à 36. Afin de rendre le système de La Haye plus facile à utiliser et davantage adapté aux besoins des utilisateurs et des offices des Parties contractantes, un groupe de travail a été convoqué en 2003 pour examiner une proposition de règlement d'exécution commun à l'Acte de 1999, l'Acte de 1960 et l'Acte de 1934 de l'Arrangement de La Haye. Ce règlement d'exécution commun a été approuvé par l'Assemblée de l'Union de La Haye à sa session de 2003.

### **Sous-programme 07.1 - Fonctionnement des systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne**

126. Par rapport à l'exercice biennal précédent, le nombre d'enregistrements internationaux de marques effectués dans le cadre du système de Madrid a diminué de 6,7% en 2002-2003 et atteint le chiffre de 44 083, et le nombre de renouvellements d'enregistrements de marques a diminué de 8,7% pour atteindre le chiffre de 12 660. Ces diminutions reflètent la tendance générale constatée au niveau international. En outre, le nombre de modifications (changements de titulaire, etc.) a augmenté de 17,4% et le nombre de refus, de décisions finales et de radiations a augmenté de 15,1% et atteint 101 446 et 202 188, respectivement.

127. Dans le cadre du système de La Haye, le nombre de dépôts internationaux de dessins et modèles industriels a diminué de 22% par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre le

chiffre de 6651, en raison essentiellement de l'entrée en vigueur du système du dessin ou modèle communautaire le 1<sup>er</sup> avril 2003. Toutefois, le nombre de renouvellements a augmenté de 14,8% et atteint un total de 6764.

**OBJECTIF :** Fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu de l'Arrangement et du Protocole de Madrid, de l'Arrangement de La Haye et de l'Arrangement de Lisbonne, de manière satisfaisante sur les plans de la rapidité, de la fiabilité et du rapport coût-efficacité.

Résultat escompté : Nombre d'opérations à effectuer dans le cadre des systèmes de Madrid et La Haye de manière satisfaisante sur les plans de la rapidité, de la fiabilité et du rapport coût-efficacité, et sans augmentation du montant des taxes :

– Système de Madrid :

|   | <u>2002</u> | <u>2003</u> |
|---|-------------|-------------|
| Enregistrements internationaux                  | 27 000      | 27 600      |
| Renouvellements                                 | 6 500       | 6 900       |
| Total : enregistrements et renouvellements      | 33 500      | 34 500      |
| Désignations postérieures                       | 6 500       | 6 500       |
| Modifications                                   | 44 000      | 44 000      |
| Refus et notifications consécutives à des refus | 85 000      | 85 000      |

– Système de La Haye :

|   | <u>2002</u> | <u>2003</u> |
|---|-------------|-------------|
| Dépôts internationaux                                       | 4 80        | 5 000       |
| Renouvellements   | 3 100       | 3 200       |
| Total : dépôts et renouvellements                           | 7 900       | 8 200       |
| Nombre total de dessins ou modèles contenus dans ces dépôts | 22 500      | 23 500      |
| Modifications   | 2 700       | 2 700       |

– Système de Lisbonne : aucune estimation ne peut être établie du nombre probablement restreint de demandes d'enregistrements d'appellations d'origine en 2002 et en 2003.

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|--|--|
| Dans le cadre du système de Madrid, le nombre d'enregistrements internationaux et de renouvellements a diminué d'environ 6% par rapport à l'exercice biennal précédent. Parallèlement, le nombre de modifications a augmenté de quelque 17% et celui des refus de quelque 15%. | <i>Nombre réel d'enregistrements internationaux, de renouvellements et d'inscriptions au registre international des marques et à celui des dessins et modèles industriels :</i>  |
| Dans le cadre du système de La Haye, le nombre de dépôts internationaux et de renouvellements a diminué de 22% et augmenté de 14,8%, respectivement, par rapport à l'exercice biennal précédent. Le nombre de modifications inscrites a augmenté de 36%.                       | Statistiques relatives au système de Madrid pour l'exercice 2002-2003 :<br>Enregistrements internationaux : 44 083<br>Renouvellements : 12 660<br>Total (enregistrements et renouvellements) : 56 743<br>Désignations postérieures : 14 833<br>Modifications (changements de titulaire, etc.) : 101 446<br>Refus, décisions finales et radiations : 202 188  |
|  | Statistiques relatives au système de La Haye pour l'exercice 2002-2003 :<br>Dépôts internationaux : 6 651<br>Renouvellements : 6 764<br>Total (dépôts et renouvellements) : 13 415<br>Nombre de dessins et modèles contenus dans les dépôts : 33 857<br>Modifications : 7 140  |
|  | Statistiques relatives au système de Lisbonne pour l'exercice 2002-2003 :<br>Enregistrements internationaux : 6  |
|  | <i>Respect des délais pour les enregistrements internationaux et d'autres inscriptions :</i>   |
|  | Dans le cadre du système de Madrid, le délai moyen de traitement de chaque demande internationale au cours de cet exercice, après réception par le Bureau international et jusqu'à son inscription au registre international, a été de 22 jours civils lorsque la demande ne contenait pas d'irrégularité (environ 70% des cas) et de 96 jours civils lorsque la demande a nécessité une correspondance avec le déposant à propos d'une irrégularité (environ 30% des cas). Les désignations postérieures ont été traitées, en moyenne, en 28 jours civils lorsqu'elles ne contenaient pas d'irrégularité (environ 80% des cas) et en 95 jours civils lorsqu'une correspondance avec le titulaire a été nécessaire à propos d'une irrégularité (environ 20% des cas). Le temps de traitement d'un refus provisoire a été, en moyenne, de 10 jours civils (sans irrégularité) et de 35 jours civils (en |

---

|  |   |
|--|---|
|  | <p>cas d'irrégularités).</p> <p>Dans le cadre du système de La Haye, le temps de traitement, à compter de la réception des demandes par le Bureau international jusqu'à leur inscription au registre international, a été, en moyenne, de 14 jours civils lorsque la demande ne contenait pas d'irrégularité (environ 25% des cas).</p> <p><i>Comparaison entre l'augmentation des dépenses liées aux inscriptions dans le registre international et l'augmentation des inscriptions dans le registre international :</i></p> <p>Bien que le nombre d'enregistrements internationaux dans le cadre du système de Madrid ait diminué d'environ 6% en 2002-2003 par rapport à 2000-2001, les activités liées à ces enregistrements ont augmenté considérablement, en particulier par suite d'une augmentation du nombre des refus et des radiations (15,1%), des inscriptions de modifications au registre (17,4%) et des déclarations d'octroi de la protection (presque 81 000 en 2002-2003, contre environ 16 000 en 2000-2001).</p> <p>Dans le cadre du système de La Haye, le nombre de dépôts internationaux a diminué de 22%, mais le nombre de renouvellements et de modifications inscrits a augmenté de 14,8% et 36%, respectivement.</p> <p>De décembre 2001 à décembre 2003, le nombre de membres du personnel étant directement intervenus dans les activités d'enregistrement a augmenté de 2,5 personnes (3,2%).</p> <p>En ce qui concerne les dépenses autres que les dépenses de personnel, elles ont augmenté de quelque 550 000 francs suisses au cours de la période examinée (15,3%). Cette augmentation est essentiellement due à une augmentation des frais de port, qui s'explique par le nombre élevé de communications avec des utilisateurs et des offices nationaux découlant de l'accroissement du nombre de refus, de radiations et de modifications.</p> |
|--|---|

---

## **Sous-programme 07.2 - Cadre juridique, activités d'information et de formation**

128. Le Bureau international a poursuivi ses activités de sensibilisation aux systèmes de Madrid et de La Haye et à leur utilisation efficace, notamment en organisant des séminaires de formation et d'information sur le système de Madrid, qui se sont tenus au siège de l'OMPI, à l'intention du personnel des offices de propriété industrielle ainsi que des conseils en marques et des universitaires. Des fonctionnaires du Bureau international ont aussi assuré la promotion des systèmes de Madrid et de La Haye en participant à des séminaires nationaux ou régionaux, à des cours de formation, à des ateliers et à des réunions organisés par l'OMPI en coopération avec les offices nationaux de propriété industrielle ou par différentes organisations intergouvernementales, ONG ou autres organisations. En outre, des documents d'information sur l'Acte de Genève (1999) de l'Arrangement de La Haye et sur le règlement d'exécution commun à l'Acte de 1999, l'Acte de 1960 et l'Acte de 1934 ont été élaborés et publiés. Un certain nombre de séminaires et de réunions d'information ont eu lieu aussi bien à Genève que dans des pays intéressés en vue de fournir des informations sur le fonctionnement du système de La Haye ainsi que sur les innovations incorporées dans l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye.

129. Un certain nombre de modifications ont été apportées tant au système de Madrid qu'au système de La Haye, en vue d'améliorer encore le cadre juridique de l'obtention d'une protection pour les marques et les dessins et modèles industriels au niveau international.

**OBJECTIF :** Faire davantage et mieux connaître les systèmes d'enregistrement international, leur utilisation et leurs avantages aux utilisateurs actuels ou potentiels, aux agents de propriété industrielle, aux gouvernements et aux organisations intergouvernementales.

Résultat escompté : Faire davantage et mieux connaître et utiliser les systèmes de Madrid et de La Haye.

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|--|--|
| <p>Sensibilisation et connaissances accrues des systèmes d'enregistrement international.</p> | <p><i>Nombre et nature des activités de sensibilisation :</i></p> <p>Organisation au siège de l'OMPI de huit séminaires de deux jours (six en anglais et deux en français) sur les procédures en vertu du système de Madrid, suivis chacun par une cinquantaine de participants.</p> <p>Formation aux procédures en vertu des systèmes de Madrid et de La Haye, à leur siège administratif, du personnel des offices nationaux de propriété industrielle de l'Allemagne, de l'Azerbaïdjan, de la Chine, de Cuba, du Danemark, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Norvège, du Royaume-Uni, de la Slovaquie, de la Suède, de la Suisse, de la République tchèque, du Royaume-Uni et de l'OHMI.</p> <p>Organisation d'un atelier sur les aspects pratiques de la mise en œuvre et de l'administration du système de Madrid à l'intention des pays en développement et des pays en transition, qui a été suivi par les délégations de 32 pays au siège de l'OMPI et à l'Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle.</p> <p>Envoi d'une mission à Antigua-et-Barbuda, au Brésil, au Chili, au Costa Rica, en Italie, au Nicaragua, au Panama, au San Salvador, à Trinité-et-Tobago et en Tunisie pour donner à des fonctionnaires nationaux des renseignements sur les systèmes de Madrid et de La Haye.</p> <p>Discussions et réunions de travail à la Commission européenne et à l'OHMI.</p> <p>Organisation de douze programmes d'études à l'intention des fonctionnaires des offices nationaux de la propriété industrielle des Antilles néerlandaises, de l'Australie, du Bélarus, de l'Iran (République islamique d'), d'Israël, de la Jordanie, de la Lituanie, du Portugal, de la République de Corée, de la Serbie-et-Monténégro, du Soudan et de l'Ukraine au siège de l'OMPI.</p> <p>Participation à quatre séminaires nationaux organisés par l'OMPI, en coopération avec les offices nationaux de propriété industrielle correspondants, en Arabie saoudite, au Liban, en République de Corée, en Turquie; à une réunion de coordination régionale organisée par l'OMPI et la Ligue des États arabes, au Qatar; à un cours de formation régional sur les marques organisé par l'OMPI et l'office national de la propriété industrielle de la Jamaïque; et à un forum sur la propriété intellectuelle, organisé par l'OMPI et le Ministère italien des activités de production et l'Institut de promotion industrielle.</p> <p>Participation à un forum à l'invitation de l'OHMI et de l'Office national de la propriété industrielle de la République tchèque.</p> <p>Participation à des séminaires, forums, colloques, cours de formation, ateliers ou réunions à l'invitation des offices nationaux de propriété industrielle correspondants, en Afrique du Sud, en Albanie, à Cuba, au Danemark, en Espagne, en Finlande, au Népal, en Norvège, en République tchèque, en Slovaquie, en Slovénie, en Suède, en Suisse, à Trinité-et-Tobago; à l'invitation de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), au Cameroun; et, à l'invitation de l'OHMI, aux Philippines.</p> <p>Participation à une cinquantaine de séminaires, conférences, ateliers, cours de formation ou réunions à l'invitation d'autres organisations gouvernementales, intergouvernementales ou non gouvernementales.</p> <p>Participation à divers séminaires et ateliers organisés par l'Académie mondiale de l'OMPI, traitant notamment des systèmes de Madrid et de La Haye.</p> |

|   |  |
|---|--|
| <p>Diminution du nombre des enregistrements internationaux dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye</p>   | <p><i>Taux d'augmentation du nombre de demandes d'enregistrement ou de dépôt international :</i></p> <p>Système de Madrid : diminution de 6,5% par rapport à 2000-2001.<br/>Système de La Haye : diminution de 22% par rapport à 2000-2001.</p>  |
| <p><b>OBJECTIFS :</b> <b>Rendre les systèmes d'enregistrement international mieux adaptés aux besoins de leurs utilisateurs en élargissant leur application géographique et en améliorant leurs procédures.</b></p>   |  |
| <p><u>Résultat escompté :</u> <i>Augmentation du nombre de Parties contractantes de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid et adhésions d'États à l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye.</i></p>  |  |
| <p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>Augmentation du nombre de membres du système de Madrid et du nombre de Parties contractantes aux actes de 1960 et de 1999 de l'Arrangement de La Haye.</p> <p>Entrée en vigueur de l'Acte de Genève.</p>   | <p><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p><i>Nombre de nouveaux membres de l'Union de Madrid et nombre d'États ayant adhéré à l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye :</i></p> <p>Sept États sont devenus liés par le Protocole de Madrid, à savoir l'Albanie, le Bélarus, Chypre, les États-Unis d'Amérique, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la République de Corée et l'Iran (République islamique d'). Chypre et la République islamique d'Iran ont aussi adhéré à l'Arrangement de Madrid. Par conséquent, le nombre total des États parties au protocole est passé à 61, celui des États parties à l'arrangement à 54 et le nombre des membres de l'Union de Madrid s'élève désormais à 74.</p> <p>Huit États ont déposé leur instrument de ratification ou d'adhésion à l'Acte de Genève de 1999. L'adhésion de l'un de ces États, l'Espagne, a rendu possible l'entrée en vigueur de l'Acte de Genève de 1999 le 23 décembre 2003 à l'égard de 11 États, à savoir l'Espagne, l'Estonie, la Géorgie, l'Islande, le Kirghizistan, le Liechtenstein, la République de Moldova, la Roumanie, la Slovénie, la Suisse et l'Ukraine.</p> <p>Cinq États sont devenus liés par l'Acte de 1960 de l'Arrangement de La Haye : le Belize, le Gabon, la Géorgie, le Kirghizistan et l'Ukraine.</p> <p>Le nombre de membres du système de La Haye a atteint 36. Un certain nombre d'États ont marqué leur intérêt pour l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye, à propos duquel ils ont reçu des informations.</p> |
| <p><u>Résultat escompté :</u> <i>Amélioration du cadre juridique aux fins de l'obtention d'une protection pour les marques en vertu de l'Arrangement et du Protocole de Madrid et de l'Arrangement de La Haye.</i></p>  |  |
| <p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>Amélioration du cadre juridique aux fins de l'obtention d'une protection pour les marques en vertu de l'Arrangement et du Protocole de Madrid.</p> <p>Amélioration du cadre juridique aux fins de l'obtention d'une protection pour les dessins et modèles industriels en vertu de l'Arrangement de La Haye.</p> | <p><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p><i>Élaboration de nouvelles procédures pour la mise en œuvre de l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye :</i></p> <p>Un groupe de travail s'est réuni pour examiner une proposition de règlement d'exécution commun à l'Acte de 1999, l'Acte de 1960 et l'Acte de 1934 de l'Arrangement de La Haye. Ce règlement d'exécution commun a été approuvé par l'Assemblée de l'Union de La Haye, à sa session de septembre 2003.</p> <p>Des modifications visant à faire de l'espagnol une langue de travail supplémentaire du système de Madrid et à faciliter la création d'un lien entre le système de Madrid et le système de la marque communautaire ont été approuvées par l'Assemblée de l'Union de Madrid, à sa session de septembre 2003.</p>  |

### Sous-programme 07.3 - Classifications internationales dans les domaines des marques et des dessins et modèles industriels

130. La nouvelle édition (huitième) de la classification de Nice, publiée en juin 2001, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Une nouvelle édition (cinquième) de la classification de Vienne, publiée en mai 2002 en français et en anglais, est entrée en application le 1<sup>er</sup> janvier 2003. La nouvelle édition (huitième) de la classification de Locarno a été publiée en français et en anglais en septembre 2003. Le Comité d'experts de l'Union de Nice a tenu sa dix-neuvième session en octobre 2003. Le Comité d'experts de l'Union de Locarno a tenu sa huitième session en octobre 2002. Le Bureau international s'est employé à promouvoir ces systèmes de classement et leur utilisation en organisant des séminaires destinés à des conseils en marques ou visant à donner des conseils de classement aux offices nationaux de propriété industrielle ou à former leur personnel. Un séminaire d'une journée s'est tenu au siège de l'OMPI sur les principales innovations apportées à la classification de Nice et la question du classement des produits et des services relatifs à l'Internet et des services assurés par les commerces de détail; un séminaire d'une journée a aussi été organisé sur la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques en vertu de l'Arrangement de Nice et son utilisation dans le cadre du système de Madrid.

**OBJECTIF :** Fournir aux offices de propriété industrielle et aux autres utilisateurs des outils efficaces pour le classement des marques et des dessins et modèles industriels aux fins de la gestion et de la recherche des droits sur les marques et sur les dessins et modèles industriels.

Résultat escompté : *Amélioration et mise à jour des classifications internationales.*

| <u>Résultats obtenus</u>                               | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|--|---|
| Publication de nouvelles éditions des classifications. | <p><i>Nombre d'entrées nouvelles et d'autres modifications introduites ou préparées aux fins de leur introduction dans les classifications de Nice, de Vienne et de Locarno :</i></p> <p>La nouvelle édition (huitième) de la classification de Nice, publiée en juin 2001, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002.</p> <p>Une nouvelle édition (la cinquième) de la classification de Vienne a été publiée en français et en anglais, en mai 2002, sous forme imprimée ainsi que sur CD-ROM et sur l'Internet. Cette nouvelle édition est applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003.</p> <p>La nouvelle édition (huitième) de la classification de Locarno, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004, a été publiée, en français et en anglais, en septembre 2003, sous forme imprimée ainsi que sur CD-ROM et sur l'Internet.</p> |

Résultat escompté : *Élaboration de stratégies pour le futur perfectionnement des classifications internationales.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|---|---|
| Révision de la classification de Nice et adoption de nouvelles entrées et autres modifications. | <p><i>Études réalisées sur les moyens d'améliorer l'efficacité et l'utilité des classifications internationales :</i></p> <p>Le Groupe de travail préparatoire du Comité d'experts de l'Union de Nice a tenu sa vingt-deuxième session du 8 au 12 avril 2002, afin de poursuivre la révision de la huitième édition de la classification.</p> <p>Le Comité d'experts de l'Union de Locarno a tenu sa huitième session du 21 au 29 octobre 2002. Il a approuvé un certain nombre de modifications à apporter à la septième édition de la classification de Locarno ainsi qu'un certain nombre d'adjonctions.</p> <p>Le Groupe de travail préparatoire du Comité d'experts de l'Union de Nice a tenu sa vingt-troisième session du 31 mars au 4 avril 2003, afin de poursuivre la révision de la huitième édition de la classification.</p> |

|  |   |
|--|---|
|  | <p>Le Comité d'experts de l'Union de Nice a tenu sa dix-neuvième session du 2 au 10 octobre 2003. Il a approuvé un certain nombre de modifications à apporter à la huitième édition de la classification ainsi qu'un certain nombre d'adjonctions, et a décidé de prolonger la durée de la période de révision de deux ans, étant entendu que cette période la nouvelle édition (neuvième) de la classification sera publiée.</p> |
|--|---|

**OBJECTIF : Promouvoir une plus large acceptation et une utilisation efficace des classifications de Nice, de Vienne et de Locarno**

Résultat escompté : *Acceptation plus large et utilisation plus efficace des classifications de Nice, de Vienne et de Locarno.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|--|--|
| <p>Connaissance et utilisation accrues des classifications internationales.</p> <p>Augmentation du nombre d'États parties à l'Arrangement de Nice et à l'Arrangement de Locarno.</p> | <p><i>Nombre d'offices de propriété industrielle utilisant les classifications internationales :</i></p> <p>Au 31 décembre 2003 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– environ 140 offices de propriété industrielle (72 situés dans des États parties à l'Arrangement de Nice) utilisaient l'Arrangement de Nice;</li><li>– 19 offices de propriété industrielle – tous situés dans des États parties à l'Arrangement de Vienne – utilisaient la classification de Vienne;</li><li>– 43 offices de propriété industrielle – tous situés dans des États parties à l'Arrangement de Locarno – utilisaient la classification de Locarno.</li></ul> <p>Six nouveaux États sont devenus parties à l'Arrangement de Nice (Albanie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Mozambique et Ouzbékistan).</p> <p>Deux nouveaux États sont devenus parties à l'Arrangement de Locarno (Azerbaïdjan et Kazakhstan).</p> <p><i>Nombre d'avis relatifs au classement publiés par le Bureau international :</i></p> <p>Quelque 230 avis relatifs au classement ont été fournis à des offices de propriété industrielle sur leur demande et quatre recommandations du Bureau international ont été envoyées à des membres de l'Union de Nice et à des observateurs auprès du comité d'experts et du groupe de travail préparatoire.</p> <p><i>Nombre de personnes formées à l'utilisation des classifications internationales :</i></p> <p>Une centaine de personnes ont participé à deux séminaires sur la classification de Nice, organisés par l'OMPI.</p> <p>Participation, sur l'invitation de l'OHMI, à trois séminaires sur la classification de Nice tenus en Espagne.</p> <p>Participation à deux réunions organisées par la Commission nationale des conseils en propriété industrielle (CNCPI), tenues à Paris, avec, pour la première, la participation de représentants de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) et de l'OHMI et, pour la seconde, en plus, la participation de représentants des offices de la propriété industrielle du Benelux (BBM), de Monaco et de la Suisse (IFPI).</p> <p>Une formation a été dispensée, à Genève, à des membres du personnel des offices de la propriété industrielle du Botswana, de la Namibie et de la République-Unie de Tanzanie (office de Zanzibar).</p> <p>Participation aux première et deuxième réunions d'"Euroforum – Marques", tenues à Prague et à Budapest et organisées par l'OHMI, la Commission européenne (CE) et l'Office hongrois des brevets.</p> <p>Envoi de 10 missions visant à fournir des services d'experts et une formation à des fonctionnaires des offices de la propriété industrielle des pays suivants : Iran (République islamique d'), Israël, Jamaïque (deux missions), Malaisie, Malte, Mozambique, Trinité-et-Tobago, Turquie et Zimbabwe.</p> |

**Montant total des dépenses au titre du programme principal 07  
au cours de l'exercice biennal 2002-2003 :**

**29 908 000 francs suisses**

## **PROGRAMME PRINCIPAL 08 - Développement du droit d'auteur et des droits connexes**

131. Durant l'exercice 2002-2003, les activités ont été axées sur l'intensification du rôle international joué par l'OMPI dans les questions relatives au droit d'auteur. Les initiatives prises à cet égard ont consisté à faciliter les discussions et l'obtention d'un consensus sur d'éventuelles normes internationales dans le domaine du droit d'auteur, à soutenir la création d'une industrie et d'une culture du droit d'auteur, à promouvoir le dialogue sur des modèles et des instruments de gestion du droit d'auteur et des droits connexes et à sensibiliser le public.

132. Une assistance et des conseils ont été fournis aux États membres pour préciser les sujets de préoccupation, intensifier les efforts pour réaliser des progrès sur des questions depuis longtemps à l'ordre du jour et explorer de nouvelles pistes pour les activités futures. Le Secrétariat a tenu d'étroites consultations avec les États membres et a eu des contacts réguliers avec plus d'une vingtaine d'organisations intergouvernementales et environ 80 organisations internationales et nationales représentant les titulaires de droits, le monde de l'entreprise et la société civile. En outre, des activités ont été menées en étroite coopération avec d'autres divisions de l'Organisation et ont été facilitées par l'affectation de personnel et de compétences supplémentaires dans le Secteur du droit d'auteur, ce qui a favorisé l'efficacité et les résultats. En 2003, à la suite du transfert de certaines parties de la Section du commerce électronique au Secteur du droit d'auteur et des droits connexes, des membres du personnel de ce secteur ont participé à la réalisation d'activités de formation dans les différentes régions. Ils ont aussi contribué aux travaux de fond en vue de la participation de l'Organisation aux réunions préparatoires du Sommet mondial sur la société de l'information de décembre 2003 ainsi qu'au sommet lui-même.

133. L'une des principales réalisations à mentionner concerne l'entrée en vigueur du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) le 6 mars 2002 et du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT) le 20 mai 2002, le nombre requis de 30 ratifications ou adhésions ayant été atteint dans les deux cas. Au cours de la période considérée, 13 pays sont devenus parties au WCT et 14 au WPPT, portant le nombre total d'États contractants à 42 pour chacun des deux traités. Des dispositions ont été prises pour accroître le nombre d'adhésions à ces traités et assurer leur universalité dans les années à venir. Les premières sessions des assemblées de ces deux traités se sont tenues à Genève, rendant le WCT et le WPPT pleinement opérationnels et ouvrant la voie à une protection efficace du droit d'auteur dans l'environnement numérique.

134. Les efforts déployés par le passé pour promouvoir les traités administrés par l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes se sont traduits par l'adhésion de trois nouveaux pays à la Convention de Berne, portant le nombre total d'États contractants à 152, et par l'adhésion de neuf pays supplémentaires à la Convention de Rome sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion, portant le nombre total d'États contractants à 76. Comme par le passé, la fourniture d'avis et de consultations juridiques a représenté un volet important des activités menées avec les gouvernements des pays en développement et des pays en transition.

135. Le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) est resté la principale instance de délibération entre les États membres et les autres groupes intéressés. Au cours des quatre sessions du comité, des progrès substantiels ont été accomplis s'agissant de préparer le terrain à l'adoption d'un éventuel instrument sur la protection des organismes de radiodiffusion. Les discussions ont été facilitées par deux documents d'information établis



par le Secrétariat. L'examen de la protection des bases de données non originales a été favorisé par six études sur les incidences de cette protection et une synthèse des législations nationales et régionales existant dans ce domaine réalisées par le Secrétariat. Une innovation, très appréciée des participants du SCCR, a constitué en l'organisation de réunions d'information sur les questions dont le comité était saisi. Outre des réunions consacrées aux aspects techniques de la radiodiffusion et de la diffusion sur le Web, les questions relatives à la technique numérique et à l'accès par les malvoyants au contenu numérique ainsi que les aspects techniques, économiques et juridiques de l'accès par les aveugles et les malvoyants aux œuvres écrites dans l'environnement en ligne ont aussi été examinés. Le programme de travail du SCCR pour l'avenir a été notablement élargi au fur et à mesure des débats sur de nouvelles questions d'actualité parmi lesquelles on peut citer : la responsabilité des fournisseurs de services Internet, le droit applicable à l'égard des violations du droit d'auteur commises à l'échelon international, les systèmes volontaires d'enregistrement du droit d'auteur, le droit de suite, la propriété des produits multimédias et l'autorisation d'utiliser ces produits, les mesures techniques de protection et les limitations et exceptions, les aspects économiques du droit d'auteur, la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, et la protection du folklore par le droit d'auteur.

136. Le Secrétariat a attaché une attention considérable aux moyens par lesquels le droit d'auteur pouvait promouvoir l'activité commerciale, soulignant l'importance des œuvres de création et des actifs culturels pour les pays comme pour les entreprises. Au cours de l'exercice biennal, des travaux considérables ont été entrepris pour mettre au point des instruments concrets destinés à améliorer la compréhension de l'importance du droit d'auteur et de son rôle dans le développement des industries culturelles, ainsi que de la gestion du droit d'auteur et des droits connexes et de la concession de licences internationales dans ce domaine.

137. Tout au long de l'année, le Secrétariat a mené des consultations intensives avec les États membres et d'autres parties prenantes sur la question de la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles. À la demande de l'Assemblée générale, le Secrétariat a tenu des consultations qui ont débouché sur une réunion spéciale informelle en 2003 consacrée à la question de l'audiovisuel. Des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs professionnels ont fait part de leur expérience personnelle dans le domaine de la création pendant une séance d'information qui faisait partie intégrante de la réunion. Par ailleurs, le Secrétariat a publié trois études analytiques qui pourraient contribuer à combler les lacunes actuelles des données relatives aux pratiques en matière d'établissement de contrats et de rémunération dans les productions audiovisuelles et à la protection en vertu des législations et des principes du droit international privé applicables.

138. Une attention considérable a été attachée à la sensibilisation du public au droit d'auteur et aux droits connexes compte tenu de certaines tendances négatives dans la perception de ces droits parmi le public. À cette fin, 135 missions ont été entreprises pour donner des conseils, participer à des réunions et instaurer des partenariats efficaces avec les gouvernements, les entreprises et les créateurs, notamment dans les pays en développement et les pays en transition.

**OBJECTIFS :** Promouvoir l'adhésion au WCT et au WPPT et la mise en œuvre de ces traités dans des conditions appropriées.

Faire mieux connaître, tant parmi les États membres de l'OMPI que parmi d'autres milieux intéressés, les questions soulevées par les techniques numériques, notamment celles liées à l'Internet, en ce qui concerne la protection, l'exercice et la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes.

Résultat escompté : Amélioration des indications fournies aux États membres concernant les effets du WCT et du WPPT.

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|---|---|
| Entrée en vigueur du WCT et du WPPT.  | <p><i>Nombre et nature des publications et des autres activités d'information :</i></p> <p>Le WCT est entré en vigueur le 6 mars 2002 et le WPPT, le 20 mai 2002. Les premières sessions des assemblées de ces deux traités ont eu lieu en septembre 2002 et les deuxièmes (premières sessions ordinaires) en septembre 2003.</p>   |
| Augmentation du nombre d'adhésions aux traités administrés par l'OMPI.  | <p>Treize pays ont adhéré au WCT et 16 au WPPT. Trois pays ont adhéré à la Convention de Berne. Neuf pays ont adhéré à la Convention de Rome.</p>   |
| Poursuite de la mise au point d'instruments relatifs à la mise en œuvre du WCT et du WPPT.                              | <p>Parmi les activités achevées au cours de l'exercice biennal figurait une étude sur la mise en œuvre du WCT et du WPPT dans les États membres.</p> <p>L'ouvrage intitulé "Guide to the Copyright and Related Rights Treaties Administered by WIPO and the Glossary of Copyright and Related Rights Terms" a aussi été achevé et sera publié au début de 2004.</p> <p>La version française des actes de la Conférence diplomatique pour l'adoption du WCT et du WPPT a été mise au point.</p>  |
| Meilleure connaissance des questions de droit d'auteur.   | <p>135 missions ont été réalisées dans 23 pays en développement, 19 pays en transition et 31 pays industrialisés pour examiner notamment ces deux traités et donner des conseils à cet égard.</p> <p>Plus de 23 000 personnes ont reçu des informations sur les questions de droit d'auteur.</p> <p>Deux clips audiovisuels sur les questions de droit d'auteur à l'intention du public ont été réalisés.</p> <p>La page d'accueil sur le droit d'auteur a enregistré plus de 300 000 visiteurs depuis sa création en septembre 2002.</p> <p>Des études sur la situation actuelle de la gestion numérique des droits et les limitations et exceptions dans l'environnement numérique ont été publiées en 2003.</p>  |
| Meilleure connaissance des conditions de fonctionnement des industries du droit d'auteur dans l'environnement numérique | <p>Une réunion d'information s'est tenue à Genève sur les enjeux et les perspectives des techniques numériques pour les créateurs et leurs œuvres; une autre a été consacrée à l'accès des aveugles et des malvoyants au contenu numérique d'une manière juridiquement acceptable et a permis d'examiner les aspects techniques, économiques et juridiques de l'accès pour les aveugles et les malvoyants à des œuvres écrites dans l'environnement en ligne.</p> <p>Un guide sur la contribution économique des industries du droit d'auteur a été publié en 2003.</p> <p>Le SCCR est convenu d'étudier pendant ses prochaines sessions de nouvelles questions, telles que l'économie du droit d'auteur, la gestion des droits dans l'environnement numérique, la titularité des droits sur les œuvres multimédias et les droits de suite.</p> |

**OBJECTIFS :** Promouvoir l'éventuelle adoption de nouveaux traités, notamment sur l'utilisation des interprétations et exécutions sur support audiovisuel et sur la protection des droits des organismes de radiodiffusion et des distributeurs de programmes propres câblés.  
Progresser sur la voie d'une harmonisation éventuelle de la protection des bases de données.

Résultat escompté : Adoption de traités sur les interprétations et exécutions audiovisuelles, les droits des organismes de radiodiffusion et les bases de données.

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|--|---|
| Reprise des discussions internationales sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles.                | <p><i>Progrès réalisés en vue de l'adoption de chacun de ces traités et nombre de signataires de ceux-ci :</i></p> <p>À la demande de l'Assemblée générale de l'OMPI, le Secrétariat a tenu des consultations qui ont abouti à une réunion spéciale officieuse tenue au cours du second semestre de 2003. Des conférenciers invités ont parlé de leur expérience personnelle en matière de création dans le cadre de l'interprétation ou de l'exécution et de la production d'œuvres audiovisuelles pendant une session d'information organisée à cette occasion.</p> <p>Une étude sur les législations nationales protégeant les interprétations et exécutions audiovisuelles, des études sur les pratiques en matière de contrats et de rémunérations, ainsi que sur les règles en matière de transfert des droits sur les interprétations et exécutions audiovisuelles et sur les aspects pertinents du droit international privé ont été présentées pendant la réunion spéciale officieuse, ainsi que deux études sur les contrats et les pratiques en matière de rémunération des artistes interprètes ou exécutants de l'audiovisuel et une étude sur le transfert des droits des artistes interprètes ou exécutants aux producteurs de fixations audiovisuelles.</p> |
| Progrès substantiels réalisés en vue de l'établissement d'un consensus sur la protection des organismes de radiodiffusion. | <p>Des discussions sur des questions de fond ont eu lieu au cours des quatre sessions du SCCR, pendant lesquelles plusieurs propositions nouvelles rédigées sous forme de dispositions de traité ont été présentées par les États membres. Dans le cadre de ses travaux en cours sur l'adoption d'un traité multilatéral actualisant la réglementation internationale en fonction des réalités de l'ère de l'information, le comité a progressé sur la voie du recensement des bénéficiaires et de l'examen de la portée des droits à accorder aux organismes de radiodiffusion.</p> <p>Le Secrétariat a organisé une réunion d'information sur la radiodiffusion et établi deux documents d'information sur les droits des radiodiffuseurs, qui ont facilité les débats au sein du SCCR. Une réunion d'information sur la diffusion sur le Web a contribué à mieux faire comprendre les enjeux en ce qui concerne cette nouvelle activité commerciale en évolution.</p>  |
| Poursuite des discussions sur la protection des bases de données non originales.   | <p>Six études sur les incidences de la protection des bases de données non originales et une synthèse des législations nationales existantes en ce qui concerne la propriété intellectuelle sur ces bases de données ont été présentés au SCCR. Les débats sur cette question reprendront au cours de la prochaine session, qui se tiendra pendant l'exercice biennal à venir.</p>  |

**OBJECTIF :** Réunir et diffuser des informations sur les licences de droit d'auteur et de droits connexes.

Résultat escompté : Sensibilisation accrue aux aspects pratiques connexes et meilleure connaissance de ces questions.

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|--|--|
| La mise au point d'un instrument concret sur la concession de licences de droit d'auteur et de droits connexes a été lancée. | <p><i>Nombre et nature des études, des publications et d'autres activités relatives à cette question :</i></p> <p>Début de la rédaction d'un guide de l'OMPI sur les licences de droit d'auteur et de droits connexes, qui devrait être publié au cours du premier semestre de 2004.</p> |

**Montant total des dépenses au titre du programme principal 08  
au cours de l'exercice biennal 2002-2003 :**

**6 979 000 francs suisses**

## **PROGRAMME PRINCIPAL 09 – Communication mondiale**

139. Durant l'exercice biennal 2002-2003, les ressources ont servi principalement à affiner et renforcer l'image de l'OMPI en tant qu'organisation tournée vers l'avenir. À cette fin, de nouveaux produits d'information audiovisuels interactifs ou sous forme imprimée ont été créés pour expliquer au grand public ou à des groupes cibles la nature et la contribution de la propriété intellectuelle. En outre, le contenu du site Web de l'OMPI a été enrichi et sa portée élargie; c'est ainsi que l'OMPI est devenue l'une des rares organisations du système des Nations Unies à être dotée de sites Web dans les six langues officielles de l'ONU, et les liens avec les milieux intergouvernementaux, gouvernementaux et commerciaux et avec la société civile ont été renforcés. Dans le cadre de la stratégie de sensibilisation, un élément essentiel a été la création de deux nouveaux bureaux de coordination de l'OMPI, l'un à Washington et l'autre à Bruxelles. La vente de produits d'information de l'OMPI et les recettes publicitaires ont contribué aux recettes de l'Organisation.

140. Au cours de l'exercice biennal, l'OMPI a continué à participer activement à l'organisation et à la promotion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, le 26 avril, qui a été célébrée dans plus de 70 pays et par des organisations internationales et régionales. Une liste des activités prévues par les États membres et les organisations internationales et régionales pour célébrer l'événement a été publiée sur une page spéciale du site Web de l'OMPI.

### **Sous-programme 09.1 – Image de marque et conception de produits**

141. L'image de marque de l'OMPI a continué d'être développée et appliquée à un large éventail de produits d'information émanant du Bureau de la communication mondiale et des relations publiques et d'autres secteurs de l'Organisation. Le nombre et la nature des produits d'information, qu'ils soient spécialisés ou à caractère plus général, ont augmenté et ont été publiés dans trois ou sept langues aux fins de leur diffusion mondiale. La photothèque a été encore agrandie et, pour économiser de l'argent à long terme, de nouveaux CD sans redevance ont été achetés. La photothèque contenait environ 3500 photos à la fin de 2003, toutes essentielles à la création et à la mise au point de produits d'information.

142. De nouveaux efforts ont été déployés pour encourager la traduction des produits de communication de l'OMPI dans des langues autres que les six langues officielles. En coopération avec le Bureau de la coopération pour le développement avec l'Asie et le Pacifique, la traduction en différentes langues locales de plusieurs publications de l'OMPI a commencé. En outre, des traductions en roumain et en serbe ont aussi débuté.

143. La vente au public de produits d'information a rapporté quelque 7,35 millions de francs suisses de recettes au cours de l'exercice biennal. De plus en plus de produits ont été donnés gratuitement ou vendus avec d'importants rabais, en particulier à des acheteurs de pays en développement et de pays en transition. L'utilisation de la librairie électronique a continué de se développer, celle-ci ayant enregistré des recettes supérieures à 410 000 francs suisses. Les activités de commercialisation ont progressé, le nombre de dépositaires officiels des publications de l'OMPI s'élevant à 14. L'objectif à long terme est d'avoir au moins un dépositaire dans chaque État membre de l'OMPI.

**OBJECTIF :** Améliorer et promouvoir l'image de marque de l'OMPI et harmoniser la conception et la présentation de tous les produits d'information générale et spécialisée de l'OMPI dans l'ensemble de l'Organisation.

Résultat escompté : *Produits d'information plus attrayants et conviviaux traitant, dans différents formats, d'un large éventail de sujets.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|--|--|
| <p>Des produits de qualité mis au point en temps utile ont permis de répondre à la demande d'informations nouvelles et révisées.</p>     | <p><i>Nombre de produits d'information générale nouveaux, révisés et actualisés :</i></p> <p>432 produits d'information du public nouveaux ou révisés et actualisés ont été publiés, parmi lesquels deux brochures d'information générale, deux rapports annuels, 16 numéros de la Revue de l'OMPI, de nombreux dépliants donnant des explications sur les brevets, les marques, etc., des résumés de traités administrés par l'OMPI, des brochures, des catalogues, des dossiers, des classeurs, des bannières et des affiches. Les bandes dessinées "Marques", "Le droit d'auteur", "Brevets" ont été traduites dans les six langues officielles de l'ONU. Afin de rationaliser la distribution et de réduire les coûts, les six brochures de la série "Qu'est-ce que" ont été actualisées, révisées et rassemblées dans la publication "Qu'est-ce que la propriété intellectuelle?"</p> <p>En coopération avec les bureaux régionaux, des projets de traduction de plusieurs publications de l'OMPI dans des langues locales ont été lancés. Le résumé de l'ouvrage intitulé "La propriété intellectuelle, moteur de la croissance économique", éditée en 2003 par l'OMPI, a été publié en indonésien et en mongol et sa traduction en laotien, en thaï et en vietnamien a presque été terminée. Certaines bandes dessinées de l'OMPI, voire toutes, ont été traduites en dzongkha (langue du Bhoutan) et en mongol et ont été données en traduction dans d'autres langues asiatiques ou européennes. Les bandes dessinées de l'OMPI et divers autres dépliants, tels que "Qu'est-ce que la propriété intellectuelle?", "L'invention est chez vous" et "La propriété intellectuelle et les petites et moyennes entreprises", ont aussi été données à traduire dans des langues telles que le roumain et le serbe.</p> <p><i>Nombre de produits spécialisés nouveaux :</i></p> <p>360 nouveaux produits spécialisés pour différentes sections de l'Organisation, dans divers formats, dont : programmes des conférences, pages de couverture et modèles de rapports, bannières et emballages de CD-ROM et nouvelles publications à l'intention de groupes cibles.</p> <p>En janvier 2003, la Revue de l'OMPI est devenue une publication bimestrielle comprenant une grande variété d'articles traitant de façon approfondie des questions essentielles en rapport avec la propriété intellectuelle.</p> |
| <p><u>Résultat escompté :</u></p>  | <p><i>Renforcement de l'image d'organisation dynamique, novatrice, ouverte et moderne attachée à l'OMPI grâce à l'adoption d'un nouveau logo.</i></p>  |
| <p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>Des activités ont été menées en vue de la création d'un nouveau logo mais le projet a été arrêté.</p> | <p><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p><i>Nombre et diversité des produits de l'OMPI portant le nouveau logo :</i></p> <p>n.d.</p>   |

**OBJECTIF :** Créer un large éventail de produits d'information attrayants répondant aux besoins de différents groupes cibles et du grand public.

Résultat escompté : *Accroissement du nombre de produits de l'OMPI distribués gratuitement et plus large utilisation des techniques de l'information à cet effet.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|---|---|
| Nouvelle augmentation du nombre de produits de l'OMPI distribués gratuitement.<br><br>Augmentation du pourcentage des ventes par la librairie électronique. | <i>Nombre de produits de l'OMPI distribués gratuitement :</i><br><br>Au total, 568 379 produits ont été distribués gratuitement, soit une augmentation de 10% en 2003 par rapport à 2002.<br><br><i>Pourcentage des ventes de la librairie électronique dans les ventes totales :</i><br><br>Les ventes de la librairie électronique ont représenté environ 6% des ventes totales.<br><br>Le nombre de commandes passées à la librairie électronique a dépassé 2500 durant l'exercice biennal (1477 en 2002). |

**OBJECTIF :** Vendre et distribuer plus efficacement les produits d'information de l'OMPI.

Résultat escompté : *Accroissement des activités de commercialisation des produits de l'OMPI.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|--|---|
| Réseau de commercialisation encore renforcé pour une augmentation des ventes de publications de l'OMPI.<br><br>Le nombre de dépositaires officiels des produits de l'OMPI est passé à 14 au cours de l'exercice biennal. | <i>Nombre de participations à des salons :</i><br><br>Les publications de l'OMPI ont été exposées à sept salons tenus à Francfort, Genève (ITU Telecom), Kuala Lumpur, Lagos, Moscou et Toronto.<br><br><i>Nombre et valeur des publications de l'OMPI vendues :</i><br><br>Environ 60 000 publications ont été vendues pour une valeur totale de 7,35 millions de francs suisses au cours de l'exercice biennal. |

## Sous-programme 09.2 – Relations avec la presse et avec le public

144. Au cours de l'exercice biennal, des efforts concrets ont continué à être déployés pour atteindre l'objectif consistant à renforcer la présence d'informations relatives à l'OMPI et de questions de propriété intellectuelle en général dans la presse nationale et internationale et à assurer une plus grande exactitude de l'information diffusée.

145. Pour la célébration de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle le 26 avril, plusieurs activités ont été organisées avec succès et ont fait l'objet d'une promotion réussie durant l'exercice biennal. En 2002, ces activités incluaient l'exposition intitulée "Bandes dessinées, dessins animés et créativité" tenue au Centre d'information de l'OMPI pour expliquer aux enfants la créativité en rapport avec le droit d'auteur en prenant l'exemple des bandes dessinées et des dessins animés pour illustrer l'importance du droit d'auteur dans l'appui et l'incitation à la créativité. En 2003, un cinéma de Genève a projeté deux films classiques ayant un rapport avec la propriété intellectuelle et un film de l'OMPI; ces films ont été vus par un grand nombre de spectateurs de la région.

146. L'objectif de promotion d'une meilleure compréhension de l'OMPI et des questions de propriété intellectuelle a continué d'être activement poursuivi, notamment par l'intermédiaire du Bureau de coordination de l'OMPI à New York et du bureau de Washington, dont l'ouverture officielle a eu lieu en février 2002. Ce dernier a contribué à renforcer l'image de l'OMPI aux États-Unis d'Amérique en nouant des contacts avec le gouvernement américain et les groupes industriels, les associations et les organisations de consommateurs de ce pays vivement intéressés par l'avenir de la politique mondiale en matière de propriété intellectuelle. Après avoir obtenu son accréditation officielle auprès de la Commission européenne et du Gouvernement belge à la fin de 2002, le Bureau de coordination à Bruxelles est devenu pleinement opérationnel en 2003.

**OBJECTIF :** **Accroître l'intérêt de la presse locale et internationale à l'égard des questions de propriété intellectuelle en général et du rôle de l'OMPI en particulier, ainsi que ses connaissances en la matière, notamment dans les États membres.**

Résultat escompté : *Présence accrue d'informations relatives à l'OMPI et aux questions de propriété intellectuelle en général dans la presse.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|--|--|
| Les liens avec la presse internationale et la presse située en Suisse ont été encore développés et consolidés. | <p><i>Nombre d'interviews avec les médias, de conférences et de points de presse données et tenus par des fonctionnaires de l'OMPI :</i></p> <p>Un millier d'interviews avec les médias ont eu lieu.</p> <p><i>Nombre d'articles et d'émissions de radio et de télévision ayant trait à l'OMPI diffusées par les médias du monde entier :</i></p> <p>Quelque 7500 articles relatifs à l'OMPI ont été recensés.</p> <p><i>Nombre de communiqués de presse et de bulletins d'actualité publiés :</i></p> <p>140 communiqués de presse ont été publiés.</p> |

**OBJECTIF :** **Renforcer l'audience de l'OMPI auprès du grand public, de certains groupes d'intérêt, des personnes influentes et des créateurs.**

Résultat escompté : *Meilleure connaissance et meilleure compréhension de la propriété intellectuelle et de l'OMPI parmi le public.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|--|--|
| Les initiatives et activités de sensibilisation entreprises par l'OMPI dans le cadre de la stratégie de communication adoptée au cours du dernier exercice biennal ont été intensifiées et améliorées. | <p><i>Nombre d'abonnés aux différentes listes de diffusion des produits d'information de l'OMPI :</i></p> <p>Le nombre d'abonnés aux actualités de la librairie électronique a atteint 8 243 en 2003, soit une augmentation de 45% par rapport à 2002.</p> <p>À la fin de 2003, 2 480 personnes étaient abonnées à la version électronique de la Revue de l'OMPI et 4 760 à la version imprimée.</p> <p>Quelque 4 950 personnes étaient abonnées aux communiqués de presse par courrier électronique outre quelque 800 abonnés recevant ces communiqués sous forme imprimée.</p> <p><i>Nombre de visiteurs des expositions organisées par l'OMPI et des manifestations parrainées par l'Organisation, y compris le Centre d'information de l'OMPI :</i></p> <p>En 2002, deux expositions se sont tenues au Centre d'information de l'OMPI, avec pour objectif de mettre en valeur les différents aspects de la propriété intellectuelle et des travaux de l'OMPI :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'une était intitulée "Bandes dessinées, dessins animés et créativité" et a attiré, du 26 avril au 1<sup>er</sup> août 2002, 2074 personnes, y compris une centaine d'élèves de</li> </ul> |

|  |  |
|--|--|
| <p>Les activités visant à célébrer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle le 26 avril ont été couronnées de succès.</p>  | <p>cinq écoles locales qui, durant la semaine englobant la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, ont assisté à des démonstrations d'artistes et de sculpteurs créant des personnages de dessins animés;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'autre était consacrée aux textiles des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE); elle a été fréquentée par 1 852 visiteurs du 28 septembre au 24 décembre 2002.</li> </ul> <p>En 2003, s'est tenue à l'OMPI une exposition de musique et de costumes traditionnels d'Europe du Sud-Est, et plus précisément des pays suivants : Albanie, Bulgarie, Croatie, Grèce, Hongrie et Roumanie. Cette exposition illustre la richesse de la culture et des traditions de ces six nations.</p> <p>Le nombre total de visiteurs ayant fréquenté les expositions du Centre d'information de l'OMPI a augmenté de 22% en 2003 par rapport à l'année antérieure.</p> <p>On estime que 17 000 personnes ont visité les 34 expositions artistiques accueillies par l'OMPI.</p> <p>Au cours de ces deux années, quelque 1000 notifications ont été envoyées aux offices de propriété intellectuelle dans le monde entier, aux missions accréditées auprès de l'ONU à Genève, aux centres d'information des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et aux médias pour les informer des préparatifs et des manifestations dans le cadre de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle. Ces destinataires ont reçu des kits contenant des affiches, un CD-ROM, des bandes dessinées à l'intention des jeunes sur la propriété intellectuelle, des signets, une liste d'activités suggérées et un message du directeur général. Un spot vidéo de 30 secondes sur le thème de l'incitation à la créativité a été diffusé sur CNN en 2002. Pour célébrer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle en 2003, l'OMPI et un cinéma de Genève ont invité le grand public à une projection spéciale et gratuite de deux films ayant trait à la propriété intellectuelle.</p> <p><i>Nombre de réunions d'information tenues pour des visiteurs spéciaux :</i></p> <p>125 groupes, soit quelque 3300 personnes, pour la plupart des étudiants, ont été reçus et informés de la structure, de l'histoire et des activités de l'Organisation.</p> <p><i>Nombre de demandes d'information générale reçues :</i></p> <p>Quelque 10 000 demandes de renseignement d'ordre général ont été reçues en 2002 et en 2003.</p> |
| <p><b>OBJECTIF : Promouvoir la connaissance de l'OMPI et des questions de propriété intellectuelle par l'intermédiaire des bureaux de l'OMPI à New York, Washington et Bruxelles.</b></p>          |  |
| <p><u>Résultat escompté</u> : <i>Meilleure connaissance de l'OMPI et des questions de propriété intellectuelle grâce à l'action des bureaux de l'OMPI à New York, Washington et Bruxelles.</i></p> |  |
| <p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>Meilleure reconnaissance de l'importance du système de la propriété intellectuelle et de l'OMPI et ses activités parmi toutes les parties prenantes.</p>        | <p><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p><i>Nombre d'activités réalisées :</i></p> <p>Le Bureau de New York a mis en œuvre quelque 85 activités au cours de l'exercice biennal, dont de nombreux programmes de formation à l'intention des diplomates en poste auprès de l'ONU à New York ainsi que de fonctionnaires de l'ONU, tels que : ateliers sur la propriété intellectuelle organisés conjointement par l'OMPI et UNITAR; réunions d'information régionales à l'intention des diplomates de pays en développement sur les activités de l'OMPI; exposition d'œuvres photographiques à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle en 2003; conférence sur la propriété intellectuelle et le développement; conférence sur la propriété intellectuelle et sur l'OMPI à l'intention des visiteurs du monde entier; conférences sur la propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels; atelier intitulé "WIPONET : mesures pratiques pour combler le fossé numérique"; participation de l'OMPI aux sessions de nombreux organes de l'ONU et des deuxième, troisième et sixième commissions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la propriété intellectuelle, les sciences et les techniques, le</p>   |



|  |  |
|--|--|
| <p>Le Bureau de coordination de Washington a fait mieux connaître l'OMPI au Congrès des États-Unis d'Amérique, aux administrations fédérales pertinentes, à des ONG et à des entreprises connexes aux États-Unis d'Amérique.</p>                 | <p>développement, les savoirs traditionnels et la législation sur le commerce international y compris le commerce électronique. Au total, 24 stagiaires provenant de différents établissements universitaires et de différents pays ont participé à un programme de stages organisé par ce bureau.</p> <p>De nombreux exposés ont été présentés devant des organismes professionnels, y compris un exposé sur le service de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine de l'OMPI devant l'International Intellectual Property Society (IIPS), une conférence sur le transfert de technologies à l'intention de PME (tenue à Washington), un exposé présenté à la North American Broadcasters' Association, des entretiens avec la Motion Picture Association of America et un discours à l'intention des principaux groupes de professionnels et d'industriels utilisant le PCT. La série de conférences universitaires de l'OMPI a été étendue à 21 universités et a touché environ 750 étudiants.</p> <p>Le Bureau de coordination de Washington a coordonné de nombreuses réunions, visites et séances d'information à l'intention des membres et du personnel du Congrès des États Unis d'Amérique, a prononcé des discours devant des associations du domaine de la propriété intellectuelle et des groupes fondés sur une communauté d'intérêts, a donné des conseils dans le domaine de la législation, a collaboré avec l'USPTO et d'autres organismes de propriété intellectuelle dans le cadre de projets et de séminaires de formation, et s'est régulièrement réuni avec des fonctionnaires nationaux, des associations de propriété intellectuelle, des ONG, des services de presse d'entreprises, des associations professionnelles, des juristes spécialisés dans la propriété intellectuelle, des juges, des étudiants en droit, des représentants d'entreprises et d'autres milieux intéressés pour traiter de l'OMPI et de questions en rapport avec la propriété intellectuelle. Il a parrainé un forum sur le système international des brevets avec l'Institut international de la propriété intellectuelle (IPI). Le Bureau de coordination de Washington a aussi suivi les débats publics du Congrès ainsi que d'autres activités au niveau fédéral.</p>  |
| <p>Renforcement et élargissement du réseau de l'OMPI de représentants d'institutions européennes, d'organisations et d'associations du monde de l'entreprise en vue de promouvoir la connaissance des questions de propriété intellectuelle.</p> | <p>Le Bureau de Bruxelles a commencé officiellement à s'acquitter de ses tâches le 23 décembre 2002, après avoir obtenu son accréditation officielle auprès de la Commission européenne et du Gouvernement belge à la fin de 2002. Il a débuté son travail de coordination en axant ses efforts sur l'établissement et le renforcement des liens entre l'OMPI et la Commission européenne dans tous les domaines d'activité liés à la propriété intellectuelle. Il a fourni à l'OMPI des informations et des analyses détaillées sur l'évolution des questions de propriété intellectuelle au sein de l'Union européenne. Il a également noué des relations avec un certain nombre d'entités non gouvernementales, d'associations professionnelles et de bureaux de représentation des États membres situés à Bruxelles. Il a fourni une assistance au siège de l'OMPI à Genève en vue de la participation à des manifestations à Bruxelles telles que la représentation de l'OMPI à une grande conférence pour le lancement du sixième programme cadre de l'Union européenne, et a veillé à ce que l'OMPI soit représentée aux manifestations organisées à Bruxelles par d'autres institutions des Nations Unies. Les membres du personnel de l'office ont participé fréquemment à des réunions d'information, présenté des exposés et organisé des réunions avec des fonctionnaires et des représentants intéressés. Ils ont aussi participé à des expositions et à des événements en rapport avec les objectifs de l'OMPI. Ils ont fait rapport presque quotidiennement à des collègues de l'OMPI sur les faits nouveaux intervenus dans le domaine de la propriété intellectuelle en Europe. Parmi les autres activités on peut citer le lancement de projets en collaboration avec une série de partenaires européens ayant des objectifs analogues à ceux de l'OMPI et la contribution à de tels projets, la création d'une page d'accueil sur l'Intranet de l'OMPI pour tenir les membres du personnel de l'OMPI au courant des faits nouveaux en Europe et régulièrement informés des événements et des possibilités en Europe et ailleurs, comme dans le cas des pays africains, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP), la publication de deux numéros d'un bulletin électronique interne sur les faits nouveaux en Europe à l'intention des membres du personnel de l'OMPI, la publication et la mise à jour régulière du calendrier européen des activités dans le domaine de la propriété intellectuelle à l'intention des membres du personnel souhaitant recenser les possibilités de coopération et de collaboration plus étroites avec des organisations européennes, et la contribution à la publication d'un numéro de <i>Le courrier ACP-UE</i> comportant un dossier sur les droits de propriété intellectuelle.</p> |

|  |   |
|--|---|
| <p>Meilleure compréhension du rôle de l'OMPI dans la promotion du système de propriété intellectuelle.</p> | <p><i>Nombre de communications traduisant une meilleure compréhension de l'OMPI et des questions de propriété intellectuelle :</i></p> <p>Au total, 899 communications constituées de demandes de renseignements émanant de l'Amérique du Nord et d'autres régions. De nombreuses invitations ont été reçues pour examiner le rôle de l'OMPI et de la propriété intellectuelle, notamment de la part des entités suivantes : le Programme des visiteurs internationaux du Département d'État des États Unis d'Amérique, afin de renseigner cinq délégations de fonctionnaires nationaux de différents pays; l'Association des avocats de la ville de New York, l'Association des avocats américains; et la Société américaine de droit international et industriel. Demandes de participation de l'OMPI aux programmes d'autres organisations internationales et d'associations professionnelles, dont les entités suivantes : Banque mondiale, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, International Intellectual Property Society et International Intellectual Property Institute.</p> |
|--|---|

### Sous-programme 09.3 – Productions multimédias

147. Les sites Web de l'OMPI ont continué à être améliorés grâce à de nouvelles fonctions rendant l'information plus accessible. À la fin de 2003, presque 100 millions de consultations de pages avaient été enregistrées. Quelque 40 000 abonnés à 10 listes de diffusion électronique ont reçu en temps utile des informations provenant de l'OMPI par l'intermédiaire de l'Internet, des listes en arabe, en chinois et en russe ayant été ajoutées au milieu de 2003. Du contenu a été ajouté aux versions arabe et russe du site et la version chinoise a été introduite en septembre 2002. Des efforts ont été déployés pour trouver d'autres moyens d'améliorer le site et de le tenir à jour en utilisant les techniques Internet les plus récentes.

148. La production de matériel télévisuel et multimédia s'est sensiblement accrue au cours de l'exercice biennal. La première publicité télévisée de l'Organisation, intitulée "Encouraging Creativity", a été diffusé sur CNN pendant la plus grande partie de 2002. Les quatre premiers films pilotes de la série "Creative Planet" ont été réalisés et produits pour être diffusés sur des réseaux de télévision internationaux et nationaux. Plusieurs produits ont été réalisés pour le Sommet de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et l'économie du savoir ainsi que différents produits sur CD-ROM, y compris une version interactive de l'ouvrage intitulé "La propriété intellectuelle, moteur de la croissance économique". En 2003, 11 entrevues avec des célébrités ont été filmées aux fins de la réunion informelle ad hoc sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles.

**OBJECTIF :** Fournir à un public mondial, par l'intermédiaire du site Web de l'OMPI, les informations les plus récentes, utiles et complètes sous une forme attrayante, variée et intéressante.

Résultat escompté : *Accroissement du volume et de la diversité des informations disponibles sur le site Web de l'OMPI.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|--|--|
| <p>Des fonctions nouvelles ont été ajoutées au portail et au site tout au long de l'exercice biennal pour mettre en valeur de nouvelles initiatives de l'OMPI.</p> | <p><i>Nombre de documents disponibles sur chaque version linguistique du site :</i></p> <p>Le matériel suivant a été ajouté sur le site Web de l'OMPI :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de nouvelles pages relatives au Plan d'action dans le domaine des brevets et au Sommet de Chine sur la propriété intellectuelle et l'économie du savoir.</li> <li>- la publication systématique des documents des assemblées de l'OMPI en six langues et de la documentation pour une quarantaine d'autres réunions de l'OMPI.</li> <li>- "WIPO Tour of Intellectual Property" et "IP in Everyday Life".</li> </ul> |

|   |   |
|---|---|
| <p>Le site de l'OMPI a été mis à disposition et actualisé en permanence dans les six langues officielles.</p> | <ul style="list-style-type: none"><li>- les femmes et la propriété intellectuelle;</li><li>- les appellations d'origine;</li><li>- l'article 6<sup>ter</sup> de la Convention de Paris, et</li><li>- des parties révisées concernant diverses activités de l'Organisation dans le domaine des brevets et du droit d'auteur.</li></ul> <p>Le site Web en chinois a été lancé en septembre 2002.</p> <p>L'utilisation des bulletins d'actualité envoyés automatiquement par courrier électronique à été développée.</p> |
|---|---|

Résultat escompté : *Élargissement de l'audience du site Web et des sites satellites.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|---|---|
| <p>Élargissement régulier de l'éventail des visiteurs du site Web de l'OMPI, celui-ci étant disponible et actualisé régulièrement dans les six langues officielles.</p> | <p><i>Nombre de demandes d'accès :</i></p> <p>En 2002 : 240 millions de demandes d'accès.<br/>En 2003 : il a été estimé que ce critère ne permettait pas d'évaluer avec exactitude le nombre de visites du site Web; prière de se reporter à l'indicateur relatif au nombre de pages visitées ci-dessous.</p> |

Résultat escompté : *Fourniture rapide, fiable et économique de renseignements actualisés aux États membres et aux groupes intéressés ainsi qu'au grand public.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|---|--|
| <p>Poursuite de l'augmentation du nombre de pages visitées, ce qui signifie que davantage d'informations ont été lues.</p> <p>Quatre-vingt-neuf listes de bulletins d'actualité envoyés par la voie électronique ont permis de fournir des nouvelles et des informations actualisées sur les activités de l'OMPI. Le nombre d'abonnés a augmenté en raison de la création de deux nouvelles listes de diffusion pour le PCT-Safe.</p> | <p><i>Nombre de pages du site Web de l'OMPI visitées :</i></p> <p>Une centaine de millions de pages vues au cours de ces deux années.</p> <p>Des bulletins d'information ont été envoyés par la voie électronique à presque 69 000 abonnés à 89 listes de diffusion. Le nombre de listes de diffusion a diminué car certaines d'entre elles, devenues obsolètes, ont été supprimées.</p> |

**OBJECTIF :** Améliorer la compréhension de la propriété intellectuelle grâce à la diffusion à la télévision et sur l'Internet de films et d'autres produits multimédias.

Résultat escompté : Diffusion des messages de l'OMPI au moyen de clips vidéo et de films.

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|---|--|
| Poursuite de l'augmentation de la production, de la distribution et de la diffusion d'un grand nombre de produits multimédias apportant le message de l'OMPI à un public toujours plus large. | <p><i>Nombre de produits multimédias réalisés :</i></p> <p>Production de sept CD-ROM sur, par exemple, la propriété intellectuelle pour les PME, la Conférence sur le système international des brevets, la propriété intellectuelle en tant que moteur de la croissance économique et la Conférence de l'OMPI sur l'importance des statistiques pour l'analyse des tendances et les projections en matière de brevets.</p> <p>Production de sept animations "Flash".</p> <p>Production de trois adaptations pour le Web.</p> <p>Production de nombreux films vidéo : "Encouraging Creativity", diffusé sur CNN et des réseaux de télévision nationaux, un séminaire vidéo de sept heures sur le PCT, quatre portraits vidéo de créateurs pour la série "Creative Planet" auxquels ont participé des créateurs du Nigéria, du Pérou, de la Suisse et de la Tunisie, un spot de télévision présentant la Conférence de l'OMPI à Beijing, y compris un spot commercial sur le sommet et un produit multimédia à l'intention des États membres, six entrevues à l'aide de moyens vidéo réalisées avec des juristes ou des avocats pour le PCT et 11 entrevues avec des célébrités pour la Réunion informelle ad hoc sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles.</p> <p>Production et diffusion, par l'intermédiaire des services d'information de télévisions nationales et internationales, de trois clips vidéo sur l'OMPI et les activités relatives à la propriété intellectuelle, dont un reportage sur la Journée mondiale de la propriété intellectuelle (2002) diffusé par l'intermédiaire de l'Union européenne de radiodiffusion.</p> |

## Sous-programme 09.4 – Relations avec le secteur non gouvernemental

149. Au cours de l'exercice biennal, des efforts accrus ont été faits pour entretenir, développer et améliorer les relations de l'OMPI avec le monde de l'entreprise et les organisations non gouvernementales (ONG) s'intéressant aux questions de propriété intellectuelle. Des réunions et des visites fréquentes ont eu lieu à Genève ou ailleurs en vue de donner des informations sur les travaux de l'OMPI et de recenser de nouveaux domaines de coopération avec les entreprises et organisations précitées. Ces liens ont permis d'orienter les activités de l'OMPI, en particulier en ce qui concerne le système des brevets et le système d'enregistrement des marques.

**OBJECTIF :** Aligner davantage l'OMPI, ses activités et la propriété intellectuelle sur les besoins des entreprises, des associations professionnelles et des groupes d'intérêt de la société civile.

Résultat escompté : Amélioration des relations et renforcement de la coopération entre l'OMPI et les ONG.

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|--|---|
| Interaction accrue entre l'OMPI et les ONG dans le domaine de la propriété intellectuelle. | <p><i>Nombre de contacts entre l'OMPI et des représentants d'ONG :</i></p> <p>De nombreux liens ont été établis avec des représentants d'ONG telles que l'International Generic Pharmaceutical Association (IGPA), la Chambre de commerce internationale (CCI), la Licensing International Society (LES), l'Association communautaire du droit des marques (ECTA), l'Association internationale pour les marques (INTA), l'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), la Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI), l'Association américaine du droit de la propriété intellectuelle (AIPLA), la <i>Gewerblicher Rechtsschutz</i></p> |

|  |   |
|--|---|
|  | <p><i>und Urheberrecht (GRUR) et l'Association japonaise pour la propriété intellectuelle dans tous les domaines de la propriété intellectuelle, et des réunions ont eu lieu avec ces représentants.</i></p> <p><i>Volume d'information communiquée à ces organisations :</i></p> <p>À toutes les occasions susmentionnées, les ONG ont été tenues informées des activités en cours de l'OMPI et des détails dans tous les domaines correspondant de la propriété intellectuelle.</p> |
|--|---|

**OBJECTIF : Améliorer les voies de communication et de coopération entre l'OMPI et les ONG.**

Résultat escompté : *Meilleure compréhension et intérêt accru pour les questions de propriété intellectuelle et les activités de l'OMPI parmi les ONG.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|--|---|
| Amélioration des relations entre l'OMPI et les ONG avec pour résultat une meilleure compréhension des besoins et des priorités des ONG dans le domaine de la propriété intellectuelle. | <p><i>Nombre d'ONG participant aux réunions et activités de l'OMPI :</i></p> <p>Les ONG ont été invitées et ont participé activement à toutes les conférences, réunions de groupes de travail et sessions de comités organisées par l'OMPI.</p> |

**Montant total des dépenses au titre du programme principal 09  
au cours de l'exercice biennal 2002-2003 :**

**17 588 000 francs suisses**

## **PROGRAMME PRINCIPAL 10 – Questions mondiales de propriété intellectuelle**

150. L'exploration et la promotion de nouvelles notions, stratégies et questions de propriété intellectuelle couvrent quatre domaines, à savoir les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore, les petites et moyennes entreprises (PME) et la propriété intellectuelle, le commerce électronique et la propriété intellectuelle et les questions et stratégies en matière d'application des droits de propriété intellectuelle.

151. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore a achevé son premier mandat en 2003 et, en septembre de cette même année, l'Assemblée générale de l'OMPI lui a confié un mandat renforcé et élargi pour l'exercice biennal suivant. Cette date a marqué la transformation de cet organe en principale instance internationale de débat sur la politique générale, d'analyse d'expériences concrètes et de mise au point de nouvelles démarches et de nouveaux mécanismes juridiques permettant de prendre en considération les préoccupations et intérêts en matière de propriété intellectuelle des communautés qui détiennent et perpétuent les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques. Le comité intergouvernemental a réalisé des progrès importants dans l'élaboration d'un cadre international plus clair et mieux construit et a mené de nombreuses initiatives concrètes de renforcement des capacités, d'orientation juridique et en matière de politique générale et de protection défensive contre l'obtention illégitime de brevets portant sur les savoirs traditionnels. Ses activités ont également été marquées par une plus grande coopération avec d'autres organisations internationales et régionales, ainsi qu'avec des autorités nationales et

des communautés traditionnelles. Dans ce cadre, les communautés autochtones et locales se sont mieux fait entendre et ont été mieux prises en considération avec la mise en œuvre d'initiatives concrètes visant à faire connaître leur vision des choses sur des questions d'importance. Le Secrétariat a préparé la voie à l'obtention, au niveau international, de résultats concrets, véritable exigence des États membres, en veillant à ce que le comité intergouvernemental entame son nouveau mandat en 2004 en s'appuyant sur des documents concis, ciblés et accessibles.

152. Le sous-programme consacré aux besoins et préoccupations des PME du monde entier en matière de propriété intellectuelle, créé pendant l'exercice biennal 2002-2003, a été axé sur les activités de démythification des concepts fondamentaux du système de propriété intellectuelle et l'explication du lien entre les actifs de propriété intellectuelle et les besoins commerciaux des PME. Des résultats importants ont été obtenus dans le domaine de la connaissance et de l'utilisation du système de la propriété intellectuelle par les PME du monde entier.

153. Les activités du Secrétariat relatives au commerce électronique et à la propriété intellectuelle, menées depuis 2003 par le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI (procédures de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine) et le Secteur du droit d'auteur et des droits connexes (questions autres que les noms de domaine), ont débouché sur l'adoption par les États membres d'une recommandation en faveur de la protection des noms et sigles d'organisations intergouvernementales et des noms de pays dans le système des noms de domaine. Par ailleurs, plusieurs initiatives concrètes ont été prises pour favoriser la compréhension du lien entre la propriété intellectuelle et l'Internet.

154. En ce qui concerne le sous-programme relatif aux questions et stratégies d'application des droits de propriété intellectuelle, des résultats d'une grande portée ont été obtenus, notamment : la décision de l'Assemblée générale de l'OMPI relative à la poursuite des débats sur les questions et les stratégies d'application des droits de propriété intellectuelle au sein d'un Comité consultatif sur l'application des droits et sur le contenu de son mandat en 2002; l'adoption d'une démarche thématique ciblée proposée par le Bureau international à la première session du Comité consultatif sur l'application des droits en juin 2003; le large soutien des États membres aux activités de la Division de l'application des droits et des projets spéciaux à la session de l'Assemblée générale de l'OMPI en septembre 2003; et la création réussie de cette division qui joue un rôle important dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle.

### **Sous-programme 10.1 - Ressources génétiques, savoirs traditionnels et folklore**

155. Le comité intergouvernemental a achevé son mandat exploratoire. Il a confirmé sa fonction de principale instance internationale de dialogue et de mise en commun des données d'expérience dans un domaine de la propriété intellectuelle qui constitue une priorité importante de la coopération internationale. Par ailleurs, la coordination avec d'autres initiatives et agences internationales, fondée sur le respect mutuel et l'entraide dans la réalisation d'objectifs et de mandats complémentaires, a été renforcée. Avec le renouvellement du mandat du comité intergouvernemental pour 2004-2005 et l'accent désormais placé sur l'obtention de résultats concrets au niveau international, les conditions ont été réunies en vue de consolider et de préciser les activités pionnières du comité intergouvernemental et d'obtenir de nouveaux résultats tangibles. Tout en continuant de

promouvoir une plus grande compréhension de la politique générale et des lois, le comité intergouvernemental a également privilégié les initiatives de renforcement des capacités à l'intention des détenteurs des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles ainsi que des dépositaires des ressources génétiques.

156. Les activités du comité intergouvernemental, diverses et variées, ont porté sur plusieurs niveaux complémentaires. Elles ont notamment mêlé enquêtes empiriques, débat général, rapports sur l'expérience acquise au niveau national, échange de données d'expérience sur les communautés locales et autochtones, analyse des moyens d'action et des systèmes juridiques, élaboration d'instruments pratiques spécifiques et examen et coordination des besoins et des initiatives dans le domaine du renforcement des capacités en matière de propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles (folklore). Des principes juridiques et des objectifs de politique générale ont ainsi pu être dégagés et des documents concrets ont été élaborés sur une base commune solide consistant en une évaluation en connaissance de cause des besoins et des attentes des détenteurs de savoirs traditionnels et des dépositaires des cultures traditionnelles, une compréhension concrète du fonctionnement et des grands principes de la propriété intellectuelle et la prise en considération de l'expérience concrète de divers pays. Les communautés locales et autochtones se sont mieux fait entendre, le nombre d'ONG bénéficiant d'une accréditation spéciale auprès du comité intergouvernemental avoisinant les 100 (avec une plus grande proportion représentant ces communautés locales et autochtones). Une série d'initiatives concrètes et coordonnées ont été lancées afin de renforcer l'engagement auprès de ces communautés et de veiller à ce que leurs points de vue et leurs préoccupations restent au centre des activités du comité.

157. Les travaux du comité intergouvernemental ont été appuyés et complétés par une série de forums nationaux, régionaux et internationaux donnant lieu à un débat préliminaire intense sur les questions de politique générale et favorisant une meilleure compréhension des moyens d'action et des possibilités concrètes de renforcement de la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles par la propriété intellectuelle. L'OMPI a également assuré un appui direct et une contribution substantielle aux processus régionaux en vue de l'élaboration de positions régionales communes concernant les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore, notamment avec l'élaboration de cadres juridiques et de politiques générales à l'échelle régionale et des contributions régionales aux travaux du comité intergouvernemental. Les activités menées par le Secrétariat sous l'égide du comité intergouvernemental ont aidé un large éventail de parties prenantes à prendre conscience des options concrètes et de politique générale offertes par le système de la propriété intellectuelle pour préserver les intérêts des détenteurs de savoirs traditionnels et à jeter les bases conceptuelles de l'examen et de l'élaboration des politiques futures dans ce domaine.

158. Ce sous-programme a également contribué à la réalisation d'autres activités de programme en faveur de la reconnaissance de la nécessité de protéger les savoirs traditionnels, telles que la révision de la classification internationale des brevets (CIB) et de la documentation minimale dans le cadre du système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

**OBJECTIFS :** Fournir les services nécessaires à la tenue de discussions entre les États membres sur le thème de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, dans le cadre du comité intergouvernemental créé à cet effet.

Fournir l'assistance technique et les informations voulues aux États membres, aux détenteurs de ressources génétiques, de savoirs traditionnels et de folklore, ainsi qu'à d'autres parties intéressées, sur la propriété intellectuelle relative à ces ressources, à ces savoirs et à ce folklore.

Faire mieux comprendre le rôle de la propriété intellectuelle dans la préservation, la conservation et la diffusion des éléments de la diversité biologique, ainsi que dans des domaines connexes ayant trait aux inventions biotechnologiques.

Résultat escompté : *Meilleure compréhension, au niveau international, de la protection conférée aux savoirs traditionnels et au folklore par la propriété intellectuelle.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|--|---|
| <p>Meilleure compréhension parmi les détenteurs de savoirs traditionnels et d'expressions culturelles traditionnelles des moyens d'action concrets et des options de politique générale permettant de renforcer la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles.</p> <p>La grande variété de documents établis dans le cadre de la série de documents WIPO/GRTKF/IC/ ont été de plus en plus considérés comme des guides pratiques et des sources d'information aux fins de l'élaboration des politiques générales.</p> | <p><i>Nombre de sessions du comité intergouvernemental et retour d'informations sur ces sessions :</i></p> <p>Le comité intergouvernemental a tenu des sessions en juin et décembre 2002, ainsi qu'en juillet 2003. Ses travaux et les activités connexes du Secrétariat pendant l'exercice biennal ont notamment débouché sur les réalisations concrètes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- réalisation d'une série d'études et d'analyses sur les questions fondamentales relatives à la protection positive des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles (folklore) et aux mesures défensives, d'une portée exceptionnelle, contre l'exercice illégitime de droits de propriété intellectuelle sur des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles ou des ressources génétiques, à l'exhaustivité et à la portée des analyses ou de la politique menée (élaborées par le Secrétariat sur la base des renseignements fournis par les détenteurs de savoirs traditionnels, des nombreuses observations et données d'expérience des États membres, des enquêtes sur la base de l'expérience acquise au niveau national portant sur un large éventail de mécanismes de protection de la propriété intellectuelle, à la fois dans le cadre du système de propriété intellectuelle conventionnel et de systèmes distincts de protection <i>sui generis</i>);</li><li>- analyse structurée et ciblée des éléments des systèmes de protection <i>sui generis</i> sur la base d'études empiriques de la protection des savoirs traditionnels, en tant que fondement des décisions de politique générale, et analyse pratique des questions de terminologie et des définitions relatives aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles;</li><li>- élaboration de versions pilotes d'instruments pratiques pour la protection positive et défensive des savoirs traditionnels (dont un projet d'instrument pour aider à la préservation des intérêts de propriété intellectuelle en cas de fixation de savoirs traditionnels, un portail d'accès aux bases de données relatives aux savoirs traditionnels pour appuyer les études relatives aux moyens d'améliorer les recherches de brevet sur les objets de savoirs traditionnels et des inventaires des revues et des bases de données pour promouvoir l'amélioration des procédures de recherche et d'examen afin de réduire la probabilité de la présentation de revendications de brevet non valables sur des objets de savoirs traditionnels); et</li><li>- publication de monographies pratiques sur la protection des expressions culturelles traditionnelles (folklore) dans la série <i>Minding Culture</i>, en coopération avec le PNUE, concernant l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages qui en découlent;</li><li>- à la suite du renouvellement et de l'extension du mandat du comité intergouvernemental par l'Assemblée générale de l'OMPI en septembre 2003, élaboration de documents de fond essentiels visant à jeter les bases de la deuxième phase des activités du comité, en mettant l'accent sur des résultats précis au niveau international.</li></ul> <p>Ces activités ont été complétées par des exposés, des réunions et des forums de consultation additionnels, y compris des activités de sensibilisation et d'information des ONG observatrices et une participation à d'autres initiatives internationales. Les</p> |



documents du comité intergouvernemental ont atteint un nouveau degré de spécialisation dans l'élaboration des politiques à mener, répondant à l'attente croissante de résultats concrets privilégiant la dimension internationale. Ces documents ont été élaborés à partir de l'expérience pratique de plus de 80 pays et ont contribué à ce que le débat politique international soit guidé par les enseignements tirés des missions d'enquête menées auprès de plus de 3000 représentants des communautés traditionnelles dans de nombreux pays.

Des informations positives sur les documents ont été reçues d'un large éventail de parties prenantes, dont des États membres, des organisations intergouvernementales partenaires et des ONG observatrices. Les parties prenantes se sont également félicitées de l'appui assuré en vue d'améliorer et de diversifier les interlocuteurs et les contributions, de la coopération avec d'autres instances et initiatives internationales, de l'appui aux initiatives régionales complémentaires et des activités en matière de sensibilisation et d'information.

*Retour d'information et rapports sur les missions, réunions et ateliers visant à faire mieux connaître la propriété intellectuelle aux détenteurs de savoirs traditionnels et de folklore ainsi qu'aux autres parties intéressées, et à encourager son utilisation par ces détenteurs et autres parties :*

Dans les limites des ressources disponibles, et grâce à une étroite coordination avec d'autres programmes, instances et agences, il a été possible d'organiser un grand nombre de missions, réunions et ateliers pendant l'exercice biennal, afin de fournir un appui direct à des initiatives visant à renforcer la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles (folklore) :

- réunions internationales et interrégionales de premier plan, notamment sur les thèmes suivants : "La propriété intellectuelle : notre identité, notre avenir", Mascate; "La préservation, la promotion et la protection du folklore et des savoirs traditionnels", São Luís de Maranhão; "La protection de la propriété intellectuelle au XXI<sup>e</sup> siècle : enjeux et opportunités pour les pays en développement", Le Caire (en collaboration avec l'Association égyptienne pour la protection de la propriété industrielle); "La propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore", Moscou; "La propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore", Ispahan (ayant débouché sur la Déclaration d'Ispahan);
- réunions, ateliers et colloques régionaux et sous-régionaux, y compris sur les thèmes suivants : "Propriété intellectuelle et ressources génétiques, savoirs traditionnels et folklore", Abidjan (en collaboration avec l'OAPI); "Propriété intellectuelle et protection des expressions culturelles traditionnelles et des savoirs traditionnels à l'intention des pays anglophones d'Afrique", Lusaka; "Propriété intellectuelle et protection des expressions culturelles traditionnelles et des savoirs traditionnels", Addis Abeba; "Propriété intellectuelle et ressources génétiques, savoirs traditionnels et folklore à l'intention des pays nordiques", Sigtuna; "Droits de propriété intellectuelle, ressources génétiques, savoirs traditionnels et folklore", Cochinchine (ayant débouché sur l'élaboration de projets de normes techniques pour les documents sur les savoirs traditionnels); "Savoirs traditionnels", Dakar (en collaboration avec l'OAPI); "La protection des expressions culturelles traditionnelles", Rabat; "Accès aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore en Amérique latine", Lima; "Folklore et savoirs traditionnels pour les pays de la Communauté andine", Lima; "Propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore", Ottawa; "Options juridiques et de politique générale pour la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions du folklore", Kampala; "La propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore", New Delhi (en collaboration avec l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC)); et "Options juridiques et de politique générale pour la protection des savoirs traditionnels, des ressources génétiques et des expressions du folklore", Bénin (en collaboration avec l'OAPI).
- séminaires, ateliers et tables rondes menés au niveau national sur les thèmes : "Préservation, promotion et protection du folklore et des savoirs traditionnels", Florianópolis, Santa Catarina, Brésil; "La propriété intellectuelle", à

|   |  |
|---|--|
|   | <p>l'intention des fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères de l'Équateur, Quito et Guayaquil, Équateur; "La propriété intellectuelle à l'intention des PME", axé sur le secteur artisanal à Guatemala et à Managua; "Droits des communautés autochtones et système de propriété intellectuelle", Buenos Aires; "La propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore", Guatemala; et "La protection de la médecine traditionnelle chinoise et des plantes médicinales", Beijing.</p> <p>Afin de s'assurer que ce sous-programme était mis en œuvre d'une façon qui respectait et appuyait les objectifs et les mandats d'autres organes internationaux, l'OMPI a participé à différentes initiatives menées par la Convention sur la diversité biologique (CDB), notamment dans le cadre de la Conférence des Parties, des groupes d'experts et des réunions de planification; l'UNESCO (notamment des sessions de la réunion d'experts intergouvernementaux sur l'avant-projet de convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et des travaux sur la bioéthique); l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (notamment participation à l'équipe d'appui interinstitutions pour l'Instance et accueil de cette équipe); et la FAO. L'OMPI a également participé au Comité interinstitutions sur la bioéthique. Elle a apporté une contribution importante sur ces questions lors de conférences organisées par des universités et des ONG à Albuquerque, en Caroline du Nord, à Seattle et à Singapour.</p> <p>Des missions consultatives et d'enquête ont été menées dans plusieurs pays, notamment au Brésil, en Chine et en Indonésie. Le Secrétariat a fourni des observations, des renseignements et des documents de politique générale sur la protection des expressions du folklore et des savoirs traditionnels à de nombreux pays et à plusieurs organisations intergouvernementales régionales qui le lui avaient demandé.</p> <p>Des contributions sur la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles ont été fournies lors de nombreux ateliers de formation, séminaires ou séances d'information organisés par l'OMPI dans le cadre de son programme de coopération pour le développement (y compris l'Académie mondiale de l'OMPI) ou de ses programmes de sensibilisation destinés aux entreprises et à la société civile, notamment les projets de cours à distance en ligne sur la propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels et les activités pilotes relatives à ces cours, y compris la coordination de la participation des bénéficiaires du programme de bourse pour les autochtones offert par le Haut commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'Organisation International du Travail (OIT).</p> <p>L'OMPI a entrepris d'élaborer pour plusieurs PMA des guides pratiques sur les expressions culturelles traditionnelles ou le folklore visant à promouvoir la formulation de stratégies de propriété intellectuelle au niveau national en vue de la protection juridique des expressions culturelles traditionnelles.</p> <p>Des travaux ont été menés en concertation avec d'autres organisations internationales et ONG concernant l'élaboration d'un projet de manuel (toolkit) que les titulaires de savoirs traditionnels pourraient utiliser pour identifier et protéger leurs intérêts eu égard aux propositions relatives à la fixation des savoirs traditionnels. Une série d'articles de revue ont été publiés et donnent un aperçu accessible des principales questions soulevées, une série complète de documents d'informations générales à l'intention d'un plus large public étant en cours d'élaboration, compte également tenu des besoins d'un public de plus en plus spécialisé, jouant un rôle dans l'élaboration des politiques.</p> |
| <p><b>Résultat escompté :</b></p>   | <p><i>Meilleure compréhension, au niveau international, du rôle de la propriété intellectuelle par rapport à la biotechnologie, à la diversité biologique et aux ressources génétiques.</i></p>  |
| <p><b>Résultats obtenus</b></p> <p>Analyses et débats élargis sur la biodiversité et les ressources</p> | <p><b>Indicateurs d'exécution</b></p> <p><i>Nombre de sessions du comité intergouvernemental et retour d'information sur ces sessions :</i></p> <p>Voir les observations ci-dessus portant sur le comité intergouvernemental en général. Les sessions et les activités connexes du comité intergouvernemental ont traité en détail des questions relatives à la biodiversité et aux ressources génétiques.</p>   |

|  |   |
|--|---|
| <p>génétiques au sein du comité intergouvernemental.</p> <p>L'étude technique sur l'exigence de divulgation dans les demandes de brevet a été accueillie comme une contribution précieuse à un débat animé au sein de plusieurs instances internationales.</p>                             | <p>Donnant suite à une invitation de la CDB, l'OMPI a élaboré une importante étude technique sur l'exigence de divulgation dans les demandes de brevet portant sur des ressources génétiques et des savoirs traditionnels.</p> <p><i>Retour d'information et rapports sur les missions, réunions et ateliers visant à faire mieux comprendre le rôle de la propriété intellectuelle dans la préservation, la conservation et la diffusion des éléments de la diversité biologique et dans des domaines connexes concernant les inventions biotechnologiques :</i></p> <p>Compte tenu de l'intégration des questions relatives à la biodiversité et aux ressources génétiques et des travaux sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, la majorité des activités susmentionnées a également porté sur ces questions. En outre, l'OMPI a apporté des contributions et un appui à une série d'initiatives internationales et régionales traitant de l'imbrication des questions relatives aux ressources génétiques, à la biodiversité et à la biotechnologie, notamment dans le cadre de la CDB, de la FAO et de l'UNESCO.</p> <p>En collaboration avec le PNUE, l'OMPI a mis au point la version finale d'une série d'études sur les aspects de la propriété intellectuelle de l'accès à la biodiversité et du partage des avantages qui en découlent.</p> <p>Amélioration de la base de données en ligne sur les clauses de propriété intellectuelle dans les contrats concernant l'accès aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels ainsi que le partage des avantages qui en découlent.</p> <p>Publication d'une série d'études sur les éléments de propriété intellectuelle de l'accès à la biodiversité et du partage des avantages qui en découlent.</p> |
| <p><b>OBJECTIF : Faire mieux connaître le système de propriété intellectuelle dans d'autres organismes qui s'occupent de questions concernant la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore.</b></p>                            |   |
| <p><u>Résultat escompté</u> : <i>Meilleure compréhension de l'utilité pratique de la propriété intellectuelle dans des domaines tels que les droits économiques, sociaux et culturels, d'une part, et le droit et les politiques générales régissant la concurrence, d'autre part.</i></p> |   |
| <p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>Contributions substantielles au débat international et aux initiatives internationales et régionales et préparation des activités de programme futures.</p>   | <p><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p><i>Nombre de missions, réunions et ateliers :</i></p> <p>Plusieurs des activités susmentionnées ont porté sur une série d'aspects économiques, sociaux et culturels de la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. Le comité intergouvernemental a notamment mis ces questions au centre du débat sur la politique générale en matière de propriété intellectuelle dans ce nouveau domaine. L'OMPI a également apporté une contribution substantielle aux initiatives internationales et régionales relatives à la bioéthique, à la biotechnologie, à la santé publique et à la protection du patrimoine culturel immatériel. En raison des contraintes budgétaires et de l'accent mis sur les activités principales et connexes du comité intergouvernemental, aucune manifestation particulière n'a été organisée dans ce domaine. Des activités de préparation ont eu lieu afin de faire progresser les travaux dans ce domaine, grâce à un engagement plus marqué dans d'autres initiatives internationales et instances s'occupant de politique générale, ouvrant la voie à des travaux plus approfondis dans l'avenir.</p> <p><i>Retour d'informations et rapports sur les études et documents publiés :</i></p> <p>L'OMPI a élaboré des documents de fond, des exposés et d'autres contributions à l'intention des instances internationales, régionales et nationales traitant de la biotechnologie, de la bioéthique, des droits économiques, sociaux et culturels liés aux cultures traditionnelles et à la biodiversité, de la propriété intellectuelle et des biens publics internationaux.</p>   |

## Sous-programme 10.2 – Les petites et moyennes entreprises (PME) et la propriété intellectuelle

159. Au cours de la période considérée, les activités ont été axées sur l'établissement d'un vaste réseau international pour faire mieux connaître le rôle crucial joué par le système de la propriété intellectuelle dans l'amélioration de la compétitivité des PME dans tous les secteurs de l'économie. Participent à ce réseau des organismes d'aide et de financement à l'intention des PME dans le monde entier, d'autres institutions des Nations Unies, les centres de coordination nationaux en faveur des PME, des offices de propriété intellectuelle et les bureaux du droit d'auteur des États membres.

160. Des efforts considérables ont été consacrés à la sensibilisation et au renforcement des capacités en matière de gestion des actifs de propriété intellectuelle pour stimuler la compétitivité des PME sur le marché, au moyen d'exposés présentés dans diverses instances nationales, régionales et internationales. Ce faisant, l'accent a été placé sur la prise en considération des questions de propriété intellectuelle dans les manifestations commerciales, la présentation d'études de cas relatives à la propriété intellectuelle et d'exemples de réussite de PME, et la fourniture aux chefs d'entreprise de conseils pratiques en matière de propriété intellectuelle.

161. Tout au long de l'exercice biennal, le contenu convivial du site Web de l'OMPI consacré aux PME a été régulièrement mis à jour et amélioré, ce qui a donné lieu à une augmentation considérable du nombre moyen de demandes d'accès et du nombre d'abonnés au bulletin d'information électronique.

**OBJECTIF :** Renforcer dans le monde entier la capacité des institutions gouvernementales et privées, ainsi que des institutions de la société civile, à formuler et à mettre en œuvre des politiques et stratégies permettant de répondre aux besoins et aux préoccupations des PME en matière de propriété intellectuelle.

**Résultat escompté :** Renforcement de la capacité des pouvoirs publics et des institutions soutenant les PME à fournir à ces dernières les services nécessaires en matière de propriété intellectuelle.

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|--|---|
| Sensibilisation des PME à la propriété intellectuelle dans le monde entier.  | <i>Niveau et nature de l'assistance fournie à la demande d'institutions gouvernementales, privées ou de la société civile au niveau mondial :</i><br>Réponse à un nombre considérable de demandes de participation à des manifestations organisées par des partenaires nationaux, régionaux et internationaux et contribution à des publications et autres études sur les PME commandées par ces partenaires.<br>Plus de 90 exposés ont été présentés dans diverses instances dans le monde entier, devant plus de 3000 participants au cours de la seule année 2003.   |
| Réseaux renforcés et améliorés entre la communauté de la propriété intellectuelle et les organismes internationaux, régionaux, nationaux et locaux d'aide aux PME. | Des relations de travail étroites ont été instaurées ou renforcées avec les offices de propriété intellectuelle nationaux, les organismes d'aide aux PME et plusieurs institutions internationales telles que CCI, CEA, CE, CEE/ONU, CEI, CESAP, CNUCED, OCDE, OEB, OIT et ONUDI.<br>À la demande de l'OCDE, l'OMPI a apporté sa contribution à la Conférence des ministres des PME de l'OCDE tenue en juin 2004 à Istanbul (Turquie) avec un document intitulé "Droits de propriété intellectuelle et innovations dans les petites et moyennes entreprises".<br>Dans le contexte de la propriété intellectuelle et des PME, le Secrétariat a organisé les manifestations suivantes :<br>- Séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur l'utilisation des techniques de |

l'information et la gestion des droits de propriété industrielle par les PME, Thaïlande (février 2002);

- Atelier OMPI-CCI tenu à la Biennale de Dakar, Sénégal (mai 2002);
- Forum interrégional de l'OMPI sur les PME et la propriété intellectuelle, Russie (mai 2002);
- Forum national de l'OMPI sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle comme facteur de réussite des PME, Malte (mai 2002);
- Colloque régional asiatique de l'OMPI sur l'importance du système de la propriété intellectuelle pour les industries de haute technologie, Chine (juillet 2002);
- Atelier national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des PME axé sur le secteur artisanal, Guatemala et Nicaragua (février 2003);
- Séminaire sous-régional de l'OMPI sur les PME et la propriété intellectuelle, Estonie (avril 2003);
- Forum de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les PME à l'intention des offices de propriété intellectuelle des pays membres de l'OCDE, Genève (mai 2003);
- Atelier sous-régional de l'OMPI à l'intention des structures d'appui des PME sur la propriété intellectuelle dans la compétitivité des PME, Sénégal (septembre 2003);
- Cours de formation mixte Singapour-OMPI pour l'Asie et le Pacifique sur le thème "Comment faire des affaires avec la propriété intellectuelle", Singapour (octobre 2003);
- Séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les PME, Mongolie (octobre 2003);
- Colloque régional d'experts OMPI-CEPAL sur les systèmes d'innovation nationaux : propriété intellectuelle, universités et entreprises, Chili (octobre 2003);
- Séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les PME, Uruguay (octobre 2003);
- Cours de formation intermédiaire OMPI-Ministère chinois de la science et de la technologie sur les questions pratiques de propriété intellectuelle touchant aux entreprises, Genève (novembre 2003);
- Atelier CCI/OMPI/BIT/FCBC sur les arts plastiques et les arts appliqués cubains, Cuba (décembre 2003);
- Forum OMPI-Italie sur la propriété intellectuelle et la compétitivité des PME dans les industries du textile et de l'habillement des pays du bassin méditerranéen, Italie (décembre 2003).

Dans le cadre du renforcement du partenariat avec le secteur non gouvernemental, à savoir des associations de PME, le Secrétariat a lancé le premier cours d'un programme spécial autofinancé à l'intention des chefs d'entreprise, des banquiers, des avocats, des comptables et des structures d'appui des PME en coopération avec l'Association mondiale des petites et moyennes entreprises (WASME) et l'Association internationale de parcs scientifiques (IASP). Des liens de coopération ont été établis avec le Réseau international pour les PME (INSME).

*Nombre et nature des publications, y compris les modules d'enseignement et de formation à distance, mises au point ou pour lesquelles une contribution a été fournie :*

Dans le cadre du projet de l'OIT visant à promouvoir l'emploi dans le secteur culturel, l'OMPI a apporté des commentaires ou des contributions sur les droits de propriété intellectuelle dans cinq études de l'OIT relatives au développement des PME et des industries de la création dans la région de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe, dans les secteurs suivants : industrie musicale; interprétations et exécutions, y compris la danse; films et téléfilms; tourisme ethnologique; et arts visuels et industries artisanales.

L'OMPI et la CCI se sont associées pour élaborer des publications communes, à savoir "La commercialisation des œuvres artisanales et des œuvres des arts visuels : le rôle de la propriété intellectuelle"; "Les secrets de propriété intellectuelle : guide à l'intention des petites et moyennes entreprises exportatrices"; "La négociation des contrats de licence technologique : manuel de formation de base", et le guide de la CCI sur le thème "Exporter des pièces d'automobiles".

Afin d'analyser dans quelle mesure les PME ont conscience du système de propriété intellectuelle, y ont accès et l'utilisent, 14 études ont été réalisées au niveau national en

|  |  |
|--|--|
| <p>Demande accrue de publications, de bulletins d'information et de CD-ROM sur la propriété intellectuelle au service des PME.</p> <p>Accès amélioré à des renseignements plus nombreux et de meilleure qualité concernant la propriété intellectuelle au service des PME.</p> | <p>Afrique, en Asie et en Amérique latine afin de recenser les problèmes pratiques que rencontrent les PME et de participer à l'élaboration de stratégies visant à favoriser une meilleure utilisation du système de propriété intellectuelle par les PME.</p> <p>La Division des PME a entrepris la publication d'une série de guides conviviaux intitulés "La propriété intellectuelle au service des entreprises" à l'intention des PME. Les deux premiers guides, l'un portant sur les marques, et l'autre sur les dessins et modèles industriels et intitulés respectivement "Créer une marque" et "L'image" sont parus en 2003. D'autres guides sur les brevets, le droit d'auteur, les secrets d'affaire et la valorisation de la propriété intellectuelle seront bientôt diffusés. La division coopère avec une cinquantaine de pays en vue d'adapter et de traduire dans les langues locales les deux premiers guides de cette série afin de tenir compte de l'environnement institutionnel local en matière de propriété intellectuelle. Par exemple, en Roumanie, 10 000 exemplaires de la traduction du guide "Créer une marque" ont déjà été imprimés et distribués au niveau local.</p> <p>Quelque 38 000 exemplaires du CD-ROM contenant les pages du site Web de la Division des PME en six langues ont été distribués gratuitement dans le monde entier à l'occasion de différents événements et en coopération avec de nombreuses associations et institutions partenaires.</p> <p>Le nombre d'abonnés au bulletin d'information électronique gratuit sur la propriété intellectuelle à l'intention des PME a atteint le chiffre de 7000 à la fin de 2003, contre seulement 800 en décembre 2001.</p> <p>Le nombre de pages consultées par mois a atteint 51 000 en 2003, contre 28 000 en 2002, grâce à une mise à jour régulière et à l'ajout d'un contenu personnalisé traitant de la propriété intellectuelle au service des PME. Ce site Web est devenu un moyen prisé "d'enseignement à distance" pour les personnes souhaitant acquérir des connaissances sur la propriété intellectuelle au service entreprises. Des universités, des institutions et des structures d'appui utilisent les sections du site pour élaborer leurs programmes d'enseignement et de formation officiels sur la propriété intellectuelle au service des entreprises. Dans le domaine de la sensibilisation, le site Web de la Division des PME est devenu un site de référence pour un public hétéroclite comme le montre le nombre très élevé de liens du monde entier et le très bon positionnement du site dans les grands moteurs de recherche sur l'Internet tels que Google et alltheweb.</p> |
|--|--|

### **Sous-programme 10.3 - Commerce électronique et propriété intellectuelle**

162. À la fin de 2002, il a été décidé de dissoudre la Section du commerce électronique et de la propriété intellectuelle. Les activités menées par cette section ont été transférées au Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI (activités portant sur le règlement des litiges relatifs aux noms de domaine) et au Secteur du droit d'auteur et des droits connexes (questions autres que les noms de domaine).

163. En ce qui concerne la protection de la propriété intellectuelle dans le système des noms de domaine (DNS), des résultats importants ont été obtenus sous la forme d'une recommandation des États membres de l'OMPI en septembre 2002 selon laquelle les noms et sigles d'organisations intergouvernementales et les noms de pays doivent aussi être protégés d'un enregistrement abusif en tant que noms de domaine, conformément aux recommandations des sessions spéciales du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) sur des questions abordées dans le Rapport concernant le deuxième processus de consultations sur les noms de domaine de l'Internet. À ses réunions de mai et de novembre 2003, le SCT est arrivé au terme de ses délibérations sur trois questions d'importance dans le domaine de la protection des noms de pays : a) l'extension de la protection aux noms sous lesquels les pays sont généralement connus; b) l'application rétroactive de la protection; et c) l'établissement d'un

mécanisme de recours fondé sur l'arbitrage. Il a décidé de ne faire aucune recommandation à l'intention de l'ICANN sur ces questions. En outre, un nombre croissant d'administrateurs de ccTLD bien établis ont demandé des conseils auprès de l'OMPI et ont retenu le Centre d'arbitrage et de médiation comme institution de règlement des litiges.

164. Par ailleurs, les conditions ont été réunies pour que l'ICANN s'appuie davantage sur les avis et les recommandations de l'OMPI, grâce à l'incorporation dans les règlements de l'ICANN d'une disposition prévoyant expressément que l'ICANN peut solliciter des "avis d'experts externes" sur les questions qui dépassent ses compétences centrales. L'OMPI a communiqué les recommandations pertinentes à l'ICANN et à ses instances et a noué un dialogue avec elle.

165. Trois réalisations ont directement contribué à une meilleure compréhension du lien entre la propriété intellectuelle et l'Internet, à savoir : la publication d'un rapport intitulé "Étude des questions relatives à la propriété intellectuelle sur l'Internet", qui traite des vastes incidences des techniques numériques en général, et de l'Internet en particulier, sur la propriété intellectuelle et le système international de la propriété intellectuelle; la publication, sur le site Web de l'OMPI, d'une base de données en libre accès contenant des liens vers les sites Web de 243 ccTLD, permettant de vérifier l'existence d'un contrat d'enregistrement, l'existence d'un répertoire d'adresses électronique (WHOIS) et l'adoption de procédures de règlement extrajudiciaire des litiges; et la création d'un portail d'accès aux bases de données sur les marques, également en libre accès, qui facilite l'accès en ligne aux bases des données sur les marques des offices de propriété intellectuelle nationaux et régionaux.

**OBJECTIF :** Définir les questions nouvelles engendrées par les incidences du commerce électronique et de l'économie numérique sur la propriété intellectuelle, ainsi que les mesures à prendre pour y répondre adéquatement, et sensibiliser à ces questions et mesures les États membres, les entreprises, les praticiens et l'opinion publique.

Résultat escompté : *Meilleure compréhension de l'utilité et du rôle de la propriété intellectuelle dans l'environnement mondial en réseau du commerce électronique.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|--|---|
| Meilleure compréhension par les acteurs du secteur public ou du secteur privé des pays développés ou des pays en développement des questions de propriété intellectuelle les plus récentes liées au commerce électronique.<br><br>Plus grande sensibilisation, y compris des non-spécialistes, à la pertinence de la propriété intellectuelle aux fins du commerce électronique. | <i>Retour d'informations et rapports sur les conférences, séminaires et réunions, et le degré de participation :</i><br><br>Les manifestations suivantes ont été organisées : <ul style="list-style-type: none"><li>- Réunion régionale de l'OMPI sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle à l'intention des pays des Caraïbes, en coopération avec l'Office jamaïcain de la propriété intellectuelle et le Ministère de l'industrie, du commerce et de la technologie, Kingston (Jamaïque) (avril). Une cinquantaine de personnes ont assisté à cette réunion.</li><li>- Séminaire national de l'OMPI sur l'Internet, le commerce électronique et la propriété intellectuelle, en coopération avec l'Office national de la propriété intellectuelle de Sri Lanka et avec le concours de la Chambre de commerce de Ceylan, Colombo (Sri Lanka) (avril). Une centaine de personnes ont assisté à cette réunion.</li><li>- Consultation régionale de l'OMPI sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle, en coopération avec le Centre national de la propriété intellectuelle, Minsk (Biélorus) (juillet). Environ 120 personnes ont assisté à cette réunion, dont la plupart des administrateurs de ccTLD de la région.</li></ul> <i>Visites du site Web et téléchargement – ou demandes de versions papier – des rapports et documents publiés :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>- Un grand rapport intitulé "Étude des questions relatives à la propriété intellectuelle sur l'Internet" a été publié en décembre 2002, concernant les</li></ul> |

|   |   |
|---|---|
| Accès facilité aux données de propriété intellectuelle. | <p>vastes incidences de techniques numériques en général, et de l'Internet en particulier, sur la propriété intellectuelle et le système international de propriété intellectuelle.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Une base de données sur les ccTLD contenant des liens vers les sites Web de 243 ccTLD, permettant de vérifier l'existence d'un contrat d'enregistrement et d'un répertoire d'adresses électronique (WHOIS) et l'adoption de procédures de règlement extrajudiciaire des litiges.</li><li>- Un portail d'accès aux bases de données sur les marques a été créé pour faciliter l'accès en ligne aux bases des données sur les marques des offices de propriété intellectuelle nationaux et régionaux.</li></ul> |
|---|---|

**OBJECTIF :** Rendre la protection de la propriété intellectuelle sur l'Internet plus efficace, étant donné, notamment, le rôle qu'elle joue dans la mise en place d'un environnement stable et fiable pour le commerce électronique.

Résultat escompté : *Renforcement de la protection par la propriété intellectuelle des domaines génériques de premier niveau du système des noms de domaine de l'Internet (DNS), y compris les noms de domaine en caractères étrangers, dans le cadre d'une collaboration avec le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|--|--|
| <p>Les principes UDRP ont été acceptés comme principal instrument de protection de la propriété intellectuelle dans le système des noms de domaine.</p> <p>Appui par les États membres de la protection des noms et sigles d'organisations intergouvernementales et de pays dans le système des noms de domaine.</p> <p>Progrès vers l'application des recommandations des États membres de l'OMPI découlant du deuxième processus de consultations de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet.</p> | <p><i>Mise en œuvre, par les organismes responsables de l'enregistrement des noms de domaine, des recommandations formulées dans le rapport concernant le premier processus de consultations de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet en ce qui concerne les nouveaux domaines génériques de premier niveau et les systèmes de noms de domaine en caractères étrangers :</i></p> <p>Tous les domaines génériques de premier niveau (gTLD) ont adopté les principes UDRP, qui s'appliquent également aux noms de domaine en caractères non latins enregistrés dans les gTLD concernés.</p> <p><i>Mise en œuvre, par ces mêmes organismes, des recommandations formulées dans le rapport concernant le deuxième processus de consultations de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet en ce qui concerne les domaines génériques de premier niveau :</i></p> <p>Une deuxième session spéciale du SCT sur le deuxième processus de consultations sur les noms de domaine de l'Internet a eu lieu en mai.</p> <p>Décision des États membres de l'OMPI concernant les recommandations des sessions spéciales du SCT sur le rapport concernant le deuxième processus de consultations sur les noms de domaine de l'Internet (septembre 2002). Dans cette décision, les États membres de l'OMPI ont recommandé de protéger aussi les noms et sigles d'organisations intergouvernementales et les noms de pays d'un enregistrement abusif en tant que noms de domaine.</p> <p>Fin des débats du SCT sur des questions de premier plan, lors de ses réunions de mai et novembre 2003, en particulier concernant la protection des noms de domaine et des noms et sigles d'organisations intergouvernementales.</p> <p>Approbation des recommandations des États membres de l'OMPI par le Comité consultatif gouvernemental de l'ICANN.</p> <p><i>Nombre, nature et utilité des échanges avec les organismes responsables de l'enregistrement des noms de domaine qui demandent un avis à l'OMPI :</i></p> <p>Poursuite de la participation du Comité consultatif gouvernemental de l'ICANN.</p> <p>Création du Groupe de travail de l'ICANN sur les questions relatives à la mise en œuvre.</p> <p>Des relations de travail ont été établies avec les administrateurs des services d'enregistrement de tous les gTLD.</p> <p>Participation à des réunions de l'ICANN.</p> |



|  |   |
|--|---|
| <b>Résultat escompté :</b> <i>Renforcement de la protection de la propriété intellectuelle relative aux domaines de premier niveau qui sont des codes de pays (ccTLD) du DNS.</i>  |   |
| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
| Adoption de procédures de règlement des litiges basées sur des principes UDRP par un nombre croissant d'administrateurs de registres ccTLD.  | <p><i>Nombre, nature et utilité des échanges avec les organismes responsables de l'enregistrement des noms de domaine qui sont des codes de pays qui demandent un avis à l'OMPI :</i></p> <p>Nombre croissant d'administrateurs de ccTLD bien établis sollicitant l'OMPI.</p> <p><i>Maintien, par les administrateurs des ccTLD, du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI en tant qu'institution de règlement des litiges :</i></p> <p>Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a été désigné comme institution de règlement des litiges par un nombre croissant d'administrateurs de ccTLD bien établis, dont : .AE (Émirats arabes unis), .AU (Australie), .NL (Pays-Bas) et .PL (Pologne).</p> |
| Amélioration de la protection de la propriété intellectuelle dans les ccTLD.   | <p>Quatorze services nationaux d'enregistrement de noms de domaine ont désigné le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI comme institution de règlement des litiges, portant le nombre total de ces services à 36.</p>  |
| <b>OBJECTIF :</b> <b>Élaborer et mettre en œuvre des projets visant à établir le cadre voulu pour la protection des droits de propriété intellectuelle dans l'environnement numérique.</b>   |   |
| <b>Résultat escompté :</b> <i>Instauration d'une coopération avec les instances et les projets concernés pour la mise au point de structures et de systèmes de gestion des droits en vue de l'exploitation en ligne de contenus appartenant au patrimoine culturel dans le cadre du système de propriété intellectuelle.</i>   |   |
| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
| L'aide que l'OMPI pourrait apporter aux États membres dans l'exploitation et la gestion en ligne d'objets de leur patrimoine culturel sous l'angle des questions de propriété intellectuelle était en cours d'examen.  | <p><i>Nombre, nature et utilité des échanges avec les organismes et projets mettant au point ces systèmes de gestion des droits :</i></p> <p>n.d.</p>   |
| <b>OBJECTIF :</b> <b>Coordonner le programme de travail de l'OMPI par rapport aux questions de commerce électronique, de sorte que l'Organisation puisse continuer à jouer un rôle moteur dans l'examen et la modification des règles en vigueur – ainsi que dans la mise en place de nouvelles règles – applicables à l'utilisation de la propriété intellectuelle dans le commerce électronique.</b> |   |
| <b>Résultat escompté :</b> <i>Rôle moteur de l'OMPI et coordination avec d'autres institutions internationales et nationales, gouvernementales ou non gouvernementales, concernant la protection des droits de propriété intellectuelle dans le cadre du commerce électronique.</i>  |   |
| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
| L'ICANN pourra s'appuyer davantage sur les avis et les recommandations de l'OMPI.  | <p><i>Mention de l'action de l'OMPI dans les programmes de travail et rapports d'activité de ces institutions, et adoption des recommandations de l'OMPI :</i></p> <p>Incorporation dans les règlements de l'ICANN d'une disposition prévoyant expressément que l'ICANN peut solliciter des "avis d'experts externes" sur les questions qui dépassent ses compétences centrales. Les principaux experts externes en question sont l'OCDE, l'OMPI et l'UIT.</p>  |

## Sous-programme 10.4 - Questions et stratégies relatives à la sanction des droits de propriété intellectuelle

166. Au cours de la période considérée, les activités ont été axées sur les préparatifs et le déroulement de la Réunion de consultation sur la sanction des droits et sur l'appui aux délibérations de l'Assemblée générale de l'OMPI, qui ont eu lieu toutes deux en septembre 2002. Les États membres ont décidé, à l'Assemblée générale de l'OMPI, de regrouper les activités de l'Organisation relatives à l'application des droits au sein du Comité consultatif sur l'application des droits, chargé des questions mondiales dans ce domaine, aussi bien en matière de propriété industrielle que de droit d'auteur et droits connexes. Ce processus a débouché sur l'établissement du Comité consultatif sur l'application des droits, chargé des questions mondiales dans ce domaine. En octobre 2002, la Division de l'application des droits et des projets spéciaux a été établie pour coordonner les activités de l'OMPI relatives à l'application des droits. La première session du comité a eu lieu en juin 2003 et a fait rapport à l'Assemblée générale de l'OMPI en septembre 2003.

167. Les principaux objectifs de ce sous-programme étaient d'une part, d'aider les États membres à recenser les besoins et à proposer des solutions en ce qui concerne l'application de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et d'autre part, de contribuer au développement de la communication et du travail en réseau entre les États membres, ainsi qu'entre les organismes de propriété intellectuelle et les organes chargés de faire respecter les droits de propriété intellectuelle dans chaque État membre.

168. Par ailleurs, le Secrétariat a notamment pris des dispositions en vue de l'établissement et du lancement d'un forum électronique sur les questions et stratégies relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle; coopéré avec les organismes de propriété intellectuelle et d'application des droits des États membres; et établi des relations de travail avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, tout en prenant part à leurs activités.

**OBJECTIF :** Aider les États membres à recenser les besoins et à proposer des solutions en ce qui concerne l'application de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle.

Résultat escompté : *Reconnaissance et prise de conscience accrues, de la part des États membres et des autres parties concernées, de l'importance de mesures appropriées visant à protéger et à faire respecter les droits de propriété intellectuelle, ainsi que de la nécessité de définir des procédures moins pesantes et plus économiques en matière d'application des droits.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|---|--|
| <p>Échange d'informations sur les besoins et les pratiques en matière de formation pour surmonter ou réduire les difficultés entravant l'application effective des droits de propriété intellectuelle.</p> <p>Un comité unique sur l'application des droits de propriété industrielle</p> | <p><i>Retour d'information et rapports sur les études et enquêtes élaborées à propos de l'application des droits de propriété intellectuelle :</i></p> <p>Les documents suivants ont été établis :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- un document sur l'échange électronique d'informations;</li><li>- deux études détaillées, intitulées "Évaluation des besoins de formation et de stratégies en matière de sanction des droits" et "Synthèse des questions concernant les difficultés et les pratiques en matière de sanction des droits". Ces études étaient fondées sur les informations communiquées par des États membres, des organisations intergouvernementales et des ONG en réponse à une demande d'information datée du 17 juillet 2001 et lancée en application d'une décision du précédent Comité consultatif de la sanction des droits de propriété industrielle (ACE/IP). Étant donné que la Réunion de consultation sur la sanction des droits a abouti à la conclusion selon laquelle les études ne reflétaient pas suffisamment l'expérience des États membres et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, une nouvelle demande d'informations a été envoyée à tous les</li></ul> |

|  |   |
|--|---|
| <p>et du droit d'auteur a été créé par l'Assemblée générale de l'OMPI.</p> <p>La première session du Comité consultatif sur l'application des droits a eu lieu en juin 2003.</p> <p>Contribution à des documents sur les droits de propriété intellectuelle établis au sein de l'OMPI.</p> | <p>États membres et à tous les observateurs le 17 décembre 2002;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- documents destinés à la vingt-huitième Assemblée générale de l'OMPI, intitulés "Questions concernant le statut du ou des comités consultatifs sur la sanction des droits" et "Informations concernant la réunion de consultation sur la sanction des droits".</li> <li>- documents destinés à la première session du Comité consultatif sur l'application des droits;</li> <li>- document destiné à la trentième Assemblée générale de l'OMPI intitulé "Questions concernant le Comité consultatif sur l'application des droits";</li> <li>- contribution à l'élaboration du "Guide de l'OMPI : introduction au droit des marques et à la pratique en la matière" par la Division du droit des marques;</li> <li>- contribution à l'élaboration de la série intitulée "La propriété intellectuelle au service des entreprises", le premier numéro traitant des marques et le deuxième numéro des dessins et modèles industriels du point de vue de l'application des droits de propriété intellectuelle, établie par la Division des PME;</li> <li>- des observations ont été formulées sur les dispositions relatives à l'application des droits à l'intention de plusieurs États membres;</li> <li>- assistance fournie à des États membres dans le cadre de la mise au point de leur stratégie nationale;</li> <li>- assistance fournie à l'Organisation mondiale des douanes dans le cadre de l'élaboration de ses dispositions types concernant l'application des droits de propriété intellectuelle.</li> </ul> |
|--|---|

**OBJECTIF :** Contribuer au développement de la communication et du travail en réseau entre les États membres, ainsi qu'entre les organismes de propriété intellectuelle et les organes chargés de faire respecter les droits de propriété intellectuelle dans chaque État membre.

Résultat escompté : Amélioration de la communication et de la coopération entre les États membres, ainsi qu'entre les organismes de propriété intellectuelle et les organes chargés de faire respecter les droits au sein des États membres.

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|--|--|
| <p>Meilleure compréhension des obligations et principes internationaux concernant l'application des droits de propriété intellectuelle et assistance technique aux États membres dans le domaine de l'application des droits.</p> <p>Renforcement de la communication et de la coopération entre les États membres, et entre les organismes de propriété intellectuelle et d'application des droits au sein des États membres.</p> <p>Le forum électronique devrait faciliter les contacts, l'échange d'information et la coopération, ainsi que</p> | <p><i>Retour d'information et rapports sur les missions, réunions et ateliers visant à promouvoir la sanction des droits de propriété intellectuelle :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 16 missions ont été organisées pour fournir aux États membres une assistance sur les questions relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle, notamment en leur apportant des avis juridiques sur les questions et stratégies en la matière;</li> <li>- participation à 15 réunions et ateliers sur les questions relatives à l'application des droits, organisés par des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, telles que la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE), l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Organisation mondiale des douanes, la Commission européenne, la Business Software Alliance (BSA) et l'International Anti-Counterfeiting Coalition (IACC);</li> <li>- participation à diverses réunions tenues à Genève avec les délégations d'États membres et les représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, dont la Commission européenne, l'Organisation mondiale des douanes, INTERPOL et le secteur privé, notamment les industries de la musique, du logiciel et du cinéma;</li> <li>- participation à plusieurs séances de formation organisées par d'autres départements de l'OMPI à l'intention des juges, des PME et des représentants d'offices de propriété intellectuelle;</li> <li>- participation à plusieurs réunions internes pour coordonner l'assistance en matière d'application des droits à la demande des États membres;</li> <li>- contribution et participation aux activités de l'OMPI relatives à la promotion de la protection des droits de propriété intellectuelle avec des délégations provenant pour la plupart de pays en développement, de pays en transition et de pays parmi les moins avancés;</li> <li>- établissement d'un document intitulé "Échange électronique d'information" et présenté au Comité consultatif sur l'application des droits;</li> </ul> |

|   |   |
|---|---|
| l'établissement d'une liste de personnes à contacter pour les questions relatives à l'application des droits.   | <ul style="list-style-type: none"><li>- achèvement des préparatifs en vue de l'établissement et du lancement du Forum électronique sur les questions et stratégies relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle.</li><li>- achèvement des préparatifs en vue de la création et du lancement du site Web de la Division de l'application des droits et des projets spéciaux;</li><li>- publication d'un bulletin d'information mensuel sur l'application des droits.</li></ul> |
| <b>Montant total des dépenses au titre du programme principal 10 au cours de l'exercice biennal 2002-2003 :</b> <span style="float: right;"><b>10 108 000 francs suisses</b></span> |   |

## **PROGRAMME PRINCIPAL 11 – Centre d'arbitrage et de médiation**

169. Au cours de l'exercice biennal, le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a été saisi de 2307 litiges administrés en vertu des principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP), entrés en vigueur en décembre 1999. Parmi les principaux faits marquants, il convient de mentionner l'administration par le Centre, en mai 2003, de sa 5000<sup>ème</sup> plainte déposée en vertu des principes UDRP et, à la fin de l'exercice biennal, le chiffre symbolique de 10 000 noms de domaine couverts dans le cadre de plaintes déposées en vertu des principes UDRP de l'OMPI. Cette demande continue pour ce service de l'OMPI a été due en grande partie aux dispositifs proposés aux usagers du Centre, comme l'index juridique en ligne des décisions des commissions administratives concernant les noms de domaine, créé en 2002 et qui, depuis lors, est devenu la deuxième page Web la plus visitée du site de l'OMPI. Le Centre a également entrepris d'administrer 13 878 litiges en vertu de mécanismes particuliers de règlement des litiges applicables lors du lancement d'un certain nombre de nouveaux domaines. Outre l'administration de litiges, le Centre a participé activement à la mise en œuvre des procédures de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine, en particulier au regard des recommandations formulées en 2003 par les États membres de l'OMPI sur des questions abordées dans le deuxième processus de consultations de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet (voir le sous-programme 10.3 pour de plus amples renseignements).

170. L'administration par le Centre des litiges relatifs aux noms de domaine a non seulement contribué à l'application des droits attachés aux marques mais a également renforcé l'image du Centre en tant que prestataire de services d'arbitrage et de médiation pour toutes sortes de litiges commerciaux comportant un aspect de propriété intellectuelle. Le Centre, qui a également enregistré une augmentation de ses affaires d'arbitrage et de médiation et a été sollicité, en règle générale, en tant que principal organisme spécialisé dans le règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle, joue un rôle de plus en plus important dans un contexte d'exploitation croissante de la propriété intellectuelle au niveau international.

### **Sous-programme 11.1 – Administration des litiges**

171. Le Centre a continué à consolider sa position de premier prestataire de services dans le cadre des litiges relatifs aux noms de domaine et à la propriété intellectuelle, puisque, au cours de la période considérée, il a été saisi de 2307 litiges relatifs à des noms de domaine administrés en vertu des principes UDRP. Le Centre a également été saisi de litiges en vertu des mécanismes préliminaires pour la mise en service de nouveaux domaines, achevant l'examen de 285 litiges en vertu des principes STOP pour le domaine .biz et de 13 593 litiges

en vertu des principes de contestation en dernier ressort pour les domaines .info. Depuis décembre 1999, le Centre a administré des litiges dans 11 langues différentes faisant intervenir des parties de 118 pays. Le mécanisme de règlement des litiges en vertu des principes UDRP s'applique, dans la plupart des cas, à des domaines internationaux tels que .com, .net et .org, mais de plus en plus, le Centre offre également ses compétences à des services d'enregistrement pour des domaines de premier niveau qui sont des codes de pays (ccTLD). Quatorze autres services d'enregistrement de noms de domaine nationaux ont désigné le Centre en tant qu'institution de règlement des litiges, portant le nombre total de ces services à 36 au 31 décembre 2003. Le Centre a notamment examiné 81 plaintes concernant des ccTLD.

172. Étant donné qu'ils nécessitent un règlement neutre et efficace, les contrats de licences transfrontières prévoient de plus en plus une clause de soumission des litiges à une médiation et à un arbitrage selon les règlements de l'OMPI. Au cours de l'exercice biennal, le Centre a été saisi de 18 affaires de médiation et d'arbitrage, en plus des affaires administrées en vertu des principes UDRP, portant le nombre total de ces affaires à 25. Les litiges qui, à ce jour, ont été portés devant le Centre, étaient de diverses natures : licences de brevet et atteintes aux brevets, transactions informatiques, questions de droit d'auteur, contrats de coexistence de marques, questions relatives aux marques dans le cadre de noms de domaine, accords de distribution de produits pharmaceutiques et contrats de recherche-développement. Les sommes en jeu allaient de 20 000 euros à plusieurs centaines de millions de dollars É.-U.

**OBJECTIF : Renforcer la protection de la propriété intellectuelle en fournissant des services de qualité pour le règlement des litiges dans ce domaine.**

Résultat escompté : *Augmentation du nombre de litiges soumis à la procédure classique d'arbitrage et de médiation.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|--|--|
| Augmentation du nombre d'affaires d'arbitrage et de médiation administrées par l'OMPI. | <p><i>Nombre de litiges administrés en vertu des règlements de médiation, d'arbitrage et d'arbitrage accéléré de l'OMPI :</i></p> <p>18 litiges de ce type ont été administrés.</p> <p><i>Nombre de demandes de nomination d'arbitres et de médiateurs de l'OMPI :</i></p> <p>Outre les nominations effectuées dans le cadre des litiges susmentionnés, 16 demandes de proposition d'arbitres et de médiateurs pour d'autres litiges ont été traitées.</p> |

Résultat escompté : *Développement de l'activité de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine de l'Internet, le volume de travail devant atteindre les chiffres de 3100 litiges en 2002 et 3600 en 2003.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|--|---|
| Poursuite de l'augmentation du nombre de dépôts de plaintes relatives à des noms de domaine administrées en vertu des principes UDRP de l'OMPI et règlement d'un nombre élevé de litiges survenant au cours de la phase de | <p><i>Nombre de litiges administrés dans ce domaine :</i></p> <p>Le Centre a administré 2307 litiges relatifs aux noms de domaine en vertu de procédures de règlement basées sur des principes UDRP et 13 878 litiges en vertu de procédures temporaires de règlement propres aux services d'enregistrement en plus des principes UDRP.</p> |

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| lancement de nouveaux domaines. |  |
|---------------------------------|--|

## Sous-programme 11.2 – Cadre juridique, information et promotion

173. Les manifestations organisées concernant le service de règlement des litiges par l'OMPI ont notamment consisté en quatre ateliers sur le système de médiation de l'OMPI, deux sur le système d'arbitrage et deux sur le système de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine, outre cinq réunions des commissions administratives de l'OMPI concernant les noms de domaine. Le Centre a élaboré une série de nouveaux documents d'information, notamment une brochure décrivant les avantages présentés par les modes extrajudiciaires de règlement des litiges en ce qui concerne l'application des droits de propriété intellectuelle et les services proposés par le Centre à cet effet. Il a également publié une nouvelle édition, ainsi que des versions dans d'autres langues, de la publication contenant les règlements de médiation et d'arbitrage de l'OMPI. Les fonctionnaires du Centre ont également présenté de nombreux exposés sur les solutions privées disponibles pour régler à moindre coût les litiges de propriété intellectuelle. Avec un nouveau contenu et de nouvelles sections dans d'autres langues, le site Web du Centre a attiré un nombre important de visiteurs. En outre, quelque 6000 demandes d'information ont été reçues et traitées, par voie électronique pour la plupart.

174. En ce qui concerne les noms de domaine, le Centre a publié un nouveau guide sur le règlement des litiges relatifs aux noms de domaine et deux rapports détaillés présentant l'expérience du Centre en matière de règlement des litiges en vertu des principes 'STOP' pour le nom de domaine .biz et du mécanisme de contestation d'enregistrements préliminaires en .info. Grâce à ses compétences en matière d'élaboration de procédures sur mesure, le Centre a contribué à la mise en œuvre de plusieurs procédures de règlement des litiges pour un certain nombre de services nationaux d'enregistrement lui ayant demandé de leur fournir des conseils, tels que les ccTLD .PL et .IE. Sur le plan de l'élaboration des politiques, en 2003, le Centre a représenté l'OMPI au sein du Comité consultatif gouvernemental (GAC) de l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) et lors de débats avec différentes instances de l'ICANN sur des points de propriété intellectuelle relatifs au système des noms de domaine (voir le sous-programme 10.3 pour de plus amples renseignements).

**OBJECTIF :** Faire plus largement connaître et utiliser les modes extrajudiciaires de règlement des litiges en tant que moyen efficace de régler les litiges internationaux de propriété intellectuelle, et améliorer le cadre juridique de ces modes de règlement.

Résultat escompté : Renforcement de la position du Centre d'arbitrage et de médiation en tant que centre de documentation de tout premier plan en matière de litiges de propriété intellectuelle.

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|---|---|
| Meilleure connaissance des services de règlement des litiges de l'OMPI. | <p><i>Nombre de demandes d'information et de collaboration, et nombre de participants aux manifestations de l'OMPI, notamment aux ateliers et aux conférences :</i></p> <p>Des ateliers sur les services de l'OMPI en matière de médiation (quatre) et d'arbitrage (deux) et de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine (deux) et des réunions à l'intention des experts des commissions administratives de l'OMPI (cinq) ont été organisés. Ces manifestations ont attiré plus de 400 participants. En outre, quelque 6000 demandes de renseignements et de collaboration ont été traitées.</p> |

|                            |   |
|----------------------------|---|
| <u>Résultat escompté</u> : | <i>Renforcement du rôle du Centre en tant que concepteur et fournisseur de services de règlement des litiges correspondant aux besoins des utilisateurs dans un environnement en ligne.</i> |
|----------------------------|---|

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|--|---|
| Renforcement de l'image de l'OMPI en tant que prestataire de services modernes de règlement des litiges. | <i>Nombre de mécanismes de règlement des litiges créés avec la coopération de l'OMPI :<br/>L'OMPI a contribué à la mise en œuvre de mécanismes en ligne de règlement des litiges pour 14 domaines de premier niveau qui sont des codes de pays.</i> |

|   |
|---|
| <b>Montant total des dépenses au titre du programme principal 11<br/>au cours de l'exercice biennal 2002-2003 :</b> |
|---|

**7 155 000 francs suisses**

## **PROGRAMME PRINCIPAL 12 – Coopération avec les pays en développement**

175. Pendant l'exercice biennal, les activités mises en œuvre par l'OMPI à l'intention des pays en développement ont été axées sur un renforcement des capacités devant permettre aux pays considérés d'accéder plus aisément au système de propriété intellectuelle, de l'utiliser plus largement et, en définitive, d'exploiter pleinement son potentiel économique. En soulignant le rôle central de la propriété intellectuelle en tant que moteur du développement social, de la croissance économique et de la création de richesses, l'OMPI cherche avant tout à rapprocher la propriété intellectuelle des populations en faisant en sorte qu'elle ait un effet plus direct sur leur vie quotidienne. L'action de l'OMPI s'est considérablement élargie pendant l'exercice biennal; plus de 34 000 représentants issus de pays en développement ont ainsi participé à 435 réunions, séminaires et sessions organisés par le Secrétariat. Ces activités ont porté sur différents sujets d'actualité, notamment sur certains aspects fondamentaux, tels que les options en matière de politiques de propriété intellectuelle, la prise en considération de la propriété intellectuelle dans les politiques de développement, la gestion des actifs de propriété intellectuelle, la formation, les services consultatifs en matière juridique, l'informatisation, les services consultatifs en matière administrative et la sensibilisation du public. Nombre des activités relevant du présent programme ont été mises en œuvre en étroite coopération avec l'Académie mondiale et d'autres secteurs de l'OMPI.

176. Les stratégies et politiques régissant les activités de coopération avec les pays en développement de l'OMPI ont été examinées lors du Forum sur les questions stratégiques pour l'avenir, qui s'est tenu en 2002 sous les auspices du Comité permanent de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle, organe qui joue un rôle important dans la définition et l'examen de l'action de l'OMPI dans les pays en développement. Les trois critères opérationnels retenus à cette occasion, à savoir la durabilité, la spécificité et l'efficacité au meilleur coût, ont été dûment pris en considération dans l'élaboration des activités ultérieures. Nombre des activités relevant de ce programme ont été entreprises dans le cadre de plans d'action ciblés par pays ou par région portant sur différents domaines prioritaires.

177. L'action entreprise pour mieux faire connaître les avantages du système de propriété intellectuelle dans la perspective du développement économique dans les pays les moins avancés (PMA) a porté ses fruits et permis de répondre aux besoins des États intéressés en matière de formation et d'amélioration des infrastructures.

178. Des efforts considérables ont été déployés en vue de permettre aux pays en développement de prendre des décisions en connaissance de cause dans les discussions en cours au sein de l'OMPI sur différents sujets à l'ordre du jour, qu'ils soient examinés par les comités permanents de l'OMPI, le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore ou les organes traitant de l'application des droits et de nombreux autres thèmes.

179. Pendant la période à l'examen, la volonté d'évaluer les résultats concrets des activités de l'OMPI dans les pays en développement a débouché sur une première évaluation interne, qui devait permettre de faire le point sur la pertinence et les incidences escomptées d'un certain nombre de réunions organisées par le secteur. Les résultats de cette évaluation ont été encourageants. Une autre évaluation externe portant sur l'ensemble du programme a été menée à bien par un expert indépendant, qui a notamment formulé la conclusion suivante : "les activités menées dans le cadre de ce programme ont été conçues et mises en œuvre de manière constructive et appropriée, tant quantitativement que qualitativement, et [...] ont débouché sur des résultats concrets considérables. Elles ont contribué de manière significative à la promotion et au renforcement du système de propriété intellectuelle dans les pays en développement, conformément au principe d'utilisation de la propriété intellectuelle aux fins du développement économique, social et culturel et de la création de richesses". Les conclusions de cette évaluation ont été communiquées aux États membres de l'OMPI en 2003.

### **Sous-programme 12.1 – Utilisation efficace du système de la propriété intellectuelle au service du développement économique, social et culturel**

180. Des efforts considérables ont été déployés en vue de renforcer les capacités des pays en développement, préalable à une utilisation plus efficace du système de propriété intellectuelle. L'OMPI a continué de promouvoir la tenue de dialogues de haut niveau entre dirigeants nationaux. Ainsi, plusieurs réunions ministérielles ont été organisées avec l'appui de l'OMPI en 2002 et 2003. En outre, les réunions annuelles des directeurs d'offices de propriété intellectuelle des pays africains, arabes, asiatiques et latino-américains ont été tenues régulièrement, constituant comme par le passé des occasions importantes pour l'examen du cadre général et des priorités de l'action de l'OMPI dans les pays intéressés. Dans le cadre de ce sous-programme, près de 14 000 représentants de pays en développement ont participé à 54 réunions régionales, 57 manifestations sous-régionales et 96 séminaires, ateliers et autres activités de formation au plan national. Quelque 62 visites d'étude ont eu lieu, portant sur des sujets d'actualité en matière de propriété intellectuelle, et 25 études, méthodes, outils de promotion personnalisés, manuels ou modules de formation ont été élaborés au niveau national grâce à l'appui de l'OMPI.



**OBJECTIF :** Renforcer la capacité des pays en développement à exploiter pleinement le système de la propriété intellectuelle aux fins du développement économique, social et culturel, en mettant notamment l'accent sur l'interconnexion entre propriété intellectuelle et compétitivité, technologie, investissement et commerce.

Résultat escompté : Utilisation efficace par les communautés d'utilisateurs des pays en développement des avantages du système de la propriété intellectuelle.

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|---|--|
| <p>Meilleure compréhension des avantages pouvant être retirés d'une utilisation avisée du système de propriété intellectuelle et du potentiel de ce système aux fins du développement économique, social et culturel aux niveaux national et régional.</p> <p>Renforcement de la capacité des pays dans l'optique d'une pleine exploitation et d'une utilisation plus avisée du système de la propriété intellectuelle.</p> <p>Les gouvernements s'attachent davantage à analyser les besoins en matière de propriété intellectuelle de groupes d'utilisateurs particuliers tels que les PME, les associations d'inventeurs et les institutions culturelles et industrielles.</p> <p>Demande accrue des communautés d'utilisateurs (instituts de recherche-développement et universités) en ce qui concerne les services d'information et de formation ou autres services d'assistance technique.</p> | <p><i>Nombre de réunions et de missions d'expert et nature de l'information fournie aux communautés d'utilisateurs pour leur permettre de bénéficier du système de la propriété intellectuelle et retour d'information à ce sujet :</i></p> <p>13 984 personnes ont participé aux activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Pays d'Afrique</u> : deux réunions régionales, un atelier et une table ronde sur l'innovation, la valorisation de la recherche et le transfert de technologie; un séminaire national sur la concession de licences et le transfert de technologie; quatre séminaires régionaux et cinq séminaires nationaux sur le droit d'auteur et la gestion collective; un séminaire national sur la protection et l'importance économique des signes distinctifs, un atelier sous-régional sur une stratégie en matière de collecte, de gestion et de diffusion d'information relative à la propriété intellectuelle; et un atelier régional destiné aux mandataires en propriété intellectuelle et aux conseils en brevets.</li> <li>- <u>Pays arabes</u> : un forum international sur les savoirs traditionnels et la propriété intellectuelle; un colloque international sur la protection de la propriété intellectuelle; trois conférences régionales sur la propriété intellectuelle et le commerce électronique, les marques et les indications géographiques ainsi que sur les faits nouveaux survenus dans le domaine de la propriété intellectuelle; une réunion de coordination régionale destinée aux directeurs d'offices de propriété industrielle ou de bureaux du droit d'auteur; deux séminaires sous-régionaux sur la protection des expressions culturelles traditionnelles et les PME destinés aux pays membres du Conseil de coopération du Golfe (GCC); dix séminaires nationaux visant à promouvoir l'utilisation du système de la propriété intellectuelle (brevets, marques et indications géographiques, droit d'auteur et droits connexes, protection des inventions pharmaceutiques, commerce électronique et propriété intellectuelle, et enregistrements audiovisuels et phonogrammes); deux séminaires nationaux sur les droits de propriété intellectuelle; trois séminaires nationaux sur le PCT; trois séminaires nationaux organisés conjointement avec l'Union des avocats arabes (UAA) à l'intention des juristes; et quatre séminaires nationaux sur la propriété intellectuelle organisés à l'intention de parlementaires, d'étudiants en droit et de fonctionnaires des douanes.</li> <li>- <u>Pays d'Asie et du Pacifique</u> : 34 cours de formation ou réunions au plan national ou régional, dont neuf sur la propriété intellectuelle et les entreprises, notamment les PME; trois sur la propriété intellectuelle pour les formateurs et les instructeurs; deux sur la propriété intellectuelle et le commerce électronique; quatre sur la gestion collective du droit d'auteur; quatre sur le droit d'auteur et les droits connexes; deux sur l'utilisation des techniques de l'information et la gestion des droits de propriété intellectuelle; un sur l'importance du système de la propriété intellectuelle pour les industries de haute technologie; trois sur la propriété intellectuelle et les activités de sensibilisation; un sur les systèmes de Madrid et de La Haye; un sur la promotion de l'innovation; un sur la concession de licence; deux sur le PCT. En outre, un appui financier a été fourni en vue de la participation de 39 délégués et de quatre fonctionnaires et experts de l'OMPI en tant que conférenciers dans le cadre de huit conférences internationales et de deux séminaires nationaux, dont l'un sur la propriété intellectuelle à l'intention des journalistes; trois sur la créativité, l'innovation et la commercialisation; un sur la propriété intellectuelle et les PME; un sur les aspects techniques des bases de données et registres relatifs aux savoirs traditionnels; un sur la protection par brevet des biotechnologies; un sur la promotion de l'innovation; et deux sur l'information en matière de brevets et le PCT.</li> <li>- <u>Pays d'Amérique latine et des Caraïbes</u> : quelque 71 réunions nationales, régionales</li> </ul> |

|  |  |
|--|--|
| <p>Amélioration des mécanismes administratifs et des instruments de politique générale mis en œuvre en vue d'une utilisation effective du système de propriété intellectuelle.</p>                             | <p>ou sous-régionales : 18 sur des notions générales dans le domaine de la propriété industrielle ou du droit d'auteur; huit sur le potentiel du système de la propriété intellectuelle pour les PME; 21 sur l'information en matière de propriété industrielle, l'information technologique, l'innovation et la commercialisation des résultats de la recherche; sept sur les indications géographiques; trois sur l'enregistrement des marques; un sur les brevets dans le secteur de la chimie et de l'industrie pharmaceutique; deux sur la propriété intellectuelle à l'intention des journalistes; cinq sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes; trois sur le droit d'auteur et l'industrie musicale; et trois sur le droit d'auteur et la technologie numérique.</p>   |
| <p>Meilleure compréhension des avantages potentiels d'une administration plus efficace des actifs de propriété intellectuelle.</p>   | <p>57 missions consultatives ont été entreprises comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <u>Pays d'Afrique</u> : création de sociétés de gestion collective; installation du logiciel AFRICOS; la propriété intellectuelle et les dessins et modèles textiles; les indications géographiques; la gestion collective du droit d'auteur; et l'utilisation de la propriété intellectuelle par les PME. Nature des informations fournies aux communautés d'utilisateurs : informations théoriques et pratiques dans le domaine de la propriété industrielle et du droit d'auteur, portant sur des aspects juridiques, techniques, administratifs et stratégiques. Le retour d'information sur ces missions a été très positif, impression confirmée par des rapports d'évaluation favorables et les demandes en faveur de la poursuite de ces activités.</li></ul>  |
| <p>Meilleure compréhension des nouveaux enjeux en matière de protection de la propriété intellectuelle.</p>  | <ul style="list-style-type: none"><li>- <u>Pays d'Asie et du Pacifique</u> : savoirs traditionnels, folklore et ressources génétiques, documentation et protection dans le domaine des savoirs traditionnels; évaluation des actifs de propriété intellectuelle; PME; gestion collective et enseignement de la propriété intellectuelle et publication d'un ouvrage sur la propriété intellectuelle.</li><li>- <u>Pays d'Amérique latine et des Caraïbes</u> : information en matière de brevets; utilisation des informations relatives à la propriété industrielle; formation sur différents aspects relatifs à la propriété intellectuelle (formation de formateurs); mission de programmation sur certaines activités particulières devant être mises en œuvre dans le cadre du plan d'action ciblé par région sur la gestion collective du droit d'auteur dans les pays d'Amérique centrale; activités de coopération pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes organisées conjointement avec l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI); coopération technique fournie conjointement avec une fédération nationale des industries; évaluation de la situation sous-régionale actuelle dans les Caraïbes (en particulier pour les pays membres de l'Organisation des États des Antilles orientales (OEAO)) en vue de l'élaboration d'un programme de sensibilisation devant déboucher sur la définition d'une stratégie commune visant à mieux faire connaître la propriété intellectuelle; évaluation de la situation des sociétés de gestion collective existantes ou création de telles sociétés dans le cadre du plan d'action ciblé par région sur la gestion collective du droit d'auteur pour les pays d'Amérique centrale; gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes; indications géographiques et appellations d'origine et coopération de l'OMPI avec le Caribbean Copyright Link (CCL).</li></ul> |
| <p>Production de documents d'information et de promotion mieux ciblés dans le domaine de la propriété intellectuelle.</p>  |  |
| <p>Interaction améliorée avec les partenaires locaux grâce à la création de postes de coordonnateurs chargés des questions de propriété intellectuelle dans les universités et les instituts de recherche.</p> | <p>71 voyages d'étude ont été entrepris dans différents domaines : droit d'auteur (16 fonctionnaires) (pays d'Afrique); gestion de la propriété intellectuelle et formation en cours d'emploi (pays arabes); propriété intellectuelle et PME ainsi que gestion collective (pays d'Asie et du Pacifique).</p>   |
|  | <p>Le matériel suivant a été mis à la disposition des États membres :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- études sur l'utilisation de la propriété intellectuelle par les PME (Bhoutan, Mongolie, Népal, Philippines et Sri Lanka);</li><li>- une étude sur le potentiel économique des industries du droit d'auteur (Indonésie);</li><li>- une étude sur les universités et la recherche-développement (Philippines);</li><li>- une étude sur l'innovation et la situation des Philippines en la matière;</li><li>- une étude sur l'incidence du système des droits de propriété intellectuelle sur les industries de haute technologie en République de Corée;</li><li>- des supports promotionnels personnalisés sur la propriété intellectuelle à l'intention des PME (plan d'action ciblé pour la Mongolie);</li><li>- un CD-ROM destiné au public (plan d'action ciblé pour Singapour);</li><li>- divers éléments destinés à la campagne de sensibilisation générale à la propriété</li></ul>  |

intellectuelle (plan d'action ciblé pour le Cambodge);

- sept études nationales sur les PME dans les pays d'Amérique latine;
- un manuel destiné aux PME sur les marques collectives, les marques de certification et les indications géographiques;
- des directives méthodologiques pour l'établissement d'études sur l'importance économique des industries du droit d'auteur dans les pays d'Amérique latine;
- une étude comparative sur les méthodes d'établissement des tarifs des sociétés de gestion collective;
- un manuel sur les opérations administratives destiné aux sociétés de gestion collective en Amérique centrale et en République dominicaine (plan d'action ciblé par région);
- des perspectives sur l'industrie musicale dans la région des Caraïbes;
- un plan de commercialisation et de développement pour l'industrie musicale cubaine;
- un module de formation sur la propriété intellectuelle destiné aux universités de la région des Caraïbes;
- une enquête sur l'enseignement des aspects relatifs au droit d'auteur (Brésil).

En outre, une étude sur l'enseignement de la propriété intellectuelle dans les universités d'Amérique latine qui avait été établie au cours d'exercices biennaux précédents a été mise à jour, des ouvrages pédagogiques ou de référence sur la propriété intellectuelle destinés à des universités du Viet Nam ont été traduits, un CD-ROM sur la propriété intellectuelle et les PME destiné aux pays de la SAARC a été personnalisé et une contribution a été fournie en vue de l'élaboration de la brochure publiée par IP Australia sur les États du Pacifique Sud et de l'Asie du Sud (SOPAC).

Autres activités :

- Pays d'Afrique : sept cours de formation sur la gestion collective du droit d'auteur.
- Pays arabes : financement de cours d'anglais destinés à des fonctionnaires de la Jordanie, de l'Oman et du Yémen. Octroi de bourses d'études à sept étudiants suivant un programme dans le domaine du droit de la propriété intellectuelle et fourniture d'équipements aux facultés de droit de huit organismes nationaux. Des ouvrages ont été distribués à des universités dotées de programmes relatifs à la propriété intellectuelle.
- Pays d'Amérique latine et des Caraïbes : 24 fonctionnaires de l'OMPI ont participé en tant que conférenciers à des séminaires sur les sujets suivants : information en matière de brevets; services d'information technique; utilisation des documents électroniques dans le domaine de la propriété intellectuelle; gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes; concepts généraux relatifs à la propriété intellectuelle, à la culture et au développement; concepts généraux relatifs au droit d'auteur; utilisation et avantages de la propriété intellectuelle en tant que moteur de la croissance économique; transfert de technologie; innovation, compétitivité et développement économique durable; ainsi qu'une participation au congrès de l'Association interaméricaine de la propriété industrielle (ASIPI). En outre, un plan d'action ciblé par région sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes a été élaboré pour les pays d'Amérique centrale. Ce plan prévoit que la Société des auteurs des pays d'Amérique centrale sera dotée du logiciel "SGS" (*Sistema de Gestión de Sociedades*) mis au point par la *Sociedad General de Autores y Editores* (SGAE) aux fins de l'administration de ses opérations, et ce dans le cadre d'un accord OMPI-SGAE. Le plan d'action ciblé par région prévoit notamment l'élaboration d'un manuel administratif, l'organisation de missions d'experts et de séminaires et la fourniture de matériel à des sociétés de gestion collective. En outre, des services d'appui ont été fournis au système régional de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes de la région Caraïbes connu sous le nom de Caribbean Copyright Link (CCL). Un expert de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes a en effet été recruté en vue de la création de sociétés de gestion collective dans la région des Caraïbes. Un appui financier a en outre été octroyé au CCL en vue de l'organisation de son conseil de direction et, dans le cadre d'un contrat avec la SGAE, de la fourniture de services et d'un appui technique dans la perspective de l'implantation du SGS, conformément à l'accord signé lors de l'exercice biennal précédent.

**OBJECTIF : Concourir à la formulation de politiques, par les pays en développement, sur les questions de propriété intellectuelle émergentes.**

Résultat escompté : *Décideurs des pays en développement en mesure de formuler des politiques de manière éclairée et en temps voulu, en particulier sur des questions de propriété intellectuelle émergentes.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|--|--|
| <p>Par des déclarations prononcées lors de réunions portant sur des sujets divers, les responsables politiques ont montré qu'ils étaient plus conscients qu'auparavant des enjeux relatifs à la propriété intellectuelle.</p>  | <p><i>Nombre de forums organisés à l'intention des décideurs à l'échelon national, régional ou international pour échanges de vues et réflexion sur des questions de politique :</i></p>   |
| <p>Meilleure compréhension des enjeux relatifs à la propriété intellectuelle au niveau de la prise des décisions, notamment en ce qui concerne les obligations découlant des traités ou accords internationaux portant sur la protection de la propriété intellectuelle ou les mécanismes d'enregistrement.</p>    | <p>3500 personnes ont participé aux activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Pays d'Afrique</u> : quatre réunions régionales et une réunion d'experts sur le folklore, les savoirs traditionnels et les ressources génétiques; deux réunions de haut niveau sur une stratégie de l'OMPI pour l'adoption du NOPADA; deux réunions du comité africain de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) et des journées d'information communes sur le droit d'auteur; deux ateliers sous-régionaux sur la propriété intellectuelle et le commerce électronique ainsi que sur la propriété intellectuelle en tant que facteur de compétitivité pour les PME/PMI.</li> <li>- <u>Pays arabes</u> : une réunion régionale sur la propriété intellectuelle et les résultats de la Conférence ministérielle de Doha, en coopération avec l'OMC; une réunion de coordination régionale des directeurs d'offices de propriété industrielle et de bureaux du droit d'auteur; une réunion interrégionale sur le droit d'auteur et les droits connexes; sept séminaires nationaux sur les marques, les noms de domaine, les dessins et modèles industriels et la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV.</li> <li>- <u>Pays d'Asie et du Pacifique</u> : dix-huit réunions nationales, sous-régionales ou régionales : un forum sino-africain sur la propriété intellectuelle; trois réunions sur les questions de politique générale relatives à la propriété intellectuelle et au développement économique; deux réunions des directeurs d'offices de propriété intellectuelle; une sur l'Accord sur les ADPIC à l'intention des PMA; deux sur la coopération sous-régionale en matière de propriété intellectuelle (SOPAC et SAARC); quatre sur le WCT et le WPPT; deux sur des questions mondiales (savoirs traditionnels, indications géographiques); une sur les traités Internet de l'OMPI; deux sur la coopération sous-régionale en matière de propriété intellectuelle (ANASE et SAARC). Un appui financier a été fourni en vue de la participation de 30 représentants de l'ASPAC à quatre conférences internationales, trois sur la propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels, notamment les noms de domaine, et une réunion interrégionale sur le droit d'auteur et les droits connexes.</li> <li>- <u>Pays d'Amérique latine et des Caraïbes</u> : seize réunions nationales, sous-régionales, régionales ou internationales : une réunion régionale au niveau ministériel pour les pays des Caraïbes; une réunion régionale des directeurs d'offices de propriété intellectuelle des Caraïbes; quatre réunions de coordination régionales sur les politiques générales de propriété intellectuelle; trois séminaires nationaux à l'intention de fonctionnaires de ministères des affaires étrangères, portant sur les concepts généraux dans le domaine de la propriété intellectuelle; six séminaires sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels ou le folklore (dont deux au plan national, trois au plan régional et un au plan international); une consultation régionale sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle.</li> </ul> |
| <p>Un nombre croissant de pays en développement commencent à mettre en place des procédures d'élaboration de politiques et de stratégies orientées vers l'action afin de stimuler l'innovation locale, le progrès technique autochtone et la création et l'utilisation des actifs de propriété intellectuelle.</p> | <p>Dix-sept voyages d'étude sur l'adhésion à l'OMC et la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC (pays arabes); deux visites officielles au siège de l'OMPI par de hauts fonctionnaires d'un pays des Caraïbes et d'un pays d'Amérique latine, respectivement, pour débattre les politiques et les enjeux en matière de propriété intellectuelle.</p>  |
| <p>Des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne la modernisation et la réforme de la législation</p>   | <p>Trente-huit missions consultatives ont été entreprises : une mission en vue de fournir des services consultatifs en matière législative (pays arabes); des consultations de haut niveau sur les politiques et la coopération en matière de propriété intellectuelle; une mission devant permettre l'examen d'une étude relative à un mécanisme régional de propriété intellectuelle pour les pays insulaires membres du Forum; des missions sur les traités de</p>  |

|   |  |
|---|--|
| <p>conformément aux obligations découlant des traités internationaux.</p>   | <p>l'OMPI, le WCT et le WPPT, les savoirs traditionnels et les noms de domaine (pays d'Asie et du Pacifique), certaines questions législatives (principalement adhésion aux traités administrés par l'OMPI et interprétation et mise en œuvre de ces traités, compatibilité de la législation nationale, législation dans le domaine des savoirs traditionnels); participation aux délibérations de hautes autorités sur des questions de politique générale relatives à la propriété intellectuelle, y compris sur l'élaboration des stratégies nationales correspondantes; tenue de consultations de haut niveau sur les savoirs traditionnels, l'accès aux ressources génétiques et le folklore; préparation de réunions ministérielles sur la propriété intellectuelle pour les pays des Caraïbes; mission sur la propriété intellectuelle et l'accès aux produits pharmaceutiques ainsi que sur la diversité biologique (pays d'Amérique latine et des Caraïbes).</p>   |
| <p>Des études ont été établies en vue d'analyser le lien de causalité entre la protection de la propriété intellectuelle et l'innovation, le développement technologique, le commerce, l'accroissement de l'investissement et le développement économique en général.</p> | <p>Dans la région Asie et Pacifique, quatre études ont été établies à l'intention des États membres sur les questions suivantes : possibilité d'établir un système de gestion collective dans la région de l'ANASE; utilisation de la propriété intellectuelle en vue de favoriser le développement économique dans la région de l'ANASE; mécanisme régional pour la gestion et l'évaluation de la propriété intellectuelle à l'intention des pays insulaires du Forum du Pacifique Sud; et stratégie régionale en matière de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes dans les pays insulaires du Forum du Pacifique Sud.</p>  |
| <p>Renforcement des programmes de coopération au niveau sous-régional avec l'ANASE, la SAARC et la SOPAC.</p>   | <p><u>Autres activités :</u><br/><u>Pays d'Afrique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 14 fonctionnaires de l'OMPI ont participé à des réunions politiques relatives au développement de la région; l'OMPI a contribué à financer la participation de 26 hauts fonctionnaires à différents forums organisés sous ses auspices; un système d'échange de données pour la gestion collective (ACCN) a été créé.</li></ul> <p><u>Pays d'Asie et du Pacifique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Un plan d'action ciblé par région a été établi à l'intention des pays du Forum du Pacifique Sud, avec pour objectif principal la création d'un mécanisme sous-régional de coopération en matière de propriété industrielle et de droit d'auteur dans la région du Pacifique Sud. Contribution à la définition d'une position régionale dans la perspective des discussions sur les savoirs traditionnels, les ressources génétiques et le folklore.</li></ul>   |
| <p>Prise en considération des enjeux relatifs à la propriété intellectuelle dans les programmes de développement nationaux.</p>   | <p><u>Pays d'Amérique latine et des Caraïbes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- signature et mise en œuvre d'un projet de coopération sur la propriété intellectuelle en tant que moteur du développement dans les pays des Caraïbes, en vue d'établir les conditions nécessaires à la création, à la protection, à la propriété, à la gestion et à l'utilisation des actifs de propriété intellectuelle dans la région et de promouvoir ce faisant l'innovation technologique, les entreprises fondées sur le savoir et les industries culturelles;</li><li>- participation de fonctionnaires de l'OMPI aux activités suivantes : trois séminaires sur la biodiversité ou les savoirs traditionnels; remise du premier prix national récompensant des auteurs d'œuvres littéraires ou artistiques et attribution, par le Gouvernement mexicain, de trophées à des entreprises particulièrement novatrices au plan national;</li><li>- 21 missions effectuées par des experts internationaux en vue de la préparation de la réunion ministérielle sur la propriété intellectuelle dans les pays des Caraïbes organisée en 2003 par l'OMPI, missions qui ont compris les activités suivantes : participation à des discussions avec de hautes autorités sur les enjeux de la propriété intellectuelle, notamment sur l'élaboration des grandes orientations nationales en la matière; participation à des réunions de consultation sur la mise en œuvre des directives relatives au commerce électronique pour la région des Caraïbes; participation en tant que conférenciers à des activités visant les responsables politiques, organisées par les autorités nationales ou d'autres secteurs de l'OMPI et portant entre autres sur le rôle de l'administration publique dans des domaines tels que le système du droit d'auteur, les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore, ainsi que les politiques de développement;</li><li>- deux visites officielles au sièges de l'OMPI par de hauts fonctionnaires d'un pays des Caraïbes et d'un pays d'Amérique latine, respectivement, en vue de la tenue de discussions sur les grandes orientations et les enjeux en matière de propriété intellectuelle.</li></ul> |

**OBJECTIF : Aider les pays en développement à établir ou moderniser leur système d'administration et d'application des droits de propriété intellectuelle, notamment par l'automatisation.**

Résultat escompté : *Pays en développement équipés de structures modernes d'administration et d'application des droits de propriété intellectuelle.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|---|---|
| <p>Mise en œuvre d'un programme de lutte contre le piratage dans trois pays.</p> <p>Automatisation complète d'un office de propriété intellectuelle.</p> <p>Des logiciels ont été installés dans cinq pays.</p> <p>Renforcement des structures nationales de propriété intellectuelle, une attention particulière étant accordée aux mécanismes d'application des droits.</p> <p>Recours accru aux techniques de l'information aux fins d'une gestion efficace des droits de propriété intellectuelle.</p> <p>Amélioration des services d'assistance et autres services fournis à la communauté d'utilisateurs.</p> <p>Grâce à plusieurs projets d'automatisation et au WIPONET, les offices de propriété intellectuelle ont accès plus largement à l'information en matière de propriété intellectuelle et ont amélioré leurs pratiques de gestion.</p> <p>Mise en place de programmes de sensibilisation structurés et systématiques.</p> <p>Coopération accrue entre</p> | <p><i>Nombre de projets de modernisation et d'automatisation d'offices de propriété intellectuelle menés par l'OMPI :</i></p> <p>Les manifestations suivantes ont été organisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Pays d'Afrique</u> : sept séminaires nationaux sur la propriété intellectuelle et trois sur l'application des droits; un séminaire régional et un séminaire national.</li> <li>- <u>Pays arabes</u> : un colloque sous-régional sur la protection du droit d'auteur organisé à l'intention des membres de l'appareil judiciaire des pays membres du Conseil de coopération du Golfe; 14 séminaires nationaux sur les marques, les inventions, l'innovation et l'application des droits de propriété intellectuelle à l'intention des membres de l'appareil judiciaire, sur la propriété intellectuelle et la protection des obtentions végétales (UPOV), sur le droit d'auteur, les droits connexes et la gestion collective ainsi que sur la propriété intellectuelle et l'Accord sur les ADPIC en ce qui concerne l'industrie pharmaceutique.</li> <li>- <u>Pays d'Asie et du Pacifique</u> : 29 réunions ou cours de formation nationaux, sous-régionaux ou régionaux, dont 20 portant sur l'administration de la propriété intellectuelle, notamment sur le système de Madrid, et neuf sur l'application des droits de propriété intellectuelle, dont le programme d'orientation destiné aux agents des douanes et aux juges. En outre, un appui financier a été fourni en vue de la participation de cinq experts et fonctionnaires de l'OMPI à des séminaires nationaux portant sur différents aspects de l'administration de la propriété intellectuelle, parmi lesquels des réunions relatives à l'Accord sur les ADPIC et un cours de formation régional sur le WIPONET.</li> <li>- <u>Pays d'Amérique latine et des Caraïbes</u> : 19 séminaires nationaux ou régionaux sur l'application des droits de propriété intellectuelle; un séminaire régional sur l'échange d'information en matière de brevets et l'installation dans les offices de brevets du Système de publication électronique (projet LATIPAT); deux réunions sous-régionales à l'intention de directeurs d'offices de brevets et d'experts de pays d'Amérique centrale et de la région andine, respectivement; une réunion sous-régionale à l'intention des directeurs des offices des signes distinctifs des pays andins; et une réunion d'experts sous-régionale sur l'automatisation dans les pays des Caraïbes.</li> </ul> <p>214 missions consultatives, missions d'experts ou missions de programmation ont été entreprises sur les aspects suivants : dispositifs antipiratage, évaluation des besoins et services consultatifs sur des projets de loi; automatisation et installation d'un logiciel (pays d'Afrique); services consultatifs sur la propriété intellectuelle (pays arabes); différents aspects de l'administration des droits de propriété intellectuelle, y compris élaboration de projets de lois, examen du système des brevets et automatisation, tâches effectuées par 90 fonctionnaires ou experts de l'OMPI (pays d'Asie et du Pacifique); coopération et programmation d'activités de coopération avec des offices de propriété intellectuelle au plan national; formation sur place de fonctionnaires chargés de la propriété intellectuelle; automatisation de l'administration d'offices de propriété intellectuelle (y compris des missions de programmation en vue de la mise en œuvre du projet LATIPAT et de l'Accord OMPI/SGAE relatif à l'installation du logiciel SGS); automatisation de systèmes de propriété intellectuelle; procédures administratives (examen des demandes de brevet et d'enregistrement de marques principalement); application des droits de propriété intellectuelle; et formation de fonctionnaires d'offices de propriété industrielle et de bureaux du droit d'auteur au plan national (pays d'Amérique latine et des Caraïbes).</p> <p>73 voyages d'étude ont été effectués : voyage de sept fonctionnaires d'offices de propriété industrielle et de bureaux du droit d'auteur de pays d'Afrique; de fonctionnaires des pays arabes; de 86 délégués de pays d'Asie et du Pacifique, en vue d'activités portant sur</p> |

|   |  |
|---|--|
| <p>les offices de propriété intellectuelle, le pouvoir judiciaire, les organismes chargés de l'application des droits et les associations de titulaires en vue de l'application des droits de propriété intellectuelle.</p> | <p>différents aspects de l'administration et de l'application des droits de propriété intellectuelle, y compris sur l'automatisation; de fonctionnaires chargés de la propriété intellectuelle en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui se sont rendus dans d'autres offices de propriété intellectuelle de la région ou en Europe; et cinq séjours prolongés, de six mois chacun, effectués par des boursiers au Japon (pays d'Asie et du Pacifique).</p>   |
| <p>Utilisation accrue des techniques de l'information aux fins de l'amélioration de l'administration et des services de propriété intellectuelle.</p>   | <p><u>Autres activités :</u><br/><u>Pays d'Afrique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 32 plans d'action ciblés par pays ont été mis en œuvre, deux projets relatifs à l'élaboration d'un logiciel sont en cours, trois projets de lutte contre le piratage ont été menés à terme;</li><li>- 44 institutions ont reçu du matériel informatique ou de communication;</li><li>- deux sessions de formation en cours d'emploi portant sur la classification ont été dispensées (78 fonctionnaires en ont bénéficié).</li></ul>  |
| <p>Établissement de nouveaux services d'information à valeur ajoutée en matière de brevets et de marques.</p>   | <p><u>Pays arabes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- l'installation du logiciel de gestion de systèmes automatisés a été menée à bien dans 15 pays arabes (Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Djibouti, Égypte, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Liban, Mauritanie, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Soudan, Tunisie et Yémen);</li><li>- assistance à des universités de pays arabes en vue de l'enseignement de la propriété intellectuelle et de la création de diplômes de maîtrise dans ce domaine;</li><li>- création d'un site Web destiné à la Ligue des États arabes par un expert local;</li><li>- étude en vue de l'élaboration d'une stratégie pour la promotion de la formation en matière de propriété intellectuelle dans les instituts diplomatiques et judiciaires des pays arabes.</li></ul>   |
| <p>Nouvelles relations de collaboration entre les offices de propriété intellectuelle et les organismes douaniers en vue de la mise en place de mécanismes d'application des droits.</p>                                    | <p><u>Pays d'Asie et du Pacifique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- manuel sur la pratique des conseils en marques (plans d'action ciblés pour le Cambodge et Pakistan);</li><li>- manuel sur le droit et la pratique en matière de marques (Inde);</li><li>- achat de matériel informatique et de logiciels pour 10 pays (Bangladesh, Cambodge, Fidji, Indonésie, Iran (République islamique d'), Mongolie, Népal, République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka et Viet Nam);</li><li>- 25 contrats de sous-traitance signés en vue de la réalisation de plusieurs activités destinées à améliorer l'administration de la propriété intellectuelle, dont la traduction de traités et de publications de l'OMPI (Cambodge, Indonésie, Mongolie, République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viet Nam);</li><li>- fourniture de documents de formation, d'information et de promotion à trois offices de propriété intellectuelle;</li><li>- 14 plans d'action ciblés par pays et un plan d'action ciblé par région en cours pendant la période à l'examen, dont neuf déjà menés à terme et deux nouvellement institués;</li><li>- trois plans d'action ciblés par pays visaient l'automatisation de trois offices de propriété intellectuelle.</li></ul>  |
| <p>Les organismes douaniers ont accès à l'information en matière de propriété intellectuelle contenue dans les bases de données des offices de propriété intellectuelle.</p>  | <p><u>Pays d'Amérique latine et des Caraïbes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- mise au point d'un système automatisé pour l'administration des brevets et de modules d'accès à l'Internet à l'intention d'offices de propriété intellectuelle de pays des Caraïbes;</li><li>- mise au point d'un système automatisé pour l'administration des marques destiné aux offices de propriété intellectuelle des pays des Caraïbes;</li><li>- mise au point d'un module destiné aux pays d'Amérique latine pour la recherche phonétique des marques;</li><li>- accord OMPI/OEB/OEPM sur un projet devant promouvoir l'échange d'information en matière de brevets et déboucher sur l'installation de systèmes de publication électronique dans les offices de propriété industrielle d'Amérique latine (projet LATIPAT);</li><li>- mise à jour, personnalisation et maintenance du système d'information en matière de marques et de brevets mis au point par l'OMPI, conformément aux besoins des pays d'Amérique latine qui utilisent encore le système en question;</li><li>- système pour l'administration de l'information issue de bases de données sur la jurisprudence destiné aux pays d'Amérique latine;</li><li>- élaboration de pages Web sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays du MERCOSUR;</li></ul> |

|  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>- élaboration et installation d'un nouveau système automatisé pour l'administration des marques à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), Argentine;</li><li>- élaboration d'une base de données pour la compilation, la classification et la numérisation des marques à l'Office de la propriété intellectuelle de la Bolivie (SENAPI);</li><li>- assistance technique à un projet d'amélioration et d'administration des opérations électroniques relatives aux brevets et aux marques au sein d'offices de propriété intellectuelle. Ce projet est en cours de mise en œuvre dans les offices du Chili et du Pérou;</li><li>- élaboration d'un logiciel destiné au Bureau du droit d'auteur de la Colombie;</li><li>- nouveau système automatisé pour l'administration des brevets et des marques au sein de l'Office cubain de la propriété industrielle (OCPI);</li><li>- production de CD-ROM contenant des informations sur les marques à l'intention des offices de propriété intellectuelle de Cuba et du Costa Rica;</li><li>- coordination des travaux relatifs à la mise au point d'un nouveau système de brevets destiné à l'office de la propriété intellectuelle de la République dominicaine, projet mis en place dans le cadre d'un accord de coopération horizontal avec El Salvador;</li><li>- processus d'automatisation de l'Office de la propriété industrielle du Guatemala;</li><li>- élaboration d'un module pour la recherche des éléments figuratifs des marques destiné à l'Office de la propriété intellectuelle du Mexique;</li><li>- numérisation des collections de marques et de brevets détenues par la Direction nationale de la propriété industrielle de l'Uruguay (DNPI);</li><li>- élaboration d'un manuel relatif à l'examen des demandes de brevet destiné aux pays andins;</li><li>- élaboration d'un questionnaire relatif aux collections, bases de données et produits nationaux sur l'information en matière de brevets destiné aux offices de propriété intellectuelle des pays d'Amérique latine;</li><li>- principes directeurs juridiques généraux relatifs aux mesures à la frontière destinés aux pays andins;</li><li>- poursuite des activités de coopération technique visant à moderniser et automatiser les offices de propriété intellectuelle lancées dans le cadre de cinq plans d'action ciblés par pays intéressant respectivement le Mexique (propriété industrielle et droits d'auteur), le Panama, le Paraguay et l'Uruguay;</li><li>- achat de matériel pour 14 pays et distribution du CD-ROM Espace World 2001-2003 dans 16 pays d'Amérique latine et des Caraïbes.</li></ul> |
|--|--|

## Sous-programme 12.2 – Domaines d'action particuliers

181. Pendant l'exercice biennal, la coopération avec les pays les moins avancés (PMA) a été axée sur la mise en œuvre des programmes d'action correspondants de l'OMPI, relatifs notamment à la mise en valeur des ressources humaines, l'installation du WIPONET, l'établissement de sociétés de gestion collective et l'information des PME ainsi qu'à des activités portant sur les savoirs traditionnels, les ressources génétiques et le folklore. Une assistance a été fournie à des PMA, membres ou non de l'OMPI. Les réunions régionales et les tables rondes nationales organisées pendant l'exercice biennal ont contribué à mettre en relation les questions de politique générale avec la mise en application de l'Accord sur les ADPIC. Plus de 600 participants ont reçu des informations ou suivi une formation dans ce domaine. Les activités organisées par l'OMPI au niveau régional ont été suivies par des responsables de l'élaboration des politiques, des universitaires, des représentants du secteur privé, des ONG et de la société civile ainsi que par les personnes chargées de la gestion et de l'exécution des politiques relatives à la propriété intellectuelle dans les PMA.

182. Une assistance législative importante a continué d'être fournie, principalement dans le cadre de l'élaboration de projets de loi et de commentaires sur des lois en projet ou déjà promulguées, débouchant généralement sur des consultations avec des fonctionnaires nationaux. La demande a augmenté de façon marquée dans la seconde moitié de l'exercice



biennal, notamment sur des éléments particuliers de la législation relative à la propriété intellectuelle, aux savoirs traditionnels et à l'accès à la médecine par exemple. Plus de 100 pays ont bénéficié de services juridiques consultatifs fournis par l'OMPI. Le nombre des demandes d'accès à la Collection de lois accessible en ligne (CLEA), base de données électronique sur la législation relative à la propriété intellectuelle, a progressé de 35% par rapport à l'exercice biennal précédent pour atteindre quelque 8,5 millions, ce qui montre que la base continue d'être appréciée des utilisateurs

183. Dans le domaine de la gestion collective, les activités entreprises ont eu pour principaux résultats le renforcement des infrastructures de gestion collective dans un grand nombre de pays en développement, aux niveaux national et régional, et une intensification de la coopération avec les organisations non gouvernementales (ONG) dans ce domaine. Quelque 42 sociétés de gestion collective ont été créées ou ont bénéficié d'une assistance de l'OMPI. Les activités régionales et nationales ont porté sur différents problèmes de fond ou aspects pratiques relatifs entre autres à la gestion collective, la valeur stratégique du droit d'auteur, les droits des auteurs d'œuvres visuelles et la gestion collective et les droits des artistes interprètes ou exécutants. Plus de 1500 responsables politiques et experts ont participé à 18 conférences, ateliers et séances de formation organisés aux plans international, régional ou national et portant sur ces aspects. Des accords de coopération relatifs à la gestion collective ont été signés avec des organisations telles que la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) (octobre 2002) et la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO) (octobre 2003). En décembre 2003, les bureaux du droit d'auteur et les sociétés de gestion collective de 11 pays d'Afrique occidentale ont signé un accord de coopération avec l'appui de l'OMPI, qui a participé également à la création d'un système d'échange de données à l'usage des sociétés de gestion collective en Afrique ainsi que du système régional connu sous le nom de Caribbean Copyright Link. En outre, l'Organisation continue de mettre en œuvre le projet pilote relatif aux auteurs d'œuvres visuelles en Amérique latine.

**OBJECTIF :** Aider les pays les moins avancés (PMA) à élaborer des politiques qui leur permettent d'utiliser efficacement la propriété intellectuelle pour les besoins de leur développement.

Résultat escompté : *Meilleure perception par les décideurs et les groupes d'utilisateurs des PMA de l'importance des questions de propriété intellectuelle et renforcement de la capacité des PMA de bénéficier du système de la propriété intellectuelle.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|--|--|
| Nouveaux progrès enregistrés dans le domaine du renforcement des capacités nationales et de l'aménagement d'institutions dans les PMA. | <p><i>Nombre de principes directeurs, documents d'orientation, profils nationaux et autres documents de référence publiés sur les questions de propriété intellectuelle et les PMA :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- vingt rapports portant sur des questions spécifiques ont été établis à la demande de PMA;</li> <li>- le document intitulé "Données essentielles de propriété intellectuelle des pays les moins avancés" a été publié en anglais et en français;</li> <li>- les actes de la table ronde interrégionale de haut niveau organisée à Lisbonne, qui portait sur la société du savoir, la propriété intellectuelle et les PMA, sont prêts à être publiés;</li> <li>- le Manuel de négociation des licences de technologie est prêt à être publié.</li> </ul> |
| Des progrès considérables ont été  | <p><i>Incorporation des considérations de propriété intellectuelle dans les programmes des organisations régionales et internationales concernées :</i></p> <p>Des progrès ont été accomplis dans la réalisation des activités de l'OMPI en faveur des PMA :</p>   |

|  |  |
|--|--|
| <p>accomplis dans la mise en œuvre des programmes d'action de l'OMPI en faveur des PMA, renforçant ainsi l'aptitude de ces pays à exploiter le potentiel du système de propriété intellectuelle.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Kit WIPONET a été installé dans 44 offices de propriété intellectuelle de 32 PMA;</li> <li>- 104 cadres ont participé au programme de formation professionnelle de l'Académie mondiale de l'OMPI et 189 experts de 30 PMA ont suivi avec succès le programme d'enseignement à distance de l'Académie;</li> <li>- sept fonctionnaires de PMA ont obtenu un diplôme de maîtrise dans le domaine de la propriété intellectuelle;</li> <li>- l'Académie de l'OMPI a organisé une session spéciale à l'intention des ambassadeurs représentant des PMA en poste à Genève (18 ambassadeurs y ont participé);</li> <li>- six étudiants ont participé à un programme de formation de deux ans sur le droit de la propriété intellectuelle;</li> <li>- des sociétés de gestion collective du droit d'auteur ont été créées dans quatre PMA, à savoir Guinée-Bissau, Mozambique, République-Unie de Tanzanie et Tchad; des travaux ont débuté en vue de la création de sociétés de gestion collective régionales dans les PMA insulaires du Pacifique;</li> <li>- sept PMA d'Afrique occidentale ont signé un accord de mise en réseau et de lutte contre le piratage;</li> <li>- la question des savoirs traditionnels, du folklore et des ressources génétiques a été examinée à l'occasion de plusieurs réunions nationales, régionales et interrégionales; les PMA insulaires du Pacifique ont élaboré une loi régionale type <i>sui generis</i> sur la protection des expressions culturelles traditionnelles;</li> <li>- des PMA ont participé à des programmes de formation organisés aux plans national, régional ou sous-régional et des informations ont été mises à disposition en vue d'aider les PME des PMA dans leurs activités relatives à l'invention et à l'innovation. Des études nationales ont été réalisées à l'intention des PME des pays les moins avancés.</li> </ul> |
| <p>Sensibilisation des hauts fonctionnaires des PMA aux principaux aspects de l'Accord sur les ADPIC.</p>  | <p>Deux ateliers régionaux communs OMPI-OMC pour les PMA sur la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC se sont tenus à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) et à Dacca (Bangladesh) et ont été suivis par 230 participants représentant des Ministères du commerce, de l'industrie et de la justice. Le Conseil des ADPIC de l'OMC s'est félicité du bon accueil que les participants ont réservé à l'initiative.</p> <p>Des séminaires nationaux sur la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC ont été organisés pour le Bénin, Djibouti et le Mali, réunissant dans chaque cas quelque 100 participants. Un Forum sur la propriété intellectuelle en tant que moteur de la croissance économique et du développement a été organisé à Khartoum et a été suivi par 70 fonctionnaires.</p> <p>L'OMPI a participé à la 12<sup>e</sup> Réunion ministérielle des PMA tenue à Cotonou (Bénin), au Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg (Afrique du Sud), à la Conférence internationale Banque mondiale/FMI sur les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté tenue à Washington et à la deuxième réunion des ministres du commerce des pays les moins avancés tenue à Dacca.</p>  |
| <p><b>OBJECTIF :</b> Aider les pays en développement à renforcer leur cadre législatif en matière de propriété intellectuelle.</p>   |  |
| <p><u>Résultat escompté :</u> <i>Législations des pays en développement en harmonie avec les normes internationales.</i></p>   |  |
| <p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>Le nombre de pays en développement dont la législation est en conformité avec les obligations découlant</p>   | <p style="text-align: center;"><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p><i>Nombre de projets de loi ou de règlement, commentaires et avis sur la compatibilité ou autres services consultatifs juridiques ad hoc fournis par l'OMPI aux pays en développement qui en auront fait la demande :</i></p> <p>41 projets de loi ont été remis à 25 pays et 76 commentaires ont été remis sur des lois ou des projets de loi reçus de 44 pays. En outre, d'autres conseils législatifs ont été dispensés dans 36 cas à 31 pays et 22 consultations ont été tenues avec des fonctionnaires de 15 pays.</p>   |

|  |  |
|--|--|
| des traités internationaux a continué d'augmenter.   | <p><i>Taux d'utilisation des collections de lois de propriété intellectuelle tenues par l'OMPI :</i></p> <p>Par rapport à l'exercice biennal antérieur, accroissement de 35% de l'utilisation de CLEA et augmentation de 32% des documents disponibles par l'intermédiaire de CLEA.</p>  |
| <p><b>OBJECTIF :</b> Analyser les tendances qui se dégagent et définir en réponse des programmes et des lignes d'action possibles dans les domaines de l'innovation et de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes.</p>  |  |
| <p><u>Résultat escompté :</u> Structures et programmes pérennes dans un nombre croissant de pays en développement pour promouvoir l'innovation et la créativité par la propriété intellectuelle.</p>   |  |
| <p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>Les activités organisées par l'OMPI sur des questions liées à l'innovation ont continué de jouer un rôle considérable dans le transfert de connaissance et de technologie.</p> <p>L'utilisation des prix décernés par l'OMPI en tant qu'outils propres à promouvoir la reconnaissance de l'activité inventive et créative s'est poursuivie.</p> | <p><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p><i>Nombre et nature des projets, directives, services, documents de référence et nature du matériel d'information élaborés par l'OMPI pour favoriser le développement de la capacité d'innovation et de la créativité dans les pays en développement et retour d'information à ce sujet :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- six documents contenant des principes directeurs et du matériel de référence ont été publiés et un projet spécial intitulé "Initiative de l'OMPI à l'intention des universités" a été lancé en vue d'encourager la création de postes de coordonnateurs pour la propriété intellectuelle dans les universités des pays en développement et des pays en transition;</li> <li>- 141 prix OMPI ont été décernés à des inventeurs et à des innovateurs de 40 pays, dont 22 pays en développement;</li> <li>- 14 trophées de l'OMPI pour les entreprises innovantes ont été décernés à des entreprises de huit pays, dont quatre pays en développement;</li> <li>- 16 prix OMPI de la créativité ont été remis à des auteurs et à des créateurs de huit pays, dont six pays en développement;</li> <li>- mise à jour en continu du Répertoire OMPI des associations d'inventeurs;</li> <li>- huit séminaires et ateliers tenus aux niveaux national, régional et interrégional sur la propriété intellectuelle, la promotion de l'innovation et de la créativité et la gestion des technologies ont été suivis par des participants de 90 pays et trois organisations régionales;</li> <li>- trois programmes de formation à long terme ont été consacrés à la promotion de l'innovation et la gestion des technologies (Allemagne);</li> <li>- trois missions effectuées par des experts et visant à faire le point sur les services d'appui à l'innovation existants et à formuler des directives en vue de leur développement et leur modernisation, et 29 missions d'experts visant à fournir une assistance pour ce qui touche à la promotion de l'innovation, la mise en place de services d'appui à l'innovation et la gestion des technologies.</li> </ul> <p>Quatre consultations ont été menées à bien en vue de constituer un répertoire électronique international en ligne des centres d'innovation, riche de 100 entrées déjà, d'élaborer un manuel relatif à l'Initiative de l'OMPI à l'intention des universités et de rédiger des directives pratiques destinées aux centres d'innovation, aux responsables des technologies et aux services d'appui à l'innovation.</p> |
| <p><u>Résultat escompté :</u> Information en matière de propriété industrielle à disposition et utilisée de manière efficace.</p>  |  |
| <p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>Utilisation effective des services d'information</p>  | <p><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p><i>Nombre de nouveaux services permettant d'accéder aux informations technologiques contenues dans les brevets et aux autres informations en matière de propriété intellectuelle utiles aux entreprises commerciales et aux institutions de recherche-développement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2559 demandes de recherches, y compris de rapports de recherche et d'examen relatifs à des demandes de brevet et relevant du programme ICSEI, ont été reçues</li> </ul>  |

|  |   |
|--|---|
| <p>en matière de propriété industrielle.</p>   | <p>de 35 pays en développement;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1245 demandes de recherches en ligne à effectuer par l'OMPI ont été reçues de 26 pays en développement;</li> <li>- l'OMPI a traité 140 demandes de documents de brevet reçues de 20 pays en développement, soit un total de 3335 copies;</li> <li>- trois projets spéciaux ont été réalisés par l'OMPI dans le domaine de l'information en matière de propriété industrielle (GLOBALPAT, JOPAL (publication en ligne) et statistiques de propriété industrielle de l'OMPI (publication en ligne et sur CD-ROM));</li> <li>- 38 missions d'experts sur les services d'information en matière de propriété industrielle.</li> </ul>  |
| <p><u>Résultat escompté</u> : <i>Gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes renforcée dans les pays en développement et contribuant plus pleinement au développement social, économique et culturel de ces pays.</i></p>  |   |
| <p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>La gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes a été renforcée grâce à un programme dynamique comprenant des activités de sensibilisation et de formation.</p> <p>Accroissement des fonds collectés par les sociétés de gestion collective existantes et du montant redistribué à leurs membres pour l'exploitation de leurs œuvres musicales dans les pays des Caraïbes.</p> | <p style="text-align: center;"><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p><i>Nombre de programmes conçus pour faciliter la compatibilité des systèmes de gestion des droits avec les normes techniques, bases de données et réseaux de diffusion de données internationaux :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 42 sociétés de gestion collective reçoivent un appui ou sont créées avec l'aide de l'OMPI (notamment à Antigua-et-Barbuda, en Équateur et au Viet Nam);</li> <li>- une réunion organisée conjointement avec le Gouvernement du Mali, le Ministère des affaires étrangères de la France et l'Agence intergouvernementale de la francophonie (AIF) pour mettre au point une stratégie en matière de gestion collective, de lutte contre de piratage et de promotion du développement des industries culturelles;</li> <li>- deux programmes de formation intensive de 10 jours à l'intention de responsables et de chefs de section de sociétés de gestion collective provenant de 11 pays anglophones d'Afrique, qui ont porté sur tous les aspects de la gestion collective;</li> <li>- une réunion interrégionale sur le droit d'auteur et les droits connexes tenue à Manama (Bahreïn) pour servir de cadre à un échange de données d'expérience au niveau interrégional sur les normes de protection dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes;</li> <li>- séminaires nationaux et régionaux tenus au Bhoutan, aux Fidji, en Indonésie, en République de Corée et au Viet Nam; missions consultatives au Bhoutan, aux Fidji, en Iran (république islamique d') et au Népal; voyages d'étude effectués par des fonctionnaires de la Chine et des Fidji;</li> <li>- un atelier régional sur la coopération pour la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes dans les pays de l'ANASE, tenu aux Philippines;</li> <li>- des ateliers régionaux sur la gestion collective du droit d'auteur ont eu lieu au Costa Rica et au Chili;</li> <li>- le premier cours de formation ibéro-américain sur les droits de propriété intellectuelle des artistes interprètes ou exécutants a eu lieu en Uruguay; d'autres réunions nationales ou régionales sur les droits des artistes interprètes ou exécutants et des auteurs d'œuvres visuelles ont eu lieu au Brésil, à Cuba et en Équateur;</li> <li>- le IV<sup>e</sup> Congrès ibéro-américain sur le droit d'auteur et les droits connexes a été suivi par plus de 400 participants et 46 experts, parmi lesquels des magistrats, des avocats et des représentants de gouvernements, d'universités, de sociétés de gestion collective, d'organismes chargés de l'application des droits et d'ONG d'Amérique latine, d'Espagne et du Portugal.</li> </ul> <p>Suivi des activités du Caribbean Copyright Link (CCL) pour faciliter et assurer la pérennité du système régional, et suivi du projet pilote pour les créateurs d'œuvres visuelles en Amérique latine, avec l'organisation de la première réunion régionale sur ce sujet.</p> <p>L'OMPI a contribué à la création d'un système d'échange de données destiné aux sociétés de gestion collective africaines et intitulé Africa Copyright Common Networking</p> |

---

|  |  |
|--|--|
|  | <p>(ACCN) (Réseau commun sur le droit d'auteur en Afrique). En décembre 2003, les bureaux du droit d'auteur et les sociétés de gestion collective de 11 pays d'Afrique occidentale ont signé un accord de coopération avec l'appui de l'OMPI.</p> <p>La coopération avec les ONG compétentes a débouché notamment sur la signature de deux accords de coopération avec la CISAC et l'IFRRO, en octobre 2002 et octobre 2003 respectivement. Deux comités de travail conjoints ont été créés et ont tenu deux réunions consacrées à la discussion et à la planification d'activités communes. Des fonctionnaires de l'OMPI ont participé à plusieurs réunions, assemblées générales et comités organisés par des ONG.</p> <p><i>Nombre et influence des analyses et documents d'orientation réalisés sur des questions émergentes dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes et retour d'information à ce sujet :</i></p> <p>Publication d'un ouvrage sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes.</p> <p>Préparation et suivi d'une étude en vue d'un système régional de gestion collective pour l'ANASE.</p> |
|--|--|

---

### **Sous-programme 12.3 – Coopération relative aux systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye**

184. Mieux faire connaître les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye et améliorer l'utilisation qui en est faite, tel était l'un des résultats auxquels devaient conduire les activités menées à bien par l'OMPI dans le cadre de ce sous-programme. Trois pays en développement supplémentaires ont adhéré au PCT, portant à 69 (sur 123) le nombre des États contractants relevant de cette catégorie. Ces États ont retiré des avantages effectifs de leur adhésion au PCT et ont utilisé cet outil largement dans le cadre de leur système de brevets nationaux. Plus de 8000 personnes de 89 pays en développement ont reçu une formation sur des aspects relatifs au PCT. Au cours de l'exercice biennal, le nombre des demandes déposées selon le PCT par les 32 pays en développement contractants a atteint 11 309, soit une augmentation de 32,56%.

185. Sept pays en développement ou en transition ont déposé un instrument d'adhésion au Protocole de Madrid, portant à 50 (sur 74) le nombre total des États membres de l'Union de Madrid appartenant à cette catégorie. Cinq pays en développement ou en transition ont adhéré à l'Acte de 1960 de l'Arrangement de La Haye et cinq de ces pays ont ratifié l'Acte de Genève de 1999, portant à 23 (sur 36) le nombre total des États participant au système de La Haye appartenant à cette catégorie. Sur la période 2002-2003, les taxes de désignation distribuées aux pays susmentionnés se sont élevées à quelque 42 millions de francs suisses dans le cadre du système de Madrid et à 1 650 000 francs suisses environ dans le cadre du système de La Haye.

**OBJECTIF :** Obtenir qu'un plus grand nombre de pays en développement et de pays en transition deviennent parties contractantes du PCT, de l'Arrangement et du Protocole de Madrid et de l'Arrangement de La Haye, et qu'ils participent plus largement à ces systèmes.

Résultat escompté : Obtenir qu'un plus grand nombre de pays en développement et de pays en transition deviennent parties contractantes du PCT, de l'Arrangement ou du Protocole de Madrid et de l'Arrangement de La Haye.

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|--|---|
| <p>En décembre 2003, le nombre des États contractants du PCT s'élevait à 123, soit 8 de plus pour l'exercice biennal 2002-2003. Parmi ces 123 États, 69 étaient des pays en développement.</p> <p>En décembre 2003, le nombre des parties au système de Madrid s'élevait à 74, dont 50 pays en développement ou en transition.</p> <p>En décembre 2003, le nombre de parties au système de La Haye s'élevait à 36, dont 23 pays en développement ou en transition.</p> <p>En décembre 2003, l'Acte de 1999 de l'Arrangement de La Haye est entré en vigueur à l'égard de 11 parties contractantes, dont sept pays en développement ou en transition.</p> | <p><i>Nombre de nouveaux États contractants parmi les pays en développement et les pays en transition :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Huit nouveaux pays ont déposé leur instrument d'adhésion au PCT en 2002 et 2003 : Botswana, Égypte, Namibie, Nicaragua, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République arabe syrienne, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et Seychelles.</li> <li>- Sept pays ont déposé des instruments d'adhésion au Protocole de Madrid en 2002 et 2003 : Albanie, Bélarus, Chypre, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Iran (République islamique d') et République de Corée.</li> <li>- Cinq pays ont adhéré à l'Acte de 1960 de l'Arrangement de La Haye : Belize, Gabon, Géorgie, Kirghizistan et Ukraine.</li> <li>- Huit pays ont ratifié l'Acte de 1999 de l'Arrangement de La Haye, dont cinq pays en transition (Estonie, Géorgie, Kirghizistan, Slovaquie et Ukraine).</li> </ul> <p>Les activités suivantes visant à promouvoir l'adhésion au PCT ont notamment été mises en œuvre : poursuite du programme intensif de séminaires, en coopération avec des offices nationaux et régionaux, des associations professionnelles, des instituts de recherche, des universités et des entreprises. La quantité d'informations relatives au PCT disponible sur le site Web de l'OMPI a considérablement augmenté.</p> <p>En ce qui concerne les systèmes de Madrid et de La Haye, 32 missions ont été conduites pour promouvoir l'utilisation de ces systèmes, et de nombreuses réunions d'information ont eu lieu avec des représentants des pays en développement et des pays en transition, au cours de déplacements effectués par ces derniers au siège de l'OMPI, dont un atelier de deux jours organisé à Genève, immédiatement après les assemblées de 2002, à l'intention des pays en développement et des pays en transition parties au système de Madrid.</p> |

**OBJECTIF :** Renforcer la coopération avec les pays en développement et les pays en transition sur les questions relatives aux systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye, dans l'optique d'accroître l'efficacité de leurs systèmes.

Résultat escompté : Référence plus systématique dans les pays en développement et les pays en transition aux systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye pour la constitution d'un cadre juridique et pour le traitement des demandes d'enregistrement correspondantes.

| <u>Résultats obtenus</u>                             | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|--|---|
| <p>Les pays en développement contractants du PCT</p> | <p><i>Nombre de fonctionnaires des offices de pays en développement et de pays en transition ayant reçu une formation :</i></p> <p>Pour l'exercice biennal 2002-2003, 876 fonctionnaires d'offices de propriété intellectuelle venant de 25 pays en développement ont reçu une formation sur le PCT. Au total 7 232 participants représentant 89 pays (65 pays en développement, 16 États</p> |

|   |   |
|---|---|
| <p>semblent avoir retiré des avantages effectifs de leur adhésion au PCT et ont eu largement recours à cet instrument dans le cadre de leurs systèmes de brevets nationaux.</p> | <p>membres d'une organisation régionale (OAPI) et six pays en transition, plus Malte et la Turquie) ont suivi 56 séminaires nationaux et neuf séminaires régionaux ou participé à d'autres manifestations importantes (tables rondes et visites d'entreprises). Les gouvernements des pays en développement ou en transition intéressés ont reçu des conseils et une assistance concernant le PCT.</p>  |
| <p>Fourniture de services consultatifs sur ces questions à plusieurs gouvernements de pays en développement et de pays de la CEI et à une organisation régionale (OAPI).</p>    | <p><i>Degré d'intégration de ces systèmes aux systèmes nationaux et régionaux dans les pays en développement et les pays en transition :</i></p> <p>Pendant l'exercice biennal 2002-2003, des projets de dispositions alignées sur le PCT ou des services consultatifs juridiques pour l'application du PCT ont été fournis à plusieurs pays en développement ou en transition et à une organisation régionale (OAPI).</p> <p><i>Nombre de demandes internationales provenant de pays en développement et de pays en transition :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- En 2002-2003, le nombre des demandes déposées selon le PCT par les 32 pays en développement parties à ce système a atteint 11 309, soit une augmentation de 32,56% par rapport à l'exercice biennal 2000-2001.</li><li>- Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, 2772 demandes selon le PCT ont été déposées par 23 pays en transition.</li></ul> <p>En ce qui concerne le système de Madrid, le nombre des demandes et enregistrements concernant des pays en développement et des pays en transition a légèrement reculé en 2002 par rapport à 2001, s'établissant à 3980. En 2003, le nombre de ces demandes et enregistrements a augmenté de 18% par rapport à 2002.</p> <p>Pendant l'exercice biennal, les dépôts de dessins et modèles industriels sont restés stables.</p> |

## **Sous-programme 12.4 – Automatisation des offices de propriété intellectuelle**

186. Pendant l'exercice biennal, en 2003 en particulier, le nombre des demandes d'assistance à l'automatisation émanant d'États membres a considérablement augmenté, les offices de propriété intellectuelle étant convaincus de l'importance de cet aspect pour la modernisation du système de propriété intellectuelle national. Pour faire face à cet accroissement de la demande, l'OMPI a redéfini l'assistance à l'automatisation qu'elle fournit aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux pays en transition dans le cadre de ses politiques en matière de coopération pour le développement. Cette nouvelle approche stratégique tient compte des possibilités et enjeux liés à la mise en place de solutions d'assistance à l'automatisation dans les pays considérés, et notamment de la nécessité d'exploiter au mieux les compétences et l'expérience collectives que l'OMPI a accumulées dans ce domaine, de réutiliser les solutions déjà éprouvées au plan mondial, de mettre en place des structures d'appui durables et d'assurer le transfert des connaissances.

187. L'assistance à l'automatisation a visé en priorité l'aménagement d'institutions et le renforcement des capacités administratives des offices de propriété intellectuelle. Elle a débouché sur des solutions d'automatisation complètes et permis de diminuer les délais et les coûts de mise en service, d'augmenter le nombre de projets et d'améliorer la qualité du service fourni aux utilisateurs.

188. Pendant l'exercice biennal, 72 États membres ont bénéficié d'une assistance de l'OMPI visant selon le cas à fournir des services consultatifs techniques, réaliser des évaluations sur place, analyser les besoins des offices de propriété intellectuelle en matière d'automatisation,

installer des systèmes d'automatisation, assurer la formation du personnel et le transfert des connaissances ou encore fournir un appui technique. Les offices de propriété industrielle et les sociétés de gestion collective figurent toujours parmi les principaux utilisateurs des services d'automatisation. Quelque 24 projets relatifs à l'automatisation d'organismes de propriété industrielle ou de gestion collective ont été menés à bien dans des pays en développement.

189. L'installation de logiciels d'automatisation s'est poursuivie au plan mondial, et des efforts considérables ont été déployés afin de permettre aux offices de propriété intellectuelle de tirer le meilleur parti des possibilités offertes par le WIPONET, que ce soit pour la formation, l'appui à la mise en œuvre, le suivi postérieur à la mise en œuvre, l'intégration du WIPONET dans les réseaux automatisés internes des offices de propriété intellectuelle, la réalisation d'interfaces ou l'évaluation des besoins éventuels en matière de nouveaux services sur le WIPONET.

**OBJECTIF :** Fournir des conseils et un appui technique pour des projets relatifs aux techniques de l'information dans les pays en développement, les pays les moins avancés (PMA) et les pays en transition dans le cadre des politiques de l'OMPI en matière de coopération pour le développement.

Résultat escompté : *Adoption d'une approche intégrée tangible dans la prestation de conseils techniques et de services d'experts aux fins de l'amélioration des systèmes d'automatisation dans les secteurs concernés des États membres.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|---|--|
| L'expérience collective acquise par l'OMPI a été mise à profit pour faciliter l'adaptation et la réutilisation de solutions d'automatisation éprouvées en vue de réduire au minimum les coûts et les délais d'installation. | <i>Utilisateurs satisfaits des conseils fournis et de la méthodologie adoptée :</i><br><br>Les États membres se sont déclarés satisfaits de la nouvelle approche stratégique adoptée concernant l'exécution des activités d'assistance à l'automatisation. Cette satisfaction s'est traduite par une augmentation du nombre de demandes émanant des États membres, pour qui l'automatisation fait figure de priorité.<br><br>Satisfaction exprimée par les participants du premier Atelier technique régional pour les pays arabes consacré directement à l'automatisation des offices de propriété intellectuelle, qui s'est tenu au Caire en juin 2003 et a été suivi par des représentants de 14 États membres de la région. Lors de cet atelier, les participants ont passé en revue les expériences, les problèmes et les besoins communs, défini quels étaient les services à valeur ajoutée devant être proposés par le Système automatisé de gestion de la propriété industrielle (AIPMS) destiné aux pays arabes et examiné les possibilités offertes par les services du WIPONET en ce qui concerne les systèmes d'automatisation des offices de propriété intellectuelle. |
| Élaboration de solutions d'automatisation plus complètes prévoyant notamment le renforcement des capacités.   | <i>Nombre de recommandations formulées et suivies dans les stratégies d'automatisation des offices de propriété intellectuelle :</i><br><br>Quelque 155 activités d'assistance à l'automatisation ont été exécutées dans 72 États membres de différentes régions. Ces activités visaient selon le cas à fournir des conseils et des recommandations techniques, à réaliser des évaluations sur place, à analyser les besoins des offices en matière d'automatisation, à installer des systèmes d'automatisation, à former le personnel, à assurer un transfert de connaissances ou à dispenser un appui technique.   |
| Partage de données d'expérience et de pratiques recommandées au niveau mondial.   | <i>Nombre de solutions d'automatisation échangées :</i><br><br>24 projets ont été menés à bien dans 19 offices de propriété intellectuelle de différentes régions et cinq organisations de gestion collective de la région Afrique, qui ont reçu des solutions d'automatisation complètes, comprenant l'infrastructure informatique, les applications nécessaires aux opérations et à la gestion administrative, la création de bases  |



|   |  |
|---|--|
| <p>Alignement sur les normes et projets informatiques de l'OMPI.</p> <p>Réalisation d'évaluations postérieures à la mise en œuvre visant à mesurer l'impact de l'assistance à l'automatisation fournie aux États membres.</p>   | <p>de données de propriété intellectuelle et des mesures de renforcement des capacités.</p> <p>Dans les pays arabes, le logiciel AIPMS, qui est destiné tout particulièrement à cette région, a été installé dans neuf offices (Algérie, Bahreïn, Égypte, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Oman, République arabe syrienne, Tunisie et Yémen). Le système d'automatisation en matière de propriété intellectuelle (IPAS), qui est destiné à la gestion des marques, des brevets et des dessins ou modèles industriels, a été installé sous une forme personnalisée dans huit pays (Barbade, Belize, ex-République yougoslave de Macédoine, Kenya, Lesotho, Namibie, Népal et Sainte-Lucie). Dans la région Asie et Pacifique, des projets d'automatisation ont été menés à bien au Bangladesh, en Iran (République islamique d') et au Sri Lanka. Le logiciel d'automatisation Africos, qui vise à faciliter la distribution des redevances aux titulaires de droits sur des œuvres musicales, a été installé dans cinq sociétés de gestion collective (Burkina Faso, Malawi, Mozambique, Zambie et Zimbabwe).</p> |
| <p><u>Résultat escompté :</u></p>   | <p><i>Création d'une base de données et d'un site Web destinés à collecter des données d'expérience concernant les activités liées à l'automatisation des offices de propriété intellectuelle.</i></p>   |
| <p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>Les États membres ont utilisé un service en ligne disponible sur le site Web de l'OMPI pour la présentation à l'OMPI de leurs rapports techniques annuels.</p> <p>De nouveaux progrès ont été accomplis dans l'élaboration de la base de données et du site Web.</p> | <p><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p><i>Nombre d'appareils, logiciels et applications répertoriés et inclus dans la base de données :</i></p> <p>Des services en ligne pour la présentation des rapports techniques annuels ont été élaborés à l'intention des États membres. Ces services peuvent être utilisés en outre par les consultants régionaux pour les questions d'automatisation aux fins du téléchargement et de la distribution de logiciels et de documents.</p> <p>Une partie des informations relatives aux offices de propriété intellectuelle a été enregistrée dans la base de données. L'aménagement de la base en vue d'un inventaire complet d'un office de propriété intellectuelle ou d'une organisation de gestion collective en termes d'infrastructure informatique et logicielle est encore en cours.</p> <p><i>Degré d'exactitude et de fiabilité des données :</i></p> <p>En règle générale, toutes les données saisies dans la base de données ont été vérifiées et validées.</p>   |
| <p><u>Résultat escompté :</u></p>   | <p><i>Établissement d'un document exposant la ligne d'action de l'OMPI au regard de ses objectifs d'automatisation des offices de propriété intellectuelle.</i></p>  |
| <p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>Un cadre de politique générale pour l'automatisation des offices de propriété intellectuelle a été mis au point afin de tenir compte des possibilités et des difficultés que suppose la fourniture de solutions d'automatisation durables.</p>                       | <p><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p><i>Approbation de cette ligne d'action par les États membres de l'OMPI :</i></p> <p>Le cadre de politique générale a été utilisé activement dans l'exécution des activités d'assistance à l'automatisation.</p>   |
| <p><b>Montant total des dépenses au titre du programme principal 12 au cours de l'exercice biennal 2002-2003 :</b> <span style="float: right;"><b>57 523 000 francs suisses</b></span></p>  |  |

## **PROGRAMME PRINCIPAL 13 – Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie**

190. Des progrès importants ont été enregistrés en ce qui concerne les efforts entrepris pour renforcer les systèmes de propriété intellectuelle des pays concernés et promouvoir leur utilisation. Les activités ont été axées notamment sur la fourniture de services consultatifs législatifs, la mise en valeur des ressources humaines, l'organisation de manifestations de sensibilisation et la modernisation ou la création d'administrations de propriété intellectuelle durables, afin d'apporter des avantages à long terme à ces économies. La coopération régionale et internationale a été intensifiée. L'OMPI a lancé un nouveau programme de coopération avec le Bureau d'assistance technique et d'échange d'informations (TAIEX), qui relève de la Direction générale de l'élargissement de la Commission européenne, en vue de l'organisation de séminaires portant sur certaines questions de propriété intellectuelle d'actualité dans les pays devant adhérer à l'Union européenne (UE). Cette coopération renforcera encore l'impact du programme de l'OMPI dans les pays intéressés.

191. L'OMPI a participé à la rédaction du chapitre relatif à la propriété intellectuelle du Code civil type pour les pays de la CEI et a communiqué des observations écrites sur des projets de lois relatives à la propriété intellectuelle de plusieurs pays de la région. En outre, des consultations approfondies ont été menées avec plusieurs gouvernements sur les questions générales de propriété intellectuelle, la modernisation des législations nationales en matière de propriété intellectuelle et la ratification des traités administrés par l'OMPI et de l'Accord sur les ADPIC, ou l'adhésion à ces instruments. Pour la première fois, l'OMPI a communiqué à deux pays des observations et des propositions sur leur projet de stratégie nationale visant à intégrer les questions de propriété intellectuelle dans la politique économique.

192. L'OMPI a également coopéré activement avec 12 gouvernements en vue de l'élaboration et l'exécution de plans d'action ciblés par pays, de programmes de coopération bilatérale, de mémorandums d'accord et de projets par pays visant à aider les autorités nationales à parvenir à une gestion et une utilisation plus efficaces des systèmes de propriété intellectuelle. En outre, des services consultatifs ont été fournis à quatre pays en vue de l'informatisation de leurs opérations et 16 autres États ont reçu des ordinateurs et d'autres équipements ainsi qu'une collection d'ouvrages devant enrichir leur bibliothèque de propriété intellectuelle. De plus, des projets de renforcement des capacités dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes ont été mis en œuvre dans cinq pays.

193. Des efforts considérables ont été entrepris pour sensibiliser des fonctionnaires nationaux, des dirigeants de PME, des représentants d'organismes d'aide aux PME et des agents de propriété industrielle au rôle central des actifs de propriété intellectuelle dans la création et la pérennisation de la réussite commerciale des PME de tous types sur les marchés intérieur et international. Deux forums interrégionaux et sept réunions totalisant quelque 1000 participants ont été organisés à cet égard.

194. Plus de 30 autres activités de sensibilisation ont été organisées par l'OMPI dans des pays partenaires pendant l'exercice biennal. Ces activités ont réuni quelque 2500 participants et porté sur une large gamme de questions d'actualité relevant de la propriété intellectuelle.

195. Comme les années précédentes, le Secrétariat a mis l'accent sur la question de l'application des droits de propriété intellectuelle. Quelque 550 fonctionnaires ont reçu une formation sur cet aspect.

**OBJECTIF : Renforcer les législations nationales relatives à la propriété intellectuelle en tenant compte des normes internationales pertinentes.**

Résultat escompté : *Conformité des législations nationales des pays concernés avec les normes internationales applicables et les tendances observables sur le plan mondial.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|--|--|
| Meilleure conformité de la législation nationale des pays concernés avec les traités administrés par l'OMPI et l'Accord sur les ADPIC. | <p><i>Nombre d'observations fournies aux gouvernements concernés et de consultations tenues avec eux :</i></p> <p>Des commentaires sur des projets de lois relatives à la propriété intellectuelle ont été fournis à 13 pays.</p> <p>Des consultations sur la législation en matière de propriété intellectuelle ont eu lieu avec neuf gouvernements.</p> <p>Une assistance a été apportée à la rédaction du chapitre relatif à la propriété intellectuelle devant figurer dans le Code civil type pour les pays de la CEI.</p> <p>Deux pays ont reçu des observations et des propositions portant sur leur projet de stratégie nationale pour la prise en considération des questions de propriété intellectuelle dans la politique économique.</p> |

**OBJECTIF : Encourager l'adhésion aux divers traités administrés par l'OMPI.**

Résultat escompté : *Augmentation du nombre d'adhésions aux traités administrés par l'OMPI.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|---|--|
| L'adhésion aux traités administrés par l'OMPI a augmenté dans les pays concernés. | <p><i>Nombre d'instruments d'adhésion aux traités en question ou de ratification desdits traités :</i></p> <p>Des conseils concernant la ratification des traités administrés par l'OMPI, ou l'adhésion à ces traités, ont été fournis à des fonctionnaires de 15 pays lors de missions ou de visites à l'OMPI.</p> <p>55 instruments d'adhésion aux traités administrés par l'OMPI ou de ratification de ces traités ont été déposés, dont le TLT (4), le PLT (5), le Protocole de Madrid (5), le WCT (4) et le WPPT (3).</p> |

**OBJECTIF : Renforcer les administrations chargées de la propriété intellectuelle, notamment le cadre de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, les mécanismes d'application des droits et les systèmes de promotion de la créativité et de l'innovation.**

Résultat escompté : *Efficacité accrue des administrations chargées de la propriété intellectuelle.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|---|---|
| Les administrations nationales de propriété intellectuelle ont été en mesure de renforcer leur infrastructure et de gagner en efficacité. | <p><i>Nombre de projets de développement institutionnel mis en œuvre avec succès :</i></p> <p>Trois plans d'action ciblés par pays, un projet par pays, sept programmes de coopération bilatérale et un memorandum d'accord ont été lancés ou mis en œuvre.</p> <p><i>Nombre de fonctionnaires ayant reçu une formation et retour d'information :</i></p> <p>23 fonctionnaires de neuf pays ont participé à des voyages d'étude et 20 missions consultatives ont été entreprises concernant la modernisation de l'infrastructure de la propriété intellectuelle. Un retour d'information positif a été reçu de nombreux fonctionnaires concernant la qualité de la formation dispensée.</p> <p>Par ailleurs, quatre offices de propriété intellectuelle ont reçu des conseils sur l'informatisation de leurs opérations et 16 pays ont reçu des ordinateurs et d'autres équipements ainsi qu'une collection d'ouvrages devant figurer dans leur bibliothèque de propriété intellectuelle.</p> |

|   |  |
|---|--|
| <b>Résultat escompté :</b> <i>Création de sociétés de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes et assistance juridique ou technique à l'intention de ces sociétés.</i>             |  |
| <b>Résultats obtenus</b><br><br>Une importante contribution a été apportée à l'établissement ou au renforcement de 14 organisations de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes.   | <b>Indicateurs d'exécution</b><br><br><i>Nombre d'organisations de gestion collective ayant reçu une aide :</i><br><br>Cinq projets nationaux ont été menés à terme, un autre a débuté.<br><br><i>Nombre de fonctionnaires conseillés et formés et retour d'information :</i><br><br>Des voyages d'études ont été organisés pour 10 fonctionnaires de quatre pays. Des missions ont été effectuées par des experts dans huit pays. Le retour d'information a été positif.<br><br>Des négociations ont eu lieu en vue de la traduction en russe d'un logiciel destiné aux systèmes de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes des pays de la CEI.   |
| <b>Résultat escompté :</b> <i>Renforcement des mécanismes administratifs et judiciaires d'application des droits de propriété intellectuelle.</i>   |  |
| <b>Résultats obtenus</b><br><br>Amélioration du niveau de compétence des fonctionnaires et renforcement des mécanismes administratifs en vue de l'application des droits de propriété intellectuelle. | <b>Indicateurs d'exécution</b><br><br><i>Nombre de fonctionnaires conseillés et formés et retour d'information :</i><br><br>550 fonctionnaires des administrations de la propriété industrielle et du droit d'auteur, du pouvoir judiciaire, des milieux juridiques, des forces de police, des autorités douanières et d'autres services d'application des lois de trois pays ont reçu, dans le cadre d'un séminaire sous-régional, de trois séminaires nationaux et de deux ateliers, une formation sur la lutte contre le piratage et la contrefaçon d'objets de propriété intellectuelle. Les participants se sont déclarés globalement satisfaits, notamment en ce qui concerne les connaissances acquises.  |
| <b>Résultat escompté :</b> <i>Meilleure coopération régionale.</i>  |  |
| <b>Résultats obtenus</b><br><br>Coopération régionale approfondie entre les pays de la région.  | <b>Indicateurs d'exécution</b><br><br><i>Nombre d'activités de coopération :</i><br><br>Des fonctionnaires de l'OMPI ont participé à des réunions du Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle (CIPPI), de l'Assemblée interparlementaire des États membres de la CEI, de l'Organisation eurasiennne des brevets (OEAB), du Groupe de travail consultatif de la CEE/ONU sur la protection et l'application des droits de propriété intellectuelle pour l'investissement dans les pays en transition, ainsi qu'à des réunions de l'Initiative centreeuropéenne, de l'Association internationale des académies des sciences (IASS) des pays de la CEI et de représentants du secteur privé. En outre, l'OMPI a commencé à collaborer avec le Bureau d'assistance technique et d'échange d'informations (TAIEX), qui relève de la Direction générale de l'élargissement de la Commission européenne, dans le cadre d'activité visant les pays de la région candidats à l'adhésion.<br><br>Un séminaire régional sur la propriété intellectuelle à l'intention des jeunes cadres a été organisé par l'OMPI en coopération avec l'OEAB. |

Résultat escompté : *Intérêt accru pour l'utilisation du système de propriété intellectuelle aux fins de la compétitivité commerciale et du développement économique et social; compétences et connaissances plus poussées en la matière.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|---|--|
| <p>Meilleure compréhension du rôle des droits de propriété intellectuelle et meilleure prise en considération de leur importance dans des domaines essentiels de l'activité économique dans les différents pays.</p> <p>Connaissances et compétences accrues en matière d'utilisation du système de la propriété intellectuelle pour le développement économique, technique et social ainsi que pour le renforcement de la compétitivité.</p> | <p><i>Nombre de personnes des secteurs public et privé informées et formées, et retour d'information :</i></p> <p>Environ 2500 participants des secteurs public et privé ont été formés dans le cadre de 30 activités de sensibilisation (une au niveau interrégional, sept au niveau régional, six au niveau sous-régional et 14 au niveau national) portant sur différents sujets (dont l'enseignement de la propriété intellectuelle; les questions de propriété intellectuelle intéressant les parlementaires des pays de la CEI; la propriété intellectuelle en tant que moteur de croissance; le rôle de la propriété intellectuelle dans l'économie mondiale; la commercialisation, l'évaluation et la gestion des actifs de propriété intellectuelle; la concession sous licence de droits de propriété intellectuelle; l'incidence sur la propriété intellectuelle des techniques de l'information; l'Internet et la propriété intellectuelle; le droit d'auteur sur les œuvres numériques, le système des noms de domaine et les principes de règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine; la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes en tant que partie intégrante de l'infrastructure nationale et culturelle; la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore; les indications géographiques; les enjeux présents et futurs du système des brevets; l'harmonisation du droit matériel des brevets et la réforme du PCT; et les faits nouveaux survenus dans la protection des inventions biotechnologiques et des obtentions végétales.</p> <p>Des fonctionnaires de l'OMPI ont été présents ou ont présenté des exposés lors de plus de 20 activités de sensibilisation organisées par d'autres organisations dans les pays concernés.</p> <p>Plusieurs gouvernements et de nombreux participants ont exprimé leur vive satisfaction au sujet de ces réunions. Ils ont notamment souligné la pertinence des thèmes abordés au regard de leur activité professionnelle et l'utilité des contacts pris en vue de l'établissement de réseaux.</p> <p><i>Nombre de documents et produits d'information destinés au public :</i></p> <p>Une assistance a été fournie en vue de la traduction en arménien et en russe de diverses publications de l'OMPI, de traités administrés par l'OMPI et d'autres textes législatifs.</p> <p>Une version en russe du site Web de l'OMPI a été établie.</p> <p>Un article sur les progrès enregistrés depuis dix ans en ce qui concerne la propriété intellectuelle dans les pays en transition a été publié.</p> |

**OBJECTIF : Aider les PME à utiliser le système de propriété intellectuelle.**

Résultat escompté : *Efficacité accrue des infrastructures et des services relatifs à l'information et à l'innovation, ainsi que de l'aide aux PME.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|---|--|
| <p>Prise de conscience du rôle crucial des actifs de propriété intellectuelle dans la création et la pérennisation de la réussite commerciale des PME de toutes</p> | <p><i>Augmentation du nombre d'offices de propriété intellectuelle participant aux manifestations visant le développement des infrastructures en matière d'innovation et l'aide aux PME :</i></p> <p>Quelque 1000 participants ont assisté à deux forums interrégionaux, un séminaire régional, deux séminaires sous-régionaux et quatre séminaires nationaux organisés à l'intention des fonctionnaires nationaux, des dirigeants de PME, des représentants des organismes d'aide aux PME et des conseils en propriété industrielle.</p> <p>Deux brochures sur la propriété intellectuelle et les PME ont été traduites et adaptées à la situation locale dans cinq pays.</p> |

|   |  |
|---|--|
| <p>catégories sur les marchés intérieur et international et de la nécessité de gérer ces actifs.</p> <p>Capacités accrues en matière de commercialisation des droits de propriété intellectuelle.</p> | <p>Trois séminaires nationaux sur la commercialisation, la valorisation et la gestion des actifs de propriété intellectuelle et la promotion des activités d'innovation ont été organisés.</p> <p>Des fonctionnaires de l'OMPI ont participé en tant que conférenciers à un certain nombre de séminaires organisés par d'autres organisations ou institutions.</p> <p><i>Nombre de missions consultatives :</i></p> <p>Des missions consultatives ont été entreprises dans trois pays.</p> |
| <p><b>Montant total des dépenses au titre du programme principal 13 au cours de l'exercice biennal 2002-2003 : 5 354 000 francs suisses</b></p>   |  |

## PROGRAMME PRINCIPAL 14 - Académie mondiale de l'OMPI

196. La mise en valeur des ressources humaines est un aspect stratégique crucial des activités visant à moderniser et à utiliser efficacement le système de la propriété intellectuelle aux fins du développement économique, social et culturel. L'Académie mondiale de l'OMPI a contribué à cet objectif dans le cadre de ses trois sous-programmes : enseignement à distance et sensibilisation du public, formation professionnelle et élaboration des politiques.

197. En 2002 et 2003, de nouveaux accords-cadres de coopération ont été conclus avec des universités et des centres de recherche des États membres, des cours avancés d'enseignement à distance ont été ajoutés au programme et des efforts permanents ont été déployés pour améliorer la formation des spécialistes de la propriété intellectuelle dans les États membres.

198. En septembre 2002, la bibliothèque s'est transformée en Centre de gestion des connaissances et bibliothèque électronique, afin de fournir au Secrétariat des services d'information et de référence améliorés et de catalyser les activités de l'Organisation en matière de gestion des connaissances. Les initiatives suivantes ont notamment été lancées : développement du site Intranet du Centre et mise au point d'une visionneuse hyperbolique (carte intelligente) pour ce site; publication d'un bulletin d'informations électronique et élaboration de bases de données bibliographiques sur les revues électroniques disponibles sur la librairie électronique, avec un moteur de recherche pour sélectionner les revues traitant d'un sujet donné. Afin de diffuser les informations spécifiques demandées par différents membres du personnel, une grande initiative a été lancée, qui a vu la création de "bureaux virtuels" personnalisés à l'aide de systèmes d'édition en collaboration sur le Web. Ces "bureaux virtuels" fournissent des informations ciblées sur les besoins et les intérêts spécifiques des membres du personnel concernés, recueillant de manière instantanée les informations les plus récentes parmi les journaux, revues, travaux de recherche et autres services d'information fondés sur l'Internet, grâce à différents moteurs de recherche pré-programmés. Le Centre a également apporté une contribution importante à l'élaboration du Mémorandum d'accord interinstitutions pour le "Consortium du système des Nations Unies pour l'acquisition d'informations électroniques", veillant en particulier à ce que les préoccupations de propriété intellectuelle y soient pleinement intégrées. Par ailleurs, le Centre a continué d'assurer des services de bibliothèque, tels que la diffusion de 320 périodiques au sein du Secrétariat, ainsi que des services de référence tant pour le personnel du Secrétariat qu'à l'intention d'utilisateurs extérieurs.

## Sous-programme 14.1 – Enseignement à distance et sensibilisation du public

199. Le programme d'enseignement à distance a accru sa portée et son influence dans le monde. Avec 8338 participants en 2003 (en progression de plus de 60% par rapport au chiffre de 4698 enregistré en 2001) dans plus de 170 pays, l'Académie mondiale de l'OMPI a poursuivi son expansion grâce à la diffusion en ligne du "Cours général de propriété intellectuelle" (DL-101) en français, en anglais, en chinois et en espagnol. À compter de 2003, les versions arabe, portugaise et russe du cours ont été élaborées et publiées. Le Système de gestion de la formation mis en place en 2003 a facilité la gestion et l'exécution en ligne d'un programme d'enseignement à distance de plus en plus étoffé.

200. Le "Cours général de propriété intellectuelle" a été intégré dans les programmes d'autres institutions, comme le cours de spécialisation en propriété intellectuelle, proposé conjointement par l'OMPI et l'Université de Turin.

201. Le programme commun OMPI-UNISA de spécialisation en propriété intellectuelle s'est poursuivi, quelque 35 étudiants bénéficiant de bourses de l'OMPI. Les trois derniers modules du programme, qui en comprend neuf au total, ont été achevés en 2002.

202. L'examen pédagogique a été achevé en ce qui concerne quatre cours spécialisés : "Droit d'auteur et droits connexes", "Commerce électronique", "Savoirs traditionnels" et "Biotechnologie". Ces cours seront intégrés aux cours proposés en ligne par l'académie. Les trois cours suivants ont été testés dans le cadre d'une phase pilote en 2003 : "Droit d'auteur", "Savoirs traditionnels" et "Biotechnologie".

**OBJECTIF : Accroître les possibilités d'éducation dans le domaine de la propriété intellectuelle pour un large éventail de groupes cibles, grâce à l'utilisation de didacticiels.**

Résultat escompté : *Existence d'un programme d'étude de la propriété intellectuelle par enseignement à distance officiellement reconnu, et sanctionné par un diplôme*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|--|--|
| Commencement de l'élaboration d'un cours d'enseignement à distance sur les études de propriété intellectuelle. | <i>Nombre et nature des accords spéciaux conclus avec certains établissements :</i>  |
| Plusieurs accords de collaboration en matière d'enseignement à distance ont été conclus.                       | Des accords de coopération ont été conclus avec les établissements suivants en 2002-2003 : <ul style="list-style-type: none"><li>- Ministère de l'éducation et de la recherche de la Roumanie (MER), Bucarest (Roumanie);</li><li>- Ministère de la mise en valeur des ressources humaines du Gouvernement de l'Inde (MHRD), New Delhi (Inde);</li><li>- Ministère de l'éducation et de la science de l'Ukraine (MESU), Kyiv (Ukraine);</li><li>- Université technique nationale d'Ukraine, "Institut polytechnique de Kyiv", (NTUUKPI), Kyiv (Ukraine);</li><li>- Académie de recherche scientifique et de technologie (ASRT) du Caire (Égypte);</li><li>- Université fédérale de Rio Grande do Sul (UFRGS), Porto Alegre (Brésil).</li></ul> |

Résultat escompté : *Tarifs modulables en fonction de critères bien définis.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|--|--|
| Des consultations ont été organisées pour examiner cette question. | <p><i>Nombre d'étudiants inscrits par catégorie de tarif appliquée :</i></p> <p>n. d.</p> <p><i>Sommes perçues suite à l'application du barème retenu :</i></p> <p>n. d.</p> |

Résultat escompté : *Services d'enseignement et d'assistance pédagogique, en ligne ou dans un établissement, dispensés par un groupe d'enseignants universitaires renommés.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|---|---|
| Le nombre d'enseignants du cours d'enseignement à distance a augmenté de 91% par rapport à 2000-2001. | <p><i>Effectif d'enseignants :</i></p> <p>170 enseignants ont été engagés en 2002-2003 (69 en 2002, 101 en 2003) pour le cours d'enseignement à distance en français, anglais, chinois, espagnol, portugais et russe.</p> <p>Les enseignants ont reçu des informations de fond et pédagogiques au cours du premier Atelier de formation et de conception à l'intention des formateurs de l'enseignement à distance.</p> |

Résultat escompté : *Présentation du contenu du cours sous diverses formes grâce à des moyens techniques appropriés.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|---|---|
| La participation au cours DL-101, intitulé "Cours général de propriété intellectuelle", a augmenté de 130% par rapport à 2000-2001. | <p><i>Nombre de cours, de formats et de langues dans lesquels les cours sont proposés :</i></p> <p>Au total, 33 sessions du cours DL-101 ont été proposées en 2002-2003 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 14 sessions en 2002 (4968 participants au total);</li> <li>- 19 sessions en 2003 (8338 participants au total);</li> </ul> <p>La répartition linguistique est la suivante : six sessions en français, anglais, chinois et espagnol, quatre sessions en russe et en portugais et une session en arabe.</p> <p><i>Nombre d'étudiants ayant achevé chaque cours proposé et retour d'information :</i></p> <p>2194 questionnaires d'évaluation ont été reçus, avec un taux de satisfaction de 98%.</p> <p>L'interactivité entre les formateurs et les étudiants et entre les étudiants eux-mêmes s'est considérablement accrue, ainsi que l'ont expliqué les formateurs et les étudiants dans leurs rapports d'évaluation respectifs.</p> |

Résultat escompté : *Facilitation de l'accès aux cours et des services d'appui aux étudiants grâce à l'amélioration des systèmes de gestion en ligne et de transmission.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|--|---|
| L'installation d'un système de gestion de la formation en 2002 a renforcé les services proposés aux étudiants. | <p><i>Possibilité accrue, grâce à la base de données du système, de suivre les progrès des étudiants inscrits aux cours d'enseignement à distance, depuis l'inscription jusqu'à l'obtention du diplôme :</i></p> <p>Les étudiants ont été en mesure de suivre leurs progrès de plus près.</p> |



Résultat escompté : *Création de nouveaux contenus de cours en fonction de la demande.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|--|---|
| Trois cours DL spécialisés ont été lancés sur une base expérimentale et une évaluation pédagogique a été réalisée avant le lancement officiel. | <i>Nombre et nature des nouveaux cours d'enseignement à distance élaborés :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>- Trois cours spécialisés d'enseignement à distance ont été expérimentés en 2003 : "Droit d'auteur", "Savoirs traditionnels" et "Biotechnologie". Les participants aux essais se sont déclarés à 99% satisfaits de la structure et de la teneur de ces cours. La nécessité de procéder à une mise à jour mineure du contenu a été prise en considération avant le lancement officiel de ces cours en 2004.</li><li>- Un cours sur le commerce électronique a fait l'objet d'une évaluation pédagogique.</li></ul> |

**OBJECTIF :** **Promouvoir le rôle de l'Académie mondiale de l'OMPI et ses programmes par le biais d'activités d'information et de sensibilisation.**

Résultat escompté : *Notoriété accrue et portée plus large des programmes et des activités de l'académie.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|---|--|
| Publication régulière de documents d'information sur les activités de l'académie. | <i>Nombre et nature des publications et des documents promotionnels produits :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>- 4000 exemplaires de la Revue de l'académie ont été publiés (français, anglais et espagnol);</li><li>- 3500 exemplaires de la brochure d'information de l'académie ont été publiés (français, anglais et espagnol);</li><li>- 3500 exemplaires du catalogue des cours de l'académie mis à jour ont été publiés (français, anglais et espagnol);</li><li>- 3500 exemplaires de la brochure mise à jour sur le cours DL-101 ont été publiés (français, anglais et espagnol);</li></ul> |

## Sous-programme 14.2 – Formation professionnelle

203. Le programme de formation des cadres est destiné aux techniciens des offices de propriété intellectuelle des pays en développement et des pays en transition. Il vise à fournir une assistance aux États membres dans le domaine de la mise en valeur de leurs ressources humaines et de l'amélioration de leur système de propriété intellectuelle. La réussite du cours DL-101 est restée un préalable à la participation à deux programmes essentiels de formation des cadres, à savoir les séminaires interrégionaux sur la propriété industrielle et sur le droit d'auteur, ce qui a permis de renforcer les synergies entre ces deux programmes de l'académie. Ce lien a contribué à une amélioration notable de l'aptitude des participants à profiter pleinement de la formation dispensée. Environ 500 fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle ont reçu une formation en 2002 et 2003.

204. De jeunes cadres et étudiants de troisième cycle (24 au total) ont participé aux cours de l'université d'été organisés en 2002 par l'académie. En 2003, ce programme n'a pu être proposé compte tenu des contraintes budgétaires.

205. L'un des aspects importants du programme de formation des cadres concerne la coopération avec les institutions partenaires. En 2002, des consultations ont été tenues avec quelque 25 offices de propriété intellectuelle nationaux et régionaux afin d'étudier les possibilités d'harmonisation des programmes de formation mis en œuvre en commun avec ces institutions.

**OBJECTIFS : Renforcer la formation professionnelle et la formation pratique aux niveaux intermédiaire et avancé et créer des liens plus étroits avec le programme d'enseignement à distance.**

**Développer les compétences spécialisées des administrateurs en instaurant une coopération avec les offices de propriété industrielle et les bureaux du droit d'auteur aux niveaux national et régional, les organismes d'État et d'autres secteurs.**

Résultat escompté : *Perfectionnement et renforcement des compétences de nationaux de pays en développement et de certains pays d'Europe et d'Asie formés par l'OMPI à des aspects de la propriété intellectuelle de niveau intermédiaire, avancé et spécialisé.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|--|---|
| 2003 a vu une diminution du nombre de participants de pays en développement et de pays en transition par rapport à 2002. | <p><i>Nombre de nationaux de pays en développement et de certains pays d'Europe et d'Asie formés et retour d'information :</i></p> <p>En 2003, quelque 232 participants de 112 pays et deux organisations ont été parrainés et formés, contre 268 participants de 109 pays, d'un territoire et de deux organisations en 2002.</p> <p>En ce qui concerne la répartition par sexe, 142 hommes et 90 femmes ont reçu une formation en 2003, contre 150 hommes et 118 femmes en 2002.</p> <p>Les participants se sont déclarés satisfaits de l'organisation des cours de formation et des éléments matériels de la formation théorique et pratique.</p> |

Résultat escompté : *Création de liens plus étroits avec les programmes d'enseignement à distance.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|--|---|
| L'amélioration des deux séminaires interrégionaux intermédiaires a permis de se concentrer davantage sur les questions de fond et d'élever le niveau des débats. | <p><i>Nombre de cours pour lesquels ces liens ont été créés :</i></p> <p>L'achèvement du cours DL-101 est resté une condition préalable à la participation aux deux séminaires interrégionaux intermédiaires sur la propriété industrielle et le droit d'auteur et les droits connexes.</p> |

**OBJECTIF : Organiser le programme de cours d'été sur la propriété intellectuelle.**

Résultat escompté : *Augmentation des possibilités de participation aux cours d'été.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|---|--|
| Un programme intensif de cours d'été a eu lieu en 2002 mais a été annulé en 2003. | <p><i>Nombre d'étudiants admis aux cours d'été :</i></p> <p>24 boursiers ont reçu une formation aux cours d'été en 2002. Ces cours ont été annulés en 2003 compte tenu de contraintes budgétaires.</p> |

### **Sous-programme 14.3 – Élaboration des politiques**

206. Dix-sept sessions et colloques de l'académie ont été organisés en 2002-2003, réunissant des participants de pays en développement, de pays en transition et d'organisations intergouvernementales.

207. En ce qui concerne les sessions spéciales de l'académie sur des questions d'actualité, l'accent a été placé sur la formation des enseignants du droit de la propriété intellectuelle dans les universités ou d'autres établissements d'enseignement. À cet égard, une session sur la formation et l'éducation en matière de propriété intellectuelle a été organisée en collaboration avec l'Office des brevets et des marques de la Fédération de Russie (ROSPATENT), à Moscou. Trois séminaires nationaux sur l'enseignement de la propriété intellectuelle ont été organisés au Kenya, en Ukraine et en Géorgie.

208. Un colloque international sur les incidences de la technologie sur le droit d'auteur et les droits connexes a été organisé en coopération avec le Bureau du droit d'auteur des États-Unis d'Amérique. Il a permis de donner à de hauts fonctionnaires nationaux des informations actualisées sur l'incidence de la technologie sur la création, la diffusion, l'exploitation et la gestion des œuvres littéraires, musicales, artistiques et audiovisuelles.

209. Des sessions sur l'application des droits de propriété intellectuelle ont été organisées conjointement avec l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) à Arlington (Virginie) et le Ministère du commerce et de l'industrie du Gouvernement indien, à New Delhi. Elles se sont notamment adressées à des responsables de l'application des droits, tels que juges, procureurs, agents de police et fonctionnaires des douanes. Un colloque judiciaire de même nature a aussi été organisé à Mutare (Zimbabwe).

210. Parmi les nouvelles initiatives en matière d'élaboration des politiques lancées au cours de l'exercice biennal, il convient de mentionner les séminaires sur la propriété intellectuelle à l'intention des participants des cours de politique commerciale de l'OMC à Genève, ainsi que des diplomates participant à un stage de formation à la diplomatie multilatérale organisé par l'Institut universitaire de hautes études internationales à Genève. Un séminaire a été organisé à l'intention des étudiants en droit inscrits en maîtrise de propriété intellectuelle à l'Université d'Alicante (Espagne) et des étudiants d'universités nationales, sur demande des États membres. Un séminaire intensif sur la propriété intellectuelle a été organisé pour la première fois à l'intention des étudiants en droit de l'Autorité nationale palestinienne et d'Israël.

211. L'académie a poursuivi son appui aux activités de l'Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP) en fournissant l'assistance financière nécessaire pour permettre la participation de ses membres et des professeurs de pays en développement et de pays en transition à son congrès annuel.

212. Une assistance a été fournie à des universités et à d'autres instituts de formation dans leurs efforts pour lancer ou améliorer l'enseignement de la propriété intellectuelle, en mettant à leur disposition des publications de l'OMPI et des traités dans le domaine de la propriété intellectuelle.

**OBJECTIF :** Privilégier l'échange d'informations et les activités d'orientation et de formation dans le domaine de la propriété intellectuelle à l'intention des décideurs, des conseillers en politique et autres hauts responsables dans le domaine de la protection, de l'administration et de la sanction des droits de propriété intellectuelle.

Résultat escompté : *Meilleure compréhension de l'importance de la propriété intellectuelle et de son rôle dans le développement social, économique, culturel et technologique.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|---|--|
| Renforcement de la capacité d'analyse et de mise en œuvre des nouvelles orientations de politique relative à la propriété intellectuelle et d'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement. | <p><i>Augmentation du nombre de décideurs et de conseillers en politique participant aux sessions de l'académie :</i></p> <p>Des sessions générales et spéciales de l'académie ont été organisées à Genève à l'intention des catégories suivantes de participants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 13 ambassadeurs de 13 pays en 2002 (anglais);</li><li>- 21 participants de 21 pays en 2002 (anglais);</li><li>- 22 diplomates de 18 pays en 2003 (anglais et espagnol);</li><li>- 17 participants de 17 pays d'Amérique latine et des Caraïbes en 2003 (espagnol);</li><li>- 13 parlementaires de huit pays et du Conseil de l'UIE en 2003 (anglais et russe);</li><li>- 23 diplomates de 21 pays en 2003 (français et anglais);</li><li>- huit juges d'un pays en 2003 (anglais et arabe); et</li><li>- 12 ambassadeurs de 11 pays en 2003 (anglais).</li></ul> <p>Des sessions générales et spéciales de l'académie ont été organisées en 2002 dans les lieux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- à Khartoum (en arabe et en anglais), à l'intention de 19 participants de 16 pays, de la Ligue des États arabes et de l'Autorité nationale palestinienne, et de 200 participants locaux;</li><li>- à Singapour (en anglais) : à l'intention de 19 participants de 19 pays et 25 participants locaux.</li></ul> <p>Le nombre total de participants à ces sessions d'élaboration des politiques dont la participation a été prise en charge par l'OMPI s'est élevé à 344 représentants de 118 pays en développement, pays en transition, organisations intergouvernementales et une organisation régionale. En outre, 255 participants locaux ont assisté aux sessions organisées à Khartoum et à Singapour.</p> |

Résultat escompté : *Renforcement de la capacité des décideurs et des conseillers en politique à formuler et appliquer de nouvelles politiques ayant trait à la propriété intellectuelle.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|--|--|
| Renforcement des connaissances et des compétences en matière d'administration, de mise en œuvre et d'application des droits de propriété intellectuelle. | <p><i>Retour d'information des participants :</i></p> <p>Trois sessions de l'académie sur l'application des droits de propriété intellectuelle ont été organisées :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- à Arlington (États-Unis d'Amérique) (en anglais), à l'intention de 14 participants de 14 pays;</li><li>- à New Delhi en 2002 (en anglais), à l'intention de 15 participants de 15 pays et de 200 participants locaux; et</li><li>- à Arlington (États-Unis d'Amérique) en 2003 (en anglais), à l'intention de 15 participants de 11 pays;</li></ul> <p>Un cours de formation sur l'administration des brevets a été organisé à Oslo en 2002 (en anglais) à l'intention de 20 participants de 20 pays et a été suivi en 2003 d'une deuxième session sur l'administration des marques, à l'intention de 14 participants de neuf pays.</p> <p>Un colloque international sur les incidences des techniques sur le droit d'auteur et les droits connexes a été organisé à Washington à l'intention de 18 participants de 18 pays.</p> |

|  |   |
|--|---|
|  | <p>Un séminaire national sur la propriété intellectuelle organisé à Bucarest a réuni 180 participants.</p> <p>Un colloque judiciaire sur la propriété intellectuelle tenu à Mutare (Zimbabwe) a été suivi par 35 participants.</p> <p>Six séminaires sur la propriété intellectuelle (dont deux en anglais, un en français et un en espagnol) ont été organisés à l'intention d'un nombre total de 166 participants suivant le cours de politique commerciale de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Genève. Deux séminaires semblables ont été tenus à l'intention d'un nombre total de 41 diplomates participant à un cours de formation à la diplomatie multilatérale organisé par l'Institut universitaire de hautes études internationales à Genève.</p> |
|--|---|

**OBJECTIF : Développer le système de bourses d'étude et de recherche en matière de propriété intellectuelle.**

Résultat escompté : *Multiplication des accords de coopération avec des établissements d'enseignement de très haut niveau dans le domaine de la propriété intellectuelle.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|--|---|
| <p>Élargissement du cercle des bénéficiaires des programmes de l'académie.</p> <p>Renforcement des capacités d'enseignement et de recherche en matière de propriété intellectuelle dans les pays en développement et les pays en transition.</p> | <p><i>Nombre d'accords de coopération conclus et nombre de bourses attribuées :</i></p> <p>Un cours intensif de troisième cycle sur la propriété industrielle à l'intention de fonctionnaires nationaux et de membres du corps enseignant a été organisé à l'Université de Buenos Aires (Argentine) (en espagnol), qui a réuni neuf participants de neuf pays.</p> <p>Une session de l'académie sur l'éducation et la formation en matière de propriété intellectuelle a été organisée à Moscou, à l'intention de 22 participants de 11 pays de la CEI et de 40 participants locaux.</p> <p>Prise en charge de la participation de 27 enseignants de pays en développement et de pays en transition aux Congrès annuels de l'ATRIP en 2002 et 2003.</p> <p>Trois séminaires nationaux, réunissant 490 conférenciers, professeurs et chercheurs, ont été organisés sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la propriété intellectuelle à l'intention des universités, au Kenya;</li><li>- l'enseignement et la formation en matière de propriété intellectuelle, en Ukraine; et</li><li>- l'enseignement de la propriété intellectuelle, à Tbilissi (Géorgie).</li></ul> <p>Le cours de maîtrise de droit de la propriété intellectuelle, organisé conjointement par l'OMPI et l'Université de Turin (Italie) à l'intention de 16 participants, a été proposé pour la première fois.</p> <p>Un séminaire intensif sur la propriété intellectuelle a été organisé pour la première fois à Genève à l'intention de sept étudiants en droit de l'Autorité nationale palestinienne et d'Israël.</p> <p>Deux séminaires ont été organisés à l'intention d'un nombre total de 77 étudiants en droit de l'Université d'Alicante (Espagne), dans le cadre de leur cours de maîtrise en droit de la propriété intellectuelle, et un séminaire sur la propriété intellectuelle s'est tenu à Genève l'intention de 50 étudiants en droit des États-Unis d'Amérique.</p> <p>14 bourses de longue durée ont été octroyées pour des études conduisant à des maîtrises en propriété intellectuelle en 2002 et 2003.</p> |

**OBJECTIF : Mettre au point du matériel et des programmes pédagogiques pour l'enseignement à distance.**

Résultat escompté : *Mise au point de matériel et de programmes pédagogiques pour l'enseignement de la propriété intellectuelle.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|---|---|
| Nombre accru d'établissements enseignant la propriété intellectuelle. | <p><i>Nombre d'outils pédagogiques et de programmes d'enseignement proposés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Publication d'une collection de travaux de recherche sur la propriété intellectuelle.</li><li>- Publication d'une collection de documents sur la propriété intellectuelle.</li><li>- Mise au point de sept programmes d'enseignement de la propriété intellectuelle.</li><li>- Les publications de l'OMPI relatives à la propriété intellectuelle et les traités administrés par l'Organisation ont été mis à la disposition de 21 établissements universitaires et d'enseignement supérieur dans 17 pays en 2002 et 2003 : Université de Buenos Aires (UBA) (Argentine); Centre d'études et de recherche en droit international et communautaire (CEDIC) (Cameroun); Université de Pékin (Chine); Université d'Asmara (Érythrée); Université Kwame Nkrumah de science et de technologie (Ghana); Institut indien de technologie (Inde); Institut national de formation à l'intention des petites industries (Inde); Université nationale WB de sciences juridiques (Inde); Université Shahid Beheshti (République islamique d'Iran); Université de Téhéran (République islamique d'Iran); Université de Tarbyat Modares (République islamique d'Iran); Université de Turin (Italie); Université Moi (Kenya); Université islamique internationale (Pakistan); Université de Bucarest (Roumanie); Université de Khartoum (Soudan); Institut Raoul Wallenberg, Université de Lund (Suède); Centre national pour les brevets et l'information (Tadjikistan); Université de Dar Es Salaam (République-Unie de Tanzanie); Université technique nationale (Ukraine); et Chambres de la Cour suprême (Zimbabwe).</li></ul> |

**Montant total des dépenses au titre du programme principal 14  
au cours de l'exercice biennal 2002-2003 :**

**14 219 000 francs suisses**

## **PROGRAMME PRINCIPAL 15 – Techniques de l'information**

213. La méthodologie intégrant le cycle de vie de projets a continué d'être appliquée à la mise en œuvre des projets relatifs aux techniques de l'information (IMPACT, WIPONET, etc.). L'accent a été mis sur la viabilité à long terme des systèmes informatiques installés et la réduction de leurs coûts de fonctionnement conformément au budget révisé. Les États membres ont reçu des rapports réguliers sur l'état d'avancement des projets par l'intermédiaire des mécanismes d'établissement de rapport du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT). En vue de l'achèvement des phases de conception de tous les projets (sauf AIMS) au cours de l'exercice biennal 2002-2003, un groupe de commande a été établi afin d'administrer le transfert des systèmes achevés dans un environnement de production (services informatiques). À la fin de 2003, le projet IMPACT avait débouché sur la mise en place de plusieurs fonctions et le processus d'appel d'offres pour le WIPONET avait été achevé. Tout au long de l'exercice biennal, l'OMPI a répondu aux risques croissants posés par les virus et les tentatives d'intrusion dans ses systèmes informatiques en adoptant et en mettant en œuvre rapidement des politiques de sécurité.

## Sous-programme 15.1 – Appui aux techniques de l’information

214. Un aperçu de la procédure de planification stratégique pour les techniques de l’infocommunication de l’OMPI, qui servira de base à l’élaboration d’un plan stratégique concernant les techniques de l’infocommunication pour l’OMPI, a été présenté à la septième session plénière du Comité permanent des techniques de l’information (SCIT). Les membres du comité ont pris note du document en reconnaissant qu’il s’agissait d’une vision et d’un mandat à long terme pour l’installation et l’optimisation des techniques de l’information dans l’Organisation.

**OBJECTIF :** **Élaborer et mettre en œuvre des activités relatives aux techniques de l’information qui répondent aux objectifs énoncés dans le respect des budgets et des délais prévus.**

Résultat escompté : *Mise en œuvre des activités relatives aux techniques de l’information selon le budget et le calendrier convenus.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d’exécution</u>   |
|---|--|
| <p>Les dépenses consenties au titre du projet n’ont pas dépassé le budget révisé.</p> <p>Toutefois, la mise en œuvre des projets a accusé quelques retards par rapport au calendrier prévu.</p> | <p><i>Dépenses effectives conformes au budget et mise en œuvre des activités dans les délais :</i></p> <p>Le budget révisé a été respecté, comme indiqué dans les rapports périodiques sur l’état d’avancement des projets communiqués aux États membres via scit.mail et publiés sur l’Internet. Les États membres ont été tenus informés de tout retard enregistré dans les principaux projets et des mesures ont été prises pour réduire les risques.</p> |

**OBJECTIF :** **Faire en sorte que toutes les activités soient intégrées dans les pratiques de gestion de l’OMPI.**

Résultat escompté : *Optimisation des ressources dans le domaine des techniques de l’information.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d’exécution</u>  |
|--|---|
| <p>Une planification minutieuse a favorisé une normalisation et une coordination maximales entre l’ensemble de systèmes informatiques.</p> | <p><i>Avantages sur le plan des coûts découlant de la coordination des achats de matériel ou du partage des ressources :</i></p> <p>Des économies ont été réalisées grâce à la normalisation des achats de matériel et de logiciels et à l’extension des contrats existants pour compléter les achats nécessaires. La location de matériel s’est également révélée rentable. La normalisation a permis en outre de consolider les compétences au sein du programme relatif aux techniques de l’information.</p> <p><i>Augmentation de l’effectif de personnel pouvant travailler sur différents systèmes informatiques :</i></p> <p>La consolidation des systèmes pour favoriser la réduction des coûts est devenue un domaine d’action prioritaire dans le secteur informatique.</p> |

Résultat escompté : *Analyse documentée de tous les secteurs d’activité de l’OMPI en ce qui concerne le niveau actuel d’informatisation et les besoins futurs permettant l’amélioration des pratiques de gestion des opérations.*

| <u>Résultats obtenus</u>                       | <u>Indicateurs d’exécution</u>  |
|--|---|
| <p>Tous les nouveaux besoins en matière de</p> | <p><i>Nombre d’avant-projets relatifs au développement des systèmes ou aux remplacements nécessaires en fonction des opérations à entreprendre :</i></p> <p>Des travaux ont été entrepris à la fin de 2002 pour recenser les nouveaux besoins relatifs aux techniques de l’information à prendre en considération dans le projet de</p> |

|  |  |
|--|--|
| <p>techniques de l'information ont été soigneusement évalués et consignés.</p>   | <p>programme et budget pour l'exercice 2004-2005. Des justificatifs ont été établis sur demande et, lorsque c'était possible, les nouveaux besoins ont été regroupés, donnant lieu à sept postes d'investissement distincts dans les techniques de l'information aux fins d'évaluation et d'établissement des priorités. Avant de juger de la nécessité de tout nouvel investissement, la possibilité d'extension des techniques existantes a été évaluée. Ces systèmes seront élaborés de manière prioritaire au cours de l'exercice biennal à venir, conformément aux ressources dégagées pour leur conception et leur fonctionnement.</p>         |
| <p><b>OBJECTIF :</b> Contribuer aux activités de l'OMPI en matière de techniques de l'information en veillant à ce qu'elles correspondent à la vision de l'Organisation, qu'elles soient compatibles avec les besoins d'autres programmes sur le plan des opérations et soient réalisées en coordination avec les États membres.</p> |  |
| <p><u>Résultat escompté :</u> Activités relatives aux techniques de l'information conformes aux objectifs énoncés et à la vision globale de l'OMPI et de ses États membres.</p>  |  |
| <p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>Le SCIT a pris note de l'aperçu du processus de planification stratégique des techniques de l'infocommunication de l'OMPI, qui servira de base au plan stratégique de l'OMPI dans ce domaine.</p>   | <p><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p><i>Retour d'information des utilisateurs et des États membres au moyen d'enquêtes réalisées par écrit :</i></p> <p>Retour d'information positif des États membres reçu lors des réunions du SCIT et des missions.</p> <p>Acceptation et lancement réussi des systèmes dans les secteurs d'utilisation concernés.</p>  |
| <p><b>OBJECTIF :</b> Fournir les services de secrétariat nécessaires au Comité permanent des techniques de l'information.</p>  |  |
| <p><u>Résultat escompté :</u> Appui efficace aux organes constitués des États membres qui traitent des questions relatives aux techniques de l'information.</p>  |  |
| <p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>Un appui efficace a été fourni au SCIT.</p>   | <p><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p><i>Retour d'information des délégués :</i></p> <p>Les délégués se sont déclarés satisfaits de l'organisation et de la teneur des quatre réunions du SCIT : la septième session plénière du SCIT, une session du Groupe de travail du SCIT sur les projets relatifs aux techniques de l'information et deux sessions du Groupe de travail du SCIT sur les normes et la documentation. Plusieurs États membres ont endossé le rôle de responsable d'une équipe d'experts à l'appui des nouveaux projets relatifs aux techniques de l'information, conformément aux nouvelles méthodes de travail du SCIT.</p> |

## Sous-programme 15.2 – Services informatiques

215. L'infrastructure informatique de l'OMPI a été modernisée et rationalisée grâce à l'achèvement du projet FOCUS, qui met en œuvre une architecture non seulement capable de prendre en charge les systèmes actuels, mais qui tient compte également des besoins des nouveaux systèmes tels qu'IMPACT et AIMS. En 2003, une salle informatique supplémentaire a été établie dans l'ancien bâtiment de l'OMM afin d'héberger en toute sécurité le système du PCT du Bureau international et d'assurer éventuellement la récupération des systèmes du PCT. Un nouveau projet visant à automatiser le Service d'assistance informatique interne grâce à l'installation d'un nouveau système dédié nécessaire pour permettre au service d'assistance de traiter les 30 681 appels reçus au cours de l'exercice



biennal de la part des utilisateurs des 1850 ordinateurs individuels de l'OMPI a aussi été mené à bien. Des progrès substantiels ont été accomplis dans le domaine de la sécurité informatique, avec la promulgation des nouvelles politiques en matière de sécurité, de mots de passe et de restrictions relatives aux volumes de stockage partagés. Parmi les nouveaux services introduits en 2003 figurent le filtrage de grandes quantités de courrier électronique non sollicité (SPAM), qui dépasse 50% du courrier total reçu, ainsi que le filtrage Web (installé seulement au PCT pour l'instant), afin de prévenir les risques posés par des sites Web potentiellement dangereux. Le site Web public de l'OMPI a été techniquement remanié afin d'améliorer son ergonomie et de faciliter sa maintenance. Plusieurs nouveaux services fondés sur le Web ont été lancés afin d'enrichir le contenu mis à disposition sur les sites internes et publics.

**OBJECTIF : Faciliter l'utilisation croissante de l'informatique à l'OMPI.**

Résultat escompté : *Infrastructure informatique moderne et amélioration de l'appui aux utilisateurs en vue d'accroître la productivité du personnel.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|---|--|
| <p>Les fonctions et les performances de l'infrastructure informatique de l'OMPI ont été étendues et améliorées.</p> | <p><i>Mise à niveau du réseau, du matériel et des logiciels par rapport aux normes de l'industrie :</i></p> <p>Projet FOCUS :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- achèvement de la migration et de la consolidation du réseau interne de l'OMPI et élimination de l'ancienne architecture de réseau et du matériel périmé;</li><li>- début de la consolidation des serveurs (recyclage de neuf serveurs de sites distants, aucun serveur neuf à installer dans les deux nouveaux bâtiments).</li><li>- construction d'une nouvelle salle informatique de 80 m<sup>2</sup> dans l'ancien bâtiment de l'OMM.</li></ul> <p>Des liaisons de communication à haut débit ont été installées dans deux bâtiments supplémentaires de l'OMPI (<i>Casaï</i> et <i>G. Motta</i>), desservant 150 membres du personnel au total.</p> <p>Le système Magic Helpdesk Management étant entré en phase de production, les fonctions et les tâches ont été réaffectées en conséquence.</p> <p>Le système de gestion des inventaires informatiques a été intégré au système global de gestion des inventaires de l'OMPI.</p> <p>Assistance à la mise en œuvre des nouvelles politiques en matière de sécurité, de mots de passe et de restriction relatives aux volumes de stockage partagés.</p> <p>Mise en œuvre de services relatifs à la sécurité sous forme de filtrage de l'accès au Web et du courrier électronique non sollicité (SPAM).</p> <p><i>Statistiques d'utilisation pour les services en réseau :</i></p> <p>Dans le cadre du système de courrier électronique de l'OMPI, quelque 6330 messages (reçus et envoyés) ont été traités en moyenne chaque jour en 2002, ce qui correspond à un volume journalier de 512 méga-octets. À la fin de 2002, la taille totale des boîtes à lettres électroniques dépassait 200 giga-octets.</p> <p>Suite à la mise en œuvre de nouvelles politiques et des mesures techniques correspondantes en 2003, la tendance à l'augmentation rapide de la taille des boîtes à lettres électroniques a été inversée et la taille totale a été ramenée à 176 giga-octets à la fin de 2003. Le nombre de messages électroniques est passé à près de 30 000 par jour, en partie sous l'effet de l'augmentation considérable du courrier électronique non sollicité (SPAM). Le volume du courrier électronique est passé à près de 1,5 giga-octet par jour en 2003.</p> <p><i>Nombre de membres du personnel formés aux applications tant courantes que perfectionnées :</i></p> |

|  |   |                        |                |                |  |        |        |   |        |        |                                       |       |     |   |     |     |   |       |       |
|--|---|------------------------|----------------|----------------|--|--------|--------|---|--------|--------|---------------------------------------|-------|-----|---|-----|-----|---|-------|-------|
| <p>Production de nouveaux supports de formation en interne.</p>  | <p>La formation en interne a consisté en 14 sessions de formation (127 journées de formation au total) pour 80 fonctionnaires de l'OMPI en 2002 et en 40 sessions de formation (259 journées de formation au total) pour 165 fonctionnaires en 2003, dispensées par un nouveau formateur interne à plein temps. La formation en interne a notamment porté sur les produits suivants : Internet Explorer; FrontPage 2000; MS Access Advanced.</p>  |                        |                |                |  |        |        |   |        |        |                                       |       |     |   |     |     |   |       |       |
| <p><b>OBJECTIF : Garantir un environnement informatique efficace, stable et sûr pour l'OMPI.</b></p>                                       |   |                        |                |                |  |        |        |   |        |        |                                       |       |     |   |     |     |   |       |       |
| <p><u>Résultat escompté</u> : <i>Fonctionnement fiable et stable des systèmes et des services informatiques de l'OMPI.</i></p>             |   |                        |                |                |  |        |        |   |        |        |                                       |       |     |   |     |     |   |       |       |
| <p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>Le taux de disponibilité élevé des systèmes informatiques de l'OMPI a été maintenu, voire amélioré.</p> | <p style="text-align: center;"><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p><i>Passation d'accords relatifs au niveau de service avec les secteurs utilisateurs :</i></p> <p>Quatre nouveaux documents de politique générale ont été élaborés concernant l'installation, l'utilisation et le remplacement des serveurs, ordinateurs personnels, imprimantes et du système de messagerie électronique.</p> <p>Pourcentage de temps de bon fonctionnement pour les systèmes :</p> <p>Maintenance de plus de 60 serveurs internes avec un taux de disponibilité de 99,7% en 2002 et 99,8% en 2003;</p> <p>le système de courrier électronique, constitué de 11 serveurs et passerelles, a atteint un taux de disponibilité de 99,8% tout au long de l'exercice biennal;</p> <p>en 2002, les systèmes consacrés aux opérations de l'OMPI fonctionnant sur l'ordinateur central du Centre international de calcul (CIC) ont enregistré un taux de disponibilité de 99,91% durant les heures de travail et de 99,70% durant les heures de travail étendues (7 heures-20 heures). Les statistiques correspondantes pour 2003 s'établissent à 99,97% et 99,98% respectivement.</p> <p>La duplication de tous les réseaux interne et externes essentiels aux opérations a été réalisée, concernant tant les connexions que le matériel de réseau actif, aboutissant à un taux de disponibilité de près de 100%.</p> <p><i>Temps de réponse aux appels des utilisateurs ayant besoin d'assistance :</i></p> <table border="0" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">Helpdesk – nombre de :</td> <td style="width: 20%; text-align: right;"><i>en 2002</i></td> <td style="width: 20%; text-align: right;"><i>en 2003</i></td> </tr> <tr> <td>Appels et demande d'assistance reçus :</td> <td style="text-align: right;">16 500</td> <td style="text-align: right;">14 181</td> </tr> <tr> <td>Demandes traitées par le service d'assistance :</td> <td style="text-align: right;">11 700</td> <td style="text-align: right;">13 517</td> </tr> <tr> <td>Demandes renvoyées au second niveau :</td> <td style="text-align: right;">4 800</td> <td style="text-align: right;">664</td> </tr> <tr> <td>Nombre de modèles créés pour les réunions :</td> <td style="text-align: right;">400</td> <td style="text-align: right;">382</td> </tr> <tr> <td>Mises à jour de l'inventaire informatique :</td> <td style="text-align: right;">2 700</td> <td style="text-align: right;">2 200</td> </tr> </table> <p>Outre les appels au service d'assistance, les interventions suivantes ont été effectuées en 2002 et 2003 respectivement : 4295 et 4562 interventions sur site, dont : déménagement de plus de 1200 et 660 ordinateurs individuels (et coordination en rapport); installation ou remplacement de 901 et 1 398 ordinateurs; plus de 1600 et 1516 réparations matérielles ou logicielles; et réparation de 653 et 1017 imprimantes.</p> <p>446 et 467 interventions ont également été nécessaires pour l'entretien ou la réparation des 198 ordinateurs portables utilisés dans l'Organisation.</p> <p><i>Disponibilité de la documentation sur les systèmes et de la documentation à l'intention des utilisateurs :</i></p> <p>Le service d'assistance technique a régulièrement publié sur l'Intranet de l'OMPI de nouvelles informations et de nouveaux conseils d'utilisation sur les différents services informatiques, sous forme de questions fréquemment posées (FAQ) et d'autres documents à l'intention des utilisateurs.</p> <p>Les politiques suivantes en matière de sécurité informatique ont été élaborées, approuvées et mises en œuvre : politique d'utilisation des outils informatiques, politique relative aux</p> | Helpdesk – nombre de : | <i>en 2002</i> | <i>en 2003</i> | Appels et demande d'assistance reçus : | 16 500 | 14 181 | Demandes traitées par le service d'assistance : | 11 700 | 13 517 | Demandes renvoyées au second niveau : | 4 800 | 664 | Nombre de modèles créés pour les réunions : | 400 | 382 | Mises à jour de l'inventaire informatique : | 2 700 | 2 200 |
| Helpdesk – nombre de :   | <i>en 2002</i>  | <i>en 2003</i>         |                |                |  |        |        |   |        |        |                                       |       |     |   |     |     |   |       |       |
| Appels et demande d'assistance reçus :   | 16 500  | 14 181                 |                |                |  |        |        |   |        |        |                                       |       |     |   |     |     |   |       |       |
| Demandes traitées par le service d'assistance :  | 11 700  | 13 517                 |                |                |  |        |        |   |        |        |                                       |       |     |   |     |     |   |       |       |
| Demandes renvoyées au second niveau :  | 4 800   | 664                    |                |                |  |        |        |   |        |        |                                       |       |     |   |     |     |   |       |       |
| Nombre de modèles créés pour les réunions :  | 400   | 382                    |                |                |  |        |        |   |        |        |                                       |       |     |   |     |     |   |       |       |
| Mises à jour de l'inventaire informatique :  | 2 700   | 2 200                  |                |                |  |        |        |   |        |        |                                       |       |     |   |     |     |   |       |       |

|  |  |
|--|--|
|  | <p>utilisateurs extérieurs, politique d'utilisation des ordinateurs portables et politique relative aux mots de passe.</p> <p>Les activités suivantes ont aussi été entreprises dans le domaine de la sécurité au cours de la période considérée :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- une architecture client sécurisée a été établie et mise en place au Bureau du PCT;</li><li>- un système de détection du courrier électronique non sollicité a été installé;</li><li>- des examens et des évaluations de la sécurité ont été effectués pour tous les grands projets relatifs aux techniques de l'information et l'infrastructure informatique de l'OMPI;</li><li>- un système de détection automatique des failles a été installé pour les systèmes de l'OMPI en interface avec l'Internet;</li><li>- une assistance a été fournie aux techniciens pour les questions de sécurité.</li></ul> <p>Statistiques d'utilisation du site Web :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- nombre total de pages demandées sur les sites publics au cours de l'exercice biennal : 98 millions;</li><li>- nombre total d'utilisateurs inscrits aux listes de diffusion électroniques à la fin de 2003 : 68 948;</li><li>- plus de 30 serveurs ont été maintenus en fonctionnement afin d'assurer des services fondés sur l'Internet avec un taux de disponibilité proche de 100%;</li><li>- la protection par pare-feu a été améliorée afin d'interdire les connexions entrantes à partir des réseaux extérieurs.</li></ul> |
|--|--|

**OBJECTIF :** Faire en sorte que les systèmes et les services soient actualisés et soient conformes aux besoins de l'Organisation.

Résultat escompté : Actualisation des systèmes existants et adaptation de ces systèmes à l'évolution des besoins de l'Organisation.

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|--|--|
| <p>L'infrastructure informatique a été adaptée en fonction de l'évolution des besoins. L'accroissement des activités de l'Organisation a été absorbé malgré une croissance zéro des effectifs.</p> | <p><i>Élaboration de plans de travail et de procédures de vérification des changements applicables aux modifications apportées aux systèmes :</i></p> <p>Des plans de travail et des procédures de modifications officiels ont été mis en place dans chaque section.</p> <p><i>Nombre de nouveaux besoins des utilisateurs ayant donné lieu à une action concrète :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- installation de 450 nouveaux ordinateurs individuels pour le projet IMPACT en 2002 et création d'un environnement logiciel spécifique;</li><li>- conception et mise en service d'un nouveau client sécurisé pour 450 postes de travail du PCT en 2003. Consolidation du Système de publication informatisée pour les demandes internationales (SPIDI) utilisé pour les publications dans le secteur du PCT, donnant lieu au démantèlement d'un réseau de données redondant composé d'une soixantaine de postes de travail;</li><li>- mise en œuvre d'un système de traitement des formulaires électroniques visant à rationaliser les opérations administratives (par exemple, commande de matériel, demandes de congés, etc.);</li><li>- entretien et développement du cybercafé et installation d'ordinateurs personnalisés pour différentes conférences et manifestations;</li><li>- mise en œuvre de solutions de reconnaissance des caractères pour l'arabe et le chinois;</li><li>- mise en œuvre de procédures pour la fourniture (par différents vendeurs), l'acceptation et le contrôle des stocks de nouveau matériel informatique, notamment serveurs, ordinateurs individuels, ordinateurs portables, imprimantes, etc.;</li><li>- mise en place de contrats de maintenance sur site avec différents vendeurs aux fins de rationalisation de la gestion des contrats.</li></ul> <p>La base de données plein texte de la bibliothèque numérique de propriété intellectuelle du PCT a été mise en chantier afin d'offrir à ses utilisateurs de meilleures fonctions de recherche et de consultation et un contenu enrichi.</p> |

La base de données des ordres de service et des avis aux personnels a été lancée afin de permettre la diffusion sans papier de l'information sur l'Intranet, d'où une réduction des coûts de diffusion sur papier.

Plusieurs nouveaux sites Web ont été mis en ligne, notamment ceux consacrés aux brevets, au droit d'auteur et à l'article 6ter.

### Sous-programme 15.3 – WIPONET

216. À la fin de l'exercice biennal 2002-2003, le Kit WIPONET avait été installé dans 98 offices de propriété intellectuelle. Le nombre total d'utilisateurs inscrits du WIPONET s'élevait à 950, constitués en majorité de membres du personnel de l'OMPI et de 245 coordonnateurs et coordonnateurs suppléants de 222 offices de propriété intellectuelle dans 157 États membres, qui ont reçu une formation au WIPONET dans le cadre de 22 ateliers régionaux organisés et animés par l'OMPI.

**OBJECTIF :** Fournir l'infrastructure de réseau et les services nécessaires pour améliorer l'échange d'information entre les acteurs mondiaux de la propriété intellectuelle.

Résultat escompté : Fourniture d'une gamme complète de SERVICES WIPONET CENTRALISÉS à tous les offices de propriété intellectuelle des États membres qui disposent d'une connexion à l'Internet.

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|--|---|
| Les services WIPONET centralisés ont été fournis à tous les États membres en 2002 et complètement achevés en 2003. | <p><i>Nombre d'offices de propriété intellectuelle accédant aux SERVICES WIPONET CENTRALISÉS, et retour d'information sur l'adéquation de ces services aux besoins opérationnels des offices :</i></p> <p>Au total, 222 offices de propriété intellectuelle ont reçu les moyens et la formation nécessaires pour accéder au service WIPONET centralisé. Les informations reçues en retour des offices de propriété intellectuelle ont permis de déterminer que des services tels que le courrier électronique et l'hébergement de sites Web répondaient à leurs besoins.</p> <p><i>Nombre d'utilisateurs inscrits utilisant les services du WIPONET :</i></p> <p>À la fin de 2003, le nombre d'utilisateurs inscrits du WIPONET s'élevait à 950, dont 245 coordonnateurs et coordonnateurs suppléants dans les offices de propriété intellectuelle, qui ont reçu une formation pendant la période considérée.</p> |

Résultat escompté : Achèvement de la deuxième phase prévoyant le raccordement d'environ 98 offices de propriété intellectuelle, la formation de leur personnel et l'utilisation accrue de l'Internet par ces offices.

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|--|--|
| La phase II de l'installation des Kits WIPONET s'est déroulée dans les délais. Elle s'est traduite par une utilisation accrue de l'Internet par les offices de propriété intellectuelle connectés. | <p><i>Nombre d'offices de propriété intellectuelle ayant reçu le KIT WIPONET :</i></p> <p>98 offices de propriété intellectuelle ont reçu le Kit WIPONET au cours de la période considérée.</p> <p><i>Nombre de fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle ayant reçu une formation :</i></p> <p>245 fonctionnaires de 222 offices de propriété intellectuelle dans 157 États membres ont reçu une formation au WIPONET (22 ateliers régionaux ont été organisés) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- cinq cours ont été donnés en français (quatre à Yaoundé et un à Casablanca);</li><li>- trois cours ont été dispensés en espagnol (à Lima, Panama et Santiago);</li><li>- 14 cours ont été donnés en anglais (quatre à Genève, trois à Harare et un à Bakou, au Caire, à Castries, à Kuala Lumpur, à Manille, à Moscou et à Singapour).</li></ul> |

|  |  |
|--|--|
|  | <p><i>Nombre d'heures de connexion à l'Internet fournies aux offices de propriété intellectuelle :</i></p> <p>13 460 heures de connexion à l'Internet offertes par l'OMPI ont été utilisées par les offices de propriété intellectuelle. Ce chiffre ne tient pas compte du temps de connexion élevé utilisé par les offices de propriété intellectuelle pour accéder uniquement au Centre WIPONET.</p>   |
| <p><b>Résultat escompté :</b> <i>Amélioration de la diffusion de l'information en matière de propriété intellectuelle grâce à l'élargissement de l'accès aux programmes d'enseignement à distance et au renforcement de la collaboration avec la communauté de la propriété intellectuelle.</i></p>  |  |
| <p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>Le WIPONET a amélioré la collaboration entre les offices de propriété intellectuelle. Tous les offices connectés ont été en mesure d'accéder à l'information publiée sur les serveurs Web de l'OMPI et sur l'Internet. Certains offices de propriété intellectuelle ont pu utiliser la connexion au WIPONET fournie par l'OMPI pour accéder aux programmes d'enseignement à distance.</p> | <p><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p><i>Nombre de demandes d'accès enregistrées sur les sites Web hébergés par le WIPONET :</i><br/>3400 (environ 850 par trimestre).</p> <p><i>Nombre de pages d'information publiées sur les serveurs Web du WIPONET :</i><br/>483 (nombre total de pages Web dans les trois langues).</p> <p><i>Nombre de téléconférences et de visioconférences organisées par l'intermédiaire du WIPONET :</i><br/>Quatre téléconférences ou visioconférences ont été organisées par l'intermédiaire du WIPONET. Ce nombre peu élevé tient au fait que la plupart des offices de propriété intellectuelle ne disposent pas de la largeur de bande nécessaire pour les téléconférences et les visioconférences.</p> <p><i>Nombre de cours d'enseignement en ligne suivis grâce aux connexions à l'Internet fournies dans le cadre du WIPONET et nombre de participants à ces programmes :</i><br/>De nombreux offices de propriété intellectuelle, notamment en Afrique, ont utilisé le matériel et la connexion à l'Internet dans le cadre du WIPONET pour entreprendre la formation en ligne proposée par l'Académie mondiale de l'OMPI.</p> |
| <p><b>Résultat escompté :</b> <i>Intégration des services WIPONET aux services informatiques de base afin d'éviter le chevauchement des activités, d'améliorer l'efficacité et d'optimiser l'utilisation des ressources financières.</i></p>   |  |
| <p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>Certains services du WIPONET ont été utilisés pour les opérations internes de l'Organisation. Des préparatifs ont été entrepris en vue de l'intégration du WIPONET dans l'infrastructure informatique de l'OMPI.</p>  | <p><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p><i>Nombre de fonctionnaires et de systèmes du Bureau international faisant appel aux services du WIPONET :</i><br/>Des groupes d'utilisateurs au sein des différents secteurs d'activité de l'OMPI ont fait appel aux services du WIPONET, notamment pour répondre à leurs besoins en matière de transfert sécurisé de données.</p> <p><i>Nombre de services du WIPONET et de services informatiques de base intégrés :</i><br/>Des services WIPONET centralisés tels que le FTP et le VPN sécurisés, qui sont absents de l'infrastructure informatique interne de l'OMPI, ont été utilisés par les membres du personnel de l'OMPI en tant que services intégrés. Un lien de télécommunications avec TriNet a également été intégré dans l'infrastructure interne pour donner accès aux secteurs d'activité concernés.</p>  |

---

Résultat escompté : *Efficacité de la maintenance du système et de l'assistance aux utilisateurs et création d'un site anticatastrophe pour le WIPONET.*

---

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|---|---|
| <p>Des procédures efficaces d'appui au système et d'assistance aux utilisateurs ont été mises en œuvre au cours de l'exercice biennal, avec l'aide de deux grandes entreprises et d'une équipe d'appui spécialisée.</p> | <p><i>Statistiques concernant les appels adressés au service d'assistance et les délais de réaction :</i></p> <p>Depuis le lancement du service d'assistance, 123 offices de propriété intellectuelle y ont eu recours. Sur ceux-ci, 12 offices ont envoyé de huit à 20 demandes d'assistance, 18 ont été à l'origine de trois à sept demandes et 93 offices ont émis une ou deux demandes. Le temps de réponse a varié de quelques heures à plusieurs mois (envoi et remplacement de matériel, par exemple), selon la nature du problème.</p> <p>Les statistiques d'utilisation font apparaître l'envoi d'environ 1000 messages électroniques par mois, 235 comptes FTP (trafic négligeable), 34 sites Web créés (10 en service ou développés), ainsi qu'un certain nombre de groupes de discussion et de listes de diffusion électronique dont l'utilisation réelle est impossible à évaluer.</p> <p><i>Mise en service du site anticatastrophe du WIPONET dans les délais prévus :</i></p> <p>Jusqu'à présent, il n'a pas été nécessaire d'utiliser le site anticatastrophe, qui est pleinement opérationnel depuis l'établissement du Centre WIPONET.</p> |

---

## **Sous-programme 15.4. – IMPACT**

217. En 2003, les méthodes manuelles et fondées sur le papier utilisées par le Bureau international pour la communication des documents aux offices ont été remplacées par un système automatisé de numérisation et de reproduction appelé système de communication sur demande (COR). En conséquence, le Bureau international est désormais en mesure de communiquer ces documents aux offices non seulement sur papier, mais également sur CD et sur DVD.

218. La COR comprend également une fonction permettant aux offices de commander les documents qu'ils souhaitent recevoir en ligne au moyen d'une interface fondée sur l'Internet. Cette fonction a commencé à être testée en 2003 avec un certain nombre d'offices (Australie, Canada, Hongrie et Israël). Le Bureau international a l'intention de proposer cette fonction aux autres offices intéressés en 2004.

219. En ce qui concerne les modules restants du projet IMPACT, la démarche relative à l'automatisation des procédures du PCT a été modifiée en juillet 2003 (voir le document PCT/A/32/3).

**OBJECTIF :** Répondre aux besoins opérationnels du Bureau du PCT concernant le traitement des demandes selon le PCT déposées sur papier ou sous forme électronique.

Résultat escompté : Phase 1 (Recours accru aux services de communication sur demande – COR).

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|--|--|
| La COR a entraîné un accroissement de l'utilisation de CD et de DVD pour la communication des documents, avec une diminution correspondante de l'utilisation du papier.  | <i>Nombre de brochures et d'autres documents du PCT transmis dans le cadre de ce service :</i> |
|  | COR SPÉCIFIQUE :   |
|  | en 2002  |
|  | en 2003  |
|  | COR SYSTÉMATIQUE :   |
|  | en 2002  |
|  | en 2003  |
|  | <i>Pourcentage de brochures PCT sur papier :</i>   |
|  | 2002   |
|  | 2003   |
| COR SPÉCIFIQUE :   |  |
| COR SYSTÉMATIQUE :   |  |
| <i>Nombre d'offices ne recevant plus les brochures sur papier et nombre de documents automatisés :</i>   |  |
| COR SPÉCIFIQUE :   |  |
| À la fin de 2003, 39 offices ne recevaient plus de copies sur papier des brochures et des documents automatisés et recevaient uniquement les documents sur demande. Quelques-uns de ces offices demandent les documents en ligne sur le serveur Web de la COR. |  |
| COR SYSTÉMATIQUE :   |  |
| À la fin de 2003, un seul office (Russie) recevait les documents sur papier. Tous les tiers abonnés aux services sont passés, avec effet immédiat, des documents sur papier à la communication sur DVD.  |  |
| Neuf pour cent des offices reçoivent tous les documents du PCT de manière systématique, 18% les reçoivent uniquement sur demande et 30% reçoivent certains documents de manière systématique et d'autres uniquement sur demande.                               |  |

Résultat escompté : Phase 2 (système du Bureau international) opérationnelle.

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|--|---|
| Une procédure d'élaboration et de validation d'une nouvelle stratégie d'accomplissement de la composante IMPACT pour le Bureau international a été entreprise. | <p><i>Réduction du volume de papier traité par le Bureau du PCT :</i></p> <p><i>Réduction de l'utilisation du Centre international de calcul (CIC) :</i></p> <p>n. d.</p> |

Résultat escompté : *Phase 3 (système du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur) opérationnelle.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|--|--|
| La composante Bureau international agissant en tant qu'office récepteur est aussi révisée compte tenu de la nécessité d'élaborer une nouvelle stratégie pour la composante IMPACT du Bureau international. | <i>Nombre de demandes internationales traitées sous forme électronique dans le cadre du système IMPACT du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur :</i><br><br>n. d. |

### Sous-programme 15.5 – Dépôt électronique selon le PCT

220. En novembre 2002, le projet PCT-SAFE a donné lieu à l'installation d'un système pilote pour le dépôt électronique selon le PCT auprès de 40 utilisateurs sélectionnés. Dans le cadre du système pilote étendu, le PCT a reçu le premier dépôt entièrement électronique codé caractères le 25 août 2003.

221. De nouvelles versions ou corrections du logiciel PCT-EASY ont été mises à la disposition du PCT en 2002 et 2003. En 2003, deux offices récepteurs ont informé le Bureau international qu'ils étaient disposés à accepter le dépôt de demandes internationales contenant des requêtes établies à l'aide du logiciel PCT-EASY sur des disquettes PCT-EASY, portant à 70 (sur 101) le nombre d'offices récepteurs du PCT ayant effectué une telle notification et quelque 2000 nouveaux utilisateurs du PCT-EASY ont été enregistrés en 2003.

222. La diffusion du PCT-EASY sous forme de logiciel distinct a été suspendue à la fin de 2003 et remplacée le 1<sup>er</sup> janvier 2004 par la distribution du logiciel PCT-SAFE, qui incorpore toutes les fonctions du PCT-EASY et permet la création et l'impression des formulaires de requête PCT-EASY validés et de la disquette PCT-EASY.

**OBJECTIF : Adopter une norme concernant le dépôt et le traitement électroniques des demandes internationales.**

Résultat escompté : *Format des documents et des données agréé en vue de l'échange avec d'autres offices de propriété intellectuelle.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|--|---|
| Le cadre juridique et la norme technique pour le dépôt électronique ont défini le format agréé pour l'échange de données relatives aux demandes internationales avec d'autres offices. | <i>Volume d'activité dans le domaine de l'échange de données entre offices :</i><br><br>Le système pilote PCT-SAFE destiné à recevoir les demandes de brevet déposées par voie électronique a fonctionné de novembre 2002 à la fin de 2003.<br><br>Trois offices récepteurs du PCT ont commencé à recevoir les demandes selon le PCT par voie électronique (Office européen des brevets, France et Bureau international (dans le cadre d'une extension du projet pilote PCT-SAFE)). |



**OBJECTIF :** Mettre au point un système de dépôt électronique des demandes internationales fondé sur le logiciel PCT-EASY actuel (système de dépôt électronique des demandes selon le Traité de coopération en matière de brevets).

Résultat escompté : Réduction au minimum des irrégularités susceptibles de figurer dans les demandes internationales établies à l'aide du logiciel officiel.

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|---|---|
| Respect du calendrier pour l'installation du système PCT-SAFE au début de 2004. | <p><i>Nombre de demandes internationales déposées sous forme électronique :</i></p> <p>Un système pilote a été installé à l'intention de 40 utilisateurs en novembre 2002. La première demande selon le PCT entièrement électronique (accompagnée d'un dépôt parallèle sur papier) a été reçue dans le cadre du système pilote PCT-SAFE le 27 novembre 2002. Au total, 55 dépôts ont été reçus au cours de la phase pilote.</p> <p>La première demande selon le PCT entièrement électronique codée caractères a été reçue le 25 août 2003 dans le cadre du projet pilote PCT-SAFE étendu. Au total, 17 dépôts ont été reçus au cours de la phase pilote étendue.</p> <p><i>Nombre d'irrégularités par demande internationale :</i></p> <p>n. d.</p> |

Résultat escompté : Suppression de la saisie manuelle des données (dactylographie ou numérisation) dans les systèmes informatiques.

| <u>Résultats obtenus</u> | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|--------------------------|---|
| n. d.                    | <p><i>Réduction du nombre de fonctionnaires affectés à la saisie des données :</i></p> <p>n. d.</p> |

Résultat escompté : Traitement plus rapide et à moindre coût des demandes.

| <u>Résultats obtenus</u> | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|--------------------------|--|
| n. d.                    | <p><i>Nombre de demandes internationales traitées par examinateur :</i></p> <p>n. d.</p> |

## Sous-programme 15.6 – CLAIMS

223. Le projet CLAIMS est étroitement lié à l'avancement de la réforme de la classification internationale des brevets (CIB), dont le principal objectif est d'améliorer la recherche de l'information en matière de brevets grâce aux deux niveaux (niveau de base et niveau élevé) dont la classification sera dotée après sa réforme. Les quatre volets du projet CLAIMS sont l'assistance au classement dans la CIB (IPCCAT), l'appui informatique à la réforme et à la révision de la CIB (RIPCIS et IBIS), les didacticiels relatifs à la CIB et l'appui linguistique, comprenant la recherche en langage naturel dans la CIB (TACSY) et les outils d'aide à la traduction.

224. À la fin de 2003, l'état d'avancement du projet CLAIMS était le suivant : achèvement du volet d'aide au classement prévu pour avril 2004; achèvement de la mise en œuvre du système RIPCIS prévu pour le premier semestre de 2004; sous-systèmes IBIS et EPOQUE achevés; et volets relatifs au didacticiel de la CIB et à l'assistance linguistique quasiment achevés.

**OBJECTIF :** Aider les offices de propriété industrielle des États membres à procéder au reclassement de leurs collections de brevets.

Résultat escompté : Diminution de la charge de travail liée au classement des documents de brevet.

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|---|---|
| Respect du calendrier pour l'installation des systèmes d'appui en 2003. | <p><i>Nombre de documents classés à l'aide des symboles du niveau élevé attribués par les grands offices :</i></p> <p>Le niveau élevé de la CIB n'avait pas encore été approuvé en raison de la décision de repousser la date de publication de la CIB après sa réforme de 2003 à 2006. Par conséquent, les documents n'ont pu être classés à l'aide des symboles du niveau élevé attribués par les grands offices. Toutefois, la répartition la plus récente entre le niveau de base et le niveau élevé de la CIB après sa réforme a été publiée dans le système IBIS.</p> |

**OBJECTIF :** Fournir les outils nécessaires pour que les résultats du classement effectué par les offices de la coopération trilatérale et les grands offices à l'aide du niveau élevé de la CIB après sa réforme puissent être partagés avec les offices de brevets de petite et moyenne taille ainsi qu'avec les offices des pays en développement grâce à une base de données centrale contenant les données de classement (et le numéro de demande/publication/priorité) de tous les documents de brevet publiés où que ce soit dans le monde.

Résultat escompté : Meilleur accès des pays de petite et moyenne taille et des pays en développement à la documentation de brevets.

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|--|---|
| La base de données centrale de classification est en cours d'établissement par les offices de la coopération trilatérale et devrait être opérationnelle au second semestre 2005. | <p><i>Fréquence d'utilisation de la base de données centrale de classification :</i></p> <p>n. d.</p> |

Résultat escompté : Mise à disposition de la CIB dans d'autres langues de l'Union de Strasbourg.

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|---|---|
| Deux nouvelles versions linguistiques de la CIB sont disponibles. | <p><i>Nombre de versions linguistiques créées au moyen de la traduction assistée par ordinateur :</i></p> <p>Les versions en croate et en perse (abrégée) ont été publiées.</p> |

Résultat escompté : Meilleur accès aux collections de brevets des offices de brevets des pays de petite et moyenne taille et des pays en développement qui ne publient pas leurs documents en anglais.

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|---|--|
| Création de liens, par l'intermédiaire d'IBIS, avec les bases de données relatives aux brevets qui peuvent être reliées à la CIB par URL directe. | <p><i>Nombre de bases de données reliées à des versions linguistiques spéciales de la CIB :</i></p> <p>11 versions nationales de la CIB sont reliées à IBIS. En outre, la base de données de l'OEPM (office national espagnol) est reliée à la CIB par adresse URL directe via IBIS. Parmi les autres bases de données liées figurent espacenet (OEB), celle de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique, celle du PCT et celle du Journal of Patent Associated Literature (JOPAL).</p> |

## Sous-programme 15.7 – AIMS

225. Au cours de l'exercice biennal, des progrès notables ont été accomplis en ce qui concerne le projet AIMS, destiné à remplacer le vieux système financier de l'OMPI par un système de gestion budgétaire et financière intégrée. La formation initiale des principaux utilisateurs et des membres de l'équipe chargée du projet a été achevée. Suite à une procédure d'appel d'offres, un partenaire a été désigné pour aider l'OMPI dans les activités de conception et de mise en œuvre. Le recrutement des ressources humaines internes a été achevé à temps pour les composantes relatives aux dépenses et au contrôle budgétaire. Le projet est resté dans les délais et les composantes relatives aux dépenses et au contrôle budgétaire ont été mises en œuvre en décembre 2003 pour le lancement des opérations en janvier 2004.

**OBJECTIF :** Remplacer le système financier FINAUT, qui a 16 ans d'âge, et le système de compte rendu BETS par un système moderne et intégré de comptabilité financière et de contrôle budgétaire sur lequel l'Organisation pourra s'appuyer adéquatement pour gérer et présenter son information financière.

Résultat escompté : *Retrait progressif du système existant, le système FINAUT, au cours des deux à trois années à venir.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|---|--|
| AIMS est resté dans les délais et la mise en œuvre a débuté en 2003 avec l'installation des composantes relatives aux dépenses et au contrôle budgétaire. | <p><i>Nombre de domaines, au sein des secteurs des finances et du budget, dépendant du système FINAUT en 2000 :</i></p> <p>La caisse de pension fermée a été la première partie du nouveau système mise en service indépendamment de l'ancien système à la fin de 2003.</p> <p>L'installation des composantes relatives aux dépenses et au contrôle budgétaire a été achevée en décembre 2003 pour permettre leur mise en service au début du nouvel exercice biennal, le 5 janvier 2004. De la sorte, les anciens systèmes FINAUT (dépenses) et BETS ne seront plus utilisés au cours du nouvel exercice biennal.</p> <p><i>Réduction de l'utilisation du Centre international de calcul (CIC) :</i></p> <p>n. d.</p> |

Résultat escompté : *Mise en œuvre d'un système financier doté des mécanismes de contrôle voulus pour satisfaire aux exigences de vérification interne et externe et, par conséquent, réduire au minimum les risques financiers.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|--|---|
| Les besoins du vérificateur externe des comptes en termes de plan et de rapports comptables ont été recensés et définis. | <p><i>Retour d'information des vérificateurs internes des comptes :</i></p> <p>Le vérificateur interne des comptes de l'OMPI a été associé à la procédure pour faire en sorte que les rapports soient conformes au Règlement financier de l'OMPI. La participation du vérificateur interne des comptes sera sollicitée à diverses étapes ultérieures du projet.</p> <p><i>Retour d'information des vérificateurs externes des comptes :</i></p> <p>Les vérificateurs externes des comptes ont participé aux réunions concernant l'établissement du plan comptable. Le plan d'exécution du projet AIMS prévoit la poursuite de la participation des vérificateurs externes des comptes aux principales tâches et réunions afin de veiller à l'observation de leurs critères.</p> |

|  |  |
|--|--|
| <b>Résultat escompté :</b> <i>Mise en place, en matière de contrôle financier et budgétaire, d'un système de base stable qui permettra l'intégration des futurs systèmes opérationnels.</i>      |  |
| <b>Résultats obtenus</b>   | <b>Indicateurs d'exécution</b>   |
| <p>Les interfaces pour les dépenses ont été établies et installées.</p> <p>La planification relative aux interfaces restant à mettre en œuvre dans le cadre du projet AIMS s'est poursuivie.</p> | <p><i>Nombre d'interfaces automatisées avec des systèmes extérieurs aux secteurs des finances et du budget :</i></p> <p>Neuf interfaces automatisées avec des systèmes en dehors du secteur des finances et du budget ont été recensées : paie; Centre d'arbitrage et de médiation; publications; contributions; PCT (CASPIA, CASPRO, IMPACT, selon le cas); MAPS; et DMAPS.</p> <p>L'installation des composantes du projet AIMS relatives aux dépenses et au contrôle budgétaire en décembre 2003 a permis le lancement réussi de la nouvelle interface automatisée du système AIMS pour la paie.</p>  |
| <b>Résultat escompté :</b> <i>Fourniture, à la direction des services, d'une information adéquate en matière de gestion financière.</i>  |  |
| <b>Résultats obtenus</b>   | <b>Indicateurs d'exécution</b>   |
| <p>n. d.</p>   | <p><i>Informations reçues des utilisateurs :</i></p> <p>Les utilisateurs ont été interrogés de manière approfondie afin de recenser leurs besoins et leurs difficultés en matière d'établissement de rapports financiers. Ces besoins ont fait l'objet d'une étude plus poussée dans le cadre de la phase de conception du projet. Par ailleurs, un groupe d'intérêt représentant les chefs de programme de l'ensemble de l'Organisation a été constitué afin de définir, d'arrêter et de classer par ordre de priorité les rapports sur l'administration des programmes.</p> <p>Plusieurs rapports ont été établis à l'intention des chefs de programme, du Bureau du contrôleur et des finances. Les informations reçues en retour des utilisateurs sont rassemblées et analysées en vue d'évaluer le degré de satisfaction des besoins et de planifier et de mettre en œuvre d'éventuelles améliorations.</p> |

## **Sous-programme 15.8 – Reconnaissance optique des caractères (ROC)**

226. La description de ce sous-programme, y compris sous l'angle des objectifs, des résultats escomptés et des indicateurs d'exécution, figure dans le programme et budget de l'OMPI pour 2002-2003 (annexe I du document WO/PBC/4/2 Add.1) approuvé par les États membres lors de leurs assemblées de septembre 2001.

227. La numérisation du texte intégral des demandes PCT à l'aide de la ROC est demeurée une activité permanente dans le cadre du programme relatif aux techniques de l'information en 2002-2003, en coopération avec le PCT. Parmi les principaux résultats obtenus figurent la livraison de la collection complète PCTI2C sur DVD pour la période 1998-2003, avec un taux de reconnaissance des caractères de 99,7% en moyenne.

**OBJECTIF :** Saisir le texte intégral des demandes selon le PCT au moyen de la reconnaissance optique des caractères (ROC) et mettre les données à la disposition des offices des États membres et des bibliothèques numériques de propriété intellectuelle sous forme électronique.

Résultat escompté : Mise à disposition du texte intégral des demandes selon le PCT en temps voulu.

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|--|---|
| <p>Réalisation et livraison à l'OMPI de la collection complète PCTI2C sur DVD pour la période 1998-2003.</p> <p>Les données communiquées chaque semaine à l'OEB sont conformes aux attentes.</p> | <p><i>Les données électroniques doivent être livrées et chargées selon le calendrier prévu :</i></p> <p>Le retard pour la période 1998-2001 ayant été rattrapé au début de 2002, la production hebdomadaire de produits électroniques PCTI2C à l'intention de l'OMPI et ST.35 à l'intention de l'OEB a été effectuée selon le calendrier prévu.</p> |

Résultat escompté : Les données électroniques seront d'une qualité suffisante pour être utilisées par les offices de brevets aux fins de la recherche et de l'examen.

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|---|--|
| <p>Le taux de reconnaissance des données a été nettement supérieur à l'objectif de 98%.</p> | <p><i>La qualité des données électroniques doit être conforme aux prescriptions de l'OMPI :</i></p> <p>Le contrôle de la qualité de la structure des données PCTI2C a été effectué jusqu'à la fin du mois de septembre 2002. L'indication initiale de l'OEB selon laquelle la ROC pour le PCT était aussi bonne que possible compte tenu de la qualité des données d'entrée a été confirmée (jusqu'en mars 2003) par une moyenne de reconnaissance de 99,7% (au-dessus du niveau de 98% prévu au contrat).</p> <p>Toutes les données publiées chaque semaine par le PCT ont été présentées sur les DVD PCTI2C.</p> |

Résultat escompté : Le système des BNPI continuera à être massivement utilisé.

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|---|---|
| <p>Le système des BNPI a produit un grand nombre de demandes de pages.</p> <p>La production de la collection de données plein texte du PCT a été lancée avec succès.</p> <p>L'utilisation du WIPONET pour la communication des données PCT intégrales aux BNPI est en place depuis novembre 2002 et les données plein texte sont disponibles aux fins du transfert par le WIPONET une semaine après la date de publication.</p> | <p><i>Nombre de demandes de renseignements enregistrées sur le site Web consacré aux BNPI :</i></p> <p>Au total, 17 761 259 pages ont été demandées depuis le site Web des BNPI au cours de la période considérée.</p> <p>Publication hebdomadaire du texte intégral des descriptions et revendications des brochures PCT publiées en langues latines dans les meilleurs délais après la date de publication.</p> |

**Montant total des dépenses au titre du programme principal 15  
au cours de l'exercice biennal 2002-2003 :**

**121 286 000 francs suisses**

## **PROGRAMME PRINCIPAL 16 - Gestion des ressources humaines**

228. Le Département de la gestion des ressources humaines (DGRH) a continué de mener ses activités conformément à la vision stratégique de l'OMPI, en veillant à répondre de la manière la plus rapide et la plus efficace possible aux besoins de l'Organisation en matière de personnel. Le département a continué d'avoir comme priorité le bien-être du personnel de l'Organisation, l'un des objectifs étant la bonne administration des droits aux prestations et des avantages de celui-ci.

229. La volonté du DGRH d'appliquer un traitement équitable à l'ensemble du personnel a été confirmée en 2003 par la mise en place de ressources juridiques supplémentaires au service du département. L'objectif visé est de fournir des avis juridiques et de recommander des solutions en ce qui concerne des questions et des mesures complexes relatives au personnel, en fonction du statut et règlement en vigueur ainsi que des directives et des principes juridiques généraux applicables, compte dûment tenu de l'intérêt de l'Administration et du personnel. Ces ressources juridiques aident l'Administration à traiter les conflits ou les recours à un stade antérieur à celui du Comité consultatif mixte et du Comité d'appel de l'OMPI ainsi que dans le cadre de ces deux organes. Le DGRH a aussi apporté son concours à la mise en place des services d'un médiateur et à l'élaboration du mandat de ce dernier et a coordonné les actions engagées dans ce sens.

230. Le DGRH a continué de mettre en place des systèmes informatisés en matière d'administration et le papier a été abandonné comme support dans plusieurs procédures, qui se déroulent maintenant par la voie électronique.

231. Le département s'est attaché à développer au maximum et à renforcer les compétences du personnel en poste par des réaffectations et grâce à une formation spécialisée.

232. Compte tenu de l'évolution au sein du système des Nations Unies, les dispositions nécessaires ont été prises en vue de disposer des compétences nécessaires pour la mise en place à partir de janvier 2004 de la nouvelle norme-cadre concernant le classement des emplois de la catégorie des administrateurs.

### **Sous-programme 16.1 - Engagements**

233. La période examinée a été marquée par une baisse du recrutement à l'échelle de l'Organisation, celle-ci ayant davantage recouru à la réaffectation de son personnel pour répondre à la demande dans plusieurs unités. Au total, 118 postes ont été mis au concours et 152 nouveaux fonctionnaires ont été nommés (87 administrateurs et 65 agents des services généraux), soit à la suite de mises au concours, soit dans le cadre du système de recrutement direct, conformément au Statut du personnel. Trois fonctionnaires associés ont été nommés et 27 stagiaires ont participé au programme de stages de l'OMPI.

234. La durée des contrats des agents temporaires est passée à 11 mois 3/4 et un congé de maternité a été institué pour les consultantes, les titulaires d'un contrat de travail spécial et les traductrices.

**OBJECTIFS :** Recruter des personnes possédant les plus hautes qualités de compétence, d'efficacité et d'intégrité.

Continuer à promouvoir l'équité entre les sexes dans le recrutement.

Améliorer la répartition géographique des fonctionnaires et autres agents de l'Organisation.

Résultat escompté : Recrutement rapide et efficace de personnel de qualité, compte tenu de l'équité entre les sexes et de la répartition géographique, grâce au système intégré de gestion du personnel.

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution<sup>0</sup></u>  |
|--|---|
| <p>Le nombre de personnes recrutées a permis de répondre aux besoins de l'Organisation dans les délais fixés.</p> <p>Le recrutement a été conforme aux buts et objectifs à l'échelle du système des Nations Unies en matière d'égalité des sexes.</p> <p>La représentation géographique a été améliorée.</p> | <p>Nombre de personnes recrutées pour répondre aux besoins de l'Organisation dans les délais fixés :</p> <p>152 nouveaux fonctionnaires ont été nommés (87 administrateurs et 65 agents des services généraux).</p> <p>Il a aussi été pourvu aux besoins de l'Organisation en personnel grâce au recrutement de 55 consultants, 13 titulaires d'un contrat de travail spécial, 25 contrats de louage de services, 131 agents temporaires et 27 stagiaires.</p> <p>Respect des objectifs fixés pour le système des Nations Unies et des objectifs concernant le principe d'équité entre les sexes :</p> <p>Près des 50% des nouveaux fonctionnaires étaient des femmes.</p> <p>Amélioration de la répartition géographique du personnel :</p> <p>À la fin de décembre 2003, 94 nationalités différentes étaient représentées contre 86 à la fin de 2001.</p> |

**OBJECTIF :** Renforcer les procédures de recrutement et d'administration du personnel applicables aux agents temporaires en vue d'appuyer les activités de programme.

Résultat escompté : Rationalisation des politiques et procédures de recrutement et d'administration applicables aux agents temporaires.

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|---|---|
| <p>Plus grande continuité de l'emploi, extension du congé de maternité à de nouvelles bénéficiaires et administration simplifiée.</p> | <p>Nombre de politiques et procédures définies et mises en œuvre :</p> <p>La durée des contrats des agents temporaires est passée à 11 mois <sup>3/4</sup>.</p> <p>Congé de maternité à l'intention des consultantes, des titulaires d'un contrat de travail spécial et des traductrices.</p> |

## Sous-programme 16.2 - Prestations et assistance sociale

235. L'augmentation des effectifs a eu une incidence sur le volume des activités de la Section des prestations et du classement des emplois et sur le nombre des personnes au bénéfice des divers plans d'assurance. Parmi les priorités établies pour l'exercice biennal figurait une plus grande maîtrise du coût constitué par les dépenses médicales par membre du personnel, les dépenses ayant continué de croître.

236. Le Groupe de l'assistance sociale a continué de prodiguer une aide au personnel à propos d'une gamme croissante de problèmes administratifs et à fournir des conseils et un soutien à des personnes se trouvant dans une situation personnelle difficile.

**OBJECTIFS : Administrer les droits aux prestations et avantages des différentes catégories de personnel conformément au Statut et règlement du personnel de l'OMPI.**

**Mettre au point de nouveaux instruments informatiques visant à améliorer l'administration des droits aux prestations et des avantages et renforcer les instruments existants.**

Résultat escompté : *Administration rapide et efficace des droits aux prestations et avantages de tout le personnel grâce au système intégré de gestion du personnel.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|--|--|
| <p>Les membres du personnel ont reçu leurs prestations dans les délais.</p> <p>Plus grande efficacité dans le traitement des demandes.</p> | <p><i>Nombre de droits aux prestations et avantages administrés, nature de ces droits et retour d'information provenant des membres du personnel :</i></p> <p>L'administration quotidienne des dossiers de 940 membres du personnel (chiffre moyen) ainsi que des consultants, des agents temporaires et titulaires de contrat de louage de services et de contrats de travail spéciaux a notamment donné lieu aux mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- traitement de quelque 1500 rapports relatifs à des contrats;</li> <li>- calcul et concrétisation de 310 promotions;</li> <li>- étude de 99 demandes d'attribution de prime pour connaissances linguistiques sur la base des descriptions d'emploi correspondantes;</li> <li>- calcul et traitement de quelque 567 déclarations relatives aux charges de famille;</li> <li>- versement de 702 avances et indemnités pour frais d'étude;</li> <li>- calcul et vérification de 875 demandes d'allocation-logement;</li> <li>- gestion de 322 demandes de congé dans les foyers, de congé de maternité et de congé spécial, ainsi que de paiement de frais de voyage liés aux études, de cessation de service et de transfert;</li> <li>- 1392 attestations, 254 laissez-passer des Nations Unies et 1033 demandes d'établissement ou de renouvellement de cartes de légitimation suisses;</li> <li>- Enregistrement de 13 354 demandes de congé annuel, de crédit ou de compensation et d'environ 21 350 certificats en rapport avec des congés de maladie pour toutes les catégories de personnel;</li> <li>- préparation des dossiers en vue du paiement d'environ 38 500 heures supplémentaires.</li> </ul> <p>Une plus grande efficacité a été atteinte dans le traitement des heures supplémentaires grâce au passage à une conception plus rationnelle des heures supplémentaires.</p> <p>Le retour d'information des membres du personnel et des responsables de programme a été positif. Ces derniers ont particulièrement apprécié de pouvoir accéder en ligne à certaines informations sur leurs subordonnés (absences, grade, ancienneté, etc.).</p> |

Résultat escompté : *Mise en place d'un nouveau type de pointeuse faisant appel à la technique Ethernet, qui permettra d'améliorer l'efficacité du système d'horaire variable.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|---|--|
| <p>La version mise à jour du système de gestion de l'horaire de travail variable, utilisant la technique Ethernet, est devenue opérationnelle en mars 2002 dans les "nouveaux" bâtiments et donne aux chefs de groupe et à toutes les</p> | <p><i>Retour d'informations provenant des membres du personnel sur l'utilisation du système d'horaire variable :</i></p> <p>Le système de gestion de l'horaire de travail variable, qui a été sensiblement modernisé en 2002, a été particulièrement apprécié des membres du personnel, ainsi que des chefs de groupe et des directeurs de programme.</p> <p>Des difficultés techniques ont été rencontrées en 2002 en relation avec la technique Ethernet, d'où certains retards dans le traitement des données relatives aux congés et aux heures de travail. Ces problèmes techniques ont été résolus pendant la dernière partie de l'exercice biennal.</p> |



|   |   |
|---|---|
| <p>catégories de personnel une plus grande souplesse dans la planification quotidienne et à long terme de la charge de travail.</p>   |   |
| <p><b>OBJECTIF : Donner information et conseils aux fonctionnaires sur leurs droits et obligations à l'égard de l'Organisation et des autorités du pays hôte.</b></p>   |   |
| <p><u>Résultat escompté</u> : <i>Fourniture en temps voulu de renseignements et de conseils précis aux membres du personnel sur leurs droits et obligations à l'égard de l'Organisation et des autorités du pays hôte.</i></p>  |   |
| <p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>Les membres du personnel récemment arrivés ou en place ont bénéficié d'informations précises sur leurs droits et leurs obligations.</p>  | <p><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p><i>Nombre d'avis au personnel publiés :</i></p> <p>149 réunions à l'intention des membres du personnel récemment nommés pour les informer de leurs droits et obligations à l'égard de l'Organisation et des autorités du pays hôte ont été organisées.</p> <p>79 ordres de service et avis au personnel sur des questions relatives au personnel ont été publiés, la majorité par la voie électronique uniquement, d'où une amélioration du rapport coût-efficacité des activités correspondantes.</p>   |
| <p><b>OBJECTIFS : Améliorer les conditions d'emploi du personnel et administrer et améliorer les services de prévoyance sociale et les services sociaux pour les membres du personnel et leurs familles, et renforcer leur efficacité par rapport à leur coût.</b></p> <p><b>Fournir des services d'assistance sociale appropriés aux membres du personnel (y compris les membres retraités) et à leurs familles en vue de les aider à résoudre des difficultés liées au travail ou familiales.</b></p> |   |
| <p><u>Résultat escompté</u> : <i>Nouveaux plans d'assurance et amélioration des plans existants.</i></p>  |   |
| <p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>Limitation du coût de l'assurance-maladie et sensibilisation du personnel aux coûts d'assurance. Toutefois les objectifs visés n'ont pas été atteints et de nouvelles mesures sont à l'étude en vue d'essayer de maîtriser les dépenses médicales.</p>   | <p><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p><i>Nombre de nouveaux plans d'assurance, qualité de ceux-ci et nombre de plans existants améliorés :</i></p> <p>Prix compétitifs obtenus auprès d'un plus grand nombre de prestataires de services de santé et mise en œuvre de nouvelles mesures en matière d'assurance.</p> <p>Quelque 495 membres du personnel et de leur famille ont souscrit au régime d'assurance-maladie de groupe, portant le nombre total de personnes assurées à 3091 en décembre 2003.</p> <p>Assurance-accidents : le calcul des primes, les demandes de remboursement et 210 déclarations d'accident ont été traités par la Section de la prévoyance sociale. À la fin de 2003, 1074 membres du personnel, membres de leur famille et retraités étaient couverts par l'assurance-accidents non professionnels.</p> <p>Assurance maladie et assurance perte de gain pour le personnel temporaire : à la suite d'un appel d'offres, Van Breda a été choisi en mai 2003 en remplacement de Willis, ce qui s'est traduit par une amélioration considérable de la gestion de cette assurance. Au cours de l'exercice biennal, environ 417 demandes de remboursement ont été traitées.</p> <p>À la fin de 2003, 183 personnes étaient affiliées au régime d'assurance-vie.</p> <p>Les primes d'assurance pour quelque 370 boursiers et stagiaires ont été calculées pendant l'exercice biennal.</p> <p>La Section de la prévoyance sociale a aussi géré 1312 dossiers de membres de</p> |

|  |   |
|--|---|
|  | <p>la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.</p> <p>Les activités relatives à la Caisse de retraite (fermée) de l'OMPI, telles que comptabilité, gestion des biens immobiliers de la caisse, ainsi que le calcul du supplément de pension en faveur de 65 fonctionnaires retraités, ont été menées à bien par la section. Le chalet Erika, propriété de la Caisse de retraite (fermée) de l'OMPI, a été vendu en mai 2002.</p> <p>Environ 1990 attestations de pension et d'assurance, estimations de pensions, lettres et mémorandums ont été traités en 2002-2003.</p> <p>Le Groupe de l'assistance sociale a reçu environ 5000 demandes de membres du personnel et de leur famille en ce qui concerne le logement, la scolarisation, les employés de maison et la fourniture de conseils dans divers domaines. Le groupe de l'assistance sociale a continué de contribuer au club des enfants et aux camps d'été. Une réunion pour les enfants adolescents et les conjoints des membres du personnel ainsi que des séminaires de préparation à la retraite ont été organisés avec des organismes locaux et des organisations des Nations Unies. Des demandes en faveur de la poursuite et du renforcement de ces activités ont été reçues. Le retour d'information des membres du personnel a été positif.</p> <p><i>Retour d'information provenant des membres du personnel :</i></p> <p>Le retour d'information des membres du personnel a été positif.</p> |
|--|---|

### **Sous-programme 16.3 – Politique de gestion du personnel et mise en valeur des ressources humaines**

237. L'Organisation a participé activement au programme de réforme des traitements et des indemnités engagé dans le cadre du système commun des Nations Unies et également au suivi de ce programme.

238. Outre l'organisation de cours de formation pour le perfectionnement des aptitudes des membres du personnel en termes de connaissances linguistiques et informatiques et de compétences de gestion, un programme d'initiation a été spécialement mis au point à l'intention des fonctionnaires nouvellement nommés. Lorsque cela a été possible, des modules de sensibilisation à la sécurité informatique ont été intégrés aux différents programmes de formation. Les cours de langue sont devenus un aspect important des activités de formation, avec quelque 1754 participants tout au long de l'exercice biennal. Le passage au nouveau centre de langues et les efforts constants pour renforcer la diffusion de l'information constituent des réussites majeures. Les principales activités de formation ont toutefois été organisées dans le cadre de la restructuration du secteur du PCT, sous forme notamment d'ateliers sur le travail d'équipe et de cours spéciaux en fonction de la demande. En outre, une analyse du déroulement des opérations a été menée en relation avec la restructuration du Secteur des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques. Le principal objectif de cet exercice était d'arriver à une organisation optimale fondée sur une adéquation entre les besoins et les attentes de chaque personne, de l'équipe et de l'Organisation considérée dans son ensemble.

**OBJECTIFS : Accroître la compatibilité du Statut et règlement du personnel de l'OMPI avec le régime commun des Nations Unies, compte tenu des changements structurels intervenus dans l'Organisation.**

**Améliorer les normes d'emploi (recrutement, affectation et carrière) du personnel et des agents temporaires.**

Résultat escompté : *Meilleure compatibilité du Statut et règlement du personnel de l'OMPI avec le régime commun des Nations Unies.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|---|--|
| Le Statut et règlement du personnel de l'OMPI a été mis à jour en permanence. | <p><i>Nombre de modifications apportées au Statut et règlement du personnel de l'OMPI :</i></p> <p>Les activités relatives à l'élaboration de politiques générales en matière de gestion des ressources humaines conformes aux tendances et faits nouveaux intervenus dans le régime commun des Nations Unies se sont poursuivies. Le Statut et règlement du personnel de l'OMPI a été modifié à huit reprises pendant l'exercice biennal.</p> |

Résultat escompté : *Classement des postes conformément aux normes utilisées dans le régime commun des Nations Unies.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|--|---|
| Classement des postes conformément à la norme-cadre et aux normes locales. | <p><i>Nombre de postes classés :</i></p> <p>364 descriptions d'emploi ont été établies à la suite d'activités de classement. Ces activités n'ont donné lieu à aucun recours. Le Comité de classification ne s'est pas réuni pendant l'exercice biennal. Le Comité consultatif des promotions s'est réuni une fois pendant l'exercice en 2003.</p> |

**OBJECTIF : Introduire un système amélioré de gestion de l'efficacité professionnelle à l'échelle de l'Organisation.**

Résultat escompté : *Système amélioré de gestion concernant le comportement et les résultats professionnels.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|---|---|
| Les discussions concernant un système révisé d'évaluation du comportement professionnel se sont poursuivies | <p><i>Retour d'information des chefs de programme et d'autres membres du personnel :</i></p> <p>n. d.</p> |

**OBJECTIF : Renforcer les compétences et l'efficacité du personnel de l'OMPI en matière de techniques de gestion, de techniques de l'information et de langues, conformément aux objectifs de l'Organisation.**

Résultat escompté : *Amélioration du comportement et des résultats professionnels et des compétences du personnel en matière de communication grâce à une formation aux techniques de l'information, à l'apprentissage des langues de travail reconnues par l'OMPI et à d'autres formations particulières.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|---|---|
| Motivation et performances accrues du personnel (d'après les informations communiquées par les chefs de groupe et les | <p><i>Nombre de membres du personnel formés et retour d'information :</i></p> <p>2752 participants ont suivi un ou plusieurs types des cours ci-après proposés, soit environ 56% de l'ensemble des membres du personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- cours de gestion : 290 participants;</li> <li>- cours d'informatique : 233 participants;</li> <li>- cours de langue : 1754 participants;</li> <li>- communication (y compris le programme d'initiation) : 222 participants;</li> </ul> |

|  |  |
|--|--|
| <p>membre du personnel eux-mêmes.</p> <p>Le nombre de membres du personnel maîtrisant au moins deux langues de travail reconnues par l'OMPI a augmenté.</p> <p>Reconnaissance de l'OMPI en tant que centre d'essai de l'UNESCO au sein du régime commun des Nations Unies et maîtrise directe des cours de langue.</p> <p>Poursuite de la rationalisation des procédures au sein du Département de la gestion des ressources humaines.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- autres cours techniques (en fonction des besoins) : 253 participants.</li> </ul> <p>Une analyse de l'organisation des opérations dans le Secteur des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques a été menée en 2003 dans le souci d'accroître l'efficacité.</p> <p>L'évaluation globale des cours fait apparaître un taux de satisfaction élevé.</p> <p><i>Nombre de membres du personnel maîtrisant au moins deux langues de travail reconnues par l'OMPI :</i></p> <p>Au total, 153 membres du personnel ont passé avec succès un examen d'aptitude linguistique pendant l'exercice biennal : 74 en anglais, 43 en français, 24 en espagnol, huit en allemand, deux en chinois, un en arabe et un en russe.</p> <p>Six fonctionnaires ont suivi un stage de langues intensif à l'étranger et 13 autres membres du personnel ont bénéficié de cours de langue privés et adaptés à leurs besoins professionnels.</p> <p>La transition vers le nouveau système de cours de langue établi en 2001 a été effectuée sans heurt et l'OMPI s'est félicitée de la participation de l'UIT à ce nouveau programme. Avec l'UIT, l'OMPI est devenue un centre d'essai pour les examens d'aptitudes linguistiques en français, en anglais et en espagnol. Les examens sont organisés conjointement avec l'UIT tous les ans.</p> <p>Environ 105 sessions d'examen de recrutement ont été organisées pour les agents temporaires. Les tests ont été étendus aux membres du personnel en place afin d'évaluer les compétences et de recenser les objectifs de formation.</p> |
|--|--|

**OBJECTIF : Améliorer la communication et la diffusion de l'information au sein du personnel.**

Résultat escompté : *Activités de formation et diffusion de l'information portant sur les objectifs et les activités de l'Organisation*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|---|---|
| <p>Le temps d'adaptation des nouveaux membres du personnel ayant été réduit, ceux-ci sont devenus pleinement opérationnels rapidement.</p> <p>Accès direct des membres du personnel aux informations publiées sur l'Intranet.</p> | <p><i>Nombre d'activités organisées, telles que, entre autres, programmes d'initiation et pause-formation, et retour d'information provenant des membres du personnel :</i></p> <p>Les manifestations suivantes ont notamment été organisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 18 sessions du programme d'initiation, auxquelles ont participé 206 membres du personnel;</li> <li>- quatre séances de formation à l'intention des secrétaires récemment nommées;</li> <li>- quatre sessions de pause-formation avec une participation moyenne de 150 membres du personnel;</li> <li>- trois sessions de la formation en ligne à la propriété intellectuelle en français et en anglais, auxquelles ont participé 112 membres du personnel au total.</li> </ul> <p>Le retour d'information a été positif.</p> <p>Le site Intranet a été reconfiguré afin de rendre l'information plus accessible.</p> <p>Une brochure de bienvenue a été conçue et élaborée en 2002 en coopération avec la Section de l'assistance sociale. Cette brochure a été diffusée en 2003.</p> |

## Sous-programme 16.4 - Services de santé

239. Le Service médical a organisé plusieurs conférences et programmes sur diverses questions relatives à la santé, telles que la prévention des maladies, le stress, l'alimentation et la nutrition, afin de faire en sorte que les membres du personnel soient correctement informés sur les questions relatives à leur santé et à leur condition de travail. En outre, le Service

médical a donné des conseils sur toute une gamme de questions touchant à la santé, telles que le SRAS et le tabagisme.

**OBJECTIF :** Fournir des services de santé aux fonctionnaires, aux retraités et aux délégués étrangers auprès de l'OMPI.

Résultat escompté : Soins de santé rapides et adéquats pour le personnel, les retraités et les délégués.

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|--|--|
| Il a été satisfait à toutes les demandes en matière de soins de santé des membres du personnel, des retraités et des délégués, ainsi qu'aux demandes de réunions d'information avant et après mission. | <p>Nombre de membres du personnel, retraités et délégués ayant recours aux services de l'Unité médicale de l'OMPI :</p> <p>Quelque 11 417 consultations et interventions ont été effectuées à l'intention des membres du personnel, d'agents temporaires, de retraités, de délégués et de visiteurs officiels de l'OMPI.</p> <p>91 urgences ont été traitées, 722 vaccins ont été administrés et 151 certificats médicaux à l'intention d'agents temporaires ou d'autres membres du personnel ont été délivrés.</p> <p>188 réunions d'information avant mission/séances de distribution de trousse de voyage ont été organisées.</p> |

**OBJECTIF :** Améliorer, sur le plan de la santé, les conditions matérielles de travail du personnel.

Résultat escompté : Sensibilisation aux avantages des techniques de gestion de la santé et d'un milieu de travail sain, et meilleur accès à ces avantages.

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|---|---|
| Amélioration significative du bien-être du personnel et des conditions et du milieu de travail. | <p>Diminution du nombre de doléances concernant des maladies liées au milieu de travail :</p> <p>Plusieurs programmes de promotion de la santé axés en particulier sur la prévention des maladies ont été lancés. Une conférence à la pause-déjeuner a été consacrée à la sécurité alimentaire et à la nutrition en octobre 2002. Une autre conférence sur l'ergonomie s'est tenue en février 2003.</p> <p>En collaboration avec la Section du perfectionnement du personnel, neuf séminaires sur la gestion du stress ont été suivis par 80 membres du personnel.</p> <p>87 membres du personnel ont participé à un séminaire sur les premiers secours.</p> <p>Neuf inspections d'hygiène alimentaire ont été réalisées dans les diverses cuisines des cafétérias de l'OMPI.</p> <p>Les activités lancées en 2001, visant à améliorer la santé et le bien-être du personnel, se sont poursuivies pendant l'exercice biennal; parmi ces activités, on peut citer celles relatives à l'ergonomie, une campagne de lutte contre le tabagisme, les inspections du milieu du travail et les mesures de lutte contre le SRAS prises en 2003.</p> |

**OBJECTIF :** Maîtriser les dépenses de santé de l'OMPI et de son personnel.

Résultat escompté : Économies réalisées par l'Organisation et son personnel grâce à la maîtrise des coûts.

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|--|--|
| Meilleur accès aux soins de santé à des prix compétitifs pour les membres du personnel et de leurs familles. | <p>Réduction des coûts médicaux supportés par l'Organisation et le personnel :</p> <p>L'augmentation de la prime d'assurance-maladie pendant l'exercice biennal a été limitée à environ 10%.</p> <p>Des accords ont été signés avec les nouveaux prestataires de santé ci-après : deux centres de radiothérapie, un laboratoire d'analyses sanguines, un grand réseau de</p> |

L'application de prix compétitifs est en accord avec la politique de limitation des coûts de l'Organisation.

pharmacies, un physiothérapeute et une clinique.

**Montant total des dépenses au titre du programme principal 16  
au cours de l'exercice biennal 2002-2003**

**15 792 000 francs suisses**

## **PROGRAMME PRINCIPAL 17 - Services administratifs**

240. Des services administratifs ont continu d'être assurés à l'intention des États membres, d'autres utilisateurs des secteurs public et privé et du Secrétariat tout au long de l'exercice 2002-2003.

### **Sous-programme 17.1 - Opérations financières**

241. L'assainissement de la gestion financières s'est poursuivi, avec une comptabilité précise de toutes les recettes et dépenses, et des comptes mensuels et annuels établis conformément au Règlement financier de l'OMPI et à son règlement d'exécution. À la clôture, les comptes de l'exercice biennal 2000-2001 se sont avérés exacts (que ce soit pour l'OMPI, l'UPOV, les projets du PNUD, les fonds fiduciaires ou la Caisse de retraite (fermée) de l'OMPI). Un rapport d'audit positif a été établi par les vérificateurs externes des comptes. Le Rapport de gestion financière pour l'exercice biennal 2000-2001 a été rédigé et envoyé dans les délais aux États membres. La répartition des émoluments complémentaires et des compléments d'émoluments perçus dans le cadre de l'Union de Madrid et des taxes étatiques perçues dans le cadre de l'Union de La Haye pour 2001 et 2002 a été effectuée en temps voulu, de même que la répartition mensuelle des taxes individuelles relatives au Protocole de Madrid.

242. Les principales étapes du projet AIMS ont été achevées dans les délais. Une fois définis les besoins des divisions concernées, le logiciel acheté a été installé provisoirement comme logiciel parallèle. Une équipe de consultants a été recrutée afin d'aider les utilisateurs à passer au nouveau système, qui, s'agissant des modules dépenses, a été achevé dans les délais et était prêt à être mis en service le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Les modules recettes devraient être terminés en 2004.

243. Le Comité consultatif des investissements a tenu des réunions régulières et est convenu que, pour ce qui concerne le capital préservé, la meilleure solution consiste à placer les fonds auprès de la Banque nationale suisse, avec un rendement annuel moyen de 3,344% en 2002 et 2,594% en 2003. Le rendement de l'investissement a été de 13,1 millions de francs suisses, montant inférieur à ce qui était attendu du fait de la baisse des taux d'intérêt pendant l'exercice biennal.

**OBJECTIF :** **Élaborer un nouveau système intégré d'information financière et budgétaire et, dans l'intervalle, procéder aux aménagements nécessaires sur le système d'information financière existant.**

Résultat escompté : *Redéfinition des pratiques de gestion existantes et mise en place de nouveaux modules financiers durant l'exercice 2002-2003 entraînant une augmentation de l'efficacité, de la productivité et de la flexibilité au cours de l'exercice 2004-2005.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|--|---|
| Calendrier respecté et réalisation en temps voulu du logiciel, disponible pour être mis en service le 1 <sup>er</sup> janvier 2004, en ce qui concerne la partie dépenses. | <i>Nombre et nature des modules élaborés et mis en œuvre aux fins du nouveau système d'information financière et budgétaire :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>- définition des besoins des services financiers;</li><li>- sélection et achat du logiciel;</li><li>- recrutement d'une équipe de consultants;</li><li>- achèvement de la conception des modules "dépenses" et "recettes";</li><li>- formation des utilisateurs des modules "dépenses";</li><li>- passage à la production des modules "dépenses".</li></ul> |

**OBJECTIFS :** **Faire en sorte que tous les revenus qui doivent être versés à l'OMPI soient reçus comme il convient et que toutes les dépenses soient payées correctement et en temps voulu.**  
**Veiller à ce que la comptabilité soit conforme aux principes, règles et normes applicables et que les comptes soient tenus correctement.**

Résultat escompté : *Toutes les opérations financières continueront d'être effectuées avec précision, intégrité et probité.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|---|--|
| Les opérations financières ont continué de répondre aux critères les plus élevés. | <i>Rapport et avis des vérificateurs externes des comptes :</i><br>Précision de toutes les opérations financières et rapports et avis positifs des vérificateurs externes des comptes. |

**OBJECTIF :** **Veiller à ce que le Secrétariat ait la capacité voulue pour investir ses fonds et obtenir le rendement maximum compatible avec la nécessité de préserver les ressources financières de l'OMPI.**

Résultat escompté : *Les fonds pouvant être investis seront sauvegardés et un rendement maximal sera obtenu, en fonction des conseils d'experts en matière d'investissement.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|---|--|
| Le rendement des investissements a été légèrement inférieur aux prévisions en raison de la baisse des taux d'intérêt en 2002 et 2003. | <i>Rendement obtenu sur les fonds investis (étant entendu qu'il dépend dans une large mesure de la situation du marché) :</i><br>Les intérêts obtenus sur les fonds investis en 2002-2003 se sont élevés à 13,1 millions de francs suisses, par rapport à une prévision budgétaire révisée de 14 millions de francs suisses. |

**OBJECTIF :** Fournir des informations financières pertinentes et claires aux États membres et aux chefs de programme au sein du Secrétariat.

Résultat escompté : Des rapports financiers satisfaisants seront fournis en temps voulu aux États membres et aux chefs de programme au sein du Secrétariat, favorisant ainsi la transparence, l'obligation de rendre des comptes et l'utilisation efficace des ressources.

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|---|---|
| Production satisfaisante et en temps voulu des rapports et autres documents financiers. | <p><i>Établissement de rapports financiers et livraison d'informations financières aux utilisateurs internes et externes dans les délais prévus :</i></p> <p>Fourniture en temps voulu de l'information financière aux utilisateurs internes et externes, notamment en ce qui concerne les taxes et émoluments perçus dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye.</p> <p>Le Rapport de gestion financière 2000-2001 et le rapport d'audit établi par le Contrôle fédéral des finances de la Confédération suisse ont été envoyés aux États membres en juillet 2002.</p> <p><i>Répartition entre les États membres des taxes et émoluments perçus dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye dans les délais prévus :</i></p> <p>Répartition en temps voulu entre les États membres des taxes et émoluments perçus dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye.</p> |

## Sous-programme 17.2 - Service linguistique

244. Les services de traduction ont été assurés dans les six langues officielles de l'ONU, tout en visant une qualité maximale et les délais les plus courts possibles de façon à maintenir le niveau de qualité et à laisser suffisamment de temps pour la distribution des documents. À cet égard, les outils informatiques, tels que des bases de données terminologiques, ont été utilisés dans toute la mesure du possible, permettant au Service linguistique d'atteindre un rendement élevé.

**OBJECTIFS :** Faciliter la compréhension entre les États membres et avec le Secrétariat et permettre un large accès aux informations grâce à la traduction de publications, de documents et autres textes dans le plus grand nombre de langues possible, en maintenant la grande qualité du travail de traduction et en visant l'objectif "zéro défaut".

**Arrêter les principes applicables sur le plan linguistique ainsi que la terminologie.**

**Renforcer l'utilisation des techniques de l'information, notamment le recours à des bases de données plus étoffées et l'emploi éventuel de systèmes de traduction assistée par ordinateur et de reconnaissance vocale.**

Résultat escompté : La traduction de haute qualité des documents dans un plus grand nombre de langues de travail rendra les réunions et les débats plus efficaces, puisque les documents et autres textes seront disponibles dans plus de langues.

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|---|--|
| La qualité élevée de la traduction, de la mise en forme et de la révision des documents a été | <p><i>Retour d'information provenant des délégués sur la qualité et l'obtention en temps voulu des traductions :</i></p> <p>Les délégués ont été généralement satisfaits de la qualité des traductions.</p> <p>Des efforts accrus ont été faits pour que l'immense majorité des documents soient remis conformément aux normes du Secrétariat.</p> |



|   |   |
|---|---|
| <p>maintenue.</p> <p>La demande de traduction a été globalement plus forte, d'où une augmentation du nombre total de documents traduits de 7% par rapport à l'exercice biennal précédent.</p> | <p><i>Volume de traductions produites conforme aux normes de productivité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Traduction de 75 lois, règlements, lois types ou projets de lois provenant de 34 pays ou groupes de pays, ou établis à leur intention. Traduction, révision ou édition de la documentation établie pour 101 réunions, ainsi que d'exposés pour des séminaires ou des cours de formation organisés par le Secrétariat.;</li><li>- Le volume de la documentation traduite, mise en forme et publiée par le Service linguistique a atteint un rendement global de 94% du temps de travail total pendant toute la durée de l'exercice biennal, 6% de ce temps seulement étant consacrés aux tâches administratives.</li></ul> <p>Le Service linguistique a bénéficié de l'utilisation de plusieurs outils informatiques, dont différentes bases de données terminologiques accessibles par tous les traducteurs, ainsi que des outils et ressources disponibles sur l'Internet. L'évaluation des différents logiciels d'aide à la traduction a débouché sur la sélection d'un outil de recherche documentaire moderne qui a été acheté et installé au second semestre de 2002, ce qui a permis de rendre la recherche de références plus rapide, plus complète et plus fiable. Plusieurs milliers de fichiers ont été archivés depuis dans la base de données administrée par ce logiciel et sont utilisés en permanence par les traducteurs dans leur travail quotidien.</p> |
|---|---|

### **Sous-programme 17.3 – Service des conférences, des communications, de la gestion informatisée du courrier et de la production des publications**

245. Des dispositions d'ordre logistique et administratif ont été prises pour assurer le secrétariat des conférences et réunions tenues à Genève ou ailleurs, y compris la fourniture de services de documentation et d'interprétation. Beaucoup de documents ont également été publiés sur l'Internet, ce qui a permis aux délégués et aux participants d'y avoir facilement accès.

246. Le volume important de correspondance envoyé par l'Organisation a permis d'obtenir des prix très compétitifs de la part des prestataires de services, d'où des coûts d'expédition du courrier globalement très inférieurs aux tarifs publics. Des tarifs préférentiels pour les appels téléphoniques longue distance ont été négociés, ce qui a permis de réduire la facture totale pour les communications passant par le standard malgré une utilisation globale supérieure en raison de l'augmentation des effectifs de l'OMPI.

247. Les propositions relatives à un système de gestion électronique des documents ont été finalisées. Destiné à remplacer le système actuel d'enregistrement du courrier, ce système mettrait en œuvre un environnement électronique complet pour l'enregistrement et le traitement de la correspondance. Il faciliterait également les diverses étapes de l'établissement et du suivi de l'approbation, de la traduction, de l'impression, de la distribution et de l'archivage des documents, avec l'avantage supplémentaire d'offrir des outils de recherche améliorés et de meilleures possibilités de conservation des dossiers. Toutefois, la mise en œuvre du projet a été différée en raison de restrictions budgétaires. Entre-temps, une restructuration complète du fonds d'archives a été réalisée. Dans l'attente de la mise en place d'un système électronique, un système amélioré de suivi des documents a été utilisé.

**OBJECTIF : Fournir aux délégués et au Secrétariat des services efficaces pour le bon déroulement des conférences et autres réunions.**

Résultat escompté : Fournir aux délégués et au Secrétariat des services efficaces pour le bon déroulement des conférences et autres réunions.

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |             |             |             |  |       |       |   |     |     |  |         |         |  |       |       |   |       |       |                     |       |       |
|---|---|-------------|-------------|-------------|--|-------|-------|---|-----|-----|--|---------|---------|--|-------|-------|---|-------|-------|---------------------|-------|-------|
| <p>Les services d'appui aux conférences, y compris les services d'interprétation, ont été assurés avec une grande efficacité.</p>   | <p><i>Retour d'information provenant des délégués sur les services de conférence fournis :</i></p> <p>Réactions très positives des délégués et du personnel du Secrétariat. Des services d'appui aux conférences/réunions ont été fournis pour les manifestations suivantes :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th><u>2002</u></th> <th><u>2003</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>- Réunion à Genève</td> <td>62</td> <td>52</td> </tr> <tr> <td>- Réunions dans d'autres lieux (y compris fourniture de la documentation)</td> <td>178</td> <td>164</td> </tr> <tr> <td>- Nombre de contrats conclus avec des interprètes free-lance</td> <td>567</td> <td>467</td> </tr> <tr> <td>- Nombre de journées de travail d'interprètes free-lance</td> <td>2 335</td> <td>1 920</td> </tr> <tr> <td>- Nombre de participants des réunions de Genève</td> <td>6 000</td> <td>5 100</td> </tr> <tr> <td>- Réunions internes</td> <td>1 135</td> <td>1 322</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le nouveau système acoustique installé dans les salles de conférence a bien fonctionné. Un tableau d'affichage électronique a été installé pour les salles de réunion afin de favoriser la mise à jour rapide des calendriers des réunions et la clarté de l'information. Un système de réservation des salles de conférence fondé sur l'Intranet a été mis au point et installé à l'usage du Secrétariat.</p> |             | <u>2002</u> | <u>2003</u> | - Réunion à Genève                                 | 62    | 52    | - Réunions dans d'autres lieux (y compris fourniture de la documentation) | 178 | 164 | - Nombre de contrats conclus avec des interprètes free-lance | 567     | 467     | - Nombre de journées de travail d'interprètes free-lance | 2 335 | 1 920 | - Nombre de participants des réunions de Genève | 6 000 | 5 100 | - Réunions internes | 1 135 | 1 322 |
|   | <u>2002</u>   | <u>2003</u> |             |             |  |       |       |   |     |     |  |         |         |  |       |       |   |       |       |                     |       |       |
| - Réunion à Genève  | 62  | 52          |             |             |  |       |       |   |     |     |  |         |         |  |       |       |   |       |       |                     |       |       |
| - Réunions dans d'autres lieux (y compris fourniture de la documentation)   | 178   | 164         |             |             |  |       |       |   |     |     |  |         |         |  |       |       |   |       |       |                     |       |       |
| - Nombre de contrats conclus avec des interprètes free-lance  | 567   | 467         |             |             |  |       |       |   |     |     |  |         |         |  |       |       |   |       |       |                     |       |       |
| - Nombre de journées de travail d'interprètes free-lance  | 2 335   | 1 920       |             |             |  |       |       |   |     |     |  |         |         |  |       |       |   |       |       |                     |       |       |
| - Nombre de participants des réunions de Genève   | 6 000   | 5 100       |             |             |  |       |       |   |     |     |  |         |         |  |       |       |   |       |       |                     |       |       |
| - Réunions internes   | 1 135   | 1 322       |             |             |  |       |       |   |     |     |  |         |         |  |       |       |   |       |       |                     |       |       |
| <p><u>Résultat escompté</u> : Diffusion efficace et en temps voulu des documents de réunion et mise à disposition de ces documents sur le site Web de l'OMPI. Utilisation de systèmes d'impression à la demande et d'archivage numérique électronique pour les documents; l'utilisation de l'Intranet pour la documentation interne se traduira par un accès plus rapide, l'impression de moins de documents, un moindre stockage de documents et des économies sur les frais d'affranchissement.</p> | <p><i>Retour d'information provenant des utilisateurs sur la diffusion efficace en temps voulu des documents et sur l'accès aux documents dans les mêmes conditions :</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th><u>2002</u></th> <th><u>2003</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>- Documents distribués (toutes langues confondues)</td> <td>6 477</td> <td>5 593</td> </tr> <tr> <td>- Circulaires officielles et autres avis</td> <td>745</td> <td>780</td> </tr> <tr> <td>- Paquets de documents préparés pour expédition postale</td> <td>200 000</td> <td>210 000</td> </tr> </tbody> </table> <p>La publication des dates et de la documentation des réunions sur le site Internet de l'OMPI a beaucoup facilité un accès rapide à l'information. Les documents établis pour les réunions du SCIT et du PCT ont été envoyés uniquement sous forme électronique, d'où une livraison plus rapide et des économies sur les coûts d'impression et d'expédition. Il est prévu d'envoyer de plus en plus de documents par des moyens électroniques.</p> <p>Un système de suivi amélioré a été introduit afin de contribuer à la production des documents en temps voulu, dans toutes les langues pertinentes.</p>  |             | <u>2002</u> | <u>2003</u> | - Documents distribués (toutes langues confondues) | 6 477 | 5 593 | - Circulaires officielles et autres avis                                  | 745 | 780 | - Paquets de documents préparés pour expédition postale      | 200 000 | 210 000 |  |       |       |   |       |       |                     |       |       |
|   | <u>2002</u>   | <u>2003</u> |             |             |  |       |       |   |     |     |  |         |         |  |       |       |   |       |       |                     |       |       |
| - Documents distribués (toutes langues confondues)  | 6 477   | 5 593       |             |             |  |       |       |   |     |     |  |         |         |  |       |       |   |       |       |                     |       |       |
| - Circulaires officielles et autres avis  | 745   | 780         |             |             |  |       |       |   |     |     |  |         |         |  |       |       |   |       |       |                     |       |       |
| - Paquets de documents préparés pour expédition postale   | 200 000   | 210 000     |             |             |  |       |       |   |     |     |  |         |         |  |       |       |   |       |       |                     |       |       |
| <p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>Les documents de réunion et les circulaires officielles ont été généralement distribués en temps voulu.</p> <p>Des documents ont été publiés à l'intention des délégués et du public sur le site Internet de l'OMPI et à l'intention du personnel, sur le site Intranet, afin de faciliter l'accès à la documentation des réunions.</p>  | <p><u>Indicateurs d'exécution</u></p>   |             |             |             |  |       |       |   |     |     |  |         |         |  |       |       |   |       |       |                     |       |       |

**OBJECTIFS : Fournir des services fiables et économiques en ce qui concerne les télécommunications, le courrier et les messagers-chauffeurs.**

**Fournir une gestion centrale du courrier pour la correspondance officielle sur papier et sous forme électronique ainsi qu'un service des archives intégré.**

Résultat escompté : *Services de télécommunication présentant un bon rapport coût-efficacité et ayant fait l'objet d'une amélioration.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|---|---|
| Les frais d'exploitation et d'infrastructure (équipement, entretien et location de lignes) ont été inférieurs au montant budgétisé, malgré une plus grande utilisation dans l'ensemble. | <p><i>Liaisons de télécommunication modernes entre tous les bâtiments occupés par l'OMPI :</i></p> <p>Des liaisons ont été installées en 2002 dans deux nouveaux bâtiments loués par l'OMPI et en 2003 dans l'ancien bâtiment de l'OMM. Un examen complet de tous les besoins en matière de connexions et de matériel a été entrepris, ce qui a permis de résilier plusieurs lignes louées et contrats de maintenance.</p> <p><i>Pas d'augmentation des coûts de télécommunication par rapport à l'exercice biennal 2000-2001, malgré une plus grande utilisation :</i></p> <p>De nouvelles réductions des tarifs des communications ont été négociées. En dépit d'une augmentation de l'utilisation globale des communications téléphonique induite par l'accroissement des effectifs de l'OMPI, les coûts des appels téléphoniques passés par l'intermédiaire du standard de l'OMPI ont reculé, passant de 586 000 francs suisses en 2001 à 581 000 en 2002 et à 458 000 en 2003.</p> <p><i>Plus large utilisation du téléphone cellulaire :</i></p> <p>Afin d'améliorer les communications, l'utilisation des téléphones cellulaires a augmenté. Les frais de fonctionnement se sont élevés à 406 000 francs suisses en 2002 (pour 190 téléphones) et à 413 000 francs suisses en 2003 (pour 213 téléphones), contre 343 000 francs suisses en 2001 (pour 166 téléphones).</p> |

Résultat escompté : *Gestion effective et efficace des archives, du courrier et des services de messagers-chauffeurs.*

| <u>Résultats obtenus</u>                                  | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|---|--|
| Les services ont été assurés avec rapidité et efficacité. | <p><i>Exploitation efficace et en temps voulu des systèmes de gestion du courrier informatisé et des archives, et distribution en temps voulu du courrier et de la correspondance interne :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la quasi-totalité du courrier (sur papier ou sous forme électronique) a été enregistrée dans un délai d'un jour à compter de la réception, malgré le renforcement des contrôles de la sécurité du courrier;</li><li>- les propositions relatives à un système pilote de gestion électronique des documents ont été finalisées, mais leur mise en œuvre a été reportée pour cause de restrictions budgétaires;</li><li>- dans le cadre du projet relatif au système de gestion électronique des documents, des propositions ont été établies concernant la numérisation des documents historiques les plus importants, dont certains datent du XIX<sup>e</sup> siècle, afin d'améliorer l'archivage, la conservation et la facilité de recherche des dossiers;</li><li>- une restructuration complète des archives physiques a été entreprise, des délais de conservation ont été introduits et un inventaire – rudimentaire – des archives se prêtant à la recherche a été établi;</li><li>- un projet pilote de serveur de télécopies a été lancé en vue d'améliorer la diffusion de la correspondance transmise par télécopie;</li><li>- une structure d'archivage de dossiers en réseau a été conçue et mise en œuvre avec succès pour les besoins en matière de documentation dans le cadre du projet AIMS, y compris en vue du dépôt en ligne, de la recherche rapide, du référencement et du dépôt électronique;</li><li>- l'occupation de nouveaux locaux en 2002 a nécessité une expansion des services de messagers-chauffeurs.</li></ul> |

| <p>Des tarifs d'affranchissement intéressants pour le courrier international ont été négociés pour 2003, malgré une augmentation des coûts due en partie au renforcement des mesures de sécurité.</p>   | <p><i>Réduction des coûts afférents au courrier et à d'autres services de livraison :</i></p> <p>Le volume important du courrier sortant a permis l'obtention de tarifs d'affranchissement préférentiels. L'utilisation de supports électroniques (DVD, CD-ROM, bandes magnétiques) a permis de réduire de manière significative les coûts (y compris les dépenses de papier) liés à l'envoi des documents du PCT. Environ 50% des expéditions par la poste concernaient le PCT, et 25% les systèmes de Madrid et de La Haye. Quelques statistiques en la matière :</p> <table border="1" data-bbox="523 459 1353 616"> <thead> <tr> <th><u>Courrier sortant</u></th> <th><u>2002</u></th> <th><u>2003</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre d'objets</td> <td>1 008 936</td> <td>1 118 188</td> </tr> <tr> <td>Poids total (en tonnes)</td> <td>411</td> <td>312</td> </tr> <tr> <td>Poids moyen de chaque objet</td> <td>407g</td> <td>279g</td> </tr> <tr> <td>Coût (en francs suisses)</td> <td>4 344 409</td> <td>3 861 410</td> </tr> </tbody> </table> <p>À la suite d'un appel d'offres, des contrats ont été signés avec de nouveaux prestataires de services de livraison pour l'expédition de l'essentiel du courrier international et des lettres recommandées en 2003.</p> | <u>Courrier sortant</u> | <u>2002</u> | <u>2003</u> | Nombre d'objets | 1 008 936 | 1 118 188 | Poids total (en tonnes) | 411 | 312 | Poids moyen de chaque objet | 407g | 279g | Coût (en francs suisses) | 4 344 409 | 3 861 410 |
|---|---|-------------------------|-------------|-------------|-----------------|-----------|-----------|-------------------------|-----|-----|-----------------------------|------|------|--------------------------|-----------|-----------|
| <u>Courrier sortant</u>   | <u>2002</u>   | <u>2003</u>             |             |             |                 |           |           |                         |     |     |                             |      |      |                          |           |           |
| Nombre d'objets   | 1 008 936   | 1 118 188               |             |             |                 |           |           |                         |     |     |                             |      |      |                          |           |           |
| Poids total (en tonnes)   | 411   | 312                     |             |             |                 |           |           |                         |     |     |                             |      |      |                          |           |           |
| Poids moyen de chaque objet   | 407g  | 279g                    |             |             |                 |           |           |                         |     |     |                             |      |      |                          |           |           |
| Coût (en francs suisses)  | 4 344 409   | 3 861 410               |             |             |                 |           |           |                         |     |     |                             |      |      |                          |           |           |
| <p><b>OBJECTIFS : Répondre à tous les besoins de l'Organisation en ce qui concerne l'impression et la publication sur papier ainsi que sous forme électronique.</b></p> <p><b>Améliorer et rendre plus économiques les services d'impression, grâce à l'adoption de nouvelles techniques.</b></p> |   |                         |             |             |                 |           |           |                         |     |     |                             |      |      |                          |           |           |
| <p><u>Résultat escompté :</u> <i>Augmentation du volume du travail d'impression réalisé dans l'Organisation, y compris les brochures du PCT, les publications et les documents, le travail d'impression étant réalisé selon la destination du produit imprimé.</i></p>                            |   |                         |             |             |                 |           |           |                         |     |     |                             |      |      |                          |           |           |
| <p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>Augmentation de l'utilisation de l'impression en couleur, réduction des coûts payés à des fournisseurs extérieurs.</p>   | <p><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p><i>Augmentation de la production de l'imprimerie de l'Organisation, y compris l'impression en couleur, et l'impression pour expédition par destination :</i></p> <p>La production de documents imprimés en interne a baissé de 24% en 2003 pour atteindre le chiffre de 93 829 854 exemplaires, contre 119 565 483 en 2002, par suite d'une augmentation des CD et des DVD produits pour le PCT à la place des éditions imprimées.</p> <p>Les imprimantes couleur ont servi à produire 2 142 830 pages en 2003 (1 964 541 pages en 2002).</p>  |                         |             |             |                 |           |           |                         |     |     |                             |      |      |                          |           |           |
| <p><u>Résultat escompté :</u> <i>Production économique de publications de grande qualité sur papier et sous forme électronique.</i></p>   |   |                         |             |             |                 |           |           |                         |     |     |                             |      |      |                          |           |           |
| <p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>La production de DVD et de CD a augmenté, avec pour résultat une diminution des publications imprimées, en particulier des brochures PCT.</p>  | <p><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p><i>Nombre de publications, de documents et autres textes (sur papier ou sous forme électronique) livrés dans les délais prévus :</i></p> <p>Tous les documents et publications ont été produits en temps voulu. Aucune plainte n'a été reçue de la part des utilisateurs.</p> <p><i>Augmentation du nombre des publications produites sous diverses formes électroniques :</i></p> <p>Environ 6006 DVD et CD ont été produits et expédiés dans les délais.</p> <p><i>Réduction des coûts en faisant réaliser les publications dans le cadre de contrats de sous-traitance (et aussi à l'intérieur de l'Organisation lorsqu'il conviendra) :</i></p> <p>Quelque 466 ordres de commande ont été émis à l'intention de fournisseurs extérieurs.</p>   |                         |             |             |                 |           |           |                         |     |     |                             |      |      |                          |           |           |

## Sous-programme 17.4 - Achats, contrats et voyages

248. Les activités suivantes ont notamment été exécutées en 2002-2003 concernant les deux projets relatifs aux bâtiments : appels d'offres à l'intention de bureaux d'études et de cabinets d'architectes, désignation de l'entreprise générale pour le nouveau bâtiment et négociation des contrats.

249. L'exercice biennal a été marqué par la poursuite des activités concernant les grands projets relatifs aux techniques de l'information, tels que le WIPONET, IMPACT et AIMS, y compris la renégociation de plusieurs des contrats et la modification ou la révision à la baisse de l'envergure des travaux correspondant à d'autres projets. D'autres appels à propositions importants ont été lancés pour le renouvellement des services de sécurité, différentes polices d'assurance, les fournitures, le mobilier et le papier. Le Service des achats et des contrats a également participé aux réunions du Comité d'examen des contrats concernant 92 cas.

250. En ce qui concerne la gestion des avoirs, à la fin de 2003, quelque 42 600 articles avaient été identifiés au moyen d'un code à barres et incorporés dans l'inventaire des actifs, d'une valeur totale d'environ 50 660 000 francs suisses. Sur ce total, 10 200 articles ont été ajoutés pendant l'exercice 2002-2003, et quelque 2100 articles ont été retirés de l'inventaire pour cause de détérioration due à l'utilisation et pour être donnés ou recyclés.

**OBJECTIF :** Assurer de manière efficace et transparente la passation des marchés et l'attribution des contrats de fourniture de produits et de prestation de services.

Résultat escompté : *Livraison des matériels, équipements et services de la meilleure qualité possible au meilleur coût et en temps voulu.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|---|---|
| Accroissement de l'efficacité et de la souplesse des procédures d'achat.  | <i>Quantité d'achats, qualité et coût de ces achats et respect des délais :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>- publication de 144 RFP;</li><li>- 1006 fournisseurs ont été invités à soumissionner;</li><li>- 3774 bons de commande ont été établis.</li></ul> <p>Pour renforcer l'efficacité des procédures d'achat, les spécifications ont été harmonisées, les besoins quotidiens ont été consolidés et le nombre des ordres d'achat globaux a été augmenté.</p>  |
| <u>Résultat escompté :</u>  | <i>Obtention des meilleurs prix et conditions auprès du plus grand nombre possible de fournisseurs étrangers dans le cadre d'appels d'offres internationaux destinés à un éventail diversifié de fournisseurs, afin d'assurer la concurrence la plus large possible.</i>  |
| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
| Obtention de meilleurs prix et conditions contractuelles; plus large répartition géographique et diversification accrue des fournisseurs. | <i>Prix et conditions obtenus :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>- participation de l'OMPI à l'UNCSD (Base de données des Nations Unies sur les fournisseurs) et à l'IAPWG (Groupe de travail des achats interorganisations) du Service commun d'achats des Nations Unies, et utilisation et promotion de leurs services;</li><li>- quelque 805 nouvelles sociétés ont été enregistrées dans la base de données des fournisseurs potentiels;</li><li>- les achats ont été réalisés auprès de 77 pays (huit de plus qu'au cours de l'exercice biennal 2000-2001);</li></ul> |

- en ce qui concerne la coopération pour le développement, 77% des achats ont été effectués sur place, ce qui représente une augmentation de 20,3% par rapport à l'exercice 2000-2001.

**OBJECTIFS :** Veiller à ce que les politiques définies par l'Organisation en matière de voyages soient appliquées de façon efficace, cohérente et économique et à ce que les services fournis en matière de voyages par des entreprises extérieures soient conformes aux règles et règlements de l'Organisation.

**Veiller à ce que les activités de l'Organisation en matière de voyages soient menées à bien conformément aux normes de sécurité établies.**

Résultat escompté : *Traitement dans les délais de tous les ordres de voyage et simplification des procédures pour une accélération du traitement des demandes d'autorisation de voyage.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|---|--|
| <p>Traitement dans les délais des autorisations de voyage et des demandes de visa.</p> <p>L'évaluation d'un système électronique pour les autorisations de voyage a continué en 2002-2003, notamment sous l'angle du rapport coût-efficacité.</p> | <p><i>Nombre de demandes d'autorisation de voyage traitées :</i></p> <p>4797 autorisations de voyage ont été traitées et vérifiées pendant l'exercice biennal 2002-2003 (2076 en 2003). Environ 2608 visas ont été obtenus en relation avec des autorisations de voyage pour l'exercice biennal 2002-2003 (1377 en 2002 et 1231 en 2003).</p> <p><i>Mise en place du système électronique d'autorisation de voyage :</i></p> <p>n.d.</p> |

Résultat escompté : *Réduction des dépenses de voyage.*

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|--|---|
| <p>Des économies considérables ont été réalisées en termes de dépenses de voyage pendant l'exercice biennal.</p> | <p><i>Montant des économies découlant des tarifs spéciaux et des accords avec les compagnies aériennes :</i></p> <p>Les économies réalisées sur les billets d'avion pour les missions se sont élevées à 4 412 000 francs suisses.</p> <p><i>Montant des ristournes reçues :</i></p> <p>Aucune ristourne n'a été reçue. Les accords directs passés avec les compagnies aériennes ont débouché sur des réductions de tarif de l'ordre de 15 à 25%, contre des ristournes proposées s'établissant entre 3 et 5%.</p> |

**Montant total des dépenses au titre du programme principal 17  
au cours de l'exercice biennal 2002-2003**

**66 159 000 francs suisses**

## PROGRAMME PRINCIPAL 18 – Locaux

251. Deux grandes priorités ont caractérisé ce programme principal pendant l'exercice biennal 2002-2003, à savoir, premièrement, la gestion des locaux de l'OMPI, y compris les espaces de travail, les aires de stockage et les places de stationnement, l'entretien et la modernisation des installations, ainsi que la supervision des fonctions de sécurité, et, deuxièmement, la gestion des deux projets de construction.

252. La rénovation et l'agrandissement de l'ancien bâtiment de l'OMM se sont achevées en novembre 2003, après quoi a débuté le déménagement de la Division du PCT. En ce qui concerne le projet de nouveau bâtiment, les études techniques ont été exécutées et les cahiers des charges ont été finalisés. Les États membres ont approuvé le projet et le budget révisés en septembre 2002, compte tenu de l'évaluation établie par les vérificateurs externes des comptes. À la suite de l'appel international à propositions, un consortium de sociétés de construction a été retenu comme entreprise générale et les travaux ont débuté en novembre 2003.

### Sous-programme 18.1 – Gestion des locaux

253. Le plan relatif aux locaux couvrant la période 2000-2009, qui a été approuvé par les États membres en septembre 2002, a été mis à exécution. Les locaux loués ont été adaptés en fonction des besoins actuels et futurs de l'Organisation et des baux ont été signés ou résiliés du fait de l'utilisation de l'ancien bâtiment de l'OMM à la fin de 2003.

**OBJECTIF :** Assurer une gestion d'ensemble des locaux de l'OMPI et superviser l'élaboration et l'exécution du plan relatif aux locaux.

Résultat escompté : *Gestion efficace des locaux.*

| <u>Résultats obtenus</u>       | <u>Indicateurs d'exécution</u>  |
|--------------------------------|---|
| Gestion rigoureuse des locaux. | <i>Avancement de l'exécution des projets de construction :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>- rénovation et agrandissement de l'ancien bâtiment de l'OMM terminés. Le PCT a commencé d'occuper les locaux en novembre 2003;</li><li>- le projet de nouvelle construction a progressé. Le contrat relatif à l'entreprise générale a été attribué et les travaux de démolition et de déblaiement ont débuté.</li></ul> |

### Sous-programme 18.2 – Bureaux, entretien et sécurité

254. En 2002, des bureaux et des places de stationnement supplémentaires ont été loués dans les bâtiments *Casai* et *Giuseppe-Motta* pour répondre aux besoins croissants de l'Organisation. Au total, l'ensemble des sites occupés par l'OMPI, comme propriétaire ou locataire, offrait environ 1560 places de travail. Il a été possible de satisfaire aux besoins croissants en matière de locaux d'archivage en 2002 et 2003 grâce à la location des dépôts *Sablère I* et *II* pour les dossiers du PCT et d'aires de stockage dans le bâtiment *Giuseppe-Motta* pour les besoins de la Division des finances. Les locaux loués dans les bâtiments *Casai* et *Giuseppe-Motta* ont été adaptés en fonction des normes appliquées par l'OMPI en matière d'espaces de travail et de sécurité et le matériel technique disponible dans les dépôts *Sablère I et II* a fait l'objet d'améliorations.

255. L'occupation de l'ancien bâtiment de l'OMM s'est traduite par quelque 450 places de travail supplémentaires, ce qui a permis de résilier les baux de location de bureaux dans les bâtiments *Sogival*, *IBM* et *Budé* et dans une partie du bâtiment UC, y compris les aires de stockage et des places de stationnement correspondantes. Il était prévu que la plupart des locaux seraient libérés pendant la première moitié de 2004, à l'exception du bâtiment UC qui devrait être totalement abandonné au cours du premier trimestre 2005.

256. Plusieurs activités d'entretien ont été menées dans les locaux existants; ces activités ont consisté en particulier dans la rénovation ou le remplacement de systèmes ou de matériel obsolètes, parmi lesquels le système de climatisation des salles de conférences A et B, des tableaux électriques dans le bâtiment AB et le système téléphonique, y compris la mise en place du nombre d'antennes optimal pour faciliter la meilleure pénétration possible des systèmes de communication mobiles.

257. Dans le bâtiment P&G, différentes transformations ont été opérées dans les bureaux, parmi lesquelles le démontage des armoires de stockage des dossiers du PCT (de type *compactus*), à la suite d'une restructuration et de réalignements internes touchant les équipes de traitement du PCT, et la création d'espaces de travail pour le tri du courrier, des messages et des communications officielles en provenance de l'extérieur.

258. De nouveaux contrats ont été signés au début de 2002 en ce qui concerne le nettoyage de tous les bâtiments de l'OMPI ainsi que de nouvelles polices d'assurance couvrant les bâtiments et leur contenu à la suite d'appels à propositions lancés après révision de l'étendue des responsabilités des entrepreneurs. Au début de 2003, un nouveau contrat pour l'entretien des espaces extérieurs de l'OMPI a été attribué, également à la suite d'une révision du mandat et d'un appel à propositions.

259. Le déménagement du personnel dans les nouveaux locaux loués des bâtiments *Casai* et *Giuseppe-Motta* a été achevé dans les délais. Un grand nombre de déménagements ont dû être organisés pour les équipes de traitement du PCT, créées pendant l'exercice biennal et travaillant dans le bâtiment P&G. Le déménagement du personnel du PCT dans l'ancien bâtiment de l'OMM a débuté en novembre 2003 et devait être achevé en février 2004.

260. Dans les bâtiments *Chambésy* et *Sogival*, les systèmes de détection et de prévention des incendies ont été mis aux normes. Les sorties de secours dans le bâtiment GB I ont été sécurisées et une porte de sécurité a été installée dans le bâtiment *Casai*.

261. Pour que le personnel et les locaux de l'OMPI bénéficient d'une sécurité renforcée, de nouvelles mesures de sécurité strictes ont été mises en place, y compris la création d'une zone isolée pour l'examen radioscopique, l'ouverture et le tri du courrier, des messages et des communications officielles en provenance de l'extérieur. Des normes de sécurité renforcées applicables par la société de gardiennage sont entrées en vigueur avec la signature du nouveau contrat au début de 2003. La sécurité a été renforcée pour les grandes manifestations, telles les assemblées des États membres de l'OMPI. En mars 2003, le système automatisé de gestion des accès, relié récemment directement à la base de données du DGRH, a été mis en service.

262. Des cours à l'intention du personnel en ce qui concerne la sécurité sur les lieux de travail se sont poursuivis avec une série de cours sur les premiers secours et d'autres séances de formation relatives à la bonne utilisation des extincteurs, et des exercices d'évacuation qui ont eu lieu deux fois par an dans chaque bâtiment.



**OBJECTIF :** Fournir des bureaux, des places de stationnement, des locaux à usage d'entrepôts au coût le plus raisonnable possible, en tenant compte de la croissance effective de l'Organisation et en faisant preuve de la souplesse nécessaire.

Résultat escompté : Mise à disposition rapide et selon un bon rapport coût-efficacité de bureaux, de places de stationnement, de locaux à usage d'entrepôts et de salles de réunion.

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|--|--|
| Planification et gestion efficaces des bâtiments de l'OMPI et des locaux loués par l'Organisation. | <p><i>Taux d'occupation et nombre de places en réserve, fréquence de réinstallation des membres du personnel, nombre et proximité des locaux loués, coût des locations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- baux signés : <i>Casaï</i> (65 places de travail et places de stationnement), <i>Giuseppe-Motta</i> (70 places de travail, 42 places de stationnement, 163 m<sup>2</sup> d'aire de stockage), 20 places de stationnement supplémentaires au parking <i>Nations</i>, location des deux dépôts <i>Sablère</i> (506 et 750 m<sup>2</sup>), et du dépôt <i>Colombettes</i> (80 m<sup>2</sup>);</li><li>- baux résiliés : des notifications ont été envoyées en 2003 en vue de la résiliation des baux en 2004 pour <i>Sogival</i> IBM, UC (partiellement libéré) et <i>Budé</i>, ainsi que pour le reste d'UC en 2005;</li><li>- occupation des locaux : environ 95%. Environ 80 places sur quelque 1560 sont gardées en réserve;</li><li>- déménagement de bureaux : environ 1931 déménagements internes ont eu lieu par suite du regroupement des services dans le cadre de la poursuite du développement de l'OMPI, principalement dans les bâtiments <i>Casaï</i>, <i>Giuseppe-Motta</i>, <i>Budé</i>, P&amp;G et CAM;</li><li>- ancien bâtiment de l'OMM : environ 120 membres du personnel du PCT ont emménagé dans ce bâtiment avant la fin de 2003 et les déménagements vers ce bâtiment devraient continuer jusqu'à la fin de février 2004.</li></ul> <p>Les locaux loués sont répartis entre 10 sites différents. La majorité de ces locaux sont situés à proximité du bâtiment du siège de l'OMPI, mais plusieurs autres locaux en sont éloignés, par exemple le bâtiment CAM, et les bâtiments <i>Chambésy</i> et <i>Casaï</i>.</p> <p>Le coût des locaux loués et les dépenses connexes ont atteint 33 805 200 francs suisses pour l'exercice biennal 2002-2003.</p> |

**OBJECTIF :** Entretien et moderniser les locaux, installations et équipements existants.

Résultat escompté : Poursuite de l'amélioration des locaux, installations et équipements existants.

| <u>Résultats obtenus</u>   | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|--|--|
| Adaptation et dotation en matériel des locaux loués à <i>Casaï</i> , <i>G.-Motta</i> et <i>Sablère</i> .<br>Aménagement d'une salle de conférence à <i>Casaï</i> .<br>Modernisation et remplacement d'installations existantes obsolètes.<br>Établissement de nouvelles clauses contractuelles en ce qui concerne l'entretien des terrains, les services de nettoyage des bureaux et | <p><i>Retour d'information provenant des membres du personnel, des participants aux réunions de l'OMPI et d'autres utilisateurs des locaux :</i></p> <p>Les membres du personnel et les délégués ont, d'une façon générale, fait part de leur satisfaction en ce qui concerne le fonctionnement et le confort des places de travail et des salles de réunion.</p> <p><i>Dépenses de fonctionnement liées aux locaux, installations et équipements</i></p> <p>En 2002 et 2003, les dépenses de fonctionnement liées aux locaux, installations et équipements se sont élevées à 11 121 590 francs suisses.</p> |

|  |  |
|--|--|
| la couverture d'assurance des bâtiments de l'OMPI et de leur contenu.  |  |
| <b>OBJECTIF : Améliorer la sécurité des locaux existants.</b>  |  |
| <u>Résultat escompté</u> : <i>Amélioration de la sécurité dans les locaux dont l'OMPI est propriétaire ou locataire.</i>   |  |
| <u>Résultats obtenus</u><br><br>Renforcement de la sécurité dans les locaux de l'OMPI.<br><br>Installations de sécurité mises en conformité avec les normes applicables.<br><br>Nouveaux systèmes de surveillance installés à un prix intéressant. | <u>Indicateurs d'exécution</u><br><br><i>Nombre d'incidents et coût des mesures de sécurité :</i><br><br>Aucun incident grave enregistré en 2002 et 2003.<br><br>Le coût des mesures de sécurité et de la surveillance mises en œuvre en 2002-2003 s'est élevé à 5 299 500 francs suisses. |

### Sous-programme 18.3 – Ancien bâtiment de l'OMM

263. La rénovation, la transformation et l'agrandissement de l'ancien bâtiment de l'OMM, y compris sa liaison avec le bâtiment GB I existant de l'OMPI, ont été achevés en novembre 2003. Des activités connexes ont été entreprises, à savoir : déménagement de l'imprimerie du bâtiment P&G, installation du centre informatique PCT-IMPACT, partition des bureaux compte tenu des besoins du PCT, et déplacement de la cafétéria. Le PCT a commencé d'occuper les lieux en novembre 2003, conformément au calendrier établi.

264. Un système d'accès contrôlé a été installé en vue de préserver la confidentialité des données du PCT et d'assurer la sécurité du personnel du PCT travaillant dans l'ancien bâtiment de l'OMM ainsi qu'à certains étages des bâtiments GB I et GB II. Ce système a commencé de fonctionner en même temps que les déménagements de bureaux.

265. La fin des travaux incombant à l'entreprise générale a été réalisée en 2003. L'achèvement de l'alimentation électrique en moyenne tension a permis de répondre aux besoins en électricité des bâtiments de l'OMPI. D'autres travaux ont consisté à adapter les bâtiments GB I et GB II aux normes existantes et à nettoyer le système d'évacuation des eaux de pluie de ces bâtiments.

**OBJECTIF : Fournir, d'ici à 2004, des bureaux et des places de stationnement supplémentaires dont l'OMPI sera propriétaire et qui feront partie intégrante du plan relatif aux locaux de l'OMPI.**

Résultat escompté : *Achèvement dans les délais des travaux de rénovation, d'agrandissement et de modernisation de l'ancien bâtiment de l'OMM.*

|   |  |
|---|--|
| <u>Résultats obtenus</u><br><br>Le bâtiment rénové a été occupé à partir de | <u>Indicateurs d'exécution</u><br><br><i>Respect des délais et emménagement des membres du personnel dans le bâtiment rénové conformément à l'échéancier prévu :</i><br><br>- les travaux de rénovation, de transformation et d'agrandissement ont été terminés au milieu de 2003; |
|---|--|

|                |  |
|----------------|--|
| novembre 2003. | <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'imprimerie a été déplacée, le centre PCT-IMPACT a été installé et la partition des bureaux a été achevée en novembre 2003;</li> <li>- l'aménagement du nouveau restaurant a été achevé en décembre 2003.</li> </ul> |
|----------------|--|

**Résultat escompté :** *Travaux d'un bon rapport coût-efficacité.*

| <u>Résultats obtenus</u>    | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|-----------------------------|--|
| Gestion efficace des coûts. | <p><i>Coût final des travaux de rénovation conforme aux coûts prévus :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le coût final des travaux correspondant au projet relatif à l'ancien bâtiment de l'OMM s'est élevé à 59 095 000 francs suisses alors que le budget approuvé était de 59 000 000 francs suisses (fonds de réserve spécial).</li> <li>- Le coût des modifications pendant la période de construction et les honoraires supplémentaires se sont élevés à 10 540 000 francs suisses (budget ordinaire).</li> </ul> |

## Sous-programme 18.4 – Nouvelle construction

266. Le cahier des charges correspondant au nouveau bâtiment a continué d'être élaboré en 2002. En juin 2002, les vérificateurs externes des comptes ont présenté un rapport d'évaluation ainsi que les États membres l'avaient demandé en 2001. Le rapport, qui a confirmé le bien-fondé des projections relatives aux coûts de construction telles qu'elles avaient été établies au moment de l'estimation générale réalisée en mars 2002, contenait plusieurs recommandations. C'est sur cette base que le projet de nouvelle construction et le budget révisé correspondant ont été approuvés par les États membres en septembre 2002. Ce même mois, les autorités cantonales ont délivré le permis de construire. Par la suite, la phase préparatoire des travaux de construction a pu débuter. À l'issue de l'appel international à propositions, le contrat pour la construction a été attribué à un consortium d'entreprises générales. Les travaux ont débuté en novembre 2003 par le déblaiement du terrain et la démolition des villas existantes.

**OBJECTIF :** Fournir, d'ici à 2005, des bureaux, des installations de conférence et des places de stationnement dont l'OMPI sera propriétaire et qui feront partie intégrante du plan relatif aux locaux de l'OMPI.

**Résultat escompté :** *Exécution dans les délais du nouveau projet de construction.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|---|--|
| <p>Plusieurs modifications apportées au projet dans sa phase initiale ont eu pour effet de reporter l'occupation des locaux à 2007.</p> <p>Les activités ont commencé conformément au projet révisé approuvé par les États membres en septembre 2003 (document WO/PBC/7/2).</p> | <p><i>Respect des délais :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- estimation globale établie en mars 2002 par les ingénieurs-conseils;</li> <li>- rapport d'évaluation et recommandations communiqués par les vérificateurs externes des comptes en juin 2002;</li> <li>- approbation par les États membres, en septembre 2002, du budget de 190,5 millions de francs suisses pour la construction du bâtiment administratif et de la salle de conférences;</li> <li>- permis de construire délivré par les autorités en septembre 2002, puis autorisation donnée en 2003 pour la transformation de l'espace destiné à l'origine à une aire de stockage supplémentaire en places de stationnement pour les délégués à l'occasion de réunions;</li> <li>- expédition, en février 2003, de l'appel international à propositions à l'intention des entreprises générales présélectionnées pour le projet de construction;</li> <li>- attribution en mai 2003 du contrat de gestion extérieure du projet à la société choisie;</li> <li>- réception des offres émanant des entreprises souhaitant être désignées comme entreprise générale pour le projet de construction, en janvier 2003;</li> </ul> |

|  |   |
|--|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>- analyse en juin et juillet 2003 de ces dernières offres par la société retenue pour la gestion du projet;</li><li>- désignation en août 2003 de l'entreprise générale pour la construction à partir de rapports d'analyse technique et financière par un jury composé d'États membres;</li><li>- approbation en septembre 2003 par les États membres de l'exécution du projet et de la transformation des aires de stockage en places de stationnement supplémentaires, conformément au budget approuvé en 2002;</li><li>- à la suite de négociations, le contrat a été attribué à un consortium d'entreprises de construction; ce contrat a été signé le 27 octobre 2003;</li><li>- les travaux ont débuté sur le site en novembre 2003.</li></ul> |
|--|---|

**Résultat escompté :** *Exécution des travaux selon un bon rapport coût-efficacité.*

| <u>Résultats obtenus</u>  | <u>Indicateurs d'exécution</u>   |
|---|--|
| Gestion et contrôle des coûts selon le budget approuvé par les États membres.                                   | <p><i>Coût de la nouvelle construction conforme aux coûts prévus :</i></p> <p>Les offres reçues ont permis l'attribution du contrat relatif à l'entreprise générale à un prix sensiblement inférieur aux coûts budgétés. De ce fait, la réalisation des aires de stockage et des places de stationnement supplémentaires a été incluse dans le budget global tel qu'il a été approuvé par les États membres.</p> <p>Pendant l'exercice biennal 2002-2003, les paiements effectués se sont élevés à 11 424 000 francs suisses, alors que le montant inscrit au budget était de 52 338 000 francs suisses.</p> |
| <b>Montant total des dépenses au titre du programme principal 18 au cours de l'exercice biennal 2002-2003 :</b> |  |
| <b>102 818 000 francs suisses</b>   |  |

#### IV. CONCLUSION

267. Les informations figurant dans le présent rapport attestent, en toute transparence et objectivité, les efforts déployés par le Secrétariat pour atteindre les objectifs et les résultats escomptés figurant dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2002-2003, malgré les contraintes budgétaires et financières qui ont marqué cet exercice.

*268. Les assemblées des États membres de l'OMPI sont invitées à examiner et à approuver le contenu du présent document.*

[Les annexes suivent]

## ANNEXE I

## SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

|                      |   |
|----------------------|---|
| Accord sur les ADPIC | Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce                        |
| ACE                  | Comité consultatif sur l'application des droits   |
| ADN                  | acide désoxyribonucléique   |
| AIMS                 | Système de gestion administrative intégrée  |
| ANASE                | Association des nations d'Asie du Sud-Est   |
| ATRIP                | Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle |
| BETS                 | Système de suivi des dépenses budgétaires   |
| BNPI                 | Bibliothèques numériques de propriété intellectuelle  |
| CAD                  | Comité d'aide au développement  |
| CASPIA               | Système assisté par ordinateur pour l'instruction des demandes internationales                                |
| CASPRO               | Système assisté par ordinateur pour l'instruction des demandes internationales en qualité d'office récepteur  |
| CCI                  | Centre du commerce international  |
| CCP                  | Commission consultative des politiques  |
| CDB                  | Convention sur la diversité biologique  |
| ccTLD                | Domaines de premier niveau qui sont des codes de pays   |
| CE                   | Commission européenne   |
| CEA                  | Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique  |
| CEE/ONU              | Commission économique des Nations Unies pour l'Europe   |
| CEI                  | Communauté des États indépendants   |
| CEIPI                | Centre d'études internationales de la propriété industrielle  |

|        |  |
|--------|--|
| CEPALC | Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes                   |
| CESAP  | Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique |
| CIB    | classification internationale des brevets                                      |
| CIC    | Centre international de calcul du système des Nations Unies                    |
| CISAC  | Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs            |
| CLAIMS | Système automatisé d'information en matière de classement                      |
| CLEA   | Collection de lois accessible en ligne   |
| CNUCED | Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement               |
| DNS    | système des noms de domaine  |
| DVD    | disque numérique universel   |
| ECOSOC | Conseil économique et social (ONU)   |
| FAO    | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture            |
| FAQ    | questions fréquemment posées   |
| FCBC   | Fondo Cubano de Bienes Culturales  |
| FINAUT | système de gestion financière  |
| FOCUS  | Failsafe Organization-wide Customer-oriented Upgradeable IT system             |
| FTP    | File Transfer Protocol   |
| gTLD   | domaines génériques de premier niveau  |
| HCDH   | Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme                      |
| IBIS   | IPC Information System <i>bis</i>  |
| ICANN  | Internet Corporation for Assigned Names and Numbers                            |
| IFFRO  | Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction     |

|          |  |
|----------|--|
| IMPACT   | Gestion de l'information pour le Traité de coopération en matière de brevets |
| INTERPOL | Organisation internationale de police criminelle                             |
| MAPS     | Madrid Agreement and Protocol System   |
| MERCOSUR | Marché commun du Sud   |
| OAPI     | Organisation africaine de la propriété intellectuelle                        |
| OCDE     | Organisation de développement et de coopération économiques                  |
| OEAB     | Organisation eurasienne des brevets  |
| OEB      | Office européen des brevets  |
| OHMI     | Office de l'harmonisation dans le marché intérieur                           |
| OIT      | Organisation internationale du Travail                                       |
| OMC      | Organisation mondiale du commerce  |
| OMD      | Organisation mondiale des douanes  |
| OMM      | Organisation météorologique mondiale   |
| OMS      | Organisation mondiale de la santé  |
| ONG      | Organisation non gouvernementale   |
| ONUDI    | Organisation des Nations Unies pour le développement industriel              |
| PCT      | Traité de coopération en matière de brevets                                  |
| PCT-EASY | Système de dépôt électronique des demandes selon le PCT                      |
| PCT-SAFE | Sécurité des demandes selon le PCT déposées par des moyens électroniques     |
| PLT      | Traité sur le droit des brevets  |
| PMA      | pays les moins avancés   |
| PME      | petites et moyennes entreprises  |
| PMI      | petites et moyennes industries   |

|        |  |
|--------|--|
| PNUD   | Programme des Nations Unies pour le développement  |
| PNUE   | Programme des Nations Unies pour l'environnement   |
| PRIM   | réunion d'information professionnelle  |
| R-D    | recherche-développement  |
| ROC    | reconnaissance optique des caractères  |
| SAARC  | Association sud-asiatique de coopération régionale   |
| SCCR   | Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes  |
| SCIT   | Comité permanent des techniques de l'information   |
| SCP    | Comité permanent du droit des brevets  |
| SCT    | Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques |
| SGED   | système de gestion électronique des documents  |
| SMT    | groupe de la haute direction   |
| SPLT   | projet de traité sur le droit matériel des brevets   |
| TLT    | Traité sur le droit des marques  |
| UDRP   | Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine             |
| UE     | Union européenne   |
| UIT    | Union internationale des télécommunications  |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture                                  |
| UNISA  | Université d'Afrique du Sud  |
| UNITAR | Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche   |
| UPOV   | Union internationale pour la protection des obtentions végétales   |
| VPN    | réseau privé virtuel   |
| WCT    | Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur   |



|         |  |
|---------|--|
| WIPONET | Réseau mondial d'information de l'OMPI                                     |
| WPPT    | Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes |

[L'annexe II suit]

## ANNEXE II

## INDEX

|   | Page      |
|---|-----------|
| I. INTRODUCTION   | 1         |
| II. RÉSUMÉ DES PROGRÈS ACCOMPLIS PENDANT L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003 EN VUE DE LA RÉALISATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE L'OMPI | 2         |
| III. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL, PAR PROGRAMME PRINCIPAL  | 14        |
| <b>PROGRAMME PRINCIPAL 02 - Direction générale</b>  | <b>14</b> |
| Sous-programme 02.1 – Cabinet du directeur général  | 14        |
| Sous-programme 02.2 – Conseiller spécial et commissions consultatives   | 15        |
| Sous-programme 02.3 – Supervision interne   | 18        |
| <b>PROGRAMME PRINCIPAL 03 – Conseiller juridique</b>  | <b>20</b> |
| <b>PROGRAMME PRINCIPAL 04 – Planification, préparation du budget et contrôle financier</b>  | <b>23</b> |
| Sous-programme 04.1 – Planification stratégique et élaboration des politiques   | 23        |
| Sous-programme 04.2 – Contrôle budgétaire des programmes et contrôle financier  | 24        |
| <b>PROGRAMME PRINCIPAL 05 – Développement du droit de la propriété industrielle</b>   | <b>26</b> |
| Sous-programme 05.1 - Droit des brevets   | 26        |
| Sous-programme 05.2 - Droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques                        | 29        |
| <b>PROGRAMME PRINCIPAL 06 – Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)</b>  | <b>31</b> |
| Sous-programme 06.1 – Fonctionnement du système du PCT  | 32        |
| Sous-programme 06.2 – Cadre juridique, activités d'information et de formation; réforme du PCT                                      | 35        |
| Sous-programme 06.3 – Classification internationale des brevets (CIB)   | 39        |
| <b>PROGRAMME PRINCIPAL 07 - Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne</b>   | <b>41</b> |
| Sous-programme 07.1 - Fonctionnement des systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne  | 41        |
| Sous-programme 07.2 - Cadre juridique, activités d'information et de formation  | 43        |
| Sous-programme 07.3 - Classifications internationales dans les domaines des marques et des dessins et modèles industriels           | 46        |
| <b>PROGRAMME PRINCIPAL 08 - Développement du droit d'auteur et des droits connexes</b>  | <b>48</b> |
| <b>PROGRAMME PRINCIPAL 09 – Communication mondiale</b>  | <b>52</b> |
| Sous-programme 09.1 – Image de marque et conception de produits   | 52        |
| Sous-programme 09.2 – Relations avec la presse et avec le public  | 54        |
| Sous-programme 09.3 – Productions multimédias   | 58        |
| Sous-programme 09.4 – Relations avec le secteur non gouvernemental  | 60        |

|   |            |
|---|------------|
| <b>PROGRAMME PRINCIPAL 10 – Questions mondiales de propriété intellectuelle</b>   | <b>61</b>  |
| Sous-programme 10.1 - Ressources génétiques, savoirs traditionnels et folklore  | 62         |
| Sous-programme 10.2 – Les petites et moyennes entreprises (PME) et la propriété intellectuelle  | 68         |
| Sous-programme 10.3 - Commerce électronique et propriété intellectuelle   | 70         |
| Sous-programme 10.4 - Questions et stratégies relatives à la sanction des droits de propriété intellectuelle                                    | 74         |
| <b>PROGRAMME PRINCIPAL 11 – Centre d'arbitrage et de médiation</b>  | <b>76</b>  |
| Sous-programme 11.1 – Administration des litiges  | 76         |
| Sous-programme 11.2 – Cadre juridique, information et promotion   | 78         |
| <b>PROGRAMME PRINCIPAL 12 – Coopération avec les pays en développement</b>  | <b>79</b>  |
| Sous-programme 12.1 – Utilisation efficace du système de la propriété intellectuelle au service du développement économique, social et culturel | 80         |
| Sous-programme 12.2 – Domaines d'action particuliers  | 88         |
| Sous-programme 12.3 – Coopération relative aux systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye   | 93         |
| Sous-programme 12.4 – Automatisation des offices de propriété intellectuelle  | 95         |
| <b>PROGRAMME PRINCIPAL 13 – Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie</b>   | <b>98</b>  |
| <b>PROGRAMME PRINCIPAL 14 - Académie mondiale de l'OMPI</b>   | <b>102</b> |
| Sous-programme 14.1 – Enseignement à distance et sensibilisation du public  | 103        |
| Sous-programme 14.2 – Formation professionnelle   | 105        |
| Sous-programme 14.3 – Élaboration des politiques  | 107        |
| <b>PROGRAMME PRINCIPAL 15 – Techniques de l'information</b>   | <b>110</b> |
| Sous-programme 15.1 – Appui aux techniques de l'information   | 111        |
| Sous-programme 15.2 – Services informatiques  | 112        |
| Sous-programme 15.3 – WIPONET   | 116        |
| Sous-programme 15.4. – IMPACT   | 118        |
| Sous-programme 15.5 – Dépôt électronique selon le PCT   | 120        |
| Sous-programme 15.6 – CLAIMS  | 121        |
| Sous-programme 15.7 – AIMS  | 123        |
| Sous-programme 15.8 – Reconnaissance optique des caractères (ROC)   | 124        |
| <b>PROGRAMME PRINCIPAL 16 - Gestion des ressources humaines</b>   | <b>126</b> |
| Sous-programme 16.1 - Engagements   | 126        |
| Sous-programme 16.2 - Prestations et assistance sociale   | 127        |
| Sous-programme 16.3 – Politique de gestion du personnel et mise en valeur des ressources humaines   | 130        |
| Sous-programme 16.4 - Services de santé   | 132        |
| <b>PROGRAMME PRINCIPAL 17 - Services administratifs</b>   | <b>134</b> |
| Sous-programme 17.1 - Opérations financières  | 134        |
| Sous-programme 17.2 - Service linguistique  | 136        |
| Sous-programme 17.3 – Service des conférences, des communications, de la gestion informatisée du courrier et de la production des publications  | 137        |
| Sous-programme 17.4 - Achats, contrats et voyages   | 141        |

|  |            |
|--|------------|
| <b>PROGRAMME PRINCIPAL 18 – Locaux</b>               | <b>143</b> |
| Sous-programme 18.1 – Gestion des locaux             | 143        |
| Sous-programme 18.2 – Bureaux, entretien et sécurité | 143        |
| Sous-programme 18.3 – Ancien bâtiment de l’OMM       | 146        |
| Sous-programme 18.4 – Nouvelle construction          | 147        |
| IV. CONCLUSION                                       | 148        |

[Fin de l’annexe II et du document]